



JONATHAS GRANVILLE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DES GONAIVES

1839

Copie d'une peinture de Kermadec, sur bois, Cap-Haïtien.
(Les traits pris sur le 1^{er} portrait.)

BIOGRAPHIE

DE

JONATHAS GRANVILLE

PAR

SON FILS

Granville, Jonathas Henri Théodore



PARIS

IMPRIMERIE DE E. BRIÈRE

257, RUE SAINT-HONORÉ, 257

—
1873

PRÉFACE

Je livre au public une Notice biographique de mon père, avec un recueil de ses lettres, discours et écrits divers, d'extraits de journaux et de documents, auxquels je joins une correspondance de famille.

Je formais ce vœu depuis longtemps.

Il ne m'a pas été possible de le réaliser plus tôt, les matériaux m'ayant manqué en partie.

J'accomplis aujourd'hui une tâche qui me tenait au cœur ; je m'acquitte d'un pieux devoir.

Que ne dois-je pas à cette chère et vénérée mémoire, qui m'a constamment couvert et protégé ! Qu'il m'est doux de lui tout rapporter !

Ce travail, incomplet, semblera peut-être pécher par excès d'éloge : j'y ai mis mon cœur de fils et mes sentiments de patriote.

GRANVILLE.

Port-au-Prince, mars 1873.

BIOGRAPHIE DE JONATHAS GRANVILLE

PAR SON FILS.

JONATHAS GRANVILLE (PIERRE-JOSEPH-MARIE) naquit dans la section du Bas de Sainte-Anne, entre le Borgne et Saint-Louis-du-Nord, arrondissement du Port-de-Paix, le 5 décembre 1785, de Simon-Pierre Granville, né à l'île Bourbon, d'origine française, ancien membre du Tribunal de cassation de France et payeur particulier au Port-de-Paix, et en dernier lieu aux Gonaïves, et de Marie-Thérèse-Anne Labrosse, mulâtresse, native de Jean-Rabel (1).

Ses premières années s'écoulèrent à Saint-Louis et au Port-de-Paix (2), où il acquit les premières connaissances. Puis son père le fit passer au Cap.

(1) A l'arrivée de l'expédition française, en 1802, SIMON-PIERRE GRANVILLE servait de précepteur aux plus jeunes des enfants de Toussaint Louverture. Dans Charles Malo, *Histoire d'Haïti*, Paris 1825, in-8°, p. 228, il est dit : « Le lendemain, il (Toussaint-Louverture) répondit à Leclerc, et lui envoya sa lettre par un Français, nommé Granville, qui servait de précepteur aux plus jeunes de ses enfants, et qui rencontra Coisson et ses élèves sur la route du Cap. »

Simon-Pierre Granville fut choisi, le 14 prairial de l'an X, par le général en chef de Saint-Domingue, pour faire partie de la réunion chargée de conférer sur les moyens les plus propres à régénérer la colonie, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante :

Liberté, Egalité,
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
ARMÉE
DE SAINT-DOMINGUE Au quartier général du Cap, le 14 prairial an X
de la République française.

*Le général Debelle, commandant les divisions du Nord réunies,
au citoyen Granville, au Cap.*

J'ai l'honneur, citoyen, de vous instruire que le général en chef vient de fixer son choix sur vous pour conférer sur les moyens les plus propres à régénérer la colonie.

L'époque de la réunion des citoyens appelés de toutes les parties n'étant pas encore déterminée, vous attendrez de nouveaux ordres pour vous rendre auprès du général en chef.

Je vous salue.

(Signé) : DEBELLE.

P.-S. L'époque de la réunion vient d'être définitivement fixée au 18 du courant.

(2) A Saint-Louis se voient encore les ruines en mur de la maison de famille et, à peu de distance, à la Crête des Orangers, dans les hauteurs du Cap Rouge, l'habitation Granville, de 46 carreaux de terre.

Il était né avec une intelligence vive et une facilité étonnante à apprendre toutes choses.

Ce fut en 1799, au commencement de la déplorable division du Gouverneur Toussaint Louverture et du général Rigaud, que, par ordre du Directoire Exécutif, il fut envoyé en France avec d'autres jeunes gens pour leur éducation. Il avait à peine treize ans et demi.

« A cette époque, dit notre honorable compatriote Madiou, le commissaire Roume, pour resserrer de plus en plus les liens qui existaient entre la France et Saint-Domingue, choisissait plusieurs enfants noirs, blancs et de couleur et les envoyait en Europe, où ils devaient recevoir une éducation libérale aux frais de la République. Déjà les fils de Toussaint et de Rigaud avaient été placés au collège de Liancourt ; d'autres étaient aussi partis. Roume en choisit huit dans le département du Nord, les réunit au Cap, les fit assister au Palais national à un grand repas où se trouvait Toussaint Louverture. Celui-ci leur dit de ne pas oublier que la France était leur patrie, que Saint-Domingue leur avait donné le jour, et que c'était à Saint-Domingue qu'ils devaient revenir pour y répandre les lumières que la mère-patrie pourrait leur donner. — Le commissaire Roume, de son côté, leur donna les conseils les plus patriotiques et les accompagna jusqu'au rivage de la mer. Ces jeunes gens, qu'on appelait les élèves de la Patrie, partirent, le 26 avril 1799, sur la frégate *la Vestale*, commandée par le capitaine Gaspard ⁽¹⁻²⁾. »

(1) « Parmi les jeunes gens de Saint-Domingue qui ont été élevés à Liancourt et plus tard au collège de la Marche, nous citerons Isaac et Placide Louverture, Coco Séraphin, Hippolyte Gélin, noirs ; Verrier, blanc ; Jonathas Granville, Joseph Courtois, Séjour Legros, Charles Gentil, Jérôme Toby, devenu général dans les armées françaises ; Aimé Dufresne, Rigaud fils, Blaise Lechat, les frères Séguy, Villevalaix, hommes de couleur. »

(*Histoire d'Haïti*, par Th. MADIOU, t. I^{er}, p. 331.)

(2) « L'institution nationale des colonies, collège de la Marche, rue et montagne Sainte-Geneviève, 19, Paris, tomba avec la République française, sous les coups redoublés et les pernicieux efforts des colons, si hostiles à l'éducation des noirs et des jaunes. Ainsi, nos jeunes hommes furent disséminés et la plupart incorporés dans les armées françaises avant d'avoir terminé les études pour lesquelles on les avait envoyés au collège.

— Repas, banquets et fêtes donnés tous à tour par les autorités du Cap, à l'occasion des adieux de nos jeunes gens : chez le commandant de la place, Henry Christophe ; au Gouvernement, par l'agent Roume Saint-Laurent ; par le général Toussaint Louverture dans son hôtel, rue Espagnole.

— Discours adressés à nos jeunes gens par ces diverses autorités en recevant leurs adieux.

Avant de quitter le Cap, Jonathas, qui était singulièrement affectueux et respectueux pour sa mère, lui écrivit la lettre suivante :

Cap, 27 germinal an VII (avril 1799.)

À la citoyenne Granville, à Saint-Louis.

Ma chère et très-bonne maman, ces deux mots sont pour vous faire savoir que j'ai reçu votre lettre, qui m'a fait un plaisir inexprimable. Je vous promets de suivre vos conseils et qu'aussitôt mon arrivée en France vous aurez de mes nouvelles par les premières occasions, et je vous satisferai en tout ce qui dépendra de moi.

Adieu, ma chère et très-respectable maman, je vous embrasse du plus profond de mon âme, et suis avec respect votre très-affectionné fils.

JONATHAS.

Je vous prie d'avoir la bonté d'assurer mes respects à toute la famille.

L'Institution nationale des Colonies (1) Collège de la Marche, où furent placés ces jeunes gens, avait alors pour Proviseur le respectable abbé Coison.

Dès son arrivée en France, Jonathas s'empessa d'écrire à sa mère, qui lui adressa cette lettre, pleine de conseils inspirés par la plus tendre sollicitude :

Port-de-Paix, 30 vendémiaire an VII de la
République française une et indivisible
(octobre 1799).

La citoyenne Granville à son fils Jonathas, au Collège national ci-devant Collège de la Marche, faubourg Saint-Germain, à Paris.

J'ai reçu, mon cher fils, avec le plus grand plaisir, votre lettre du 23 prairial dernier, par laquelle vous m'annoncez votre

— Recommandations et souhaits à eux adressés surtout par Roume.

— Douces pleurs répandues par nos jeunes gens et par Roume. — Scènes attendrissantes au moment où l'agent français les serrait dans ses bras les uns après les autres.

— Mêmes paroles et mêmes scènes chez Toussaint Louverture en présence des parents de nos jeunes gens. »

(Notes extraites de la *Feuille du Commerce*, du 13 janvier 1833.)

JH. COURTOIS.

(1) L'emplacement en est traversé aujourd'hui par la rue des Ecoles.

heureuse arrivée en France. J'en rends grâces au Ciel et lui adresse pour votre bonheur les vœux les plus ardents. Vous voilà donc, mon cher enfant, rendu dans ce pays que vous désiriez de voir depuis si longtemps. Ce n'est pas tout que d'y être; il faut à présent employer votre temps à vous instruire le mieux que vous pourrez, afin d'acquérir des connaissances, et ce n'est que par une grande application à l'étude que vous pourrez y parvenir. Soyez soumis, respectueux et docile envers vos maîtres; témoignez-leur votre reconnaissance, par toutes sortes de moyens, sur ce qu'ils veulent bien prendre la peine de vous instruire. Fuyez surtout la paresse et l'oisiveté; vous savez que c'est la mère de tous les vices. Tandis que vous êtes encore jeune et dans l'âge d'apprendre, je vous le répète, employez bien votre temps et profitez soigneusement des leçons qu'on vous donne, afin d'être un jour utile à vos concitoyens et à vous-même. Je vous prie de vous appliquer le plus que vous pourrez aux mathématiques, à la physique et à l'étude des langues, afin de parvenir plus facilement aux hautes sciences, qui est le but vers lequel vous devez diriger tous vos pas. Je vous recommande la vertu, l'honnêteté, la sagesse, car ce n'est que par ce moyen qu'on peut mériter et acquérir l'estime des honnêtes gens. Soyez sobre, aimez le travail, lisez beaucoup et attachez-vous à bien écrire. Enfin faites tous vos efforts pour acquérir d'utiles et d'agréables connaissances. Votre père, qui est actuellement au Cap, se propose, moyennant Dieu, d'aller vous voir l'année prochaine et de vous apporter des secours. En attendant, nous profiterons de toutes les occasions sûres que nous pourrons trouver pour vous en faire passer à l'adresse de M. Coisnon, à qui je vous recommande de présenter mes civilités et de dire que nous ne serons point ingrats des peines et soins qu'il voudra bien prendre de votre éducation. Comme il faut un état à l'homme, afin qu'en gagnant honnêtement sa vie il puisse aussi être utile à ses concitoyens, je vous engage, aussitôt que vous aurez terminé toutes vos études, d'étudier la médecine et la chirurgie, afin qu'en réunissant la science du médecin à l'art du chirurgien vous puissiez être quelque chose dans cette partie. Car pour ce qui serait d'augmenter le nombre des ignorants, cela n'en vaudrait pas la peine.

Toute la famille vous embrasse, et ce sera toujours une fête de recevoir de vos nouvelles. Ainsi, ne manquez pas donc de nous

en donner le plus souvent que vous pourrez et de nous faire part de tout ce qui concerne vos études.

Adieu, mon cher fils, je vous embrasse du meilleur de mon cœur et vous recommande l'amour et la crainte de Dieu, l'attachement et l'application à tous vos devoirs : mais sur toutes choses ne soyez ni paresseux ni dissipé, et ressouvenez-vous que :

C'est par l'étude que nous sommes
Contemporains de tous les hommes
Et citoyens de tous les lieux.

Vos sœurs et toute la famille, dont vous connaissez la tendresse pour vous, vous embrassent aussi mille et mille fois et vous recommandent la sagesse et l'amour de vos devoirs. Votre pauvre frère (1) est toujours prisonnier chez l'ennemi, et nous sommes depuis bien chagrins, privés de ses nouvelles.

Je suis votre bonne mère,

LABROSSE GRANVILLE.

Je reproduis aussi les lettres suivantes de mon grand-père à Jonathas et à M. Coisson ; elles sont empreintes de tendresse et de prévoyance et témoignent de sa vive sollicitude pour l'éducation de son fils :

Port-de-Paix, 23 nivôse an VIII de la
République française une et indivisible
(janvier 1800).

Granville au citoyen Coisson, directeur de l'Institution nationale des Colonies, à Paris.

C'est avec une satisfaction bien pure, citoyen précieux et cher à mon cœur, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 1^{er} brumaire dernier, par laquelle, en me disant un mot très-satisfaisant de mon fils, vous me parlez beaucoup du citoyen Labertonnière. Il serait difficile de vous faire sentir combien je regrette de n'être pas au Cap et à portée de voir M. Labertonnière, et de parler de vous avec un homme dont la recommandation de votre part porte dans l'âme de quelqu'un qui vous est aussi attaché que moi, par les liens de la gratitude, un caractère si respectable.

(1) Zabulon (Louis-Hyacinthe), son frère aîné.

Je lui écris aujourd'hui, et en attendant le plaisir de m'entretenir avec lui de vive voix, je vais faire en sorte de m'en dédommager par la correspondance, me bornant quant à présent à vous remercier de la bonté que vous avez eue de me donner de vos nouvelles et vous recommandant votre fils Jonathas, que je voudrais bien voir faire quelques progrès dans les langues anciennes et modernes aussi bien que dans les mathématiques, la physique, la géographie, etc. C'est aujourd'hui votre affaire. La mienne est de m'occuper des moyens de vous prouver que je sais goûter, sentir et apprécier tout ce que vous voulez bien avoir la charité de faire pour moi en la personne de ce pauvre enfant, que je livre et abandonne à votre entière discrétion, vous suppliant de vouloir bien en être le père. Du reste, je prendrai, soyez-en sûr, des tempéraments avec M. Labertonnière pour vous faire passer, le plus promptement possible, les fonds nécessaires pour subvenir annuellement aux besoins indispensables d'une brillante et solide éducation. La plus grande difficulté que nous trouverons seront les risques à courir sur mer d'ici en France. Quant au surplus de votre lettre, je vous prie d'être persuadé que je vais m'en occuper tout entier.

Salut et entière confiance en votre philosophie et en la bonté de votre cœur pour tout ce qui concerne mon fils et son éducation.

GRANVILLE.

Comme il est possible que vous n'ayez pas reçu mes premières lettres, j'en joins ici le duplicata et vous prie de vouloir bien agréer les hommages de ma famille.

Si par événement il se présentait quelques petites remises à faire sur la colonie, vous pourriez tirer sur moi ; j'y ferai honneur.

Cap, le 3 ventôse an X (février 1802).

Granville à son fils Jonathas, à Paris.

Tout, en ce moment, mon cher fils, est perdu à Saint-Domingue, par la scélératesse de Toussaint, le plus cruel, le plus perfide et le plus barbare des hommes.

Pour parvenir au grand et sinistre coup qu'il méditait depuis

long-temps, ami des Anglais et ennemi caché et secret de la France, il a commencé de longue main, conduit par les méchants qui le dirigeaient, par faire assassiner, massacrer, anéantir et détruire presque tous les hommes de couleur capables de lui résister; et tandis que, par les écrits les plus faux et les plus mensongers des plumes vénales qui étaient à ses gages et à sa dévotion, il en imposait à la France, il nous tenait ici sous un sceptre de fer. Enfin, mon fils, à la vue de nos vaisseaux qui voulaient entrer au Cap, de concert avec Christophe, il a tout fait incendier et a entraîné avec lui tous les malheureux citoyens habitants et pères de famille de toute couleur du Cap, ainsi que des autres villes et bourgs de la colonie, qu'ils ont fait marcher avec eux de force, et dans ce moment le général Leclerc les poursuit dans les doubles montagnes où ils se sont retirés avec toutes nos richesses et nos dépouilles, qu'ils ont eu soin de piller et d'enlever avant d'incendier; de manière que, réduits encore une fois à la dernière misère, nous ne savons plus comment faire pour exister, et pour comble de désolation et d'horreur, ta pauvre mère, tes sœurs et toute la famille sont entre les mains de ces monstres dans les montagnes des Gonaïves; et je me trouve en ce moment comme par miracle seul au Cap auprès de M. Coisnon, qui, malade et mourant de chagrin d'être témoin de tant de désastres, va bientôt repartir pour France.

Ainsi, tu vois, mon cher fils, qu'à l'âge où je suis de 69 ans, n'ayant de consolation et d'espérance qu'en toi seul, étant presque infirme par le rhumatisme que j'ai attrapé aux Etats-Unis, ayant presque perdu la vue par mon grand âge, combien tu dois t'appliquer au travail et mûrir ton esprit; il faut surtout te fortifier dans le dessin et les mathématiques, sans rien négliger des autres parties de tes études. Je te recommande sur toutes choses le grec et le latin, l'espagnol et l'anglais, parce qu'avec la connaissance de ces langues tu peux dans tes études aller bien loin; et M. Coisnon te dirigera sur le reste. Si je peux recouvrer notre chère famille, je tâcherai d'aller te joindre; en attendant, il faut diriger tes études vers la médecine, la chirurgie ou l'architecture. Mais ressouviens-toi bien, mon fils, que dans tous les cas il faut être habile, profond et de première force dans tous les genres; qu'il ne faut absolument rien ignorer d'aucune des parties de la profession que tu choisiras et embrasseras. Ressouviens-toi bien

que rien n'est impossible à l'homme, qu'avec du travail, de la peine et de la patience, il peut venir à bout de tout. Cesse donc, mon fils, d'être enfant à l'âge où tu es et deviens de suite homme réfléchi et pensant à l'avenir. Il faudra aussi t'attacher à la chimie, à l'astronomie et ne point t'effrayer des difficultés ; tu es jeune et peux passer encore bien des années aux études ; mais sur toutes choses, il faut être bien économe (du temps comme du reste), être extrêmement sage, laborieux et ménager.

M. Coisnon te remettra pour cadeau de ma part la même montre que j'avais lorsque nous fîmes naufrage ensemble et que nous faillîmes périr corps et biens sur les côtes de la Caroline. En te rappelant cet événement, elle te remettra aussi pour toujours dans la mémoire la tendresse de ton infortuné père.

Ecris à Méresse, ton beau-frère, pour lui annoncer nos malheurs et dis-lui de se rendre ici le plus tôt possible afin de se joindre à nos légions ⁽¹⁾. Quant à Jean-Pierre Legros, ton parrain, on croit qu'il a été assassiné par ces brigands ; mais nous n'en sommes pas certains.

M. Coisnon, s'il ne succombe sous le poids de ses chagrins et de sa maladie, te dira le reste à son arrivée ; en attendant, sois extrêmement sage, honnête, laborieux, vertueux et économe ; et ressouvien-toi qu'ayant tout perdu, c'est aujourd'hui à toi à me consoler et me soutenir.

Adieu, trop cher enfant, ma seule, dernière et unique espérance. Efforce-toi, par ta sagesse, de mériter les bontés de M. Lemonyer ; présente-lui mes hommages respectueux, et pour dernier mot cesse d'être jeune, étudie et consacre-toi entièrement aux sciences.

Ton infortuné père et bon ami,

GRANVILLE.

Encore une fois, fortifie-toi dans la connaissance du grec, du latin, de l'anglais, etc., et dirige tes études vers la médecine et la chirurgie. Sois grand anatomiste et chimiste profond sans rien négliger des autres parties de tes études ; en travaillant conti-

(1) Méresse, Français, servait alors dans l'armée française au grade de chef d'escadron à l'état-major. Il a particulièrement servi en Espagne et a fait la campagne de Russie en 1812.

Il était chef de bataillon, commandant le 2^e bataillon de l'Aisne, en garnison au Port de Paix, quand il se maria, en l'an V, avec la sœur de mon père, Anne-Marie-Thérèse-Françoise Granville. De cette union naquirent Clarice, devenue M^{lle} Sylvain Simonise, et Philogène.

nuellement et sans relâche, tu pourras facilement devenir mathématicien profond et très-habile médecin-chirurgien. Mais il faut travailler jour et nuit et ne pas perdre une minute de ton temps.

Sois sobre, tempérant et ne dépense jamais un sou mal à propos. Ressouviens-toi que c'est de toi seul que j'attends aujourd'hui des secours.

Au bas de cette lettre, Jonathas écrivit ces lignes à son beau-frère Méresse :

Voici, cher beau-frère, une lettre que je viens de recevoir de mon père. Vous agirez, si vous le jugez à propos, d'après ce que vous y verrez. Il paraît que votre épouse ni M. Coisson n'ont point reçu vos lettres. Je vais écrire sur-le-champ par duplicata, et si vous le voulez, je marquerai dans ma seconde vos intentions et ce que vous jugerez convenable. En attendant votre lettre, je vous embrasse de tout mon cœur et vous désire une parfaite santé.

Assurez, je vous prie, mes respects et mon amitié à toute votre famille, que j'embrasse.

Votre affectionné frère et ami.

JONATHAS.

Je ne sais à quoi attribuer le silence que vous gardez envers moi ; veuillez, je vous prie, le rompre.

Cap, 5 floréal an X (avril 1802).

Granville au citoyen Coisson.

Mon cher et respectable ami,

Dans la ferme résolution où je suis de me retirer en France avec ma famille dans quelques années, j'ai l'honneur de vous donner avis que vous allez bientôt recevoir pour mon compte une somme de 3,000 livres tournois, que je vous prie, aussitôt qu'elle vous sera parvenue, de vouloir bien placer jusqu'à nouvel ordre. Je vous en serai obligé et vous en aurai toute la reconnaissance possible.

Votre aimable et estimable neveu est actuellement à Santo-Domingo. Nous attendons à tout moment de ses nouvelles. Quant à nous, nous sommes toujours dans la situation où vous nous avez laissés.

Ma famille, qui verse des larmes d'admiration et de reconnaissance toutes les fois que nous parlons de vous (ce qui arrive souvent), vous prie d'avoir la bonté d'encourager notre cher fils à l'étude par tous les moyens possibles. Qu'il se perfectionne surtout dans la connaissance des langues anciennes et modernes.

Votre très-affectionné et dévoué concitoyen,

GRANVILLE.

L'affaire de M. Philip ne s'avance pas ; il faut tout espérer du temps.

Donnez-nous, je vous prie, souvent de vos nouvelles, et mettez mes lettres sous le couvert de M. Bizouard, au Cap.

Mon grand-père mourut dans le pays au commencement de 1803.

Ma grand'mère écrivit au général Rochambeau, capitaine-général :

Cap, 10 ventôse an XI (février 1803).

Général, la mort de mon mari depuis peu de jours et le séjour en France de mes enfants m'y appellent pour affaires de famille.

Ayant rempli toutes les formalités de la loi, comme vous le verrez par la pièce ci-jointe, je vous supplie de vouloir bien m'accorder un passeport pour m'y rendre.

Je prie le ciel d'exaucer mes vœux pour votre prospérité et de vous rendre le témoignage de mon profond respect.

VEUVE GRANVILLE,

Propriétaire au Petit-Saint-Louis.

Le capitaine-général accédait à la demande de ma grand'mère, et le 19 prairial an XI (juin 1803), elle débarquait à Bordeaux (1).

Jonathas fut vivement affecté de la perte de son père.

Il écrivit ces lignes à son beau-frère Méresse, à Beurieux (Aisne), le 3 floréal, Paris :

(1) Ma grand'mère se fixa d'abord à Paris, puis à Beurieux, département de l'Aisne, en Picardie; la famille y résida sept ans jusqu'en 1815 et y jouit de beaucoup de considération. La maison habitée par ma grand'mère et mes tantes, MM^{mes} Méresse et Charpentier, y existe encore ; deux de leurs enfants y ont vu le jour, Clarice et Philogène Méresse.

Ma grand'mère s'éteignit au Port-au-Prince, le 6 avril 1832, à 76 ans.

Ce n'est point, mon cher frère, pour vous remercier de vos bons et sages conseils que je vous écris cette lettre ; les circonstances ne me le permettent pas. Nous avons perdu ce que nous avions de plus cher au monde ; notre pauvre père n'est plus ; je viens de l'apprendre de M. Gaudain.

Adieu, mon cher frère, ne le faites point savoir à ma sœur. Notre chère maman doit bientôt arriver.

JONATHAS.

M. Coisnon écrivit cette lettre à son élève, à l'occasion de cet événement :

9 prairial (juin).

A Granville.

Voici le moment, mon cher enfant, où tu dois faire usage de toute ta raison et profiter des grâces de ta première communion. Prends donc courage, mon ami, travaille de toutes tes forces afin que nous puissions achever ce que nous avons commencé. Tu embrasseras bientôt ta bonne et tendre mère ; que Dieu te la conserve pour ton bonheur et pour le sien.

Compte, mon ami, que tu trouveras toujours un père dans celui qui t'en tient lieu depuis plusieurs années. Songe, mon ami, que te voilà le chef de ta famille et que tu devras t'en montrer le protecteur et le soutien ; je t'embrasse bien cordialement.

COISNON.

Ecris à ta sœur, Granville, de revenir promptement pour recevoir ta mère, et recommande-lui beaucoup de discrétion vis-à-vis de M^{me} Méresse ; une mauvaise nouvelle pourrait lui faire grand mal dans ses couches.

Jonathas faisait au Collège de rapides et brillants progrès ; il y obtenait des succès prodigieux. Il se faisait remarquer par une intelligence douée d'aptitudes très-diverses. Il étonnait ses professeurs par la vivacité et la facilité de son esprit, et remportait les premiers prix dans les premières classes.

Il suivit pendant quelque temps les cours de médecine et de chirurgie à l'École de médecine ; il finit par y renoncer,

Après avoir fait ses classes ⁽¹⁾, il se décida à embrasser la carrière militaire pour laquelle il se sentait de la vocation. La grande épopée impériale se déroulait brillante. Le vaste et puissant génie du grand capitaine qui gouvernait alors la France, et qui venait de se signaler encore au monde par la bataille d'Austerlitz, le remplissait d'admiration. A peine âgé de vingt ans, il s'engagea volontairement à Paris pour dix ans, le 20 février 1806, et le 22 mars il fut incorporé comme canonnier au 1^{er} régiment d'artillerie de marine. Il servit six mois sur les vaisseaux le *Jean-Bart* et l'*Océan*, naufragea à bord du premier sur les Pales près l'île d'Aix, fit la mémorable campagne d'Allemagne en 1813, au 2^e bataillon de guerre du 1^{er} régiment d'artillerie de marine et dans le corps d'armée du maréchal Marmont, duc de Raguse, y accomplit des prodiges de valeur, gagna presque tous ses grades sur les champs de bataille à force d'intrépidité et de blessures, et, dans cette seule année 1813, fut promu successivement sergent, sergent-major, chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-lieutenant et lieutenant en 4^{er} dans l'arme qu'il avait choisie. Il avait vingt-sept ans ⁽²⁾. Mulâtre, il avait les

(1) J'extraits d'un album les noms des professeurs de l'Institution nationale des colonies, écrits en 1835, de la main même de mon père, avec les observations qui les concernent :

- Belin de Balu.—Grec et littérature française.
- Dergny.—Mathématiques, littérature, membre de l'Institut.
- L'abbé Gosse.—Littératures française et latine.
- Romelot.—Littérature latine.
- Lhomandie et son épouse. — Anglais, français, espagnol, allemand, italien, escrime, danse. Homme extraordinaire. Il a traduit Horace en vers.
- Dastainville.—Elève de l'École polytechnique, professeur de mathématiques.
- Baquoi.—Professeur de dessin. Il a fait de mémoire le portrait de M. Granger, un de nos professeurs de chimie.
- Vergany.—Professeur d'anglais, d'italien.
- Fabien et Lebrun.—Professeurs d'escrime.
- Fourcroy.—Nous donnait quelques leçons de chimie et il avait pour professeurs des professeurs distingués ; je ne me rappelle que M. Déyeux.
- Fontaine père (le fils était avec nous).—Violon.
- Garnier.—Flûte de l'Opéra.
- Lemarre.—Fameuse tête, professeur de latin et de français.
- Prieur.—(Dictionnaire de Boyer.) — Littérature anglaise.

J'ai eu le plaisir de voir à Paris, en 1859, le respectable M. Vauthier, successeur de M. Coisnon à la direction du collège de la Marche. Il était très-âgé. Il se rappelait parfaitement les Haïtiens, notamment mon père et MM. Villevaleix, qu'il aimait beaucoup et dont il m'a dit des choses bien flatteuses.

(2) De 1806 à 1813, il donnait des leçons particulières à des jeunes gens (garçons et filles) dans les villes où il tenait garnison, entre autres Brest et Rochefort.—Voir à la fin de la brochure des chansons qu'il a composées à leur intention. Il chantait à ravir.

cheveux ras et crépus. Il était leste, vigoureux, bien constitué, d'une taille bien prise et au-dessus de la moyenne et d'un beau port. Il excellait dans le maniement des armes, dans la danse, la natation et l'équitation.

Il s'est trouvé aux batailles de Lutzen, le 2 mai 1813, de Bautzen et de Wurtchem, les 21 et 22 du même mois, à celles de Dresde et des montagnes de la Bohème, les 26, 27, 28, 29 et 30 août suivants, et à celle de Leipzig, le 16 octobre 1813. Il fut blessé à cette dernière bataille de plusieurs coups de sabre et de lance, dont 2 à la partie moyenne et antérieure de la tête, 2 autres sur chaque épaule (l'un d'eux pénétra jusque dans la poitrine), 1 dans l'aîne droite, 1 à la partie antérieure de la cuisse du même côté, 1 au bas-ventre et 1 au côté interne de la jambe du même côté. Affaibli par la perte de son sang et resté parmi les morts et les mourants sur le champ de bataille, où deux escadrons de cavalerie lui passèrent sur le corps, il y fut fait prisonnier (1) et ne put rentrer en France que le 8 août 1814, après une captivité de plusieurs mois.

Ce fut alors qu'il passa du 1^{er} au 3^e de marine. Il fit partie des troupes envoyées pour combattre l'insurrection de la Vendée, du 14 mai au 14 juillet 1815. C'est ainsi qu'il prit part aux chaudes affaires du 19 mai 1815 près Saint-Gilles, d'Esney, dans la nuit du 20 au 21 du même mois, de Saint-Gilles encore, le 3 juin suivant, et des Marans, le 4, où il reçut un coup de feu presque à l'articulation du bras gauche. Dans l'un de ces combats, les officiers, entraînés

(1) Leipzig, la bataille la plus longue, la plus sanglante, la plus horrible, la plus effroyable du siècle et probablement des siècles, la bataille des géants, des peuples, des nations (Völker-Schlacht), disent les Allemands, où l'infériorité du nombre fit battre en retraite l'héroïque armée française devant l'Europe coalisée. La canonnade à Leipzig fut tellement épouvantable que personne parmi les vieux généraux ne se souvenait d'en avoir entendu une pareille, et que Napoléon, placé à distance sur un tertre derrière l'armée française, voyait tomber à ses côtés, lui sans trouble, bon nombre d'officiers et de chevaux. L'histoire signale la vaillance des bataillons de marine culbutant à la baïonnette les ardents Prussiens et Autrichiens. 2,000 bouches à feu fonctionnèrent des deux côtés dans les quatre journées dont se compose la sanglante bataille de Leipzig, où plus de 10,000 Français et plus de 60,000 Allemands et Russes furent atteints par le feu. 500,000 hommes étaient en présence sur un espace de trois lieues carrées. Jamais on n'avait vu pareil nombre d'hommes sur un même champ de bataille. Les Français seuls tirèrent plus de 200,000 coups de canon, dont plus de 80,000 dans la seule journée du 16 octobre. Horrible carnage, vraie boucherie!

par son exemple, entraînent à leur tour la division, qui s'emporta d'une telle ardeur que la défaite et la déroute de l'ennemi furent immédiates et signalées. Le conseil de la division se réunit, après l'affaire, pour délibérer quelle récompense serait demandée à l'Empereur afin de reconnaître l'action héroïque de Granville; mais quand arriva à la grande armée la dépêche qui lui aurait peut-être valu le grade d'officier de la Légion-d'Honneur, la fortune avait trahi l'aigle à Waterloo. (*Voir ses lettres et ses états de services à la fin de la brochure.*) ⁽¹⁾

(1) Dans mon voyage en Europe, en 1859, j'eus la bonne fortune, que j'envisais vivement, de rencontrer des compagnons d'armes de mon père. J'en découvris deux : son chef de bataillon, M. Claude Testard, pensionnaire décoré, âgé de 87 ans, fait prisonnier avec lui à Leipzig, et le général Déclevin Emon, le fils de son premier colonel d'artillerie.

Au moyen des indications que j'obtins au ministère de la marine et à l'Hôtel de la Légion-d'Honneur, j'allai à Seineport (Seine-et-Marne), près Melun, à 20 lieues de Paris, voir M. Testard. Quand je frappai à sa porte, une dame d'un certain âge vint ouvrir. Elle m'introduisit au salon, où je trouvai le vénérable vieillard assis et malade; mon émotion était profonde. Après lui avoir présenté mes respects je lui dis que j'étais le fils de Granville, qui servit avec lui sous le premier Empire, et sans me donner le temps d'achever : — Asseyez-vous, Monsieur, me dit-il, et donnez-nous des nouvelles de votre brave père; que vous lui ressemblez, dirent le mari et la femme. — Agréablement surpris et de plus en plus ému, je dis à la dame : — Et vous aussi, Madame, avez connu mon père? — Oh ! parfaitement, Monsieur, j'étais du nombre de douze jeunes filles à qui votre père donnait à Brest des leçons de français, d'arithmétique et de danse, et après mon mariage avec M. Testard, il ne sortait presque pas de chez nous et faisait nos délices. — De plus en plus ému, je voulus, pour leur faire constater mon identité, leur montrer les papiers de mon père que contenait le petit sac de voyage suspendu à mon bras. — Inutile, s'écrièrent-ils, vous êtes bien Granville. Qu'est devenu votre père? — Je leur annonçai sa mort et leur racontai sa vie dans le pays depuis sa rentrée de France en 1816. Ils m'écoutèrent avec le plus touchant intérêt, et me narrèrent à leur tour les choses les plus aimables et les plus flatteuses sur son compte. M. Testard me parla de son instruction, de son caractère franc, loyal et généreux et de son intrépidité dont il fut témoin en Saxe. — A l'ouverture de la campagne, me dit-il, Granville fut attaché au général Compans, en qualité de secrétaire; mais cela ne dura pas longtemps. Il voulut faire son coup de feu comme les autres et il s'y conduisit très-brillamment; il était brave avec élan et contagion. — Et comme je lui demandais s'il existait d'autres frères d'armes de mon père et lui témoignais mon intention d'aller les voir à Brest, Rochefort et Cherbourg, il me répondit : — Allez visiter ces beaux ports de guerre, mais je suis presque certain que vous n'y trouverez pas de compagnons d'armes de Granville; il n'en existe très-probablement que deux : le général Déclevin Emon et moi; tenez, allez voir le général Emon, il est le fils du premier colonel d'artillerie de votre père, et Granville lui a donné des leçons d'armes; il est attaché au ministère de la marine; je l'ai perdu de vue depuis dix ans, rappelez-moi à son souvenir et faites-lui mes amitiés. — Après avoir passé trois heures avec ces braves gens, je pris congé d'eux, ému jusqu'aux larmes, et le lendemain je me rendis au ministère de la marine, où j'appris que le général Emon était en réserve; on me donna son adresse, place Vendôme, 16 : j'y allai, je ne l'y trouvai pas; le jour suivant je m'y transportai encore en vain; je laissai alors une lettre pour lui, où je lui témoignai le désir de le saluer et lui demandai de vouloir bien me fixer le jour et l'heure où il lui conviendrait de me faire l'honneur de me recevoir. Le lendemain, 8 juin, il me répondit : — Je recevrai avec plaisir

Après cette laborieuse et glorieuse période, mon père obtint, le 6 octobre 1815, par ordre du ministre de la marine et des colonies au préfet du cinquième arrondissement maritime à Rochefort, un permis de six mois pour aller à New-York vaquer à des affaires de famille. Il ne se décida pas à retourner en France à l'expiration de ce permis. Il se rendit au pays natal, qu'il désirait ardemment revoir ; il y arriva dans les premiers jours de 1816 (1), et, le 12 novembre 1817, il fut admis, par ordonnance du roi Louis XVIII, à faire valoir ses droits à la retraite (2).

M. Granville, qui s'est donné la peine de venir chez moi et m'a témoigné le désir de me voir. Il me rencontrera sûrement entre midi et une heure le jour qui lui conviendra. Il a sans doute à me parler de son père dont je garde le meilleur souvenir. » — Je me rendis donc chez le général Emon, qui me fit l'accueil le plus bienveillant. Il m'entretint longtemps de mon père et s'étendit longuement sur ses qualités. — « Je suis en effet, me dit-il, le fils du premier colonel de votre père, qui était bien aimé du mien ; nous étions très-intimes et j'ai reçu de Granville non-seulement des leçons d'armes, mais des leçons d'anglais ; il était le maître d'armes de notre corps d'officiers ; j'ai connu peu d'hommes vifs, adroits et lestes comme votre père. » — Et quand je dis au général Emon, qui m'interrogeait vivement sur mon père, qu'à son retour en Haïti il n'y exerça que des fonctions civiles, il en fut très-étonné. — « Granville, s'écria-t-il, exercer des fonctions civiles, lui, si éminemment militaire ; modèle accompli du soldat, il montra de l'héroïsme à Leipzig ; il a laissé parmi nous de bien vifs souvenirs, nous avons tout fait pour le retenir, et il eût certainement marché, car il était impossible qu'un officier d'un si grand courage et d'un si rare mérite n'avancât pas. »

Fort impressionné, je pris congé du général, et, me conduisant à l'escalier, il me serra cordialement la main, en me disant : — « Monsieur, le soin avec lequel vous recherchez les compagnons d'armes de votre père et l'émotion que vous éprouvez à les entendre parler de lui témoignent que vous avez du cœur ; promettez-moi de me revoir à votre retour d'Espagne. »

Je n'oublierai jamais le bienveillant accueil du général Emon et du chef de bataillon Testard et de sa femme. Je sens revivre en moi les émotions que j'éprouvais quand ils m'entretenaient de mon regretté père.

(1) Né dans le Nord, d'où il partit, on s'en souvient, en 1799, s'il y avait débarqué, à son retour dans le pays, au lieu de se rendre dans l'ouest, où gouvernait si sagement l'immortel Pétion, il eût été certainement sacrifié, parce que Christophe n'aurait pas manqué de penser que mon père, élevé en France et ayant servi dans les armées françaises, retournait au Pays imbu des idées françaises et comme l'espion du gouvernement français.

(2) Ce fut à cette époque (novembre 1817) qu'il s'unit à ma mère ; c'étaient deux cœurs faits l'un pour l'autre, d'une bonté inépuisable. Le Président Pétion fit ce mariage. On se souvient encore des noces qui eurent lieu à Le Tort ; les fêtes splendides en durèrent trois jours.

En mars 1843, Méroné, neveu de Pétion, qui perdit la raison en 1812, se sauva de Tort où la soldatesque commettait des désordres. Arrivé au Port-au-Prince, il se fit conduire chez ma mère, qui le reçut avec infiniment de plaisir. Le Comité populaire, à qui elle avait demandé l'autorisation de se charger du soin de Méroné, lui répondit : « 20 mars. Madame, le Comité a reçu avec une vive satisfaction votre lettre de ce jour. Il vous autorise à vous charger, comme vous le désirez, du soin du citoyen Méroné, neveu de l'illustre fondateur de la République. Vous pourrez donc, Madame, employer tout votre zèle à adoucir la position trop malheureuse de cet infortuné, et le Comité aime à croire qu'il ne saurait le confier à de meilleures mains. » — Méroné mourut chez ma mère en 1845. Elle fut heureuse de payer ce tribut de reconnaissance à la mémoire de son bienfaiteur.

Ainsi, Jonathas Granville servit avec honneur et distinction dans l'armée française pendant dix ans, deux mois et quinze jours, et y reçut, à peine âgé de vingt-neuf ans, dix honorables blessures, l'étoile de la bravoure et les signes du commandement.

Rentré à Haïti au commencement de 1816, il y fut accueilli avec beaucoup de bienveillance par le Président Pétion, qui bientôt le prit en grande estime et en vive affection.

Le 22 février 1816, le Président le nomma arpenteur public dans le département de l'Ouest; il y exerça aussi les fonctions d'officier du génie *au grade de sous-lieutenant*.

En octobre 1817, il fut appelé à la charge de substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance, séant au Port-au-Prince, et peu après à celle de doyen de ce Tribunal; en 1819, à celles de substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, et de membre de la Commission centrale de l'instruction publique. Il fonda, en cette année, une excellente École de garçons.

De 1820 à mai 1824, il fut chef des bureaux de la guerre à la Secrétairerie générale, travaillant directement avec le Président Boyer, employé à la Secrétairerie d'Etat, et employé à des missions intérieures dans le Nord, dans l'Ouest et dans l'Est; c'est en 1823 qu'il fut envoyé dans ce dernier département pour en inspecter les Tribunaux et les mettre en mesure de bien fonctionner, mission dont il s'acquitta avec le plus grand zèle (*Voir des Pièces à la fin de la brochure*).

Au mois de mai 1824, il fut choisi par le Président Boyer pour aller remplir aux États-Unis d'Amérique l'importante mission de favoriser l'émigration à Haïti des personnes issues de la race africaine qui souffraient atrocement du préjugé de couleur, vrai joug de mépris, d'humiliations et de douleurs! (1) On se rappelle que c'est dans le cours de cette mission, lors de son voyage de Philadelphie à New-York, que lui arriva, à New-Brunswick, cette scène désagréable

(1) Voir à la fin de la brochure les Pièces concernant cette mission, ainsi que les publications pour et contre l'émigration.

d'où il se tira honorablement pour le pays et pour lui-même, et où il adressa à ce capitaine de frégate, qui l'avait insulté, cette parole vengeresse : « J'ai l'habitude de tracer les injures sur le sable et de graver les bienfaits sur le marbre. »

Citons M. B. Ardouin, notre compatriote :

« En entrant dans tous les détails ci-dessus, nous avons voulu prouver avec quelle sollicitude fut accueillie à Haïti l'idée d'y faciliter l'immigration des descendants de l'Afrique qui, réputés libres aux Etats-Unis, sont placés sous le joug des préjugés de race et de couleur aussi barbares qu'absurdes ; et l'on peut reconnaître que les sentiments du Président Boyer à ce sujet ne le cédaient en rien à ceux de Pétion, quand ce dernier accordait des secours à Bolivar sous la condition de l'affranchissement général de tous les esclaves de la Côte-Ferme. Mais on peut voir aussi qu'avec ses habitudes d'ordre et de régularité administrative, Boyer n'entendait pas livrer ces opérations au caprice des individus qui se présenteraient à son agent comme émigrants, encore moins à la spéculation mercantile des Américains, armateurs ou capitaines de navires, négociants, marchands ou autres. En se décidant à ordonner des dépenses à la charge du Trésor public, il voulait qu'elles profitassent autant au pays qu'aux hommes qu'on désirait y attirer, pour les rendre à leur dignité originelle. Ces précautions étaient convenables ; mais pouvait-il obtenir parfaitement ce qu'il désirait ? Le Président confiait à Granville une mission fort étendue et emportant une grande responsabilité, et cet agent était seul, sans être accompagné même d'un secrétaire ; il devait s'aboucher avec toutes les Sociétés de colonisation établies dans les différentes villes des Etats-Unis, leur communiquer ses instructions, prendre leurs avis et leurs conseils, et se faire assister pour bien remplir sa tâche. Aussitôt son arrivée à New-York, les journaux de cette ville annoncèrent sa mission de manière à provoquer le départ des noirs et mulâtres qui voudraient émigrer à Haïti. Ces publications, répétées dans les journaux des autres villes, excitèrent les Sociétés à l'envi les unes des autres à débarrasser le sol américain et principalement ces villes de toute cette population colorée qui y végète dans l'abjection des plus sales métiers, tandis que le but essentiel de l'émigration devait être d'envoyer à Haïti

le plus *d'agriculteurs* possible et ensuite des *artisans* utiles. Ne pouvant concentrer dans un seul port le départ des émigrants pour y veiller lui-même, Granville était bien forcé de s'en remettre au concours des agents des Sociétés de colonisation qui lui firent leurs offres ; de là l'impossibilité pour lui de contrôler l'envoi des émigrants et surtout les *dépenses* que ces expéditions occasionnaient aux Etats-Unis et devaient nécessiter aussi à Haïti. Or, c'était la partie *la plus délicate* de sa mission, avec un chef du caractère de Boyer. Ensuite, dans l'empressement mis dans tous les ports des Etats du Nord de l'Union à faire partir le plus d'émigrants possible, l'agent haïtien pouvait-il s'en reposer sur ses collaborateurs pour faire souscrire par écrit à chacun de ces hommes un engagement par-devant une autorité civile, qu'ils devaient renouveler de la même manière à Haïti, surtout par ceux qui seraient tenus à *rembourser* à la République les sommes qu'elle aurait avancées pour leur passage et leur nourriture ?

» Dès qu'il débarqua à New-York, Granville se vit entouré dans les rues de la plèbe de couleur qui le suivait partout en lui adressant des *speeches*, ce qui l'obligeait à des allocutions continues.

» Il en fut de même dans les autres villes.

» Les malveillants, parmi les Américains, se saisirent de ce que ces scènes présentaient de ridicule à leurs yeux ; ils en firent des articles de journaux qui irritèrent l'agent haïtien par l'acrimonie que ces articles respiraient contre la race noire tout entière et Haïti en particulier. Il eut peut-être le tort d'y répondre et de s'attirer par là des publications plus injurieuses (1). »

Mon père s'acquitta de cette importante et difficile mission, qui était digne de son caractère philanthropique et de son cœur, avec toute l'intelligence, tout le zèle et tout le dévouement dont il était capable. Les résultats n'en répondirent pas à l'attente du Président Boyer.

Mécontent des reproches du Président, mon père donna sa démission des fonctions de chef des bureaux de la guerre à

(1) *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*, chap. VI du 9^e volume.

la Secrétairerie générale (1). Il se jeta dans l'enseignement. C'est alors (1824-1825) qu'il fonda cette institution, tenue successivement chez Eveillard, chez Daumec et chez Toulmé, et qui fit une si rude concurrence au Lycée national, que dirigeait alors l'estimable docteur Pescay (2).

Le 24 juin 1825, le docteur Pescay se démit de la direction du Lycée. Mon père fut appelé à le remplacer, le 29 du même mois. Il montra, dans cette direction, les qualités qu'il possédait : capacité, fermeté, puis le don de se faire obéir et aimer. Il était singulièrement vénéré des lycéens. Ce fut une période très-florissante du Lycée haïtien.

Le 20 février 1826, il fut nommé Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, de substitut qu'il était, et tout en conservant la direction du Lycée.

En février 1827, il prouva son dévouement à l'amitié, en se démettant des fonctions de Commissaire du gouvernement en cassation pour défendre son condisciple, son frère d'armes, son ami, le citoyen Joseph Courtois, rédacteur de la *Feuille du commerce*, poursuivi en justice correctionnelle. Cette belle action, qui fut admirée, lui valut la médaille d'or des Cayes et la fameuse lettre que lui adressa à cette occasion le citoyen Hérard Dumesle, chargé par les citoyens de cette ville de lui offrir ce témoignage destiné à consacrer la mémoire de ce généreux dévouement (3).

(1) Du commencement de septembre 1824 au commencement de 1825 arrivèrent 6,000 (six mille) émigrants. (D'après le *Télégraphe*, gazette officielle, des 3 et 10 avril 1825.)

Nous faisons remarquer qu'à la suite de l'insuccès de nos envoyés en France, en 1824, le gouvernement avait de vives appréhensions d'une invasion française. Nos papiers publics et les actes du gouvernement le faisaient pressentir, ce qui a nui à l'émigration.

(2) Dès son arrivée dans le pays, mon père s'occupa d'enseignement, soit en donnant des leçons particulières à des hommes déjà faits, soit en dirigeant les écoles qu'il fondait, soit en aidant ses sœurs MM^{mes} veuves Méresse et Charpentier, dans la direction des institutions de demoiselles qu'elles avaient établies au Port-au-Prince.

Voir à la fin de la brochure la relation de la distribution des prix de l'école de M^{me} Méresse, en décembre 1819. J'éprouve un fier plaisir à la reproduire.

« Dans la même année (1819) J. Granville avait fondé au Port-au-Prince une excellente école pour les jeunes garçons, où il admettait des pensionnaires et des externes : il possédait à un haut degré le talent de l'enseignement, étant d'ailleurs fort instruit. »

(B. ARDOUIN, p. 412 du 8^e vol. des *Etudes sur l'Histoire d'Haïti.*)

(3) Voir aux Pièces, fin de la brochure. — Je regrette de ne pouvoir publier, ne la possédant pas, la réponse de mon père; mes recherches aux Cayes et à la Jamaïque dans les papiers de M. Dumesle ont été infructueuses. Ceux qui ont lu cette réponse s'accordent à dire qu'elle était noble et digne.

On se souvient aussi, entre autres traits de sacrifice et de dévouement à l'amitié, dont il a si souvent donné l'exemple, de celui dont fut l'objet de sa part son ami Sévère, en février 1830. (*Voir une lettre dans le Recueil à la fin de la brochure.*)

En août 1830 s'ouvrit la polémique sur l'économie politique entre le *Phare* et la *Feuille du Commerce*, polémique qui se termina, le 13 avril 1831, par le funeste duel entre Fruneau et Duton Inginac. Je m'abstiens de raconter l'origine et les phases de cette controverse, les faits en ayant été déjà exposés clairement par feu notre honorable concitoyen B. Ardouin, dans le 10^e vol. de ses *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*.

A la suite de cette déplorable affaire, mon père fut révoqué de la direction du Lycée. Ses adieux à ses élèves furent touchants : l'assistance versa des larmes. Il fut autorisé, sur la demande qu'il en fit au Président Boyer, à reprendre l'exercice de la charge d'arpenteur public, pour laquelle il avait été commissionné par le Président Pétion, on se le rappelle, en 1816. Il ouvrit, en même temps, un établissement d'enseignement, maison Nau et Daguerre, où bon nombre de ses élèves du Lycée le suivirent (1).

Citons M. B. Ardouin :

« Après la destitution de M. Granville, la direction du Lycée fut confiée provisoirement à M. V. Plésance, jeune professeur de cet établissement, qui avait été d'abord répétiteur après avoir achevé ses classes. On n'eut que des éloges à lui décerner durant les six mois qu'il remplit ces fonctions ; il sut maintenir l'ordre et la subordination parmi les élèves qui avaient pris plus ou moins part aux émotions du récent événement (2), et les études reprurent leur cours jusqu'au retour de l'ancien Directeur Granville, que professeurs et élèves regrettaient. Cette décision du Président, relative au jeune Plésance, fut appropriée aux circonstances et d'accord avec ce qu'il dit de la jeunesse dans sa proclamation. Que n'a-t-il pensé alors qu'il était convenable, opportun, de l'associer aux fonctions diverses de ses devanciers pour la préparer à

(1) Belle intelligence, cœur généreux, personne ne possédait mieux que lui le talent de l'enseignement et l'art de se faire aimer de ses élèves.

(B. ARDOUIN, *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*, 10^e vol.)

(2) La mort de Fruneau.

leur succéder avec une expérience acquise qui eut profité à la chose publique (1).

Rappelé à la direction du Lycée, à la demande des professeurs, des élèves et des parents, mon père y fut réinstallé, le 5 décembre 1831, par la Commission centrale de l'instruction publique, présidée par le sénateur J.-F. Lespinasse, et prononça le discours suivant :

« Citoyens, je ne chercherai pas à vous remercier des paroles consolantes que vous venez de m'adresser pour ce qui me concerne personnellement ; il est des émotions que rien ne peut dépeindre. Je me bornerai à vous prier d'agréer l'assurance de la gratitude que m'inspirent les sages conseils de votre expérience et de votre patriotisme. Les prudentes instructions que je reçois d'une commission honorée de la plus belle des fonctions, ces précieuses instructions je les ai constamment suivies, constamment je les ai propagées depuis près de seize ans que je consacre mes loisirs à l'utilité d'une jeunesse qui doit être l'orgueil de ceux qui savent faire respecter et chérir la vieillesse.

La religion a toujours été ma boussole et pour moi seul et pour mes semblables avec moi. Cependant, je vous l'avoue, il m'est pénible d'avoir à m'étendre devant ces enfants sur un sujet d'une telle importance : Dieu ne s'enseigne, mais Dieu se fait sentir. En développant à mes élèves les principes sacrés du christianisme, je leur ai présenté des faits, des exemples, mais j'ai évité les dogmes, parce qu'ils ont toujours été hors de mes attributions comme citoyen privé, comme homme public. Ces enfants n'ont point appris par cœur cette maxime connue longtemps avant Confucius et consacrée dans notre Constitution : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit, faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir ; » mais, par ce qu'ils voient et ce qu'ils lisent, cette maxime est pour eux un axiome.

En leur parlant de Dieu, je leur dis que ce n'est point lui qui produit l'esclavage ; en leur disant de chérir et de pratiquer notre religion, je leur fais voir que ce sont les hommes seuls qui ont imaginé les inquisitions. Quand je les appelle à chanter avec

(1) 10^e vol. des *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*.

moi la Liberté, ce n'est point cette Liberté dont la plèbe invoque le nom perfide pour propager son anarchie dévastatrice ; ce n'est point cette Liberté, fille des ténèbres, qui, après avoir enfanté tous les fléaux, finit par vomir au milieu des peuples qui l'adorent le plus abominable des monstres, le despotisme ; mais nous chantons la Liberté, fille de la lumière, mère de toutes les vertus, la Liberté qui rapproche l'homme de la Divinité, la Liberté qui porte le citoyen à faire toute abnégation de lui-même sans méconnaître ses droits pour ne penser qu'à ses devoirs.

Je me rappelle qu'en portant au Premier Magistrat de la République les vœux reconnaissants de cette jeunesse, à qui le Christ accorde le Royaume des Cieux, je lui dis : « Votre Illustre Prédécesseur, en fondant l'utile institution du Lycée, ajouta un rayon à la couronne de gloire qu'il emporta dans la postérité. Il n'y a pas moins de mérite à conserver, à orner, qu'à construire. Héritier des vertus de votre ami, en perfectionnant cet établissement, en lui accordant une prédilection honorable, vous avez augmenté d'un anneau la chaîne qui unit le successeur de Pétion à la reconnaissance nationale. Ces enfants que vous avez adoptés reçoivent, par votre sollicitude, un bien précieux qui leur fera conserver le plus précieux de tous : l'instruction leur apprendra à jouir de nos libertés, à ne les perdre jamais, à remplir leurs devoirs et à recevoir la mort comme un bienfait, si jamais le despotisme..... » Je m'arrête, je vois que ce mot vous a déchiré l'oreille.

Telle est, citoyens, la doctrine que j'ai toujours professée au milieu de mes frères, au milieu de mes enfants ; telle elle sera toujours.

(*Aux professeurs*) : Mes chers camarades, mes vieux compagnons de peines et de plaisirs, je suis heureux de me retrouver au sein de notre famille ; j'aurai encore la gloire de vous aider à diriger ces pupilles de la nation. Semblables au bon et vaillant Béarnais, nous leur montrerons toujours pour guides la science, la vertu et l'honneur.

(*Aux élèves*) : Mes enfants, mes amis, voilà celui que vous avez récompensé du doux nom de père ; c'est aujourd'hui mon plus beau jour. Vous vous rappelez qu'en me séparant de vous, il y a quelques mois, je vous dis de préférer le sort de Thémistocle à celui de Coriolan. Aujourd'hui, traçons les injures sur le

sable et gravons les bienfaits sur le marbre, et que nos mots d'ordre et de ralliement soient nuit et jour : Vive la Liberté ! Vive le Président d'Haïti ! »

M. V. Plésance, s'adressant à la commission, dit aussi ces paroles :

« Messieurs, la mission que vous venez aujourd'hui remplir pénètre de la joie la plus douce les professeurs et les élèves du Lycée national. En ramenant parmi nous celui dont les adieux nous ont naguère coûté tant de larmes, vous satisfaites aux vœux les plus ardents de l'amitié, vous comblez les désirs d'une famille impatiente de recevoir dans son sein son chef bien-aimé.

» La responsabilité que j'ai, il y a huit mois, provisoirement acceptée, je suis heureux de m'en décharger en faveur de l'honorable compatriote auquel il appartient, par ses titres éminents, d'être le dépositaire des intérêts et de l'avenir de cette intéressante jeunesse. Si le laps de temps durant lequel j'ai dirigé le Lycée ne s'est point écoulé stérile pour la patrie, alors je me féliciterai d'avoir été fidèle à toutes mes promesses et d'avoir acquitté le mandat que vous m'aviez un moment confié.

» Mes amis, le voilà ce tendre père que vos cœurs appelaient à hauts cris. Il rentre au milieu de vous pour y recueillir toutes les joies, toutes les satisfactions que peut puiser une âme sensible dans l'amour et le dévouement des siens.

» Pour saluer son retour, répétez avec moi ces paroles qui lui seront flatteuses, ces paroles qui retentiront jusqu'au fond de son cœur : *Honneur au compatriote Granville ! Honneur au directeur du Lycée national !* »

Mon père visita à cette époque la ville des Cayes, alors affligée par l'ouragan de 1831. Il y reçut un brillant accueil. Il s'y affilia à la loge du rit écossais « les Elèves de la nature, » le 3 janvier 1832.

En septembre 1832 eut lieu la souscription nationale en faveur de M. Ferrand de Baudière, belle action à laquelle mon père concourut largement (1).

Le 30 décembre 1832, après la condamnation de son ami

(1) Voir les Pièces à la fin de la brochure.

Courtois en justice correctionnelle et la solennité de la distribution des prix au Lycée, où il s'exprima peut-être imprudemment (1), mon père remit au Président Boyer sa lettre de démission. La voici :

Président :

Depuis près de dix-sept ans que j'ai eu le bonheur de revoir ma patrie, je me suis toujours concilié l'estime et même l'affection de mes concitoyens, et j'ai reçu de vous particulièrement des preuves non équivoques d'une bienveillance continue.

Arpenteur, officier du génie, substitut au Tribunal de première instance, doyen de ce même Tribunal, substitut au Tribunal de cassation, Commissaire du gouvernement à ce dernier Tribunal, membre de la Commission de l'instruction publique, chef du bureau de la guerre, employé à des missions intérieures dans le nord, dans l'ouest et dans l'est, agent du gouvernement aux Etats-Unis d'Amérique, directeur du Lycée national, partout j'ai fait mon devoir, et toujours j'en ai été récompensé par l'approbation des hommes de bien et surtout par votre suffrage. Cependant, la calomnie, qui sait si bien prendre la forme de la vérité, me persécute au point que je crains de devenir coupable, car je suis homme. Je sais que je vais péniblement affecter votre cœur paternel ; mais, Président, ayez pitié de moi ; il est temps que je me retire ; permettez-moi d'aller me reposer avec le souvenir de vos bienfaits : acceptez ma démission, et croyez que si j'ai des défauts, l'ingratitude n'a jamais souillé mon cœur.

Votre respectueux et affectionné serviteur,

J. GRANVILLE (2).

Puis il annonça au Président son départ pour Samana. Sa lettre contient ce passage : « Là j'attendrai le jugement du temps et peut-être celui de la postérité ; et nous saurons un jour si de vaines protestations de dévouement valent mieux que les preuves irrécusables de la sincère amitié. »

(1) Voir la relation de cette circonstance au 16^e vol. des *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*, par M. B. ARDOUIN.

(2) Voir à la fin de la brochure quelques Pièces relatives à la direction du Lycée sous mon père, de 1825 à 1832. J'éprouve un bien vif regret, c'est de ne pouvoir publier tous les discours de mon père pendant cette période, notamment son discours d'installation ; ils étaient presque tous improvisés ; il parlait d'abondance.

A partir de cette époque (1833) et jusqu'en juin 1836, mon père se livra à l'arpentage dans le Nord et dans l'Est et à l'exercice de la profession d'avocat.

Le 3 août 1836, le président Boyer l'appela à la charge de contrôleur de la douane des Gonaïves ; il ne l'occupa que quelques mois, et s'en démit (1).

Enfin, le 15 juin 1837, il fut nommé Commissaire du gouvernement près le Tribunal civil des Gonaïves (2). C'est pendant qu'il occupait cette nouvelle charge qu'il fit ses deux derniers voyages au Cap-Haïtien : l'un, de juillet à novembre 1838, et l'autre, de janvier à mars 1839 (3).

Il mourut au Cap, le mercredi 6 mars 1839, à neuf heures du matin, rue Saint-Sauveur, à l'âge de cinquante-trois ans et trois mois (4).

La ville du Cap fut frappée de stupeur à la nouvelle presque soudaine de la mort de mon père ; la population entière en manifesta la plus vive douleur, l'impression en fut profonde, et les regrets unanimes qu'elle lui donna à ses funérailles furent touchants. J'en garderai toujours aux Capois un souvenir reconnaissant (5).

Telle fut cette existence de cinquante-trois années, marquée par les événements les plus variés, tel fut cet homme, l'un des plus glorieux enfants d'Haïti. Cœur, intelligence et caractère d'élite, forte organisation, grande nature, le Ciel n'avait rien refusé à Jonathas Granville ; il était admirablement doué. Esprit propre à tout, excellent en toutes choses, ses aptitudes échappaient aux limites étroites d'une spécialité.

Aux dons de l'esprit il joignait ceux d'un caractère simple,

(1) Voir une lettre, fin de la brochure, où se peint l'élévation de son caractère.

(2) Voir une lettre, fin de la brochure, où éclate sa courageuse bienfaisance.

(3) Ces voyages avaient pour but de terminer définitivement le règlement de la succession du général Placide Lebrun, mort en 1834 ; mon père était l'exécuteur testamentaire de cette succession.

(4) Mon père m'emmena avec lui dans ces deux derniers voyages au Cap. Je n'avais pas encore atteint ma quatorzième année. Je l'ai vu expirer et j'ai en mémoire des circonstances de sa mort. J'ai eu le triste bonheur, j'en remercie le Ciel, d'assister à ses derniers moments et de recueillir son dernier soupir, comme celui de ma bonne, tendre et regrettée mère, qui décéda au Port-au-Prince, 14 ans plus tard, le 19 octobre 1853, à l'âge de 60 ans.

(5) Voir à la fin de la brochure les Eloges funèbres de mon père, et une note sur les particularités concomitantes de sa mort mystérieuse.

modeste, aimable et charmant, droit, franc, plein d'aménité, de loyauté, de fermeté, d'énergie, de décision, de noblesse et d'honneur.

Véritablement voué au culte des idées élevées et libérales, des principes et des sentiments qui créent le dévouement et le sacrifice, tout ce qui vient d'une âme noble, généreuse et loyale lui était naturel et familier.

C'était assurément un des hommes les meilleurs qui aient existé.

Il ne vivait que pour obliger, secourir, consoler. Bonté vraie, sûre d'elle-même, toujours prête, inépuisable, toute sa vie, sans richesse, il a donné tout ce qu'il avait d'argent à tout ce qu'il a rencontré de détresses, et tout ce qu'il avait de cœur et de courage à tout ce qu'il a rencontré de faible et d'abandonné (¹). La bienfaisance était sa passion, il l'exerçait avec cette noble imprévoyance où le calcul n'entre point et qui n'appartient qu'aux âmes *supérieures*; il accourait spontanément au service et à la défense de la veuve, de l'orphelin et de l'opprimé; il était la compatissance, la charité, la générosité, le dévouement mêmes.

Il a été bon, généreux, pas comme tout le monde peut l'être à un moment donné : il l'a été toujours, à toute heure et jusqu'au dernier souffle de sa vie. Personne plus que lui n'a professé la belle maxime évangélique de la fraternité des

(¹) Entre plusieurs traits de cette espèce, on cite celui-ci :

« C'était en 1827-1828. Sanon Dosmar, cordonnier-botier et soldat au 12^e régiment d'infanterie, avait frappé l'officier Graville, des chasseurs à cheval de la garde du Président. Il fut jugé et condamné à mort. Tout se préparait pour l'exécution. Boyer était résolu à faire un exemple au profit de la discipline. Il avait résisté à toutes les supplications et à toutes les démarches faites en faveur du condamné, même à celles des membres de sa propre famille. Mon père entreprit de sauver Sanon Dosmar. Il se rendit à Tort, où le Président s'était porté afin de mieux se soustraire aux obsessions. Quand mon père y arriva, la famille du Président, soupçonnant l'objet de sa venue, l'avertit qu'il était inutile de tenter une démarche, attendu que toutes celles qu'on avait déjà faites avaient échoué. Cet avis ne l'ébranla pas, et ne consultant que son cœur, il se présenta au Président, qui s'était retiré dans le verger de l'habitation. Portant aussitôt un genou à terre, il implora la clémence du chef de l'Etat en faveur de *l'homme qui allait mourir*; il attendrit Boyer, qui se laissa fléchir et qui lui dit : — « M. Graville, je vous accorde la grâce du condamné que j'ai refusée à tout le monde. » — Le Président ordonna aussitôt au capitaine de cavalerie Lassère de porter en toute hâte au général Lerebours, commandant l'arrondissement de Port-au-Prince, l'ordre de surseoir à l'exécution. Quand mon père, rentrant en ville, rencontra à Jean Ciseau le capitaine Lassère qui retournait à Tort : — Eh bien ! capitaine, quelle nouvelle, lui demanda-t-il ? — Je suis arrivé à temps, commissaire ; on distribuait des cartouches pour l'exécution. »

hommes. Il est jugé par Celui-là qui pèse dans la balance souveraine le bien et le mal de notre vie.

Qui a poussé plus loin la chaleur du sentiment, la tendresse filiale, conjugale et paternelle, le patriotisme, l'amour de la liberté, tous les genres de courage, la générosité, la libéralité, la vivacité de l'affection, l'empressement et la fidélité de l'amitié, l'abnégation, le dévouement, le désintéressement, l'intégrité et la rigide probité?

Toutes ces qualités du cœur et du caractère, il les avait dans des proportions héroïques.

Non, jamais la mort n'a dévoré un cœur plus chaleureux et plus brûlant que le sien.

Qu'on interroge? Tous en porteront témoignage.

Ensemble rare, carrière longue, laborieuse et honorable. Il a laissé à ses enfants non pas la fortune, — il n'était pas fait pour en avoir, — mais un nom aimé et honoré qu'ils prisent plus haut que les richesses.

Il a rendu d'éminents services à sa Patrie.

Ses nombreux élèves et disciples, hommes éclairés et *honorables*, ont figuré ou se retrouvent encore dans le Gouvernement, dans les Chambres, dans l'Administration, dans l'Enseignement, dans la Magistrature, au Barreau et dans l'Armée.

APPENDICE.

Dans cette partie du livre, nous comprenons un certain nombre de lettres, chansons, écrits et documents propres à bien faire connaître mon père ou à éclairer des points particuliers sur lesquels nous n'avons pas pu insister dans le cours de la Biographie.

Quelques pièces sont placées presque au hasard; nous n'avons pas cru devoir les sacrifier parce qu'elles ne se prêtaient pas bien à notre classification.

Le lecteur s'apercevra facilement que quelques pièces manquent.

Nous regrettons de n'avoir pas pu combler ces lacunes, malgré nos recherches.

A Brest, le 28 décembre 1807.

*A Madame Granville, rue des Quatre-Vents, n° 26,
chez M. Guardot, tapissier, à Paris.*

Ma chère Maman,

Voici bientôt un jour consacré aux souhaits et aux vœux; les enfants bien nés ne laissent jamais passer ce jour sans témoigner à leurs chers parents les sentiments d'attachement et de reconnaissance qui les animent à leur égard. Que vous souhaiterai-je, chère maman? Vous méritez tout le bonheur possible; puissiez-vous donc en jouir sans jamais éprouver aucun chagrin! Le seul regret que j'éprouve, c'est de ne

pouvoir être auprès de vous pour vous embrasser et vous souhaiter de bouche ce que ma plume vous marque.

J'ai reçu les lettres que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; elles m'ont procuré la permission de travailler en ville. Je vous demande pardon du retard que j'ai mis à vous répondre ; mais je n'ai pas un moment à moi ; les occupations militaires et les leçons que je donne en ville prennent tout mon temps. J'ai été obligé d'employer mon premier mois pour m'habiller un peu proprement, car j'ai été forcé de vendre en route ce qui n'était pas d'ordonnance ; mon sac était si lourd que je pouvais à peine le porter, et lorsque le militaire est en route, il est impossible qu'il puisse vivre de sa seule paie ; il faut absolument qu'il ait quelques petites ressources d'ailleurs.

Je suis très-fâché de ne pouvoir pas vous envoyer vos étrennes ce mois-ci ; mais, vers le 25 janvier, vous les recevrez sans faute. Je vous prie de m'excuser auprès de M. Lasselie ; il m'est impossible de lui écrire dans ce moment-ci. Je lui écrirai le premier du mois prochain.

Il y a à Carhaix une respectable dame nommée la veuve Leroux, qui m'a comblé d'honnêtetés pendant mon séjour dans cette ville ; elle m'a logé, nourri chez elle ; à mon départ, elle a mis de l'argent dans mon sac ; enfin elle a eu pour moi tous les égards qu'une bonne mère pouvait avoir pour un fils chéri. Je lui ai souvent parlé de vous ; je lui ai même dit que vous comptiez lui écrire un de ces jours ; c'est une veuve qui a des enfants que j'instruisais à Carhaix. Je vous prie de vouloir bien lui écrire deux mots pour m'aider à la remercier de toutes les bontés qu'elle a eues pour moi. Son adresse est : « Veuve Leroux, à Carhaix, département du Finistère. »

Je vous prie aussi d'y mettre quelques mots de remerciements pour la veuve Banéat et M. l'abbé Dubot : ce sont des gens fort estimables qui m'ont comblé d'honnêtetés.

Adieu, ma chère maman, je vous embrasse de tout mon cœur et vous désire une parfaite santé.

Votre affectionné fils.

J. GRANVILLE.

P. S. — Mes respects à ma tante et à ses demoiselles.

Brest, le 7 octobre 1809.

A Madame Granville, chez M^{me} Méresse Granville, à Beaurieux, par Fismes (département de l'Aisne).

Ma chère Maman,

J'ai reçu votre lettre, il y a quatre jours. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle m'a fait beaucoup de plaisir : toutes les fois que je reçois de vos nouvelles, j'éprouve toujours une grande satisfaction. J'ai aussi lu avec une grande joie la lettre de ma chère sœur ; son style enjoué m'a beaucoup réjoui.

J'ai demandé à notre colonel la permission d'aller passer un mois auprès de vous ; il m'a dit qu'il verrait cela ; mais je doute fort qu'il acquiesce à ma demande ; je donne des leçons à son fils et à la demoiselle de notre gros-major : ce sont les deux plus considérables personnages de notre régiment ; ils ne seraient pas bien aises que M. le professeur s'éloignât d'eux pendant un mois entier ; cependant je vous engage à leur écrire et à leur demander pour moi un congé de deux mois ; s'ils ne veulent pas, M^{me} Méresse en sera quitte pour quelques lignes ; mais moi, j'en serai pas quitte à si bon marché, car je serais très-fâché de ne pouvoir pas aller vous embrasser à Beaurieux. Faites donc pour le mieux, ma chère maman, employez tous vos moyens, et veuillez me faire obtenir cette permission tant désirée.

Adieu, ma chère maman, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ma chère sœur et sa jolie petite famille, et je vous prie de me croire, avec un sincère attachement, votre respectueux fils.

J. GRANVILLE.

Brest, le 6 janvier 1810.

A Madame veuve Granville, à Beaurieux.

Ma chère Maman,

Je viens de recevoir votre lettre, qui m'a fait beaucoup de plaisir : je craignais que votre santé ne vous permît pas de venir me voir ; mais je vois avec une extrême satisfaction que

vous êtes disposée à venir passer quelque temps avec votre pauvre fils : je vous en remercie infiniment. Le 25 de ce mois, je vous' ferai passer 96 francs pour votre voyage. Si cette somme ne suffit pas, je prie ma chère sœur de me prêter 50 francs, que je lui rendrai dans le courant du mois de février ; en outre, j'attends le courrier qui doit vous conduire ici : c'est un respectable père de famille que je connais particulièrement et qui, probablement, s'arrangera avec moi à meilleur marché que l'administration, car les courriers peuvent prendre des voyageurs à leur compte ; c'est un bénéfice pour eux, par conséquent ils ont intérêt à prendre meilleur marché.

D'après le calcul que j'ai fait, je crois que vous pourrez m'écrire de Beaurieux le 46 de ce mois, et je recevrai votre lettre le même jour que je mettrai l'argent à la poste. Si mon calcul est juste, je vous prie de ne pas manquer de me faire réponse aussitôt que vous aurez reçu ma lettre, et de me dire si madame Méresse pourra vous donner 50 francs pour moi ; si elle ne le pouvait pas, je tâcherais de me procurer cette somme ici et de vous l'envoyer avec les 96 fr. Vous aurez trente postes de Paris ici ; à chaque poste on donne deux ou trois sous au postillon ; supposez que le tout fasse 4 fr. 10 s. : on donne 3 fr. au conducteur de Paris à Rennes, et 3 fr. à celui de Rennes à Brest : le tout fait 10 fr. 10 s. Je suppose que votre nourriture et votre coucher fassent 4 fr. par jour ; vous serez cinq jours en route, ce qui fait 20 fr. — Ces 20 fr. et 40 fr. 10 s. pour les conducteurs et les postillons font 30 fr. 50 cent. Je suppose maintenant que le courrier me prenne 4 louis pour votre voyage, le tout fera 126 fr. 50 c.

Vous trouverez en arrivant un appartement tout disposé pour vous, et des personnes qui désirent beaucoup de vous connaître ; vous aurez une bonne pension et une société bien honnête et bien aimable. Je vous prie donc de m'écrire aussitôt la réception de ma lettre, afin que je puisse faire tout ce qu'il faut.

Adieu, ma chère maman, je vous embrasse de tout mon cœur, et vous souhaite toutes sortes de satisfactions.

Votre affectionné fils,

J. GRANVILLE.

J'embrasse M^{me} Méresse et ses enfants. Je lui écrirai jeudi une lettre de huit pages pour la dédommager de mes billets laconiques.

Quand elle était à Chigny, elle ne disait pas cela.

Brest, le 15 décembre 1810.

A Madame veuve Granville, à Beaurieux,

Ma chère Maman,

Je suis forcé de vous écrire, parce qu'il y a déjà trop longtemps que je n'ai reçu de vos chères nouvelles ; mais je croyais pouvoir vous annoncer quelque chose de nouveau relativement à mon malheureux sort, et je suis toujours dans la même position. Je m'attendais à avoir mon congé, je suis encore soldat. Je m'imaginai que j'aurais obtenu la permission d'aller vous voir ; je suis plus fixé ici que jamais ; enfin tout me contrarie, tout m'inquiète et rien ne me console. Il y a eu dans notre corps des changements infinis, et tout est encore de même pour moi. Comme je ne puis aller vous voir, je vous prie de me faire savoir si vous voulez me faire le plaisir de venir passer quelques mois avec votre pauvre fils : je vous enverrai la somme qui sera nécessaire pour votre voyage ; et quand vous voudrez retourner à Beaurieux, le colonel m'a promis de m'accorder une permission pour vous accompagner ; veuillez, je vous prie, chère maman, ne pas me refuser cette grâce. Si votre santé vous le permet, écrivez-moi de suite et je vous ferai passer tout l'argent qu'il vous faudra pour votre voyage ; il y a assez longtemps que je suis éloigné de vous, ne me privez pas du plaisir de vous embrasser et de voir une mère qui m'a tant aimé. Je vous prie de dire à ma sœur que j'ai reçu ses deux lettres et que je l'invite à ne pas retarder si longtemps ses réponses.

Adieu, chère maman, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que M^{me} Méresse et ses enfants, et je vous prie de répondre de suite à ma lettre.

Votre affectionné fils,

J. GRANVILLE.

Brest, le 6 janvier 1812.



A Madame veuve Granville, à Beaurieux.

Ma chère Maman,

Vive la joie ! Je pars après-demain, et lundi je suis à Paris, et mercredi je suis à Beaurieux. Je prie ma sœur de me préparer un peu de pois rouges avec du riz. — C'est M^{me} Gourdon qui a obtenu la permission du ministre.

Adieu, le courrier presse.

Votre affectionné fils,

J. GRANVILLE.

Brest, le 13 juin 1812.

A Madame veuve Granville, à Beaurieux.

Ma chère Maman,

Je m'empresse de vous annoncer que je suis arrivé ici bien portant. J'ai été fort bien reçu du major, et j'ai repris mes occupations ordinaires deux jours après mon arrivée. J'ai laissé à Paris ma pétition à M. Mainviel, qui m'a engagé à ne pas la présenter avant d'avoir vu mon colonel ; il est maintenant à Paris : je l'ai vu en route, mais je n'ai pas eu le temps de lui parler. Je suis forcé d'attendre son retour. Le pauvre Jacques Vincent est mort pendant que j'étais à Beaurieux. M. Fontaine vous dit bien des choses, ainsi qu'à ma sœur. M^{me} Prieur et ses enfants vous embrassent et vous souhaitent une bonne santé. Moi, j'en fais de même et je vous prie de me conserver votre amitié. J'embrasse ma chère sœur et la prie de me rappeler au souvenir de M. Casimir et de son aimable épouse.

Votre respectueux et affectionné fils,

J. GRANVILLE.

Mes respects à M. de Bussy.

Mesle, le 22 février 1813.

A Madame veuve Granville, à Beaurieux.

Ma chère Maman,

Je suis en ce moment entre Alençon et Mortagne, et je profite d'un moment de repos qu'on laisse à la troupe pour vous faire savoir que j'ai reçu votre lettre du 14 de ce mois ; elle m'est parvenue avant-hier, à mon arrivée à Alençon ; j'aurais désiré vous faire réponse de suite, mais, jusqu'à cette heure, je n'ai pas eu une seule minute de liberté. Je comptais vous écrire de Rennes, mais je suis employé à des fonctions qui me donnent un tracas du diable et qui me laissent à peine le temps de dormir.

Je vous remercie infiniment des bons conseils que vous me donnez. Je vous promets que je ferai tous mes efforts pour ne jamais m'en écarter ; je vous suis très-obligé des vœux ardents que vous faites pour mon bonheur ; je ne serai heureux que quand je saurai que vous l'êtes ; vous prenez trop d'intérêt au bien-être de vos enfants pour qu'ils ne trouvent point leur bonheur dans le vôtre. Tant que vous verserez des larmes, nous en verserons aussi.

Je remercie infiniment ma sœur de ce qu'elle a fait pour moi, ce soir, en arrivant à Mortagne ; elle m'a tiré d'un grand embarras ; je la prie de me faire savoir si elle m'a écrit à Brest ;..... (*lacune*)elle adressera la lettre à Saint-Denis, près de..... (*lacune*)..... que la première.

Adieu, ma chère maman ; aimez-moi toujours, et sachez que vous avez en moi le plus respectueux et le plus affectueux fils.

J. GRANVILLE.

Guadenberg (Saxe). A la grande armée,
le 18 juin 1813.

(Réponse de suite.)

A Madame veuve Granville ou à sa fille, à Beaurieux.

Ma chère Sœur,

Je viens de recevoir, il y a tout au plus deux heures, une lettre qui me fait beaucoup de plaisir, mais qui me cause

en même temps une grande inquiétude ; j'apprends avec peine l'état de vos affaires et le prochain départ de ma chère maman pour Saint-Domingue. Quoique j'aie en ce moment-ci grand sujet de me réjouir, je suis mortellement affligé : je vous en supplie, ma chère sœur, si maman n'est point partie, employez tous les moyens possibles pour la retenir ; je suis maintenant sous-lieutenant et chevalier de la Légion-d'Honneur ; je puis lui procurer une existence honnête et tranquille ; nous ne tarderons pas à rentrer en France, et alors nous ne nous séparerons plus ; je vous en supplie, ma chère sœur, si vous n'avez pas assez de force sur son esprit, employez M. Mainviel et nos autres connaissances pour la retenir ; dites-lui de ma part que son fils a besoin de sa chère et malheureuse mère ; qu'il lui tarde beaucoup de réparer tous les chagrins qu'il lui a causés, et qu'il la supplie en grâce de ne pas abandonner ses enfants.

Adieu, chère sœur ; si vous m'aimez, tâchez de réussir dans ma commission ; mon inquiétude est si forte que je suis obligé de cesser ma lettre plus tôt que je ne voudrais. J'embrasse toute la famille.

J. GRANVILLE.

Mon adresse est : Granville, chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-lieutenant au 1^{er} régiment d'artillerie de marine, attaché à l'état-major de la 1^{re} division du 6^e corps, commandé par le maréchal duc de Raguse, à la Grande Armée.

Au camp de Grossen-Hayn (Saxe),
à la grande armée, le 14 septembre 1813.

A Madame Granville, à Beaurieux.

Je viens de recevoir, ma chère maman, vos deux lettres en même temps ; je m'empresse d'y répondre et de vous faire passer un mandat de 150 francs, que vous pourrez faire toucher à Brest sur le quartier-maître de notre dépôt. Je suis fâché de ne pouvoir vous en envoyer davantage dans ce moment-ci ; nous ne sommes point du tout payés, et c'est la prière que j'ai faite à mon colonel qui m'a procuré la négociation de ce mandat entre M. Lanthéaume, quartier-maître

des bataillons de guerre, et M. Coatpont, quartier-maître du dépôt. Je n'ai pas encore reçu de nouvelles de ma sœur ; je la crois un peu paresseuse ; cependant je l'embrasse de tout mon cœur ainsi que vous, ma chère maman, et je vous prie de me croire pour toujours votre respectueux et affectionné fils.

J. GRANVILLE.

P. S. — Je désirerais vous faire toucher les 250 fr. de ma croix, mais je ne sais comment m'y prendre. Vous pourriez vous en informer auprès de l'aimable Monsieur que j'ai eu le plaisir de voir à Laon, chez M^{me} Ducastaing, ou auprès de M^{me} Prieur. Bonjour à tous nos amis et à nos connaissances.

Je viens d'être proposé pour lieutenant. Je vous dirai plus tard ce qui m'a occasionné cette faveur. Mes respects à M. l'évêque Mainviel. Je vous engage à lui envoyer le mandat ; il pourra vous le faire toucher promptement, par l'intermédiaire des bureaux de la marine.

Votre respectueux et affectueux fils.

J. GRANVILLE.

Marienwerder (Prusse), le 27 avril 1814.

A Madame veuve Granville, à Beaurieux.

Il y a déjà près de huit mois, ma chère et bonne maman, que je n'ai pu vous écrire ; jugez de mes privations et de mes tourments. Vers le 8 septembre de l'année passée, je vous ai envoyé un mandat de 450 francs, payable à Brest, chez M. Coatpont, quartier-maître trésorier du 1^{er} régiment d'artillerie de marine ; ce mandat était dans la lettre que je vous écrivis ; j'ai appris depuis que tous nos courriers avaient été interceptés à cette époque, et cet accident me donne à douter que vous n'avez pas reçu l'argent que je vous ai fait passer. Si cela est ainsi, je vous prie d'écrire à Brest, à M. Coatpont, pour lui demander s'il n'a pas reçu de l'officier payeur du régiment, pendant la campagne, l'avis de payer à vous ou à votre ordre la somme de 200 francs à prendre sur les appointements qui me sont dûs depuis le mois de mai 1813 ; si cette invitation ne lui est point parvenue, je

vous autorise à toucher 400 francs sur ce qui m'est dû ; j'ose espérer que notre colonel ne s'opposera pas à ce que je partage avec ma mère ce que j'ai gagné en versant mon sang pour la France.

Je n'ai pas besoin de vous conter tous les maux que j'ai éprouvés ; vous aimez trop votre pauvre Jonathas pour qu'il vous fasse un tel récit : je vous dirai seulement qu'après avoir évité la faux de la mort à Lutzen, à Bautzen, dans les montagnes de la Bohême et dans beaucoup d'autres endroits, j'ai fini par payer le tribut que tout militaire doit à Bellone : j'ai reçu deux coups de sabre à la tête, un coup de lance à l'épaule gauche, un autre à l'épaule droite, celui-ci est entré jusque dans la poitrine, un coup de baïonnette au bas-ventre, et enfin une balle à la jambe droite ; il m'a passé sur le corps deux escadrons de cavalerie et j'existe encore. Vous voyez que le Grand Architecte de l'Univers n'a pas voulu que je fermasse encore les yeux à la lumière ; une voix secrète me disait : l'homme est né pour souffrir, sache résister à tous les maux qui t'accablent et tu embrasseras encore ta tendre mère ; cette voix ne m'a pas trompé, j'ai longtemps lutté contre l'adversité et je vis encore pour ma chère et bonne maman, trop heureux si je puis lui faire oublier par mes soins affectueux tous les chagrins que lui a causés son Jonathas.

Je me suis très-souvent informé de mon beau-frère, mais toutes mes recherches ont été infructueuses ; je me plais à croire que nous nous trouverons tous deux pour les vendanges prochaines près de vous ; j'espère qu'alors vous me permettrez de boire un petit coup de plus qu'à l'ordinaire ; je vous vois déjà froncer le sourcil ; pardon, ma bonne maman, pardon, veuillez observer que depuis environ 14 mois je n'ai bu tout au plus que quatre bouteilles de vin ; voyez que de temps de perdu ; il faudra bien le réparer.

Je vous prie de renouveler à ma sœur l'assurance de mon inviolable attachement ; j'embrasse Julie, Clarice et Philogène, présentez mes respects à M. Méresse ainsi qu'à son aimable compagne. Mettez-moi aux genoux de M^{me} Ducastaing et dites-lui que les sabres, les lances, les baïonnettes, les balles, et les boulets m'ont empêché de répondre à sa charmante lettre ; mais on nous fait espérer que dans peu j'irai lui ap-

porter la réponse moi-même. En attendant cet heureux moment, je vous embrasse de tout mon cœur et vous souhaite autant de satisfaction que j'éprouve de tristesse depuis que je suis éloigné de vous.

Votre respectueux et affectionné fils,

J. GRANVILLE.

Veillez ne pas m'oublier auprès de la respectable famille de M. de Bussy.

Je prie ma sœur de donner de mes nouvelles à M^{me} Prieur, à Brest, et à M^{me} Tronquois à Chauny.

Bonjour à Eulalie si elle est à Paris.

Il faudra envoyer ma lettre au colonel du régiment pour que vous puissiez toucher cet argent.

Brest, le 20 novembre 1814.

Le quartier-maître-trésorier du 1^{er} régiment du corps royal d'artillerie de marine à M. Granville, lieutenant en premier au 3^{me} régiment, à Rochefort.

Monsieur,

N'ayant pu m'occuper plus tôt de l'objet de votre lettre du 15 octobre dernier, je viens vous prier de m'adresser, sous le couvert du Conseil d'administration, la feuille de route qui vous a été délivrée à votre rentrée en France, à l'effet d'établir votre décompte de demi-solde pendant le temps de votre captivité. Veuillez me faire connaître en même temps les à-compte que vous avez dû recevoir depuis votre rentrée en France.

Je vous ai compris sur les états de solde arriérée, comme suit :

Sergent, du 29 mars au 2 mai, ci.. fr.	33.33	}	79.41
Sergent-major, du 3 mai au 3 juin, ci.	46.08		
Sous-lieutenant, du 4 juin au 24 septembre, ci.....	308.33	}	700.00
Lieutenant en premier, du 25 septembre au 16 octobre inclus, ci.....	91.66		
Gratification de première mise comme sous-officier promu officier.....	300.00		

Décompte de demi-solde..... fr.	» »
Gratification d'entrée en campagne.....	400.00
Perte d'effets à Leipzig.....	400.00

Je vous adresse sous ce pli un bon de 30 francs pour le fonds de votre masse de linge et chaussures en dépôt dans la caisse au 1^{er} juillet 1813.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LE BESCOND COATPONT.

Rochefort, le 24 novembre 1814.

A Madame veuve Granville, à Beaurieux.

Je viens, ma chère maman, de recevoir 400 francs, et je vous en envoie 150. J'ai payé une partie de mes dettes, et j'espère que dans le courant du mois prochain je pourrai payer M. Poulet et vous envoyer une quarantaine de francs. Il m'est encore dû environ 500 francs ; mais je ne sais pas quand j'en serai payé. Au 1^{er} juillet prochain, je serai à demi-solde ; et je pourrai aller où je voudrai. Je vous prie de me faire savoir deux mois d'avance quand M^{me} Simon accouchera : c'est absolument nécessaire pour que j'aie le temps de demander ma permission au ministre de la marine et de la recevoir.

Comme ma sœur ne me fait pas savoir si elle existe ou non, je n'ai pas besoin de me rappeler à son souvenir. J'embrasse Clarice et Philogène et toute la famille Méresse.

Votre respectueux et affectionné fils,

J. GRANVILLE.

L'argent est affranchi.

Nous, David-Victor Belly de Bussy, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, de l'Ordre de la Réunion, colonel au corps royal d'artillerie, maire de la commune de Beaurieux, certifions que M^{me} veuve Granville, née Labrosse, âgée de cinquante-neuf ans, propriétaire à l'île Saint-Domingue, a demeuré dans cette paroisse pendant

sept années, et qu'elle y a toujours mené une conduite régulière et irréprochable.

Ladite dame nous ayant déclaré vouloir quitter cet endroit, n'y laissant aucune dette quelconque, nous a demandé le présent certificat, que nous lui avons délivré pour lui servir et valoir ce que de droit.

Fait à Beaurieux, le 1^{er} mars 1815.

DE BUSSY.

Aux Sables-d'Olonne (Vendée), le 14 juin 1815.

A Madame Méresse, rue des Carmes, 6, près la place
Maubert, à Paris.

J'ai reçu hier, ma chère sœur, votre lettre du 1^{er} de ce mois ; je suis charmé d'apprendre que maman, vous et Clarice, vous vous portez bien ; quant à moi, cela va tous les jours de mieux en mieux ; ma blessure s'achemine promptement vers la guérison, et dans quinze jours je ne me souviendrai pas d'avoir été blessé.

Je suis on ne peut plus satisfait de savoir que vous avez pris un professeur : vous avez très-bien fait ; il faudrait maintenant réformer votre orthographe : vous mettez toujours des *s* au lieu de *z* : c'était la manière de monsieur *Du* ; maintenant, et depuis longtemps, la mode est changée et comme je sais que vous êtes un peu esclave de la mode, vous n'aurez pas beaucoup de peine à vous conformer à ses caprices. Dans toutes les grammaires, vous voyez à l'imparfait de l'indicatif, au conditionnel présent, la terminaison *ois*, que l'on prononce *ais* ; ne vous conformez pas à cette bêtise : toutes les fois que vous aurez un imparfait de l'indicatif ou un conditionnel présent, écrivez la terminaison par *ais* et non *ois* ; si l'on vous demande qui vous l'a appris, répondez que c'est le bon sens : je *tournaï* ne doit point s'écrire comme une livre *tournois*.

Vous avez été comme moi trompée par une flatteuse espérance ; je croyais bien aller à Paris, et c'était notre destination par notre ancienneté ; mais le sort en a voulu autrement. Ceux qui nous ont remplacés ont obtenu des faveurs à notre détri-

ment ; nos cadets ont eu des croix et de l'avancement, et nous, nous sommes ici à faire des quinze et dix-huit lieues par jour, couchant sur le sable et à la rosée, courant les bois comme des chiens de chasse, faisant des prisonniers que l'on renvoie, et recevant des balles que nous gardons : voilà nos récréations dans la Vendée. Quant à moi, je n'ai pas à me plaindre ; ils m'ont blessé, mais je me suis procuré l'innocent plaisir de dérouiller ma rapière dans le ventre de ces bougres-là, et j'ai une belle paire de pistolets provenant d'un de leurs chefs, à qui j'ai fait plus de mal que si je l'avais tué : il faisait le beau parleur pour exciter ma pitié ; mais moi, qui suis comme mon oncle Thomas, je dis en anglais à un de mes camarades : « Il faut que j'abatte la tête à ce particulier-là ! » Il marchait devant moi, et aussitôt qu'il entendit ces paroles, il se détourna tout saisi : j'avais à la main un grand coquin de sabre que j'avais pris à un des leurs à qui j'avais crevé le ventre, et j'avais jeté le fourreau ; il regarda le sabre avec effroi, mais je lui ordonnai de marcher sans se détourner, et je dis en anglais à mon camarade : « Aussitôt que nous ferons halte, je l'expédierai. » Je faisais exprès de parler anglais, parce que tous ces mâtins connaissent cette langue. Le pauvre diable tremblait comme moi quand M. Du m'attachait avec ses belles jarretières rouges. Enfin nous fîmes halte et je lui demandai s'il savait parler anglais ; il me dit qu'oui et qu'il avait entendu sa condamnation ; alors je le rassurai et je lui dis que la personne d'un prisonnier était sacrée pour nous, et que c'était une plaisanterie que je faisais. Il sembla renaître : il en fut quitte pour la peur ; nous le conduisîmes en prison à Napoléon, où il est encore.

Tâchez de vous informer parmi les officiers d'artillerie de marine de MM. Onot et Portalez, capitaines chez nous : ce sont mes deux bons amis ; dites-leur bien des choses de ma part et priez M. Onot de m'écrire à Napoléon et de me donner des nouvelles de son fils.

Depuis que je suis parti de Rochefort, j'ai écrit deux lettres à maman ; je ne conçois pas comment elle est fâchée contre moi ; toutes les fois qu'elle m'écrit, je réponds de suite : ainsi je ne suis pas en défaut. Embrassez-la pour moi, et dites-lui

que je suis toujours son respectueux fils et votre affectionné frère.

J. GRANVILLE.

Bonjour à Clarice. Ecrivez-moi à Napoléon (département de la Vendée).

Rappelez-vous que vous avez beaucoup de choses à me dire.

Un bonjour bien cordial à Poitevin, mais pas à d'autres.

5^e Arrond.
Maritime.

—
Port de
Rochefort.

3^e RÉGIMENT DU CORPS ROYAL
DES CANONNIERS DE LA MARINE.

CONGÉ DE SIX MOIS SANS SOLDE.

En vertu de la dépêche de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, en date du 18 septembre 1815,

Il est permis à M. Granville (Pierre-Jonathas), lieutenant de première classe et chevalier de la Légion-d'Honneur, de s'absenter du régiment pendant six mois, pour aller à New-York, où des affaires de famille nécessitent sa présence.

A Rochefort, le 6 octobre 1815.

Pour le colonel du susdit régiment,

Le Cher GANDON, major.

Vu et approuvé par le major-général
de la marine :

QUERANGAL.

Copie de la dépêche de S. Ex. le ministre de la marine et des colonies, en date du 18 septembre 1815, adressée à M. le préfet du cinquième arrondissement maritime, à Rochefort.

Je vous préviens, Monsieur, que d'après la demande que vous m'en avez faite par votre lettre du 2 de ce mois, j'ai consenti à accorder au sieur Granville, lieutenant au troisième régiment du corps royal des canonniers de la marine, un congé de six mois, pour aller à New-York.

Comme ce congé n'a lieu que pour affaires particulières, le sieur Granville ne jouira d'aucuns appointements pendant sa durée.

Vous voudrez bien donner connaissance de cette disposition au colonel du troisième régiment.

(Signé) : Le comte DE JAUCOURT,

Pour copie, le contre-amiral, préfet maritime,

(Signé) : Comte DE GOURDON.

Pour copie conforme, le major-général de la marine,

(Signé) : QUERANGAL.

Pour copie conforme :

Pour le colonel du troisième régiment

Le Cher GANDON, major.

Vu : A Bordeaux, le 8 octobre 1815.

Le capitaine-adjoint,

G. C. DE BOIS SAINT-LYS.

1^{re} DIVISION.

LÉGION-D'HONNEUR.

Duplicata.

Paris, le 14 juin 1813.

Le grand Chancelier, ministre d'Etat, à M. Granville, chevalier de la Légion-d'Honneur, sergent-major dans le 1^{er} régiment d'artillerie de marine.

L'Empereur et Roi, en grand Conseil, vient de vous nommer chevalier de la Légion-d'Honneur.

Je m'empresse et me félicite vivement, Monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et Royale et de la reconnaissance de la Nation.

(Signé) : B. G. E. L., comte de LACÉPÈDE.

N^o d'ordre : 37190.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général,

Le comte DE DIENNE.

CORPS IMPÉRIAL D'ARTILLERIE DE MARINE.

PREMIER RÉGIMENT.

Etat des services de M. GRANVILLE (PIERRE-JONATHAS), fils de SIMON GRANVILLE et de MARIE-THÉRÈSE-ANNE LABROSSE, né à Saint-Domingue (colonies), le 28 décembre 1789 (1).

Lieutenant en 1^{er}, chevalier de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1813, sous le n° 37190.

DÉTAIL DES SERVICES EFFECTIFS

et

CAMPAGNES PAR TERRE.

DURÉE DES SERVICES par grade et des campagnes par terre.

Ans.	Mois.	Jours.
------	-------	--------

Entré au service par enrôlement volontaire le 20 février 1806.....

6	11	11
---	----	----

Sergent le 1^{er} février 1813.....

»	3	2
---	---	---

Sergent-major le 3 mai 1813.....

»	1	1
---	---	---

Sous-lieutenant le 4 juin 1813.....

»	3	21
---	---	----

Lieutenant en premier le 25 septembre 1813.....

»	9	6
---	---	---

Passé au 3^e régiment de même arme le 1^{er} juillet 1814.

»	»	»
---	---	---

Services effectifs.....

8	4	11
---	---	----

CAMPAGNES.

A la Grande Armée du 29 mars 1813, fait prisonnier à Leipzig, le 16 octobre même année, et rentré en France le 8 août 1814.....

1	4	9
---	---	---

Dans le département de la Vendée, du 11 mai 1815 au 14 juillet suivant.....

»	»	»
---	---	---

Campagnes par terre.....

1	4	9
---	---	---

RÉCAPITULATION DE TOUS LES SERVICES.

Services effectifs.....

8	4	11
---	---	----

Campagnes par terre.....

1	4	9
---	---	---

Services de mer. { En paix pour moitié.....

»	»	»
---	---	---

{ En guerre.....

»	5	25
---	---	----

Total général.....

10	2	15
----	---	----

(1) Ici il y a erreur : lors du mariage de mon grand-père et de ma grand'mère, le 22 septembre 1792, à Saint-Louis du Nord, mon père, le plus jeune des quatre enfants, était âgé de 6 ans, 9 mois et 17 jours, d'où il suit qu'il naquit en décembre 1785.

SERVICES DE MER.

NOMS des bâtiments.	DATES		EN PAIX.			EN GUERRE.		
	de l'embarquement.	du débarquement.	Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours
<i>Le Jean-Bart.</i>	1 ^{er} janv. 1809.	3 mars 1809.	»	»	»	»	2	3
<i>L'Océan. . . .</i>	4 mars 1809.	25 juin 1809.	»	»	»	»	3	22
	Campagnes par mer.		»	»	»	»	5	25

Actions d'éclat, blessures et circonstances particulières.

Naufragé à bord du *Jean-Bart*, sur les Pales près l'île d'Aix.

S'est trouvé aux batailles de Lutzen, le 2 mai 1813, de Bautzen et de Wurtchem, les 21 et 22 du même mois, à celles de Dresde et des montagnes de la Bohême, les 26, 27, 28, 29 et 30 août suivants, et à celle de Leipzik, le 16 octobre 1813.

A été blessé à cette dernière bataille de plusieurs coups de sabre et de lance, dont deux à la partie moyenne et antérieure du coronal, deux autres sur chaque omoplate, un dans l'aîne droite, un à la partie antérieure de la cuisse du même côté et un au côté interne de la jambe du même côté.

S'est trouvé à l'affaire du 19 mai 1815, près Saint-Gilles, à celle d'Esnay, dans la nuit du 20 au 21 du même mois, à celle de Saint-Gilles, le 3 juin suivant, et à celle des Marans, le 4 dudit, où il reçut un coup de feu au bras gauche.

Certifié sincère et véritable par nous, membres du Conseil d'administration, le présent état de services littéralement extrait du registre-matricule.

A Brest, le 9 juillet 1815.

(Signé) : TESTARD,
Chef de bataillon.

Vu et vérifié par le commissaire de marine préposé aux revues,
(Signé) : L. LACOVEILLE.

LEGROS, GROSSE, BARBICHE.
Le major, Le colonel président,
E. SOLMINIHAC. PRINGET.

MINISTÈRE
DE LA MARINE.

EMPIRE FRANÇAIS.

—
Direction
de la comptabilité
générale.

—
Bureau
du service intérieur
et des archives.

—
Par ordre du ministre secrétaire d'Etat de la marine, le directeur de la comptabilité générale certifie que des registres matricules ou documents déposés au bureau du service intérieur et des archives a été extrait ce qui suit :

Nom et signalement du militaire.

Pour extrait :
(Signé):
OCTAVE DE BRANGES

GRANVILLE (PIERRE-JONATHAS), fils de SIMON et de MARIE-THÉRÈSE-ANNE LABROSSE, né le 1789, à Saint-Domingue (Amérique).

Détail des services.

Vérifié :
Le sous-chef,
(Signé):
LE PETIT.

Engagé pour 10 ans, à Paris, le 20 février 1806. Incorporé (n° 5394) comme canonnier au 1^{er} régiment d'artillerie de la marine, le 22 mars 1806.

Le chef,
(Signé):
D'AVEZAC.

Sérgent, le 1^{er} février 1813.
Sérgent-major, le 3 mai 1813.
Sous-lieutenant, le 4 juin 1813.
Chevalier de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1813.
Lieutenant, le 25 septembre 1813.
Admis à faire valoir ses droits à la retraite par ordonnance royale du 12 novembre 1817.

Campagnes.

A fait la campagne d'Allemagne en 1813 avec le 2^e bataillon de guerre du 1^{er} régiment d'artillerie de la marine.

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le 11 juin 1859.

Le directeur de la comptabilité générale,

(Signé) : BLANCHARD.

Marine
administration
centrale. 209 - 1859
XXXVIII.

Délivré gratis à
M. GRANVILLE, en
réponse à sa lettre
du 10 juin 1859,
enregistrée n° 1089.

Récapitulation des services publics de Jonathas Granville dans le pays.

22 février 1816. — Commissionné par le président Pétion, arpenteur public dans le département de l'Ouest et y faisant aussi fonction d'officier du génie *au grade de sous-lieutenant*.

11 octobre 1817. — Substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de 1^{re} instance du Port-au-Prince, et peu après doyen de ce Tribunal. Il cesse d'être arpenteur à cause de l'incompatibilité de ces fonctions avec les fonctions judiciaires.

Août 1819. — Substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation jusqu'en 1826 et membre de la Commission centrale de l'Instruction publique. — Il fonde cette année une excellente École de garçons, où il admet des pensionnaires et des externes.

De 1820 à 1824. — Chef des bureaux de la guerre à la Secrétairerie générale, travaillant directement avec le Président d'Haïti. — Employé à la Secrétairerie d'Etat. Employé à des missions intérieures dans le Nord, dans l'Ouest et dans l'Est : — Mission pour installer les Tribunaux dans l'Est (1823). — Agent du gouvernement aux Et.-U. d'Am. (1824), toujours substitut en cassation. — Il se démet de ses fonctions de chef des bureaux de la guerre à son retour des Et.-U. (fin 1824).

De 1825 à 1832. — Fondation d'un Établissement privé d'éducation. — Directeur du Lycée national du Port-au-Prince. Commissaire du gouvernement au Tribunal de cassation, tout en conservant la direction du Lycée (1826). Membre de la Commission centrale de l'Instruction publique. Sa démission des fonctions de Commissaire du gouvernement en cassation pour défendre M. Jh. Courtois (1827). Médailles des

Cayes (1827). Est autorisé à reprendre l'exercice de la profession d'arpenteur public (1829). Suspendu pendant huit mois de la direction du Lycée après l'affaire Fruneau. Deuxième Institution d'éducation qu'il fonde. Rappelé à la direction du Lycée le 5 décembre 1831, à la demande des professeurs, des élèves et des parents. Sa démission de la direction du Lycée, le 30 décembre 1832.

De 1833 à 1836. — Exerce les fonctions d'arpenteur et d'avocat particulièrement dans le Nord.

3 août 1836. — Contrôleur à la douane des Gonaïves, charge dont il se démit après quelques mois.

15 juin 1837. — Commissaire du gouvernement près le Tribunal civil des Gonaïves. 6 mars 1839, sa mort au Cap-Haïtien.

CONSEILS A MES JEUNES AMIS

(Composés à Brest et adressés à ses Elèves.)

CHANSON.

1^{er} COUPLET.

Jeunes beautés, qui foulez la verdure,
Vous, dont les traits rivalisent les fleurs,
Voyez la rose aux bords d'une onde pure
Avec orgueil étaler ses couleurs. (Bis)
Elle éblouit, mais la tempête arrive,
Au choc des vents, l'un par l'autre poussés,
La rose tombe, et l'onde fugitive
Entraîne au loin ses rameaux dispersés. (Bis)

2^e COUPLET.

Jeunes beautés, la rose est votre image ;
Un jour verra flétrir vos traits brillants ;
Tout passe, hélas ! les roses du bel âge
Ont même sort que la rose des champs. (Bis)

Des beaux-arts seuls les palmes immortelles
Sont à l'abri des injures du temps ;
Et vous serez toujours jeunes et belles
Quand vous joindrez les vertus aux talents. (Bis)

AUTRE CHANSON.

1^{er} COUPLET.

Jeunes beautés, chères amies,
Ecoutez mes faibles accents :
Vous êtes fraîches et jolies,¹
Mais voit-on toujours le printemps ?
Cherchez des qualités durables ;
Le temps n'arrête point son cours ;
Si vous êtes toujours aimables, }
Croyez-moi, vous plairez toujours. } *Bis.*

2^e COUPLET.

La modestie et la décence
Sont vos plus riches ornements ;
Laissez la vile médisance
Aux cœurs corrompus et méchants ;
Apprenez surtout à vous taire :
On peut trop dire en un seul mot ;
Soyez discrètes sans mystère, }
Ne parlez que quand il le faut. } *Bis.*

3^e COUPLET.

Evitez la coquetterie,
Fuyez ces jeunes papillons
Qui charment par la flatterie
Et par d'agréables poisons ;
Ne recherchez pas la parure ;
Plus on veut plaire et moins on plaît ;
Imitez la simple nature, }
Mais soyez belles sans apprêts. } *Bis.*

4^e COUELET.

Ayez toujours de l'indulgence,
Car tout le monde en a besoin ;
N'ayez jamais de négligence,
A tout mettez beaucoup de soin ;
Aimez surtout à vous instruire :
L'or et la beauté ne sont rien ;
Les richesses peuvent séduire,
Mais les talents sont de vrais biens. }

Bis.

AUTRE CHANSON.

CORINNE.

I.

Doux parler, doux regard, pied mignon,
Petit nez, petit trou placé sous le menton,
Taille élégante et fine
Et bouche purpurine ;
Voilà de ma Corinne
Le portrait
Trait pour trait.

II.

Etre simple et coquette à la fois,
Etre bonne, être vive et pleurer quelquefois ;
Rire dès qu'on devine
Que son âme est chagrine ;
Voilà de ma Corinne
Le portrait
Trait pour trait.

III.

Attirer, promettre, refuser,
S'adoucir, se fâcher, laisser prendre un baiser
Sur sa bouche divine,
Puis me faire la mine ;
Voilà de ma Corinne
Le portrait
Trait pour trait.

IV.

Bien souvent je me dis : désormais,
Oui, je veux de mon cœur en effacer les traits ;
Mais sa charmante mine
Me retient, me lutine.
Oublier de Corinne
Les attraits,
Non, jamais.

AUTRE CHANSON

Composée en Haïti, en 1816,

Sur l'air de la MUSETTE DE NINA.

Quel sentiment se déclare en mon âme ?
Je suis pensif, je rêve nuit et jour ;
Tout consumé par une vive flamme... } *Bis.*
Serais-je atteint de la flèche d'amour ?

Un feu secret circule dans mes veines,
Je prends plaisir à nourrir son ardeur ;
Il me tourmente, il aggrave mes peines, } *Bis.*
Et malgré moi, je chéris ma douleur.

Chère gaîté ! mon unique richesse,
Tu me fuis donc, tu t'éloignes de moi ?
Je ne sens plus qu'une douce tristesse. } *Bis.*
O ma gaîté ! puis-je vivre sans toi !

Je me trouvais à l'amour insensible,
Je méprisais ses douleurs et ses maux,
J'étais joyeux, mon cœur était paisible... } *Bis.*
Un seul instant a détruit mon repos.

Port-au-Prince, le 22 février 1816,
an 13^e de l'indépendance.

*Alexandre Pétion, Président d'Haïti, au citoyen Jonathas
Granville, Port-au-Prince.*

Sur le compte qui m'a été rendu de votre savoir et de votre patriotisme, je vous prévien, citoyen, que j'ai fait choix de vous pour être arpenteur public dans le ressort du département de l'Ouest. En conséquence, la présente vous servira à remplir les fonctions de la dite charge, en attendant qu'une Commission en forme vous soit expédiée.

J'ai l'honneur de vous saluer.

PÉTION.

Port-au-Prince, le 11 octobre 1817, an 14^e.

*Alexandre Pétion, Président d'Haïti, au citoyen Jonathas
Granville.*

Etant nécessaire de nommer à la place de substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance séant en cette ville, et d'après la connaissance particulière que j'ai acquise de vos talents, de votre zèle et de votre patriotisme, je vous informe, citoyen, que vous avez été choisi pour remplir les susdites fonctions et jouir des honneurs et prérogatives qui y sont attachés. Je ne doute nullement que vous ne soyez disposé à faire tous vos efforts pour justifier la confiance que le Gouvernement vous accorde. La présente vous servira de lettre de service jusqu'à ce qu'une Commission en forme vous soit expédiée.

PÉTION.

Par le Président :

Le grand Juge,

SABOURIN.

Port-au-Prince, le 7 août 1819, an 16.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, au citoyen J. Granville, substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation.

J'ai reçu, citoyen Commissaire, ce matin, la lettre que vous m'avez adressée hier, pour avoir des explications sur

les articles 46 et 48 de la loi du 28 juillet 1817, sur l'organisation du Tribunal de cassation, et sur celui 43 du 4^e titre de la loi du 15 mai de la présente année, relative à la nouvelle organisation des Tribunaux de la République.

Je suis bien satisfait, citoyen Commissaire, du motif qui a dirigé votre susdite lettre; elle est une preuve non équivoque du zèle et du patriotisme qui vous caractérisent dans les importantes fonctions dont le Gouvernement vous a jugé digne.

Rien n'est plus difficile que d'approcher de la perfection en se mettant à faire des lois; on peut même dire qu'il est impossible d'atteindre cette perfection, et on n'en est convaincu que lorsqu'avec le temps, l'occasion de mettre en pratique ce que la théorie avait préparé après beaucoup de réflexion, on se trouve arrêté par des difficultés et des incidents qui ne s'étaient pas montrés jusqu'alors; c'est le résultat de cette expérience, qui se fait chaque jour dans tous les pays, qui a placé les gouvernements dans la nécessité de faire choix d'hommes judicieux et possédant la connaissance du droit public pour les revêtir des charges de judicature, afin que dans les cas imprévus ou pas assez clairement expliqués par la loi écrite, ils fussent capables d'approcher la raison de la loi et de n'agir que dans l'intérêt public, qui est le principal motif de toute sage législation.

L'art. 46 de la première loi que vous citez, en accordant quatre mois pour se pourvoir en cassation d'un jugement, a donné, ce me semble, assez de temps à la réflexion pour que celui qui se serait cru mal jugé, forme sa plainte de la manière voulue par la loi; et si celui-là est resté tout ce temps dans l'inaction, il est clair que, comme vous le dites, il a acquiescé au jugement rendu; et si la partie publique agit alors et d'après le 48^e article de la même loi, ce ne peut être que dans des cas extraordinaires où un jugement ayant trop grièvement blessé la loi, il convient de le faire redresser pour l'intérêt même de la loi et pour empêcher que l'erreur ne se perpétue ou que les juges, qui auraient été les auteurs de cette faute, n'y retombent. Ce n'est qu'après le délai de quatre mois et sur le silence de la partie lésée, que le ministère public peut produire sa plainte du jugement mal rendu, ce qu'il ne doit faire encore qu'après m'en avoir avisé; et comme il faut des

bornes à toutes choses, il est raisonnable de lui laisser, après le délai de quatre mois que les parties ont pour se pourvoir, celui de trois mois pour faire sa plainte contre le jugement mal rendu.

J'ai invité le Grand Juge de faire publier régulièrement dans la *Gazette officielle* les jugements rendus par tous les tribunaux ; c'est afin que le ministère public en puisse avoir connaissance, et pour qu'ils servent à éclairer les membres de l'ordre judiciaire en général et à convaincre le peuple de la sollicitude du Gouvernement pour lui faire rendre une justice prompte et équitable. Si la *Gazette* ne publiait pas assez vite ces jugements, dont le nombre se trouverait hors de proportion de son cadre, vous pourriez en avoir plus prompte connaissance par les extraits que tous les tribunaux sont dans l'obligation d'envoyer à la fin de chaque mois au Grand Juge des jugements par eux rendus dans le mois. Le Gouvernement n'a rien omis, autant qu'il pouvait être en son pouvoir, de ce qui pouvait faire marcher le service de l'ordre judiciaire d'une manière régulière et raisonnable ; et si, dans les membres de cet ordre respectable, il pouvait compter beaucoup de collaborateurs d'un esprit aussi éclairé et aussi bien dirigé que vous, il aurait aussi bien que le public, sujet de se réjouir par la félicité qui en résulterait pour tous.

J'attends, citoyen Commissaire, la communication des jugements que vous m'indiquez et sur laquelle je vous donnerai ma dernière décision.

Je vous salue avec la considération la plus distinguée.

BOYER.

Extrait du « Thélégraphe » du 12 décembre 1819.

La Commission de l'instruction publique s'est réunie, mardi 30 novembre dernier, chez M^{me} veuve Méresse, d'après l'invitation que cette estimable institutrice lui avait faite, de faire subir à ses jeunes élèves un examen public.

Tout avait été disposé convenablement et l'auditoire était

nombreux. M^{me} Méresse fit l'ouverture en adressant aux membres de la Commission le discours suivant :

« Messieurs, j'éprouve en ce moment une vive satisfaction de vous voir inspecter la maison que je dirige. En soumettant à vos lumières le mode d'enseignement que j'ai adopté pour les jeunes élèves qui me sont confiées, je me réjouis d'avance des conseils dont vous voudrez bien m'honorer pour l'amélioration de cet établissement.

» Dès ma plus tendre jeunesse, mes parents ont inculqué dans mon âme les principes de notre sainte religion; ils m'en ont fait sentir de bonne heure toute l'importance, et depuis, en ayant moi-même reconnu les puissants et consolants effets, j'ai cru devoir commencer par elle l'éducation de mes élèves.

» Dirigées par M^{me} Granville, ma mère, mes élèves apprennent tout ce qui est relatif aux soins du ménage et tout ce qui concerne les devoirs de la mère de famille; elles cousent, brodent, marquent et raccommodent le linge. Comme on ne peut bien s'exprimer ni communiquer ses pensées d'une manière facile et noble que par l'usage d'une langue dont on possède les principes, mes élèves apprennent la grammaire française. M. Granville, mon frère, leur en fait faire le cours d'après une méthode aisée qui me fait espérer de rapides progrès.

» J'enseigne moi-même à mes élèves la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, les éléments de la sphère, l'histoire; je leur donne l'idée de la division du temps, du commerce; je parle de mythologie à celles dont le jugement est plus formé, je cultive leur mémoire en l'accoutumant à retenir des morceaux dont la morale douce tend à former le cœur en éclairant l'esprit.

» Je n'ai pas l'avantage d'enseigner moi-même la musique à mes pensionnaires; mais, d'après la volonté de leurs parents, de bons maîtres viennent tous les jours donner, sous mes yeux, des leçons de musique vocale et instrumentale aux élèves; l'exactitude et les talents de MM. Bouché, Gantier et Michel Soublette, remplissent le but des parents; elles ne sont pas encore assez avancées pour se faire entendre de vous aujourd'hui; mais il faut un commencement à tout.

» Quant à la danse, MM. François et Saint-Amar ne négligent rien de ce qui peut aider au développement des grâces de ces jeunes personnes.

» D'après ce que je viens de vous exposer, Messieurs, mes élèves répondront aux questions qui leur seront faites sur leurs études jusqu'à ce jour. Je m'adresse à des personnes trop sensées et trop éclairées pour que je croie avoir besoin de réclamer de l'indulgence pour des enfants dont le jeune âge, le peu de temps donné à l'instruction et surtout, j'ose le dire, l'excessive tendresse des parents ralentissent inévitablement les progrès. »

L'examen eut ensuite lieu.

M^{lle} Jean Simon aînée a répondu sur la religion et en a développé les précieux avantages.

Les demoiselles Booth, Elie, Mirambeau, Jean Simon aînée, Jean Simon cadette, Lewis et Doret ont répondu sur la grammaire; M^{lle} Lewis a remporté le prix unique.

MM^{lles} Mirambeau et Doret ont répondu sur la *sphère*, la première en donnant des descriptions, et l'autre, en traçant sur un tableau les différents cercles inventés par les astronomes. M^{lle} Mirambeau a remporté le prix accordé à la connaissance de la sphère.

MM^{lles} Lewis, Jean Simon aînée et Doret ont répondu sur la *géographie*; la première a remporté le premier prix, les deux autres ont remporté, à mérite égal, le deuxième prix.

M^{lle} Doret a obtenu le prix unique pour l'histoire sacrée.

MM^{lles} Mirambeau, Lewis, Doret, Jean Simon aînée, Miot, Eveillard et Jean Simon cadette ont présenté à la Commission leurs morceaux d'écriture; M^{lle} Jean Simon aînée a remporté le premier prix, le deuxième a été accordé, à mérite égal, à M^{lle} Jean Simon cadette et à M^{lle} Eveillard.

Toutes les élèves avaient coopéré aux différents ouvrages à l'aiguille, qui sont un habit d'uniforme, un pantalon, une paire de guêtres, une chemise et de la broderie; mais M^{lle} Jean Simon cadette, y ayant montré plus d'assiduité, a obtenu le prix pour cette partie.

MM^{lles} Moreau, Scribner, Elie, Coquierre, Booth, Mirambeau, Therlonge, Miot et Lewis ont récité de jolis morceaux,

qui ont beaucoup plu à la Commission et qui ont été vivement applaudis du public ; mais M^{lle} Therlonge, dans le récit de l'*Histoire de Joseph*, et M^{lle} Lewis, dans la *Description détaillée de l'île d'Haïti*, ont fait remarquer leur prodigieuse mémoire.

D'après le programme présenté à la Commission par M^{me} Méresse, ses élèves devaient répondre sur l'arithmétique, les corps célestes et la mythologie ; mais la longueur de l'examen a privé la commission du plaisir de questionner ces jeunes personnes sur ces différents articles. Les demoiselles Booth, Doret, Lewis, Jean Simon aînée, Mirambeau et Jean Simon cadette devaient répondre sur l'arithmétique, et d'après le rapport de leur institutrice. MM^{lles} Lewis et Mirambeau méritent le premier prix, M^{lles} Doret et Booth le deuxième.

M^{lle} Jean Simon aînée devait répondre sur les corps célestes et M^{lle} Lewis sur la mythologie.

La Commission a été étonnée que M^{me} Méresse n'ait pas présenté des morceaux de dessin ; mais cette dame ayant fait remarquer que, pour apprendre cet art, il fallait que les parents de ses élèves payassent, séparément du prix de la pension, les maîtres qui auraient pu l'enseigner, la Commission n'a pu en conséquence lui en faire des reproches.

Lorsque l'examen fut fini et que les élèves qui avaient mérité les prix eurent été couronnés par les membres de la Commission et par leurs parents qui étaient présents, M. Colombel, secrétaire particulier de S. E. le Président d'Haïti, se leva et adressa le discours suivant à M^{me} Méresse :

« Madame, c'est avec un touchant intérêt que la Commission de l'instruction publique vient de remarquer les progrès que vos élèves ont faits dans le court espace de temps que vous dirigez leur éducation, et elle ne peut se refuser au plaisir de vous donner ici un témoignage éclatant de sa satisfaction. La précision avec laquelle ces demoiselles ont répondu aux différentes questions qu'on leur a posées, la netteté de leur débit, la pureté de leur prononciation, la décence de leur maintien, l'assurance qu'elles ont constamment montrée dans le cours de cet exercice, le succès qui, sur tous les points, a couronné leur examen, tout prouve, Madame,

et l'excellence de la méthode d'enseignement que vous suivez et les soins assidus que vous vous donnez pour rendre vos leçons profitables. Il m'est bien agréable d'être dans ce moment l'organe de la Commission pour vous rendre cette justice et vous exprimer ses sentiments sur un objet qui fixera toujours d'une manière particulière son attention et sa plus vive sollicitude. Continuez, Madame, à étendre la sphère des connaissances de vos élèves sur des principes aussi solides et à donner au plan que vous vous êtes tracé tout le développement dont il est susceptible. En éclairant l'esprit de nos jeunes compatriotes, en les parant des charmes de l'instruction et des grâces de la vertu, en un mot, en leur inspirant le goût de l'étude et des qualités morales qui doivent distinguer leur sexe et en être le plus bel apanage, vous en ferez un jour, non-seulement des femmes accomplies pour la société, mais aussi des citoyennes utiles à la Patrie, des citoyennes dont les lumières, l'amabilité et les mœurs contribueront sensiblement aux progrès de notre civilisation : par là vous pourrez vous flatter d'avoir répondu à l'attente des parents qui vous ont confié leurs enfants, d'avoir rempli les intentions bienveillantes du chef éclairé qui préside à nos destinées et d'avoir rendu un service essentiel à votre pays.

» Et combien ne vous sera-t-il pas satisfaisant d'acquérir, pour prix de votre dévouement et de vos efforts, les droits les plus incontestables à la gratitude nationale et à l'amour de vos concitoyens ? Entourée de leur estime, couverte de leurs bénédictions, vous trouverez dans le souvenir des services que vous leur aurez rendus la récompense la plus douce que puisse ambitionner un cœur honnête. L'allégresse qui brille sur tous les visages, les applaudissements qui viennent de retentir de toutes parts dans cette salle, sont déjà une récompense qui doit vous être bien précieuse. Jouissez, Madame, du succès mérité que vous avez obtenu. La Commission de l'instruction publique aime à vous en féliciter et à vous donner l'assurance qu'elle fera toujours tout ce qui sera en son pouvoir pour vous seconder dans la carrière honorable que vous parcourez. »

Tout s'étant passé dans le plus grand ordre et à la satisfac-

tion du public, on s'est retiré charmé des progrès qu'en si peu de temps ces jeunes demoiselles ont faits dans la maison d'éducation de M^{me} Méresse.

Paris, le 15 mars 1822.

Monsieur Granville,

M. Legros et moi nous aurions de justes plaintes à vous porter sur votre silence à répondre à nos lettres, si nous n'étions persuadés que les personnes qui se chargent des lettres sont la plupart négligentes.

Vous recevrez celle-ci par M^{lle} Fanny Desmornet, qui m'a bien promis de vous la remettre elle-même.

J'ai appris avec grand plaisir votre succès : vous le devez à votre éducation soignée, et c'est une grande satisfaction pour moi, j'ose même éprouver un certain orgueil, d'avoir contribué à vous désigner à Toussaint-Louverture, ce brave général dont la mémoire m'est toujours chère, pour être au nombre des huit jeunes gens qui m'ont été confiés, en l'an VII, pour être élevés au collège de feu l'abbé Coison. Vous avez justifié, mon cher Granville, la haute idée que j'avais de vous et vous serez un des ornements de votre heureux pays. Vos chers contemporains rivalisent cet honneur, tels que M. Courtois, que l'on me dit habiter la même ville que vous ; veuillez bien me rappeler à son souvenir ; pensez tous les deux quelquefois à votre *vieux Télémaque*, qui s'honore de vous avoir emmené au centre des sciences et des beaux-arts pour y puiser des connaissances qui ne vous font différer des autres hommes que par plus de facilité à profiter de l'éducation que vous avez partagée avec 200 jeunes gens.

Un long voyage de plusieurs années en Italie, m'avait séparé de vous tous ; aujourd'hui, j'ai la satisfaction de pouvoir, sinon vous revoir, du moins de correspondre avec vous.

Je vois souvent le bon Legros, qui excelle dans son art de peintre en miniature. Elève du fameux et célèbre Isabey, un des peintres qui font honneur au siècle, M. Legros paraît appelé à le remplacer ; tous les ans ses ouvrages sont exposés dans la première galerie de l'Europe, « *Rome la moderne* » ; là, les hommes du premier mérite vont payer un tribut aux

personnages les plus distingués, et notre cher Legros n'est pas oublié dans les éloges. M. Legros ne diffère son rapprochement de vous que pour porter à son pays le résultat des peines et des soins qu'il s'est donnés lui-même, sans l'aide de personne, pour parvenir à se faire un état indépendant et qui partout où il se présentera, le fera remarquer. Chacun de vous a excellé ; et le mérite en est d'autant plus grand que vous avez eu de grands revers depuis votre sortie du collège. Si je suivais mon premier mouvement, je serais bientôt près de vous, persuadé d'y vivre moins malheureux par le souvenir de n'avoir fait que du bien du Nord au Sud ; mais il faut penser à assurer une existence à sa famille. C'est la seule raison qui me porte à différer. Versé dans le commerce, je cherche à obtenir la confiance de quelque armateur pour gérer la cargaison que j'irai vous offrir, bien persuadé que mes nombreux amis, vos compatriotes, me recevront bien en se rappelant ce que j'ai souffert pour eux.

La bonne demoiselle Fanny, que j'estime infiniment, se chargera de me faire passer votre réponse et m'apprendra que votre famille et vous jouissez tous d'une parfaite santé et du bonheur que vous méritez, sous le gouvernement paternel de votre digne chef, révééré de toute l'Europe.

Votre dévoué serviteur,

DENAYES.

N° 166.

Port-au-Prince, le 15 janvier 1823.

Au citoyen Granville, substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation.

Le Grand Juge autorise par ces présentes le citoyen Granville, substitut, etc., etc., à se rendre dans la partie de l'est de la République, à l'effet de le représenter pour inspecter les Tribunaux qui s'y trouvent organisés, et fournir aux différents fonctionnaires de l'ordre judiciaire les instructions et documents dont ils pourraient avoir besoin dans l'exercice des fonctions respectives dont ils sont chargés.

Il me fournira un rapport détaillé de tout ce qui se passera

à cet égard, et de tout ce qui aura été par lui fait dans l'objet de la mission qui lui est confiée. •

FRESNEL.

Jacmel, 28 janvier 1823.

A Madame Granville, Port-au-Prince.

Je suis arrivé ici hier après midi, chère amie. Je suis aussi bien portant qu'au Port-au-Prince ; je n'ai aucune indisposition, et mon voyage aurait été fort agréable, si j'étais certain que tu fusses sans inquiétude et sans chagrin. Il faut cependant, ma bonne, que tu sois raisonnable : songe que ton existence ne t'appartient plus : tu me l'as donnée à moi et à nos enfants, tu ne peux pas nous l'ôter ; ne te chagrine donc pas parce que tu es malade ; ne sommes-nous pas tous sujets à des incommodités, à des douleurs, à des souffrances, à de graves maladies, enfin à la mort ? Pourquoi donc se désoler, lorsqu'on perd la santé, surtout lorsqu'on la perd sans perdre l'espoir de la guérison ? Car enfin, qu'as-tu, chère amie ? Des suites de mauvaises couches ne sont pas des maladies pestilentielles, et la crainte du mal te fait plus de tort que le mal même. Encore une fois, chère amie, sois raisonnable, supporte ton indisposition avec patience, ne te désole pas de mon absence, sois au contraire fière de ce que ton époux a été jugé digne de remplir une mission dont beaucoup d'autres se seraient honorés ; d'ailleurs, je suis parti, mais je reviendrai, et plus tôt que tu ne penses. Cet *Intrépide* ne paraît pas encore ; la *Mouche* est ici, attendant l'ordre du Président pour aller à Santo-Domingo, et de là au Port-au-Prince ; ce sera ou ce soir ou demain qu'elle mettra à la voile, et je m'embarque avec Philogène ; j'irai attendre l'*Intrépide* à Santo-Domingo : plus tôt je serai là, plus tôt je serai près de toi. Je suis ici chez M^{me} Hector ; elle te dit bien des choses, ainsi que M^{me} Hilaire. Le cousin Maximilien t'embrasse ; je n'ai pas encore été le voir, mais je compte lui rendre sa visite. Adieu, chère amie, puisses-tu te trouver en ce moment mieux que je ne t'ai laissée ; reçois mes tendres embrassements et communique-les à nos enfants.

Bonjour à la famille. Je t'écrirai de nouveau au moment de m'embarquer.

Toujours tout à toi.

Embrasse maman pour moi.

J. GRANVILLE.

Dis à M. Valdec que je n'ai rien fait de tous ses médicaments et que je suis bien portant. Je ne le remercie pas moins de ses bonnes intentions. Alexandre est arrivé comme moi à bon port avec tout ce dont il était chargé. Donne un gourdin au porteur de cette lettre.

Discours adressé aux fonctionnaires et employés de l'ordre judiciaire à Santo-Domingo, le... février 1823, par le substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, inspectant les tribunaux de l'Est.

Magistrats,

Je viens, d'après les ordres du Président d'Haïti, vous apporter les lois établies par nos législateurs et vous fournir les documents et les instructions dont vous aurez besoin pour l'administration de la justice. Cette mission est pour moi infiniment honorable; je suis fier d'avoir à conférer avec des magistrats érudits et de zélés citoyens. Par la lettre dont vous venez d'entendre la lecture, le grand fonctionnaire que je représente ici vous recommande de vous rendre familière la langue dans laquelle notre Constitution et nos lois sont écrites; le Grand Juge n'ignore pas que c'est pour vous une tâche un peu pénible pour le moment; mais elle ne le sera que pendant quelques mois : plus on est instruit, plus facilement on apprend une langue; vous avez tous une éducation libérale, vous êtes tous des hommes lettrés : plusieurs d'entre vous passent leurs moments de loisir avec Cicéron, Virgile et Tacite; vous pourrez donc, en peu de temps, vous récréer avec Bossuet, Racine et Fénelon. Si j'avais à parler à de jeunes étudiants, je leur dirais que la science est un arbre dont la racine est amère, mais dont les fruits sont délicieux; je leur dirais qu'autant on connaît de langues, autant de fois on est homme; mais j'ai des considérations bien plus importantes

à vous présenter : Magistrats, chacun de vous, en acceptant la charge dont il est revêtu, a contracté l'obligation sacrée de se rendre utile à ses concitoyens ; tous les enfants d'Haïti sont frères, et la balance de Thémis ne doit pas plus pencher pour les uns que pour les autres ; si la langue française continuait à vous être étrangère, vous seriez obligés de refuser votre ministère à vos compatriotes qui ne parlent point la langue espagnole, ou bien il faudrait qu'ils l'appriussent. Cette idée est d'une absurdité que je n'ai pas besoin de démontrer : la Grèce, confondue avec la patrie de Brutus, a communiqué aux Romains ses arts et ses sciences ; mais les maîtres du monde n'ont point abandonné la langue de Cicéron pour celle de Démosthènes. Cette terre, où Christophe Colomb a le premier porté ses pas, est irrévocablement la République d'Haïti ; elle ne tient en rien au royaume d'Espagne. Si je devais m'adresser directement à vous seuls, je m'arrêteraï ici, Magistrats : j'en ai assez dit pour des citoyens guidés par la raison et mus par l'intérêt public ; mais vous êtes entourés d'hommes qui paient à votre sagesse et à vos lumières un juste tribut d'estime et de vénération ; beaucoup d'entre eux peuvent être appelés à remplir des fonctions publiques ; vos conseils et votre exemple les porteront à se préparer à être utiles à la patrie en se livrant à l'étude de la langue française ; d'autres, en plus petit nombre, je l'avoue, fermeront l'oreille à vos exhortations, sous le puéril prétexte qu'ils détestent trop les Français pour jamais parler leur langue ; quel peuple a eu plus que nous à se plaindre de cette nation ? Cependant des noms haïtiens figurent avec avantage dans les annales de la littérature française ; enfin quelques esprits ambitieux et turbulents, croyant à un changement futur plus propice à l'égoïsme et aux préjugés, dédaignent de se façonner à des institutions libérales et attendent avec une aveugle confiance le sceptre de la royauté. Détrompez-les, Magistrats, arrachez-leur le bandeau qui leur couvre les yeux ; si l'exemple de ce qui s'est passé et de ce qui vient de se renouveler, il y a quelques jours, n'est point pour eux assez frappant, qu'ils portent leurs regards au pied de ces murailles ; ils verront les vagues écumantes qui menacent de tout renverser, de tout engloutir ; ils les verront venir constamment se

réduire en poussière contre d'immobiles rochers qui méprisent leur impuissante agitation. Ainsi se briseront contre notre inébranlable détermination tous les projets liberticides ; autant il se présentera de Catilinas, autant ils trouveront de Cicérons. Que l'on ne croie pas que la bonté soit faiblesse : la République aime mieux employer la douceur que la force ; mais si ses enfants, égarés, restent sourds au langage de la raison, si le miel de la persuasion est pour eux sans saveur, alors le Pouvoir se dépouillera de l'indulgence pour s'armer de la verge inflexible de la sévérité.

Je vous ai un peu éloignés, Magistrats, du sujet dont je vous entretenais ; mais cette matière était trop importante pour ne point mériter de fixer l'attention d'un citoyen quelconque. La prépondérance dont vous jouissez peut rappeler à la raison les esprits fanatisés : ils vous devront leur bien-être et peut-être la vie, et quand vous n'en sauveriez qu'un seul, vous acquerriez des droits à la reconnaissance publique.

Port-au-Prince, 22 février 1823.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, au citoyen J. Granville, substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, et inspectant les Tribunaux de l'Est, Santo-Domingo.

Monsieur le Commissaire,

J'ai reçu votre lettre du..... février. J'approuve les observations que vous m'adressez et que vous avez été à même de faire sur différents points du service public. J'écris donc au général Borgella, etc., etc., et je l'entretiens des fortifications de Santo-Domingo.

Le discours que vous avez prononcé aux employés de l'ordre judiciaire à Santo-Domingo, et dont vous m'avez envoyé une copie, me fortifie dans l'espoir que j'ai conçu de votre mission pour le bien public, et il n'y a pas de doute qu'en employant le zèle que je vous connais, vous ne réussissiez à inculquer dans l'esprit de ces magistrats les principes dont ils doivent être tous animés pour concourir avec moi à la régénération de la partie de l'Est. Il me suffira de

vous rappeler tout ce que je vous ai dit verbalement avant votre départ du Port-au-Prince, et de vous recommander de ne rien négliger pour imprimer une bonne direction aux personnes avec lesquelles vous aurez occasion de converser particulièrement. Observez les choses dans tous leurs détails qui se rattachent à l'ordre public ; informez-moi exactement de tout ce qui vous paraîtrait contraire à la règle qui doit être établie. Je compte sur votre dévouement pour le plus grand succès possible de la mission dont vous êtes chargé. Ecrivez-moi souvent. Partout où vous passerez dans l'Est, agissez comme à Santo-Domingo. Je me repose sur vous.

Je vous salue avec une affectueuse considération.

BOYER.

Santo-Domingo, 1^{er} mars 1823.

A Madame Granville, rue du Centre, Port-au-Prince.

Enfin, chère amie, je viens de recevoir trois lettres de toi, une de ma mère et une de M. Valdec. Ta première est datée du 4^{er} février, ainsi que celle de M. Valdec ; ta seconde du 16 février, et la troisième du 17 ; celle de ma mère est du 30 janvier. Ces lettres m'ont fait un plaisir inexprimable. Je suis charmé d'apprendre que tu es hors de danger et que tu commences à reprendre tes forces ; maintenant, je sens renaître mon courage, je pourrai plus facilement supporter mes ennuis. Cet infernal bâtiment n'est pas encore arrivé : cela me retarde beaucoup ; il me faudra encore deux mois avant que je puisse te presser contre mon cœur. Comme ce sera long ! Enfin il faut s'y résigner et supporter avec patience ce qu'on ne peut empêcher. D'après ce que tu me dis dans ta lettre du 16 février, écrite par M. Valdec, il paraît que tu m'as écrit le 14 ; mais je n'ai pas encore reçu de lettre à cette date. Lors de mon départ de Jacmel, je t'ai écrit par Gué, et tu ne me marques pas s'il t'a vue. J'attends Philogène, que j'ai envoyé à Jacmel ; il me donnera probablement de tes nouvelles. Adieu, chère amie, partage mes baisers avec nos enfants, et dis bonjour à la famille et aux amis.

Tout à toi.

J. GRANVILLE.

Je prie MM. Pescay et Valdec, ainsi que l'ami du docteur, d'agréer l'assurance de mon attachement et de ma reconnaissance.

Santo-Domingo, 5 avril 1823.

A Madame Granville, rue du Centre, Port-au-Prince.

Je reçois à l'instant, chère amie, trois lettres de toi : l'une du 5 février, l'autre du 7 mars, et la troisième du 11. Il était temps qu'elles arrivassent, car j'allais t'écrire pour te querreller. Tu as dû recevoir plusieurs lettres de moi depuis le 11 mars. Réponds à toutes et donne-moi des nouvelles du Port-au-Prince. D'après la réponse que je vais recevoir du Président ou du Grand Juge, je vais savoir si je dois m'arrêter ici ou si je dois continuer ma tournée. Dans le premier cas, il faut absolument que tu viennes me joindre ; le changement d'air te fera du bien et ta présence m'en fera encore plus, car depuis que je t'ai quittée, je suis tout hébété, j'ai perdu ma gaieté et, hors mon devoir, tout me déplaît. Je parle espagnol comme un diable, mais cela ne vaut pas le langage de mes chères wanems. Je t'envoie par la *Mouche* une petite bille d'acajou choisi ; fais-la mettre en œuvre par Moulinier ; dis-lui de travailler pour sa filleule. Tu m'annonces une lettre de la vieille Méresse : je ne l'ai pas reçue ; sa maladie me fait beaucoup de peine, mais je pense qu'elle doit être mieux en ce moment. Renouvelle à Pescay l'assurance de mon sincère attachement, dis-lui que dans quinze jours au plus tard il recevra ses perroquets avec quelques boîtes de conserves de gouyave et un sac de noix d'acajou. Demande à M. Valdec ce qu'il veut que je lui envoie ; il y a ici de jolis chiens de chasse ; s'il aime mieux une bille d'acajou, je lui en enverrai une jolie. Prie M. Pescay de ne pas m'oublier auprès du docteur son ami. Je suis dans ce moment sans le sou : il y a tant de malheureux ici que je n'ai pas pu m'empêcher de donner presque tout mon argent ; mais cela ne doit pas t'inquiéter ; je trouverai une cinquantaine de gourdes à emprunter ici, et on les prendra à la maison au Port-au-Prince ; ainsi mets 50 gourdes de côté pour faire honneur à mes obligations. As-tu envoyé une glace à Moïse ? Si tu ne l'as pas fait, envoie-lui la grande

qui est dans la salle et mets à la place celle que j'ai donnée à M. Templier pour arranger : elle est plus naturelle et me plaît plus que l'autre. Y-a-t-il un chef de bataillon nommé Bony qui t'a remis 24 gourdes pour moi ? S'il est au Port-au-Prince, fais-les lui demander de ma part. Il est dans le régiment du colonel Bouzy. As-tu reçu ton peigne ? Le trouves-tu joli ? En veux-tu un autre ? Parle, et tu seras satisfaite. Adieu, ma bien-aimée, puisses-tu jouir d'une bonne santé ; je t'embrasse avec nos enfants et toute la famille.

Tout à toi.

J. GRANVILLE.

J'ai chargé le capitaine Ripert, qui te remettra la bille d'acajou, de te faire faire connaissance avec son épouse ; c'est un officier fort estimable, et sa dame aussi.

Seybo, le août 1823.

J'ai reçu, mon cher Doyen, votre lettre du 17 de ce mois ; c'est M. Leralde qui me l'a remise ; je n'ai pas pu y répondre plus tôt parce que la chicane, la mauvaise foi, les dettes, les mauvais ménages, les calomnies, les injures, les réclamations mal fondées et mille etc., me tiennent sur pied depuis la diane jusqu'à la retraite ; en outre, je suis obligé depuis quelques jours de déposer les armes de Thémis pour prendre celles de Mars ; heureusement dans tout ce galimatias il y a plus de fumée que de feu ; il est facile de concevoir que des gens mal intentionnés puissent ourdir dans l'étranger des trames perfides contre nous ; mais que des gens qui ont tous leurs intérêts sur notre sol, que des gens à qui le Gouvernement a imposé une responsabilité cherchent à changer l'ordre établi par la justice et maintenu par la force, voilà ce que je ne puis ni concevoir ni croire.

Revenons à nos moutons : tout ce que vous avez fait dans l'affaire du cheval est dicté par le droit et l'équité ; il est étonnant que M. Caminère ait pu s'oublier au point de commettre une telle imprudence ; je vous prie de lui pardonner son incartade et de lui dire, en lui montrant cette lettre, que sa charge de représentant est active dans la Chambre réunie, et

entièrement passive partout ailleurs ; comme citoyen et comme défenseur public, rien ne peut le soustraire à l'empire des articles 89, 90, 91, 92 du Code de procédure civile et des articles 222, 223, 226 et 227 du Code pénal. Si j'ai quelques droits à votre estime et à votre affection, vous ne donnerez pas suite à cette affaire, parce qu'elle sera trop funeste à M. Caminero. Je pars après demain pour Samana ; ce ne sera qu'à mon retour que je visiterai le reste de l'arrondissement de Santo-Domingo. — En attendant le plaisir de vous revoir, recevez l'expression de mon estime et de ma considération. — Rappelez-moi au souvenir de mon cher Commissaire et de son aimable famille, ainsi qu'à celui de MM. Taupier, Montas, Valery, Meireles, le juge de paix et Valencia.

Bien affectueusement,

J. GRANVILLE.

Port-au-Prince, 2 octobre 1823.

Jean Pierre Boyer, Président d'Haïti, au citoyen Granville, substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, présentement en mission dans la partie de l'Est.

J'ai reçu, citoyen, la lettre que vous m'avez écrite le 19 septembre dernier pour m'annoncer votre départ de Santo-Domingo pour Samana. — Je serais bien aise d'avoir votre opinion sur la situation actuelle de cette péninsule, de connaître d'une manière claire et précise ses ressources, ses besoins, et surtout d'être fixé sur ce qui a rapport aux fortifications du lieu : il me suffit de vous tracer ce cadre ; je compte sur votre zèle et sur votre intelligence pour le remplir d'une manière utile.

Je suis satisfait des renseignements que vous me donnez sur ce qui se passe à Seybe : je ne manquerai pas, lorsque j'irai dans l'Est, de visiter cette commune et plusieurs autres points que je n'ai pu parcourir en 1822 : je ferai mon profit de vos observations à cet égard.

Continuez, citoyen, de montrer jusqu'à la fin de la mission

dout vous êtes chargé la même persévérance à rechercher tout ce qui peut contribuer à porter des améliorations dans le sort des habitants comme dans le service public de cette partie de la République, à découvrir les abus qui peuvent entraver la marche du Gouvernement et à bien persuader à tout le monde que la République veut le bonheur de ses enfants ; que c'est pour leur garantir la liberté et l'indépendance qu'elle veille et qu'elle agit ; elle ne leur demande, en retour de toutes ses peines, de tous ses sacrifices, qu'obéissance et confiance.

Quant à vous personnellement, vous me connaissez trop bien pour craindre qu'on puisse vous desservir dans mon esprit. Je ne suis point dans l'habitude de juger les hommes par les rapports : c'est leur conduite qui fixe mon opinion, et d'après celle que j'ai de vos principes, je ne doute nullement que je n'aurai qu'à me féliciter du choix que j'ai fait de vous pour m'éclairer sur la situation exacte de la partie de l'Est.

Je vous salue affectueusement.

BOYER.

Seybe, 25 octobre 1823.

A Madame Granville, Port-au-Prince.

J'ai reçu, chère amie, ta lettre du 9 septembre ; elle m'est parvenue le 21 du courant à Samana. Je suis charmé d'apprendre que ta santé se maintient bonne ; la mienne aussi. Je viens de faire un voyage qui m'a beaucoup fatigué ; jamais de ma vie je n'ai été si près de mourir tant sur mer que sur terre. J'ai traversé la montagne la plus haute et la plus escarpée que j'aie jamais vue ; un de mes chevaux, en montant, s'est renversé et a écrasé deux de mes malles ; heureusement il n'est pas mort ; en descendant, un autre cheval de charge a roulé dans un précipice ; je ne sais pas même où il a pu s'arrêter ; une pluie glacée m'a mouillé pendant plus de quinze lieues qu'il a fallu faire au pas ; enfin j'arrive au lieu où je devais m'embarquer ; j'entre dans un petit canot pour traverser environ huit lieues de mer ; un soleil brûlant commence par me consumer, et un vent d'enfer finit par faire perdre la carte aux canotiers, le canot a touché dix fois avant

d'arriver à Samana; enfin nous sommes arrivés; à mon retour, je n'ai touché que deux fois; mais en traversant le morne Isabélique, j'ai couru les mêmes dangers, parce que la pluie m'a encore pris dans le chemin; mais je n'ai rien perdu cette fois-ci.

Tu me grondes en me disant que je ne réponds par à tes lettres; je pense bien que tu dois avoir vu le contraire en ce moment; mais toi, qu'as-tu donc à faire de si important pour ne pas m'écrire toi-même? et qui pis est, tu m'écris par une main étrangère, sans signer! je t'avoue que cela me mortifie beaucoup. Si tu as oublié à écrire, il faut recommencer d'apprendre; et j'espère que je n'aurai plus un pareil reproche à te faire.

Adieu, je t'embrasse, maman et nos enfants, et toute la famille.

Tout à toi pour la vie,

J. GRANVILLE.

Farfan de las Matas, le 4 avril 1824.

A Monsieur Granville, Port-au-Prince.

Cher Monsieur, cher ami,

Vive la République! vive le Président! et que vous viviez aussi! Me voilà riche! me voilà sauvé! J'allais me noyer et vous m'envoyez une planche. Pacot m'a dit que vous avez enfin attrapé mon voleur; c'est un bonheur bien peu attendu et qui m'a fait bien plaisir dans ce moment; je pourrai acquitter quelques dettes qui me tourmentent beaucoup. Je dois 90 gourdes à Pacot, pour la moitié de sa hatte qu'il m'a vendue. M. Théophile Jeanton a eu la bonté de me prêter 40 gourdes au moment de partir; je dois à M^{lle} Pommelte, je dois au commandant Chéri Arché, je dois.... je ne finirais jamais si je voulais vous dire tout ce que je dois, sans compter ce que je vous dois et que je ne pourrai jamais vous payer; non plus les dettes de l'amitié ne peuvent pas être payées avec de l'argent. Jusque dans vos tracas, dans le moment où vous aviez la tête pleine des choses les plus majeures, vous avez pensé à votre pauvre ami; c'est avec

reconnaissance qu'il reçoit ce bon souvenir. Comme vous m'avez fait dire que cet argent était à ma disposition, je vous prie d'avoir la bonté de remettre à M. Beaubrun la somme qu'il vous demandera pour payer toutes les personnes que je vous ai nommées plus haut; mais veuillez réserver 50 gourdes que je dois à Pacot et que vous aurez la bonté de m'envoyer par une bonne occasion.

Les affaires vont mal dans le pays des tassots; je ne fais pas de quoi payer mon loyer. Si je n'avais pas l'espoir de retoucher ma solde, je n'aurais qu'à me pendre; c'est le seul parti qui me resterait. Je laisse le temps s'écouler jusqu'au mois de juillet; alors je ne serai plus malheureux; le peu de drogues que je vends me sert à me procurer des bananes que je trouve très-bonnes depuis que je suis misérable, car les jours que j'ai coulés chez vous sont les plus beaux de ma vie. M^{me} Granville et ses bontés me paraissent encore bien plus précieuses à présent que je les ai perdues. Présentez à votre aimable épouse mes hommages respectueux, embrassez ces petites filles, demandez-leur si elles se souviennent de moi. Veuillez me rappeler au souvenir de M^{me} votre mère, de M^{me} et M^{lle} Méresse.

Je suis votre serviteur et ami,

VALDEC CERISOLE.

CORRESPONDANCE.

New-York, le 4 mars 1824.

Au Président Boyer.

Honorable Monsieur,

Le sujet intéressant et important sur lequel j'écris est le motif qui me porte à m'adresser au Premier Magistrat d'Haïti ; mon devoir, comme agent de la Société pour la colonisation américaine, aussi bien que mes propres sentiments, me portent à désirer des informations sur tous les points qui semblent pouvoir assurer quelque bien-être à mes malheureux concitoyens de couleur.

Le premier coup-d'œil suggérera les avantages mutuels qui pourront résulter pour eux et pour votre nation par leur établissement dans votre île ; mais un moment de réflexion montrera que leur émigration dépend des circonstances dans lesquelles ils se trouveront placés en se rendant à Haïti. Je sais que vous avez fait en leur faveur des offres d'une nature bienveillante, et même des informations récentes d'un de nos émigrés qui se trouvent chez vous prouvent que vous leur donnez de puissants motifs pour venir habiter en votre île : malgré cela, j'ignore encore beaucoup de choses qui sont nécessaires à savoir avant que leur émigration puisse être aidée par la Société de Colonisation.

Voudriez-vous, Monsieur le Président, avoir la bonté de me fournir sur les points suivants des renseignements pour lesquels je vous serai vraiment reconnaissant, et qui pourront être de la plus grande utilité aux personnes de couleur de ce pays ?

PREMIÈRE QUESTION.

Si un nombre de familles émigrerait à Haïti, votre gouvernement voudrait-il faire les frais d'une partie du voyage, assigner aux émigrés des terres à cultiver et les aider dans les premiers établissements de leurs fermes ?

DEUXIÈME QUESTION.

Jusqu'à quel nombre votre gouvernement encouragerait-il leur émigration ? Combien allouerait-il à chaque famille pour frais de passage ? Combien de terre donnerait-il à chacune et comment aiderait-il ces familles dans les premières dépenses de chaque habitation ? Enfin, à combien de familles ou d'individus ces avantages pourraient-ils être faits et à quelles conditions ?

TROISIÈME QUESTION.

Quel encouragement donnerait-on aux mécaniciens et commerçants, et à combien d'entre eux ces assistances pourraient-elles être fournies ? ou donnerait-on seulement une assistance à chacun de ceux-ci ?

QUATRIÈME QUESTION.

Offrirait-on l'occasion de venir et de s'établir dans votre île à tous et n'importe le nombre de ceux qui voudraient y émigrer, et cela se ferait-il sans restriction, comme notre gouvernement le fait en faveur de ceux qui émigrent en ce pays-ci venant des autres contrées et auxquels cependant aucune assistance n'est donnée ? Quel serait, dans ce cas, le prix des terrains cédés à ceux-ci, et pourraient-ils en acheter en grande quantité, afin qu'un certain nombre d'individus s'y établissent les uns dans le voisinage des autres ?

Dans ce pays-ci, fréquemment un grand nombre de personnes de la même nation arrivent, achètent un terrain étendu et y forment un établissement où tout se trouve suivant leurs coutumes nationales et religieuses, de sorte qu'en beaucoup de ces établissements vous y reconnâtriez que tout ressemble autant à l'Irlande, à l'Ecosse, à la Suisse, à la Flandre ou à la France, comme si vous étiez chez ces diffé-

rentes nations desquelles sortent ces émigrés : cela pourrait-il avoir lieu sur le même pied en Haïti ?

CINQUIÈME QUESTION.

Jusqu'à quel point s'étend la tolérance des différentes religions ?

SIXIÈME QUESTION.

Quelles sont vos lois relatives au mariage et quel est l'état de la société à cet égard ?

SEPTIÈME QUESTION.

Jusqu'à quel point les écoles sont-elles soutenues par le gouvernement ?

HUITIÈME QUESTION.

Votre gouvernement permettrait-il à la Société de former une colonie dans votre île, laquelle aurait ses propres lois, ses tribunaux, sa législature, en un mot comme un de nos Etats qui forment les Etats-Unis, et cependant liée et soumise au gouvernement d'Haïti de la même manière que chacun de nos Etats se trouve dépendant de notre gouvernement général ?

Donnerait-on de la terre pour la formation d'une semblable colonie ? Dans ce cas, dans quelle partie de l'île et en quelle étendue ?

Des informations sur tous ces points seront considérées comme une grande faveur, et si la réponse à la huitième question était affirmative, même pour la première partie de cette question seulement, je crois que l'on ferait bien vite quelque entreprise pour former une colonie sous l'influence de votre gouvernement.

Vous êtes bien pénétré sans doute, Monsieur, de toutes les difficultés que l'on doit s'attendre à rencontrer en cherchant à former des établissements de la manière que la Société de Colonisation l'entend. Les fonds pour effectuer ces établissements étant des donations volontaires, il faut que les donateurs soient bien informés comment ils seront employés pour tourner au profit des donataires ; ils s'enquerront en consé-

quence, grandement, dans l'intérêt du gouvernement, de la liberté, etc., etc., etc., que les personnes de couleur doivent avoir en émigrant. Ces personnes de couleur elles-mêmes doivent être fixées sur ce qu'elles ont à espérer : elles ont, vous le savez, leurs préjugés, leurs habitudes de la vie et celles de l'éducation : ne manquez pas de réfléchir sur tout cela. Quoique leur état ici soit des plus lamentables, encore elles sont parfaitement ignorantes, sans aucune instruction : elles ne sont libres que de mot, et cependant elles ne sont pas assez pénétrées de l'horreur de leur situation pour chercher à en sortir : il faut qu'on leur présente l'aspect de quelques avantages pour qu'elles se décident à changer leur état.

Il y a beaucoup de blancs qui vraiment sont désespérés du malheureux sort de cette portion de nos semblables, qui gémissent de leur ignorance et qui feraient avec plaisir tout ce qui pourrait leur garantir une meilleure condition ; mais ils ont reconnu qu'on les a tellement dégradés, que l'opinion publique les a tellement accablés, qu'il est impossible de relever en ce pays-ci leur moral et de les y faire jouir de quelque bien-être. On a essayé en vain tout ce qu'on avait cru capable d'améliorer leur situation : les lois relatives à l'abolition de la traite et de l'esclavage qu'on est parvenu à faire adopter dans cet Etat et dans quelques autres, n'ont tendu qu'à diminuer le nombre de ces malheureux et à leur ôter les moyens de pourvoir à leur existence, sans leur procurer aucun avantage réel pour ce qui est de leur condition civile ou morale. Ces hommes bienveillants cherchent donc un asile pour les infortunés enfants de l'Afrique dans quelque autre pays, et ils croient que si le gouvernement d'Haïti veut se rapprocher de sentiments avec eux, on pourrait faire encore beaucoup pour ces fils de l'Afrique, et que de grands avantages seraient assurés, par ce moyen, pour Haïti dans l'avenir.

J'espère, honorable Monsieur, que la présente rencontrera cet accueil favorable que vous aimez à donner aux choses d'une haute importance : une réponse sera le motif d'une parfaite gratitude.

Je prends la liberté de vous envoyer un rapport qui vous

donnera quelques informations sur les projets et les opérations de la Société.

Puisse une longue vie d'honneur et d'utilité publique vous être accordée par le Père de toutes les grâces, et quand cette vie se terminera, puisse votre mémoire être couverte de la même gloire que celle dont nous honorons le nom du père de notre pays ; et par dessus tout, puisse la couronne de gloire être votre apanage dans le brillant royaume d'en haut, sous les riches ailes de Celui qui donne la vie aux sauveurs des nations, lesquels, comme vous, obéissent avec plaisir à ses glorieux commandements !

Avec le plus profond respect, je me souscris, faisant des vœux pour votre prospérité ainsi que pour celle de votre gouvernement, un ami ardent des enfants opprimés de l'Afrique.

LOFRING D. DEWEY.

Port-au-Prince, 30 avril 1824, an 21^e, etc.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, à M. Lofring D. Dewey, agent général de la Société pour la Colonisation africaine, à New-York.

Monsieur, j'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre que vous m'avez adressée le 4 mars dernier, dont le contenu respire la philanthropie la plus parfaite. Consacrer ses soins à améliorer le sort d'une portion du genre humain tristement accablée sous le poids de l'infortune, c'est prouver l'excellence de son cœur et acquérir des droits éternels à la reconnaissance de tout être sensible. Aussi la démarche que vous venez de faire auprès de moi en faveur des descendants des Africains qui se trouvent aux Etats-Unis d'Amérique et qui sont obligés d'en sortir, parce que, loin d'y jouir d'aucun droit de l'homme libre, ils n'y ont qu'une existence précaire et abreuvée d'humiliations, vous assure, n'en doutez pas, un titre à la gratitude des Haïtiens, qui ne sauraient voir avec indifférence les calamités qui pèsent sur leurs semblables.

Dès que j'ai été informé de la détermination prise aux Etats-Unis de transporter en Afrique nos malheureux frères

pour les rendre, disait-on, à leur ciel natal, j'ai compris la politique qui avait suggéré cette mesure, et en même temps j'ai conçu une haute opinion des hommes généreux qui se disposaient à faire des sacrifices dans l'espoir de préparer aux infortunés qui en étaient l'objet un asile où ils pussent parvenir à se procurer une existence supportable. Dès lors, par une sympathie bien naturelle, mon cœur et mes bras se sont ouverts pour accueillir sur cette terre de véritable liberté des hommes sur lesquels la fatalité du destin s'appesantissait d'une manière si cruelle. Je considérais l'intention de faire habiter des régions barbares à des hommes accoutumés à vivre au milieu d'un peuple civilisé comme une chose impraticable, pour ne rien dire de plus. L'expérience faite à Sherbro et à Mesurado prouve que je ne me suis pas éloigné de la vérité. En effet, Monsieur, quoique l'Afrique soit le berceau de leurs pères, quelle affreuse perspective pour eux que de se voir relégués dans ces contrées insalubres, après avoir respiré l'air bienfaisant des Etats-Unis d'Amérique, où la plupart ont pris naissance !

Je me suis souvent demandé pourquoi Haïti, dont le ciel est si doux et le gouvernement analogue à celui des Etats-Unis, n'était pas préférée pour leur lieu de refuge ? Craignant que mes sentiments fussent mal interprétés si je faisais les premières démarches, je me suis contenté de bien faire expliquer à ceux d'entre eux qui étaient venus à Haïti tout ce que la Constitution de la République a établi de garanties et de droits en leur faveur : j'ai aidé à s'acquitter ceux qui ne pouvaient se libérer du prix de leur passage : j'ai donné des terres à ceux qui voulaient se livrer à la culture ; et par ma circulaire en date du 24 décembre 1823 aux commandants d'arrondissements (de laquelle je vous envoie copie), vous vous convaincrez que j'ai préparé aux fils de l'Afrique sortant des Etats-Unis tout ce qui pouvait leur assurer une existence honnête en devenant citoyens de la République haïtienne ; mais aujourd'hui que vous me faites des ouvertures qui semblent avoir été autorisées par la respectable Société dont vous êtes l'agent général, je vais répondre franchement aux huit questions que vous m'adressez :

1° *Si un nombre de familles, etc. ?* Le gouvernement de la République aidera à faire une partie des frais de voyage de ceux qui ne pourront y subvenir par eux-mêmes, pourvu que la Société de Colonisation fasse le reste. Le gouvernement donnera des terres fertiles à ceux qui voudront les cultiver, leur fera des avances de nourriture, outils et autres choses d'indispensable nécessité, en attendant qu'ils soient assez bien établis pour se passer de cette assistance.

2° *Jusqu'à quelle étendue en nombre, etc. ?* N'importe le nombre des émigrants, tous ceux qui viendront avec l'intention de se soumettre aux lois du pays seront bien accueillis. Les prix de passage et autres frais seront discutés par des agents pour obtenir les conditions les plus avantageuses. La quantité de terre donnée sera celle que chaque famille pourra cultiver. Au reste, la plus grande bienveillance pour les nouveaux venus servira de base dans les arrangements.

3° *Quel encouragement donnerait-on aux mécaniciens et aux commerçants, etc. ?* Ils auront la libre faculté de travailler de leur industrie ; le seul privilège qui pourra leur être accordé sera d'être exemptés du droit de patente pour la première année.

4° *Offrirait-on l'occasion, etc. ?* Tous ceux, je le répète, qui viendront seront accueillis, n'importe leur nombre, pourvu qu'ils se soumettent aux lois de l'Etat, qui sont essentiellement libérales et protectrices, et aux règlements de police, qui tendent à réprimer le vagabondage, à maintenir le bon ordre et à assurer la tranquillité de tous.

Il n'y a aucun prix à stipuler pour les terres, puisque le gouvernement les donnera *gratis* en pleine propriété à ceux qui les cultiveront. Les émigrants seront distribués le plus avantageusement possible, et ceux qui le désireront seront placés les uns dans le voisinage des autres ; on ne les contraindra pas dans leurs habitudes domestiques ni dans leurs croyances religieuses, pourvu qu'ils ne cherchent pas à faire de prosélytes ou à troubler ceux qui professent une autre foi que la leur.

Ce qui précède est la réponse à votre cinquième question relativement à la tolérance des divers cultes.

6° *Quelles sont vos lois relatives au mariage, etc.?* Le mariage est encouragé et les bons époux jouissent ici de la même considération que dans les autres pays civilisés.

7° *Jusqu'à quel point les écoles, etc.?* Partout où il y a une assez nombreuse population, le gouvernement y entretient des écoles pour instruire la jeunesse et l'élever dans les principes de la morale et de la vertu.

8° *Votre gouvernement permettrait-il, etc.?* Cela ne peut pas être. Les lois de la République sont générales et il ne saurait y exister des lois particulières; ceux qui viendront étant des fils de l'Afrique, seront Haïtiens du moment qu'ils auront mis le pied sur le sol d'Haïti : ils jouiront du bonheur, de la sécurité, de la tranquillité dont nous jouissons nous-mêmes, quelle que soit l'obstination de nos détracteurs à soutenir le contraire.

Enfin, Monsieur, pour vous donner des preuves de ce que je suis disposé à faire en faveur de nos frères qui gémissent aux Etats-Unis d'Amérique sous le joug du préjugé, je vais envoyer à New-York des fonds et un agent de ma confiance pour s'entendre avec vous et avec la Société de colonisation, afin de favoriser l'émigration en Haïti des descendants des Africains qui désireraient venir ici partager avec nous les biens précieux que nous tenons de la divine Providence.

Il ne faudrait pas s'imaginer que le besoin d'accroître la population d'Haïti fût le motif qui me détermine à vous faire cette réponse avec les détails dans lesquels je suis entré. Animé du désir de servir la cause de l'humanité, j'ai pensé qu'une plus belle occasion ne pouvait se présenter que d'offrir une hospitalité agréable, un asile sûr, à des infortunés qui sont dans l'alternative d'aller chercher sur les rives barbares de l'Afrique la misère ou une mort certaine. Je ne développerai pas les avantages qui doivent résulter pour les Etats-Unis en faisant refluer sur Haïti la population africaine dont on est décidé de se débarrasser. Il n'est personne qui ne sente parfaitement que c'est un moyen infaillible d'augmenter le commerce des Etats-Unis, en multipliant les relations des deux peuples, que la similitude des principes de leurs législations et de leurs gouvernements doit nécessairement rendre

amis, quoiqu'un aveugle préjugé semble avoir, jusqu'à ce jour, mis des entraves à des rapports plus directs entre l'un et l'autre. Le temps et la philanthropie feront, il n'en faut pas douter, triompher la justice et la raison.

Vous ne tarderez pas, Monsieur, à voir arriver à New-York l'agent que je dois envoyer près de vous.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une considération distinguée.

BOYER.

Port-au-Prince, le 25 mai 1824, an 21^e.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, à M. Lottring D. Dewey, agent général de la Société pour la Colonisation africaine, à New-York.

Monsieur, conformément à la lettre que je vous ai écrite le 30 avril dernier, en réponse à celle que vous m'aviez adressée le 4 mars précédent, au sujet de l'émigration en Haïti d'une portion des enfants de l'Afrique qui se trouvent aux Etats-Unis, je vous annonce, par la présente, que j'expédie auprès de vous, comme auprès des Sociétés philanthropiques dont vous êtes l'agent, le citoyen Granville, substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, qui vous remettra cette dépêche : il est porteur de mes instructions particulières qu'il vous communiquera, ce qui me dispense d'entrer avec vous dans les détails de sa mission. Je me bornerai donc, Monsieur, à vous exhorter de faire tous vos efforts pour la réussite du grand objet que nous avons également en contemplation. Vous ne pouvez mieux servir la cause de l'humanité, puisque ceux de nos semblables qui traînent aux Etats-Unis une existence pénible et abreuvée d'humiliations deviendront, en arrivant en Haïti, des citoyens de la République, et qu'ils pourront y travailler avec sécurité et avantage pour eux et pour leurs enfants. Dans les jours de félicité qui les attendent ici, ils conserveront la mémoire de votre dévouement à leur cause, ils béniront votre nom, et le bonheur dont ils jouiront sera votre plus douce récompense.

Je recommande à votre sollicitude le citoyen Granville

pendant le séjour qu'il fera aux États-Unis, vous priant de lui donner tous les avis dont il aura besoin et de le mettre en rapport avec toutes les personnes qui pourraient aider à la parfaite réussite de la mission dont il est chargé.

Je vous salue avec une considération bien distinguée.

BOYER.

Port-au-Prince, le 25 mai 1824.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, à M. Charles Collins, à New-York.

Monsieur, la connaissance que j'ai acquise de vos sentiments philanthropiques m'a porté à inviter le citoyen Imbert, Secrétaire d'État de la République, à faire charger à votre adresse une quantité de café, en vous priant de vendre cette denrée, d'en réaliser les produits et de les garder aux ordres du gouvernement haïtien. Ces fonds et d'autres que je pourrai y faire joindre sont destinés à faciliter l'émigration des individus issus du sang africain qui, gémissant aux États-Unis sous le joug du préjugé et de la misère, seraient disposés à venir en Haïti partager avec nos concitoyens les bienfaits d'une Constitution libérale et d'un gouvernement paternel.

D'après de nombreuses communications qui m'ont été adressées par divers de vos compatriotes les plus distingués, relativement à l'émigration en Haïti de ces enfants de l'Afrique, je me suis déterminé à envoyer aux États-Unis le citoyen Granville, substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, qui vous remettra la présente : il est porteur d'une lettre d'introduction pour M. Lowring D. Dewey, agent général de la Société pour la Colonisation africaine, qui m'a écrit lui-même à ce sujet, ainsi que de mes instructions très-détaillées qu'il doit vous communiquer. Je vous prie de l'assister de vos bons conseils et de vos recommandations auprès de vos nombreux amis, afin qu'il atteigne plus sûrement le but que je me suis proposé, en faisant une démarche qui tournera tout entière au profit de l'humanité dont vous soutenez la cause avec un si grand désintéressement. Je vous prierai encore de mettre à sa disposition, sur

ses recrus, parmi les fonds que vous aurez pour le compte de la République, ceux qui seront jugés nécessaires à l'acquit des frais de déplacement des individus de l'intérieur qui, ne pouvant y subvenir par eux-mêmes, voudraient se rendre au lieu de l'embarquement, pour profiter de l'avantage qui leur est offert de venir exercer chez nous une honnête industrie, et laisser à leurs enfants, avec des héritages certains, la jouissance de tous les droits politiques que l'homme en société peut raisonnablement désirer.

Depuis longtemps, Monsieur, vous consacrez vos veilles à chercher les moyens d'alléger les souffrances d'une portion du genre humain contre laquelle la prévention et le préjugé agissent avec une impitoyable rigueur. Aussi, je ne doute pas que vous ne saisissiez l'occasion qui se présente de faire triompher les efforts de votre sollicitude et ceux de vos amis. Quelle douce joie pour des cœurs comme les vôtres de voir ces rejetons de l'Afrique, si avilis aux États-Unis, où ils végètent sans utilité pour eux-mêmes, comme pour le sol qui les nourrit, une fois transplantés en Haïti, devenir des êtres non moins utiles qu'estimables, parce que la jouissance des droits civils et politiques, les ennoblissant à leurs propres yeux, ne peut manquer de les porter à s'attacher à des mœurs régulières, à acquérir des vertus sociales et à se rendre dignes, par leur bonne conduite, de tous les bienfaits que répandra sur eux leur nouvelle patrie !

Mais les émigrants ne recueilleront pas seuls le fruit de vos soins ; les États-Unis eux-mêmes verront s'agrandir leur commerce avec Haïti par les relations fréquentes que ces nouveaux Haïtiens devront naturellement entretenir avec le pays qu'ils auront quitté.

Si vous jugez à propos de donner de la publicité à ma démarche, vous serez libre de le faire. Je m'en repose, là-dessus, entièrement sur votre prudence, bien persuadé que vous prendrez les mesures les plus convenables pour intéresser vos amis à la réussite de la présente affaire, non-seulement dans l'État de New-York, mais encore dans les États du Nord et de la Pensylvanie.

Que de droits n'aurez-vous pas, Monsieur, vous et vos honorables amis, à la reconnaissance de ceux dont vous allez

tarir les larmes en leur procurant une douce hospitalité au milieu de leurs semblables, de leurs frères, de leurs amis naturels ! Je vous conjure donc de ne rien négliger pour concourir avec moi à soustraire ces infortunés aux humiliations et aux vexations de tout genre qui les accablent. Dans une si louable entreprise, Dieu, qui est le père de tous les hommes, secondera aussi nos efforts.

Je vous salue avec une considération bien distinguée.

BOYER.

Instructions au citoyen Granville, substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation, expédié pour les Etats-Unis d'Amérique, afin de s'aboucher et d'agir de concert avec les Sociétés philanthropiques et bienfaitantes desdits Etats, ainsi qu'avec tous ceux qu'il appartiendra d'en connaître, pour faciliter l'émigration en Haïti de toutes les personnes issues du sang africain qui, jouissant de leur liberté, seront volontairement portées à venir dans la République pour y avoir l'exercice de tous les droits civils et politiques, et participer aux bienfaits de nos institutions.

Citoyen, vous n'ignorez pas qu'il existe aux Etats-Unis d'Amérique plusieurs centaines de milliers d'individus libres qui, issus du sang africain, y sont, par rapport à la teinte plus ou moins rembrunie de leur épiderme, en butte aux préjugés de couleur et à tous les préjudices qui en peuvent résulter ; que, sous un système aussi outrageant pour l'humanité, quelques-uns d'entre eux, n'écoutant que leur désespoir, se sont arraché eux-mêmes une existence avilie ; que d'autres, abrutis par l'ignorance et exaspérés par le malheur, sont devenus turbulents et dangereux ; qu'un grand nombre, privés des moyens d'exercer une honnête industrie, soit rurale, soit mécanique, se voient forcés de vivre dans l'oisiveté et le vagabondage. Le sort de ces malheureuses victimes du préjugé a ému les entrailles de certains philanthropes, qui ont conçu l'idée de former des Sociétés chargées de procurer à ces enfants de l'Afrique, sur leur sol originaire, des asiles où, établis en peuplades, ils pussent, en se gou-

vernant par eux-mêmes, vivre à l'abri de toutes vexations. Mais l'expérience a prouvé que le projet de constituer ces infortunés en colonies sur les côtes d'Afrique était impraticable, parce que ces contrées étant insalubres et peuplées de nations encore barbares, ils y trouveraient une mort certaine, soit par l'intempérie du climat, soit par la jalousie des habitants de ces lieux sauvages, qui ne peuvent souffrir l'état de civilisation des nouveaux venus. C'est ainsi que presque tous ceux qui furent envoyés à Sherbro et à Mesurado, après avoir enduré toutes les souffrances physiques et morales, périrent malgré les généreux sacrifices des honorables Sociétés formées aux Etats-Unis dans le but d'opérer ces colonisations.

Le mauvais succès des premières tentatives a totalement arrêté le cours de l'émigration aux côtes de l'Afrique, et a eu, de plus, deux fâcheux résultats, en exaspérant, d'un côté, les esprits de cette classe d'hommes voués dès leur naissance à la proscription, par la perspective du triste sort qui les attend, et, de l'autre, en irritant l'orgueil et l'injustice des partisans du préjugé, par la certitude qu'ils ont d'être devenus plus odieux. Aussi les oppresseurs et les opprimés ne gardent plus entre eux de ménagements, parce qu'il n'y a plus, de part et d'autre, d'espoir de réconciliation.

Dans ce déplorable état de choses, des hommes à sentiments philanthropiques, des âmes vraiment charitables et bienfaitantes ont tourné leurs pensées vers Haïti, qu'ils ont, avec raison, considérée comme un lieu de refuge plus convenable pour ces malheureux que les sables inhospitaliers de l'Afrique.

Dès lors, beaucoup de communications me furent adressées pour me demander si ceux qui nous touchent de si près par le sang pourraient trouver dans notre République cette hospitalité que leur a refusée la terre paternelle. A ces questions privées, j'ai toujours répondu d'une manière favorable, en expliquant tous les avantages que notre Constitution a pris soin d'assurer à ceux de nos frères qui viendraient des autres parties du globe s'établir dans nos contrées. Mes réponses ne tardèrent pas à produire un résultat satisfaisant. En effet, nous avons vu bientôt arriver dans nos ports plusieurs de ces enfants de l'Afrique, qui, sortant des Etats-Unis, venaient se

fixer, les uns dans nos campagnes, dont la culture paie déjà leurs travaux avec usure ; les autres dans nos villes, où ceux-ci font un négoce lucratif, où ceux-là exercent avec avantage leurs professions mécaniques : tous heureux d'être affranchis du joug avilissant des préjugés !

Leur affluence m'avait fait concevoir, dès le principe, un projet qui, en multipliant l'émigration, eût rempli les vues des philanthropes des Etats-Unis, et amélioré le sort de ces infortunés. Mais dans la crainte que les injustes préventions que l'on entretient au dehors contre la République d'Haïti ne fissent mal juger de mes intentions, je me suis abstenu de faire la démarche publique que je n'hésite pas d'entreprendre aujourd'hui, parce que j'ai reçu, dans le courant d'avril dernier, une communication officielle de M. Lowring D. Dewey, agent général de la Société de colonisation africaine, à New-York, qui m'adresse, au nom de cette Société, des questions sur les conditions auxquelles le gouvernement haïtien voudrait consentir l'émigration en Haïti de ces enfants de l'Afrique.

En conséquence, et d'après la connaissance que j'ai de votre civisme, de la libéralité de vos principes et de votre dévouement à la grande cause que nous avons constamment défendue et que nous soutiendrons toujours avec la même énergie, je vous ai choisi et appointé pour l'agent du gouvernement de la République, afin que vous vous rendiez à New-York ou en tous autres lieux des Etats-Unis où il vous sera permis de voyager, et que là vous vous occupiez de traiter, soit avec M. Lowring D. Dewey, en sa qualité d'agent général de la Société pour la colonisation africaine, soit avec cette Société elle-même, soit avec toute autre Société ou personne ayant qualité de traiter de cette affaire, soit enfin avec les individus qui, étant disposés à émigrer, seront libres de contracter pour eux-mêmes.

A cet effet, je vous donne les instructions suivantes, et vous remets une traduction certifiée de la lettre de M. Lowring D. Dewey, sous la cote A, avec une copie de ma réponse, cotée B, plus un exemplaire C de la Constitution, enfin une copie D de ma circulaire aux commandants des arrondissements, sous la date du 24 décembre 1823.

ARTICLE PREMIER.

En arrivant à New-York, vous vous aboucherez avec MM. Lowring D. Dewey et Charles Collins, auxquels vous communiquerez vos présentes instructions : vous leur demanderez leurs conseils et leurs avis, que vous suivrez autant qu'ils pourront se trouver en harmonie avec le but de votre mission. Vous remettrez aussi toutes les lettres de recommandation dont vous êtes porteur.

ART. 2.

Vous vous informerez des lois, règlements et usages des lieux par lesquels vous passerez, afin de vous y conformer et de n'agir en aucun cas contre ce qu'ils prescrivent.

ART. 3.

Après les visites préliminaires établies en l'article 1^{er}, vous chercherez à voir les membres des différentes sociétés religieuses et philanthropiques pour leur donner connaissance de l'objet de votre mission ; et, comme toujours, il faut agir avec loyauté et bonne foi, vous ne manquerez pas de communiquer à ceux qui s'intéresseront au succès de vos démarches la teneur de vos instructions et des documents que je vous ai remis.

ART. 4.

La Constitution ayant établi par l'art. 44 que les individus issus du sang africain qui se rendront dans la République jouiront, après une année de résidence, de tous les droits civils et politiques et de la qualité de citoyens, vous inviterez, soit par vous-même, soit par l'entremise de M. Lowring D. Dewey, de M. Charles Collins et de toutes autres personnes avec lesquelles vous vous serez abouché, ceux d'entre eux qui seraient disposés à quitter les Etats-Unis pour venir s'établir dans la République, à se déterminer le plus tôt possible à entreprendre le voyage, en leur faisant connaître les avantages qui leur seront assurés par la Constitution, et de plus ceux que le gouvernement est prêt à leur accorder pour les tirer de l'état humiliant et des misères où ils sont plongés.

ART. 5.

Ces avantages qui attendent les émigrants sont :

1° Qu'ils jouiront en Haïti de tous les droits civils et politiques (art. 44 de la Constitution) ;

2° Qu'ils auront une entière liberté de conscience dans leurs pratiques religieuses (art. 49 de la Constitution) ;

3° Qu'ils pourront obtenir des concessions de terres en pleine propriété, lorsqu'ils auront établi lesdites terres (copie de ma Circulaire aux commandants des arrondissements) ; le tout, pourvu qu'ils s'engagent à être fidèles aux lois de la République, dont ils deviendront les enfants et les citoyens, et qu'ils n'entreprennent jamais rien de contraire à sa tranquillité et à sa prospérité.

ART. 6.

Comme pour mieux régler les intérêts des émigrants, il conviendra de leur faire connaître en détail tout ce que le gouvernement de la République est disposé à faire pour assurer leur bien-être futur et celui de leurs enfants, à la seule condition qu'ils soient des citoyens soumis et laborieux ; vous êtes autorisé à prendre, de concert avec les agents des différentes sociétés et par-devant une autorité civile, des arrangements avec des chefs de famille ou autres émigrants qui pourront réunir douze personnes en état de travailler, ainsi qu'à stipuler que le gouvernement leur donnera une quantité de terrain suffisante pour occuper douze personnes et susceptible d'être cultivée en caféiers, cotons, maïs, pois ou autres légumes et vivres, et qu'après qu'ils auront bien établi ladite quantité de terrain, qui ne pourra avoir en superficie moins de trente-six acres ou douze carreaux (le carreau étant de cent pas carrés et le pas de trois pieds et demi), le gouvernement donnera en toute propriété et à perpétuité la concession dudit terrain à ces douze personnes, pour elles, leurs hoirs ou ayants cause.

ART. 7.

Ceux des émigrants qui préféreront se livrer individuellement à la culture des terres, soit en affermant des terrains déjà éta-

blis qu'ils se chargeront de faire valoir, soit en travaillant des champs de société avec les propriétaires, devront également s'engager, par un acte authentique, qu'en arrivant en Haïti ils prendront les arrangements ci-dessus mentionnés et ce, par-devant les juges de paix, afin qu'à leur arrivée ici ils soient obligés de se consacrer à l'agriculture et ne soient pas exposés à vivre dans le vagabondage.

ART. 8.

A tous, et à ceux-là seulement qui s'engageront comme il est prescrit en l'art. 6, vous serez autorisé, toujours en agissant de concert avec les différentes sociétés, de contracter que leurs frais de passage et de nourriture pendant la traversée seront payés à leur arrivée en Haïti par le gouvernement, qui leur assurera les moyens de subsistance pendant quatre mois après leur débarquement et placement sur le terrain qu'ils devront cultiver, délai suffisant pour qu'ils se procurent, par leurs travaux et leurs établissements, les moyens de soutenir eux-mêmes leur existence. Il ne leur sera rien réclamé pour ce qui aura été payé pour ces frais de passage et de nourriture, qui sont une donation que leur fait la République,

ART. 9.

Quant à ceux qui voudront venir en Haïti pour y exercer une industrie mécanique ou commerciale, vous serez autorisé à leur assurer que leurs frais de passage et de nourriture dans la traversée seront payés en Haïti, pourvu qu'ils s'obligent, par-devant une autorité civile, aux Etats-Unis, de restituer au gouvernement de la République, six mois après leur arrivée en Haïti, l'avance qui leur sera faite.

La même facilité d'avance, à charge de remboursement, pourra être accordée à ceux qui viendraient, soit pour acheter, affermer ou travailler de société des terres établies ou à établir, soit pour s'engager comme domestiques, ouvriers ou travailleurs : la loi accordant la faculté à tout Haïtien d'exercer son industrie comme il l'entend, pourvu qu'il ne commette aucune action contraire à l'ordre public.

ART. 10.

S'il se trouvait des familles du sang africain disposées à émigrer en Haïti, mais à qui leur position malheureuse ne permet pas de subvenir à leurs frais de déplacement pour se rendre au lieu de l'embarquement, vous seriez autorisé, en agissant avec beaucoup de précaution et avec connaissance de cause, et toujours en consultant les agents des différentes commissions, à leur faire des avances, pourvu qu'elles n'excèdent pas six gourdes par tête pour les adolescents et autres individus jusqu'à l'âge mûr, avances qui seront remboursables six mois après leur arrivée dans la République, ainsi qu'il devra être stipulé dans les obligations contractées par ceux qui les recevront.

ART. 11.

Le but que je me suis proposé étant de favoriser en Haïti l'émigration de ceux qui sont habiles à devenir, d'après nos lois, citoyens du pays, *vous ne devez pas manquer de consulter toutes les personnes dévouées à la cause de l'humanité qui seront susceptibles de vous donner des avis salutaires; et après leur opinion écrite et bien débattue, vous serez autorisé à consentir les petites dépenses que je n'aurai pu prévoir et dont la nécessité serait reconnue urgente et telle qu'elle dût faciliter l'exécution de l'entreprise.*

ART. 12.

Vous déclarerez à tous ceux qu'il appartiendra d'en connaître qu'il ne sera jamais accordé en Haïti aux émigrants d'autres privilèges que ceux établis en faveur de tous les citoyens de l'État; qu'ainsi ils ne doivent venir parmi nous qu'avec la résolution de se conformer et d'obéir à nos lois, qui sont toutes protectrices et libérales, et qui garantissent à chacun sa liberté de conscience, pourvu qu'il ne trouble pas l'ordre public.

ART. 13.

Vous prendrez les mesures que vous jugerez les plus efficaces pour faire parvenir à la presqu'île de Samana une

quarantaine d'ouvriers (toujours du sang africain), tels que charpentiers-constructeurs, scieurs de bois, forgerons, calfats, cordiers et voiliers, qui seraient capables d'occuper un chantier de construction de petits bâtiments pour garde-côtes, et pour le cabotage du pays, lesquels leur seront achetés par le gouvernement. Si ces ouvriers ont des épouses et des enfants, le gouvernement leur donnera des terres propres à la culture des cafiers, cannes et toutes espèces de vivres, grains et légumes, ce qui sera pour eux un avantage considérable.

ART. 14.

Afin de ne pas être exposé à payer à des prix exorbitants les frais de passage et de nourriture pendant la traversée, il serait peut-être à propos, non-seulement de faire les approvisionnements du voyage, mais encore de fréter des bâtiments capables de porter un certain nombre d'individus, à moins que l'on ne trouvât, par les bâtiments qui font ordinairement le commerce, des occasions pour faire passer les émigrants. Je pense que quatorze gourdes par tête, y compris la nourriture pendant le voyage, serait un prix raisonnable pour les adolescents, les jeunes gens et les hommes faits, et que la moitié de cette somme suffirait pour les enfants qui ont quitté la mamelle jusqu'à ceux qui entrent dans leur douzième année. Il est bien entendu que le coût des approvisionnements, les prix des passages ou le fret des bâtiments ne seront payés qu'en Haïti, à l'arrivée desdits passagers.

ART. 15.

Il sera nécessaire que les cultivateurs soient munis autant que possible de leurs instruments aratoires. Si les Sociétés de colonisation sont disposées à faire quelques donations aux émigrants, le montant de ces donations pourra être employé à l'achat, soit d'approvisionnements de bouche, soit d'ustensiles aratoires, tels que houes, haches, serpes, charrues, herses, etc.

ART. 16.

Le gouvernement ayant fait passer à M. Charles Collins, à New-York, de quoi réaliser des fonds, vous puiserez dans ses

ains, sur vos reçus, ceux qui seront jugés nécessaires à l'acquit des frais de déplacement dont il est parlé en l'art. 40, et ce, jusqu'à la concurrence de six mille gourdes, de laquelle somme vous rendrez compte à l'issue de votre mission, avec pièces au soutien et en bonne forme.

ART. 47.

Les points sur lesquels je désire que l'émigration soit dirigée dans les commencements de l'entreprise et jusqu'à la fin de la présente année, dans l'intérêt des émigrants comme dans celui de l'agriculture du pays, sont comme suit :

<i>Le Port-au-Prince</i> , pour le Mirebalais, culture de beau coton et de toutes espèces de vivres; quartier fertile, ci.....	500 personnes.
<i>Idem</i> , pour les quartiers de Lescahobes, Lamatte, Hinche; culture de cafiers et vivres, ci.....	300 —
<i>Idem</i> , pour les quartiers des Orangers, Crochus, Arcahaie; culture de cafiers, ci.....	200 —
Total.....	<u>1.000 personnes.</u>
<i>Lé Cap-Haïtien</i> , pour la Grande-Rivière, Dondon, Marmelade, Limbé, Plaisance, Borgne, Port-Margot; cafiers, ci.....	1.000 —
<i>Porte-Plate</i> , pour Altamire, Saint-Yague, Moca, Macoris, la Véga; café, tabac, cacao, ci.....	1.000 —
<i>Samana</i> ; café et vivres, ci.....	200 —
<i>Santo-Domingo</i> , pour Seybo, Higuey, Monteplate, Boya, Bayaguana, los Llanos, Saint-Christophe, Bany; café, cacao, cannes à sucre, ci.....	1.200 —
<i>Jacmel</i> , pour Marigot, Neybe, Baint; café, vivres, ci.....	600 —
<i>Les Cayes et Jérémie</i> ; café, ci.....	500 —
<i>Gonaïves</i> ; coton, ci.....	500 —
Total.....	<u><u>6.000 personnes.</u></u>

— 97 —
ART. 48.

Vous ne devrez pas manquer de faire observer que cette population de six mille âmes, émigrant cette année en Haïti, sera placée de manière à être à même de trouver de suite, par son industrie, les moyens de s'affranchir de la misère et des besoins, parce qu'elle trouvera des terrains défrichés, des lieux habités et civilisés, des ressources pour la vie, de l'assistance dans les cas de maladie, avantages précieux dont elle serait totalement privée en Afrique et qu'elle ne pourrait espérer d'y obtenir en dix années!

Tous les lieux désignés par l'article précédent offrent les plus grands avantages, tant à cause de la fertilité des terroirs que de l'excellence de leur température; c'est ce que vous ne devrez pas oublier d'assurer aux émigrants.

ART. 49.

Vous ne manquerez pas de correspondre avec moi et de me tenir au courant de toutes vos démarches et entreprises pour l'exécution de votre mission. Vous resterez aux États-Unis pour suivre les opérations de l'émigration africaine jusqu'à de nouveaux ordres de ma part, et vous voyagerez dans l'intérieur, dans les États du Nord et partout où il vous sera permis d'aller et où vous jugerez que votre présence pourra déterminer à l'émigration ceux qui seront en disposition et seront libres de le faire.

Port-au-Prince, le 25 mai 1824.

BOYER.

Extract from the Pamphlet published at New York
in June, 1824, intituled:

“ *Correspondence relative to the Emigration to Hayti of the free people of colour, in the United States, together with the instructions to the agent sent out by Président Boyer.* ”

NOTICE.

In prosecuting an Agency in behalf of the noble object of the American Colonization Society, I found the public feeling generally was very favourable to the Emigration of the Coloured People to Hayti. Among the Coloured People themselves, a preference for Hayti over Africa was frequently expressed, and among the whites, there was not only an opposition to Colonization in Africa manifested by many, but an assurance given of their ready aid to promote emigration to Hayti. The present peaceful state of the island, and the fair prospects before the Haytians, of having their independence acknowledged by other nations, indicated that the great obstacles in the way of emigration there, which had hitherto existed, were removed, and that the time had now come to aid our coloured population to plant themselves under the mild climate of that Island, were it encouraged by the Haytian government. On inquiry, I found very little was known definitely in this country, what the views of that government were on this subject. There were some favourable reports brought by persons of colour who had been to Hayti; others gave discouraging accounts. Except some liberal offers, by the Secretary Inginac, which I had seen, the information obtained was limited and uncertain. Under these circumstances, the letter with which the correspondence commences was addressed, through the Secretary General B. Inginac, to the President of Hayti. The generous reply of the President, together with the arrival in this country

Extrait de la brochure publiée à New-York,
en juin 1824, et intitulée :

« *Correspondance relative to the Emigration to Hayti of the free people of colour, in the United-States, together with the instructions to the agent sent out by Président Boyer.* »

AVERTISSEMENT.

En continuant une Agence en faveur du noble but de la Société de Colonisation américaine, j'ai trouvé que le sentiment public était généralement très-favorable à l'émigration de la population de couleur à Haïti. Parmi cette population même, la préférence pour Haïti sur l'Afrique était fréquemment exprimée, et parmi les blancs il n'y avait pas seulement une opposition à la colonisation en Afrique, manifestée par un grand nombre, mais l'assurance donnée qu'ils étaient prêts à favoriser activement l'émigration à Haïti. L'état de paix actuel de l'île et la riante perspective qu'ont les Haïtiens de voir leur indépendance reconnue par d'autres nations indiquaient que les grands obstacles qui se montraient dans la voie de l'émigration vers ce pays étaient levés, et que le temps était arrivé d'aider notre population de couleur à s'établir sous le doux climat de l'île, si le gouvernement haïtien l'y encourageait. Après investigation, je trouvai qu'en ce pays-ci on ne connaissait réellement que peu de choses sur ce sujet, et que l'on ignorait aussi bien en quoi consistaient les vues de ce gouvernement. — Il y avait quelques rapports favorables faits par des personnes de couleur qui avaient été à Haïti; d'autres avaient fait des récits décourageants. Excepté quelques offres libérales, que j'avais vues, du Secrétaire général Inginac, les informations obtenues étaient limitées et incertaines. Dans ces circonstances, la lettre qui commence la correspondance fut adressée au Président d'Haïti par l'intermédiaire du Secrétaire général Inginac. La généreuse réponse du Président, et en même temps l'arri-

of his Agent, Citizen J. Granville, with ample means to carry into effect the philanthropic overtures of President Boyer, shows what great good may now be hoped for our unhappy countrymen, who are the object of his generosity.

I will add that perhaps I did not write so explicitly as to leave no room for doubt whether I wrote as the Agent and at the direction of the American Colonization Society or not; yet, if more explicitness (and the want of it was unintentional) had prevented the reply of the President, few probably will regret that the delinquency occurred, even. . . . not excuse the delinquent.

L. D. DEWEY.

New-York, June 15, 1824.

NOTE.

Immediately on the receipt of President Boyer's letter, I informed the active members of the Board of the American Colonization Society of its contents, and transmitted a translation as soon as possible to the Secretary at Washington. Before the letter was made public in this city, I received an answer from Robert G. Harper, Esq., giving his opinion, that it was not expedient to blend the two objects of Africa and Hayti; that the more avenues opened for this population into places suited to them, the better; that it was desirable a Society for Hayti should be formed, distinct from the American Colonization Society, and that these Societies might be of mutual aid to each other. Before a public meeting was called, an official letter was received from the Secretary, signifying that the Society would have nothing to do with the proposition of President Boyer. Having ascertained this, and Citizen J. Granville having arrived, the course was plain to present the generous offers of the President of Hayti to the citizens of New-York, of which the following is the result.

L. D. DEWEY.

New-York, June 30, 1824.

vée en ce pays de son agent, le citoyen Granville, avec d'amples moyens pour mener à effet les ouvertures philanthropiques du Président Boyer, montrent ce que l'on peut maintenant espérer de bien pour nos malheureux concitoyens qui sont l'objet de sa générosité.

J'ajouterai que je n'ai peut-être pas écrit assez explicitement, de manière à ne laisser aucune place au doute, soit que j'aie écrit comme agent et sous la direction de la Société de Colonisation américaine ou non; cependant, si plus de clarté (et si j'ai péché sous ce rapport, ça été involontairement et sans intention) avait empêché la réponse du Président, peu de personnes probablement regretteront que le délit ait eu lieu, même (lacune) n'excuse pas le délinquant.

L.-D. DEWEY.

New-York, 15 juin 1872.

NOTE.

Dès que j'eus reçu la lettre du Président Boyer, j'informai les membres actifs du Conseil de colonisation américaine de son contenu, et j'en transmis, aussitôt que possible, une traduction au secrétaire d'État à Washington. Avant que la lettre ne fût rendue publique en cette ville, je reçus une réponse de M. Robert-G. Harper, émettant l'opinion qu'il n'était pas convenable de confondre les deux projets sur l'Afrique et Haïti; que plus il y aura d'avenues ouvertes à cette population de couleur dans des lieux propices, mieux ce sera; qu'il était désirable qu'une Société pour Haïti, distincte de la Société de Colonisation américaine, se formât, et que ces Sociétés pussent s'entr'aider l'une l'autre. Avant qu'un meeting ne fût convoqué, une lettre officielle du secrétaire d'Etat (des Etats-Unis) signifia que la Société n'avait rien à faire des propositions du Président Boyer. Ceci constaté, et le citoyen Granville étant arrivé, c'était tout simple de présenter les offres généreuses du Président d'Haïti aux citoyens de New-York, et c'est de quoi ce qui suit est le résultat.

L.-D. DEWEY.

New-York, 30 juin 1824.

At a Meeting of Citizens, held at the room of the Historical Society, to take into consideration certain propositions made by the President of the Republic of Hayti, relative to the Emigration of Persons of Colour from the United States to the Island of Hayti :

The Rev. Dr. SPRING was called to the Chair, and H. KETCHUM chosen Secretary.

The business of the Meeting was opened and explained by Mr. Dewey, and the communications of President Boyer read by the Secretary.

After some general discussion upon the business of the Meeting, a Resolution was proposed by Dr. Wainwright, which, after some amendments, passed as follows :—

Resolved, That a Committee of Nine be appointed to take into consideration the documents submitted to this Meeting in relation to the Emigration of Coloured Persons to Hayti, and that this Committee be directed to gain information in relation to this subject, and report to an adjourned Meeting, to be held on Friday the 25th inst.—The following are the names of the Committee :—

THOMAS EDDY,	JOSEPH SMITH,
J. WAINWRIGHT,	ISAAC COLLINS,
H. KETCHUM,	SAMUEL COWDREY,
GEORGE NEWBOLD,	JOHN GRISCOM.
PETER A. JAY,	

The Meeting then adjourned to Friday, the 25th inst., at 6 P. M.

H. KETCHUM, Secretary.

June 18, 1824.

At an adjourned meeting of citizens, convened to take into consideration the propositions of President Boyer, relative to the emigration of free persons of colour to Hayti, held in the New-York Institution on Friday, the 25th inst., PETER A. JAY, Esquire, was called to the Chair, and H. KETCHUM chosen Secretary. The Chair was subsequently resumed by Thos. Eddy, who presided at the former meeting.

A une réunion de citoyens, tenue au local de la Société historique, afin d'examiner certaines propositions faites par le Président de la République d'Haïti relativement à l'émigration des personnes de couleur des Etats-Unis à cette île d'Haïti, le révérend docteur Spring fut appelé au fauteuil de la présidence, et M. H. Ketchum choisi pour secrétaire.

L'objet du meeting fut expliqué par M. Dewey, et les communications du Président Boyer furent lues par le secrétaire.

Après une discussion générale sur le sujet de la réunion, M. le docteur Wainwright proposa une résolution qui, après quelques amendements, passa comme suit :

Qu'un Comité de neuf membres sera nommé pour examiner les documents soumis à ce meeting relativement à l'émigration des personnes de couleur à Haïti, et que ce comité sera chargé de recueillir des informations à cet égard, et d'en présenter un rapport à une réunion qui sera tenue vendredi 25 du courant.

Le Comité est composé des membres suivants :

THOMAS EDDY,	JOSEPH SMITH,
J. WAINWRIGHT,	ISAAC COLLINS,
H. KETCHUM,	SAMUEL COWDREY.
GEORGE NEWBOLD,	JOHN GRISCOM.
PETER-A. JAY,	

Le meeting fut ensuite remis au vendredi 25 courant, à 6 heures du soir.

H. KETCHUM, Secrétaire.

18 juin 1824.

A une réunion ajournée et convoquée le 25 courant à l'institution de New-York, à l'effet d'examiner les propositions du Président Boyer relatives à l'émigration à Haïti des personnes de couleur libres, M. Peter A. Jay fut appelé au fauteuil de la présidence, et M. H. Ketchum fut nommé secrétaire. Le fauteuil fut ensuite repris par Thos. Eddy, qui présidait au meeting précédent.

The Committee previously appointed, of which Mr. Eddy was Chairman, introduced the following Report, which, after being read by the Secretary, was accepted:—

“The Committee appointed at a meeting of citizens, held on the 18th instant, to take into consideration the documents submitted to the meeting relative to the emigration of coloured persons to Hayti, to gain information relative to this subject and report thereon, on the 25th instant, respectfully Report:—

That in pursuing the object of their appointment, their attention was first turned to the number and condition of persons in our own State, proposed to be benefited by the propositions of President Boyer.

According to the Census of the United States, made in 1820, there were in the State of New-York, 29,279 free persons of colour, and 40,088 slaves. Since that time it is known that the number of slaves has diminished, and the number of free persons of colour increased. The period fixed by law for the termination of slavery in this State, is the 4th of July, 1827.

It is well known that the condition of our coloured population is very unfortunate, and when the Committee advert to the means of their introduction among us, and the cause which now prevents their moral and intellectual advancement, they cannot doubt that their fellow-citizens, influenced as well by a sense of justice as the impulses of philanthropy, will cheerfully embrace any opportunity that may present to place the descendants of Africa in a situation which will furnish them with more powerful motives than are offered them among ourselves, to respectability of character and intellectual improvement.

The Island of Hayti is supposed to offer such a situation. The propositions made by the government of that country have been considered by the Committee with as much attention as the short time allowed them to make a report would permit. These propositions appear to the Committee to be liberal, and in their opinion are honourable to the government whence they emanated. The Committee have also

Le Comité, antérieurement nommé et dont M. Eddy était le président, présenta le rapport suivant qui fut accepté, après avoir été lu par le secrétaire :

« Le Comité nommé dans un meeting de citoyens tenu, le 18 du courant, aux fins d'examiner les documents soumis à la réunion relativement à l'émigration des personnes de couleur à Hayti, de recueillir des renseignements sur ce sujet et d'en présenter un rapport, le 25 courant, expose respectueusement :

Qu'en poursuivant l'objet pour lequel ils ont été constitués en comité leur attention fut d'abord fixée sur le nombre et la condition des personnes de leur propre Etat invitées à profiter des offres du Président Boyer ;

Que suivant le recensement des Etats-Unis, fait en 1820, il y avait dans l'Etat de New-York 29,279 personnes de couleur libres et 40,088 esclaves ; qu'il est reconnu que, depuis ce temps, le nombre des esclaves a diminué et que celui des personnes libres a augmenté ; que le terme fixé par la loi pour la fin de l'esclavage dans cet Etat est le 4 juillet 1827 ;

Qu'il est bien avéré que la condition des gens de couleur est très-infortunée, et que quand le Comité considère les moyens de leur introduction parmi nous et les motifs qui s'opposent aujourd'hui au développement de leurs facultés morales et intellectuelles, il ne peut douter que leurs concitoyens, mus aussi bien par le sentiment de la justice que par l'impulsion de la philanthropie, n'embrassent de bon cœur toute occasion favorable qui se puisse offrir de placer les descendants de l'Afrique dans une situation qui leur fournisse des moyens plus propres que ceux qu'ils trouvent aux Etats-Unis à annoblir leur caractère d'homme et à perfectionner leurs facultés intellectuelles ;

Que l'île d'Haïti leur offre, on suppose, une pareille perspective ; que les propositions faites par le gouvernement de ce pays ont été examinées par le Comité avec autant d'attention que le peu de temps qui lui a été laissé pour présenter un rapport pouvait lui permettre de leur accorder ; que ces propositions paraissent libérales au Comité, qui juge également qu'elles font honneur au gouvernement dont elles

conferred with Citizen Granville, the authorized agent of the Republic of Hayti in this country, and from information derived from him, as well as from that before in their possession, they feel assured that the form of government there insures to the citizens a good degree of civil and religious liberty, and that the means of improvement at present in successful operation there, will at no distant period enable Hayti to hold a respectable rank among Christian nations. Those of our coloured population who may think proper to emigrate to that country, will immediately become citizens, and possessed of all the privileges and immunities appertaining to that character. It is not, however, to be concealed that such emigrants may, by a change of climate, and a connection with a people speaking a different language from their own, be subjected for a time to inconveniences and embarrassments. These may however be surmounted, and the children of the emigrants will be born to a better inheritance and brighter prospects, than awaited the nativity of their parents.

Your Committee have received information, that a meeting of a number of respectable coloured persons in this city has been held, at which the propositions of President Boyer were read and highly approved.

Without entering more minutely into the subject, your Committee would briefly express the conclusion at which they have arrived.—That in their opinion, the circumstances and prospects of a large proportion of our coloured population would be essentially improved by becoming citizens of Hayti. They therefore think that the emigration of such persons to that country, ought to be promoted.

As the object proposed to be effected by the preceding remarks cannot be compassed by individual exertions, but will require concert of action, the Committee would submit the following resolutions for the adoption of their fellow citizens, from whom they derived their appointment.

The resolutions reported by the Committee, after some amendments, passed as follows:—

Resolved, That it is expedient to form a Society, to be

émanant; que le Comité a aussi conféré avec le citoyen Granville, l'agent autorisé de la République d'Haïti aux Etats-Unis, et que des informations provenant de lui aussi bien que de celles qui déjà étaient en la possession du Comité, il reste certain que le mode de gouvernement en Haïti assure aux citoyens assez de liberté civile et religieuse, et que les mesures d'amélioration qui s'y pratiquent avec succès maintenant mettront avant longtemps Haïti à même de tenir un rang respectable parmi les nations chrétiennes; que ceux de nos gens de couleur qui peuvent trouver bon d'émigrer pour ce pays y deviendraient citoyens et possèderaient tous les privilèges et immunités appartenant à ce titre; que cependant on ne doit pas se dissimuler que ces émigrants peuvent, par le changemant de climat et par leurs relations avec un peuple parlant une langue différente de la leur, être assujettis, pour quelque temps, à des inconvénients et à des embarras, mais que ces désavantages peuvent être surmontés, et que les enfants des émigrants naitront dans de meilleures conditions d'hérédité et auront un avenir plus brillant que celui qui avait lui pour leurs ancêtres;

Que votre Comité a été informé qu'à une réunion de personnes de couleur respectables de cette ville, les propositions du Président Boyer ont été lues et hautement approuvées;

Que sans entrer plus minutieusement dans ce sujet, votre Comité voudrait exprimer brièvement la conclusion à laquelle il est arrivé : que dans son opinion, les facultés et la condition d'une grande partie de nos gens de couleur seraient essentiellement améliorées s'ils devenaient citoyens d'Haïti, et qu'il pense donc que l'émigration de ces personnes pour ce pays doit être encouragée;

Comme l'objet qu'on se propose d'effectuer par les précédentes remarques ne peut être accompli par des efforts individuels, mais requiert un concert d'action, le Comité soumet les résolutions suivantes à l'adoption de ses concitoyens dont il tient sa nomination :

Les résolutions suivantes, rapportées par le Comité, furent adoptées après quelques amendements :

called "The Society for promoting the Emigration of Free Persons of Colour to Hayti."

Resolved, That a subscription of twenty dollars shall entitle the subscriber to be a member of said Society for life, and an annual subscription of three dollars shall entitle the subscriber to the right of membership during the continuance of said subscription.

Resolved, That the business and affairs of said Society shall be conducted by a Board of Managers, to consist of twenty-five of its members, and that until the organization of said Society, the following persons shall compose said Board.

A committee was then appointed to nominate the Managers, who reported the following names, which were approved by the meeting:—

MATTHEW CLARKSON,	STEPHEN ALLEN,
C. D. COLDEN,	JOHN E. HYDE,
PETER A. JAY,	JOSEPH SMITH,
GEO. NEWBOLD,	JAMES PALMER,
JON. WAINWRIGHT,	JOHN R. WILLIS,
THOMAS EDDY,	NAJAH TAYLOR,
ROBERT C. CORNELL,	JOHN R. HURD,
JOHN GRISCOM,	WILLIAM COLGATE,
L. D. DEWEY,	SAMUEL COWDREY,
JOSHUA UNDERHILL,	CORNELIUS DUBOIS,
ISAAC COLLINS,	THEODORE DWIGHT,
JOHN PINTARD,	JONATHAN GOODHUE,
H. KETCHUM.	

Citizen Granville, the Agent of President Boyer, who had been previously introduced by Thomas Eddy, then requested permission to address a few remarks to the meeting, which was cheerfully granted. Through the medium of Professor Griscom, who officiated as interpreter, Citizen Granville expressed his warm acknowledgments for the measures which had been adopted to promote the views of his government; and as a private citizen requested permission for himself and countrymen to make pecuniary contributions to the Society

« Qu'il est expédient de former une Société sous le titre de *Société pour encourager l'émigration à Haïti des personnes de couleur libres*;

Qu'une souscription de 20 dollars conférera au souscripteur la qualité de membre à vie de ladite Société, et qu'une souscription annuelle de 3 dollars attribuera au souscripteur la qualité de membre durant le cours de ladite souscription;

Que les travaux et les affaires de ladite Société seront dirigés par un Conseil de directeurs de 25 membres, et que, jusqu'à l'organisation de cette Société, les personnes ci-après nommées composeront ledit Conseil. »

Un Comité fut alors désigné pour nommer les Directeurs, lequel choisit les personnes suivantes, ce qui fut approuvé par le meeting :

MATTHEW CLARKSON,	STEPHEN ALLEN,
C. D. COLDEN,	JOHN E. HYDE,
PETER A. JAY,	JOSEPH SMITH,
GEO. NEWBOLD,	JAMES PALMER,
JON. WAINWRIGHT,	JOHN R. WILLIS,
THOMAS EDDY,	NAJAH TAYLOR,
ROBERT C. CORNELL,	JOHN R. HURD,
JOHN GRISCOM,	WILLIAM COLGATE,
L. D. DEWEY,	SAMUEL COWDREY,
JOSHUA UNDERHILL,	CORNELIUS DUBOIS,
ISAAC COLLINS,	THEODORE DWIGHT,
JOHN PINTARD,	JONATHAN GOODHUE,
H. KETCHUM.	

Le citoyen Granville, l'agent du Président Boyer, qui avait déjà été introduit par Thos. Eddy, demanda alors la permission de faire quelques remarques à l'Assemblée, ce qui fut accordé avec plaisir. Par l'intermédiaire du professeur Griscom, qui fut son interprète, le citoyen Granville exprima sa vive reconnaissance pour les mesures qui venaient d'être adoptées afin de favoriser les vues de son gouvernement, et, comme simple citoyen, il demanda la faveur pour lui-même et pour ses compatriotes d'offrir des contributions pécuniaires

when it should be formed, in aid of its benevolent views. Whereupon the following resolution was introduced by Dr. Wainwright, and adopted.

Resolved, That this meeting highly appreciates the liberal offer made by Citizen Granville, and recommends that the Society hereafter to be formed accede to the proposition made by him in behalf of himself and countrymen.

A very well written and interesting communication, addressed to Thomas Eddy and others, from Samuel E. Cornish, Peter Williams, and others, a committee appointed by a meeting of coloured persons held in the Presbyterian Church in Elm-street, on the 16th inst., to deliberate upon the offers made by President Boyer, was then read, and referred to the Managers of the contemplated Society. The meeting then adjourned.

THOMAS EDDY, Chairman.

H. KETCHUM, Secretary.

The Board of Managers met at the Governor's Room in the New-York Hospital, on Tuesday, the 29th day of June, ult. and organized.

General MATTHEW CLARKSON was chosen President, H. KETCHUM, Secretary, and ROBERT C. CORNELL, Treasurer.

The Committee to receive donations from the citizens, and to employ agents to obtain subscriptions is composed of,

ROBERT C. CORNELL,
JOHN R. WILLIS,
SAMUEL COWDREY.

A Corresponding Committee was appointed; also a Committee to prepare an address to the public.

The following persons were appointed a Committee to digest a general plan of proceedings for the Society, and to confer with a Committee appointed at a meeting of coloured persons, who intend forming an Auxiliary Society.

THOMAS EDDY, JOSHUA UNDERHILL,
LOWRING D. DEWEY, GEORGE NEWBOLD.

à la Société, quand elle serait formée, pour seconder ses vues bienveillantes. Après quoi la résolution suivante fut introduite par le directeur Wainwright et adoptée :

« Que l'Assemblée apprécie hautement l'offre libérale présentée par le citoyen Granville, et recommande que la Société à fonder accède à la proposition qu'il a faite tant en son nom particulier qu'en celui de ses compatriotes. »

Une communication très-bien écrite et très-intéressante, adressée à Thomas Eddy et d'autres, par Samuel E. Cornish, Peter William et d'autres d'un Comité nommé par un meeting de gens de couleur tenu à l'Eglise presbytérienne d'Elm-street, le 16 courant, pour délibérer sur les offres faits par le Président Boyer, fut alors lue et renvoyée au conseil des Directeurs de la Société projetée.

Puis le meeting s'ajourna.

THOMAS EDDY, *Président*.

H. KETCHUM, *Secrétaire*.

Le Conseil des Directeurs se réunit à Governor's Room, dans l'hôpital de New-York, mardi 29 juin, et s'organisa.

Le général Mathew Clarkson fut nommé président, H. Ketchum, secrétaire, et Robert C. Cornell, trésorier.

Le Comité chargé de recevoir les donations des citoyens et d'employer des agents pour recueillir les souscriptions est composé de Robert C. Cornell, John R. Willis et Samuel Cowdrey.

Un Comité de correspondance fut nommé, et aussi un Comité pour préparer une adresse au public.

Les personnes ci-après nommées furent désignées pour former un Comité chargé de préparer un plan général de mesures pour la Société, et pour s'aboucher avec un Comité, nommé dans un meeting de gens de couleur, qui se proposent de former une Société auxiliaire :

THOMAS EDDY. JOSHUA UNDERHILL.
LOWRING D. DEWEY. GEORGE NEWBOLD.

EXTRAITS

DES

Journaux des Etats-Unis, collectionnés au "British Museum"
de Londres.

The National Gazette and Literary Register, de Philadelphie,
publié par M. Robert Walsh, et portant pour épigraphe :
"Principles and men" : Les principes et les hommes.

Ce journal, après avoir publié dans son numéro du
16 juin 1824 les questions posées au Président Boyer par
M. L. D. Dewey, à l'égard du projet d'émigration à Haïti des
hommes de la race africaine, et la réponse du Président à ces
différentes questions, réponse où Boyer annonce qu'un agent
du gouvernement haïtien sera incessamment envoyé aux
Etats-Unis afin de favoriser l'émigration, ajoute :

Extract 1st. — From the National Gazette.

Philadelphia, Wednesday, June 16th, 1824.

The agent referred to in the answer, arrived in Philadelphia last week, with sufficient means to aid the immediate emigration of 6,000 at least of the people of colour, should so many at present be found disposed to embark for Hayti. We have had the pleasure of conversing with him, and formed a very favourable opinion of his understanding and feelings. He is himself a man of colour, but his information, diction, sentiment and manners, place him upon the level of the good society of any country. We shall perhaps take occasion hereafter to speak more particularly of his errand. It deserves respectful consideration in every quarter.

Extract 2nd. — From the National Gazette.

Philadelphia, Saturday, June 19th, 1824.

The kind of protest which we publish this afternoon in the name of the American Society for Colonizing the people of Colour in Africa, has received, as the writer of it mentions, the sanction of some gentlemen who lead in that Society. We cannot but regard the alarm displayed as rather premature and otherwise exceptionable. We hoped that a full hearing and consideration would be given by the Society to the plan of emigration traced in the instruction of President Boyer's agent. There are strong reasons for viewing it with favour—provided always that France and Hayti remain at peace, a point that must soon be determined. We could not advise the American people of colour to go to a country where they might be at once exposed to the worst horrors of war. This contingency, however, is, in our opinion at least, as probable on the coast of Africa as at Hayti. A great combination of the natives in the former region may sweep away all the foreign settlements. The remark that Africa is precisely the place for our people of colour has, as far as we can see, no real foundation. They can find no particular advantages there, though it may be supposed to be desirable for the United States that they should be planted in the other hemisphere.

The *New York American* of yesterday makes the following observations on the subject:—

Extrait n° 1 du « National Gazette. »

Philadelphie, mercredi 16 juin 1824.

L'agent, auquel il est fait allusion dans la réponse, est arrivé à Philadelphie la semaine passée, avec des moyens suffisants pour aider à l'émigration immédiate de 6,000 personnes de couleur au moins, s'il s'en trouvait un tel nombre disposé à partir pour Haïti. Nous avons eu le plaisir de converser avec lui et nous nous sommes formé une opinion très-favorable de son intelligence et de ses sentiments. Il est lui-même homme de couleur; mais son éducation, son langage, ses sentiments et ses manières le placent au niveau de la bonne société de n'importe quel pays. Nous aurons peut-être plus tard l'occasion de parler plus particulièrement de sa mission. Cela mérite d'être partout pris en haute considération.

Extrait n° 2 du « National Gazette. »

Philadelphie, samedi 19 juin 1824.

L'espèce de protestation que nous publions cette après-midi, au nom de la Société américaine fondée pour la colonisation en Afrique des gens de couleur, a été approuvée, ainsi que l'assure son auteur, par quelques membres influents de cette Société. Nous ne saurions considérer l'alarme jetée que comme prématurée et d'ailleurs blâmable. Nous pensions que la Société aurait bien étudié le plan d'émigration tracé dans les instructions de l'agent du Président Boyer. Il y a d'excellentes raisons pour l'accueillir favorablement, si la paix se maintient toujours entre la France et Haïti, point qui sera bientôt établi. Nous ne saurions conseiller aux gens de couleur américains d'aller dans un pays où ils pourraient être immédiatement exposés à toutes les horreurs de la guerre. Cependant, cette éventualité peut, dans notre opinion, se produire aussi bien sur les côtes d'Afrique qu'en Haïti. Les naturels de cette première région pourraient fort bien se coaliser pour détruire tous les établissements étrangers. L'idée formée que l'Afrique est précisément le pays convenable à nos gens de couleur n'a, suivant nous, aucun fondement réel. Ils ne pourront y trouver aucuns avantages particuliers, quoiqu'on puisse supposer qu'il serait de l'intérêt des Etats-Unis qu'ils fussent transplantés dans un autre hémisphère.

Le *New-York American* d'hier fait, à ce sujet, les réflexions suivantes :

“If the question was a merely abstract one of whether it be better that our coloured population should be colonized on the inhospitable shores of Africa, amidst savage tribes and at a distance from civilization, or on the fruitful and teeming soil of Saint Domingo, amidst a nation of their own colour, who by their arms have vindicated and by their own laws maintain a form of civil government, it would not require on the part of the coloured or of the white people of the United States a moment of hesitation. But with this question of colonizing in Saint Domingo, to which, as a necessary incident almost, must be added the recognition by this government of the independence of Hayti, is connected one of deep moment to the prosperity, nay, to the very existence of our southern States. The naked example of a flourishing black empire established through a bloody but successful revolt of slaves on the very confines of our Union is in itself of terrible import to those whose misfortune it is to be slaveholders; but if this example is rendered more striking and familiar by the intercourse and communication which, in the event of colonizing in Hayti, must necessarily subsist between these colonists who shall go and their connections left behind in this country, it may add fearfully to the apprehended danger.”

We admit the danger of the example thus stated, but we cannot acknowledge that the recognition of the independence of Hayti is a necessary incident to the question of colonizing in that island. How are they connected? The government of the United States might even concur in aiding American blacks to go thither as settlers without establishing political relations secret or open, with its authorities. But the government need not interfere at all; let those who please to do so avail themselves of the opportunity afforded, let such of our citizens as are disposed to assist the free people of colour in reaching an asylum abroad and may deem Hayti the most eligible spot, contribute their bounty or organize themselves into a Society for the purpose. Our general relations with the island might continue just as they were, upon the old and sufficient footing of free trade and common intercourse. No change is requisite nor expedient. The problem whether the danger of the example and neighbourhood would be materially increased by the accession of some thousands of our free people of colour certainly deserves the serious attention of the American politician. On the whole, after reflection, we are inclined to the opinion that the aggravation of the evil could not be considerable, nor in proportion to the benefit which would accrue to the individuals and the middle states.

* Si la question était purement et simplement une question abstraite, à savoir s'il vaut mieux, pour notre population de couleur, d'aller coloniser les côtes inhospitalières de l'Afrique, parmi des tribus sauvages et loin de la civilisation, ou d'aller sur le sol fertile et productif de Saint-Domingue, au sein d'une nation de sa propre épiderme, qui a revendiqué ses droits par les armes et constitué, par ses lois, un gouvernement civil, cela ne demanderait pas un moment d'hésitation de la part des gens de couleur ou des blancs des Etats-Unis. Mais à cette question de coloniser Saint-Domingue, s'ajoute le corollaire presque nécessaire de la reconnaissance, par ce gouvernement, de l'indépendance d'Haïti, ce qui touche vivement à la prospérité et à l'existence même de nos Etats du Sud. Le frappant exemple d'un empire noir florissant, fondé par une révolte d'esclaves, sanglante, mais victorieuse, sur les limites mêmes de notre Union, serait lui-même d'un terrible effet pour ceux qui ont le malheur d'être propriétaires d'esclaves; mais, par les communications réciproques qui s'établiraient nécessairement par la colonisation d'Haïti entre les colons et les leurs d'ici, l'exemple deviendrait plus frappant; le danger que l'on redoute n'en pourrait être que considérablement accru.”

Nous [admettons le danger de l'exemple, ainsi exposé, mais nous ne saurions admettre que la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti soit une conséquence nécessaire de la question de coloniser cette île. Qu'est-ce que ces deux questions ont de commun? Le gouvernement des Etats-Unis pourrait même prêter son concours et aider au départ des noirs américains pour cette île, comme émigrants, sans établir avec ses chefs de relations politiques secrètes ou ouvertes; mais le gouvernement n'a besoin d'intervenir en aucune façon. Qu'il laisse ceux qui le veulent profiter de l'occasion qui leur est offerte; qu'il laisse ceux de nos concitoyens qui sont disposés à assister les gens de couleur libres dans l'établissement d'un asile ailleurs, et qui pensent qu'Haïti est le lieu le plus avantageux, y contribuer par leurs libéralités ou par la formation d'une société qu'ils organiseraient dans ce but. Nos relations générales avec l'île pourraient continuer, comme elles sont maintenant, sur l'ancien et bon pied d'un libre échange et de communications ordinaires. Aucun changement n'est nécessaire ni convenable. Le problème du danger de l'exemple et du voisinage se compliquerait matériellement par l'addition de quelques milliers de nos gens de couleur; cela mériterait certainement la sérieuse attention des hommes d'Etat américains. Somme toute, après réflexion, nous sommes porté à croire que l'aggravation du mal ne serait pas considérable, ni en proportion avec le bien qui en résulterait pour les habitants des Etats du Centre.

Extract 3rd. — From the National Gazette.

June 19th, 1824.

Mr. Editor. — The arrival in this country of an agent from President Boyer and the publication of the correspondence between him and Mr. L. D. Dewey, an agent of the American Colonization Society residing in New York, renders it necessary that the public should be informed that in commencing and prosecuting that correspondence, Mr. Dewey has acted entirely in a private capacity, and without any authority from the managers of the society. To those who are at all acquainted with the proceedings of the Colonization Society it need hardly be remarked that in all their deliberations for the amelioration of the coloured population of our country, the managers have consulted the views and endeavoured to engage the cooperation of the general government of our country. In selecting a spot upon the Western coast of Africa, the natural home of every black man, the agents of the society and the agents of government have gone hand in hand. A colony is planted, American in its foundation and designed to be American in all its departments. Is it to be expected that the government of this country, or those gentlemen who have taken so lively an interest in the subject of colonization will ever consent to forego the pleasure of establishing a colony where may be perpetuated the blessed privileges of civil and religious liberty such as we ourselves enjoy, and expose our free coloured population to all the hazards of political institutions founded in confusion and supported by power.

A FRIEND TO COLONIZATION.

Extract 4th. — From the New York Commercial Advertiser.

June 18th, 1824.

The Agent from Hayti, now here we learn, is an intelligent, well educated gentleman, his complexion a dark mustee. We learn that on board the steamboat coming from Philadelphia he was rudely ordered from the table by a passenger who was a stranger to him. He rose and addressed the company, and informed them he was an officer of the Haytian government on public business to the United States; that in his country hospitality to strangers was the first of duties, they were always protected from insult and treated in a manner corresponding with their claims and qualifications. It is needless to say that

Extrait n° 3 du « National Gazette. »

19 Juin 1824.

Monsieur l'Editeur,

L'arrivée en ce pays d'un agent du Président Boyer, et la publication de la correspondance échangée entre le Président et M. Dewey, agent de la Société de colonisation américaine, résidant à New-York, rendent nécessaire d'apprendre au public qu'en commençant et poursuivant cette correspondance, M. Dewey n'a agi qu'en sa qualité d'homme privé et sans aucune autorisation des directeurs de la Société. Il n'est pas nécessaire de faire observer à ceux qui connaissent les actes de la Société de colonisation que dans toutes les délibérations tendant à améliorer la position des gens de couleur dans notre pays, les directeurs ont consulté les vues et se sont efforcés d'obtenir la coopération de notre gouvernement. En choisissant un lieu sur la côte occidentale de l'Afrique, patrie naturelle de tous les hommes noirs, les agents de la Société et les agents du gouvernement ont agi de concert. Une colonie a été plantée, américaine dans sa fondation et destinée à rester américaine dans toute son étendue. Peut-on espérer que notre gouvernement ou ces Messieurs, qui ont pris un si vif intérêt à l'affaire de colonisation, consentiraient jamais à renoncer au plaisir d'établir une colonie où pourraient se perpétuer les privilèges et les bienfaits de la liberté civile et religieuse, telle que nous en jouissons nous-mêmes, pour exposer notre population de couleur libre à toutes les chances d'institutions politiques fondées dans le désordre et maintenues par la force ?

UN AMI DE LA COLONISATION.

Extrait n° 4 du journal « The New-York Commercial Advertiser »

18 juin 1824.

Nous apprenons que l'envoyé d'Haïti, actuellement ici, est un gentilhomme bien élevé et intelligent. Sa nuance est celle d'un quarteron brun. On nous a raconté que, se trouvant à bord du steamer venant de Philadelphie, il fut grossièrement invité d'avoir à quitter la table par un passager qui ne le connaissait pas. Il se leva et, s'adressant à la compagnie, il lui fit savoir qu'il était fonctionnaire du gouvernement haïtien, envoyé aux Etats-Unis pour affaires publiques; que, dans son pays, l'hospitalité envers les étrangers était le premier de tous les devoirs; qu'ils y étaient à l'abri de toute insulte et traités suivant leurs titres et leurs qualités. Il est inutile de dire que la compagnie lui prêta

the company extended to him a marked and polite attention which tended to allay his wounded feelings. A few such expressions of public opinion would soon settle the point.

Since the above was in type we have heard a more particular account of the incident on board of the steamboat, which we think sufficiently interesting to repeat, and which is highly creditable to the Haytian Agent and the passengers. Being seated at table, Citizen Granville was rudely spoken to by a lieutenant from the South, but took no notice of him until he was addressed in a more public and insulting manner. Upon this he immediately rose and observed that "When in his own country it was his province to take into custody those Haytians who insulted strangers." He then in a very handsome manner apologized to the company by remarking that he regretted having broken the rules of the country as it respected propriety and good breeding, and thereupon left the table. Eighteen of the passengers rose simultaneously and ordered another table to be spread, which being done, Citizen Granville was invited to dine with them and the lieutenant left at the first table alone. He, however, much to his credit, sent an apology to Mr. Granville, to which the latter replied: *I write insults on sand, favours on marble.* This answer would have done credit to Napoleon. It is sufficient to say that he was treated with marked attention during the remainder of the day.

Extract 5th. — From the New York Commercial Advertiser.

June 21, 1824.

COLONIZATION OF HAYTI.—A meeting of a number of our most respectable citizens was held last evening at the New York Institution to take into consideration the proposition of President Boyer relative to colonizing our free blacks in the island of Saint Domingo.

Dr. Spring was called to the chair, and Hiram Ketchum, Esq., appointed secretary. It was expected that Citizen Granville would have been present to have explained more fully the objects of his government and the extent of his powers, but he was prevented attending by indisposition. A free interchange of the views and opinions of gentlemen was had, and a very general opinion was expressed in favour of an organization of a society for the purpose of forwarding the views of the President of Hayti. The principal question agitated was, whether any correspondence should be opened with the parent Colonization Society or whether an institution should be organized entirely

une attention marquée et polie, ce qui ne contribua pas peu à modérer son indignation. Quelques manifestations semblables de l'opinion publique régleraient bientôt ce point.

Depuis que cette partie du journal est composée, nous avons eu des détails plus circonstanciés de l'incident survenu à bord du steamer, lesquels nous croyons assez intéressants pour être reproduits ici, et qui font grand honneur à l'agent haïtien et aux passagers. Etant assis à table, le citoyen Granville fut grossièrement interpellé par un lieutenant du Sud; il n'en fit d'abord aucun cas; mais voyant qu'on s'adressait à lui d'une manière plus publique et plus insultante, il se leva aussitôt et fit observer que dans son pays il avait dans ses attributions de faire mettre en prison les Haïtiens qui insultaient les étrangers, et il s'excusa très-gracieusement auprès de la compagnie, en protestant de son regret d'avoir violé les usages du pays en ce qui concernait la bienséance et la bonne éducation, et il quitta la table. Dix-huit passagers se levèrent simultanément en ordonnant qu'une autre table fût dressée, ce qui étant fait, ils invitèrent le citoyen Granville à dîner avec eux, et le lieutenant fut laissé seul à l'autre table. Celui-ci fit pourtant, à son honneur, des excuses à M. Granville, qui répondit: *Je trace les insultes sur le sable et je grave les bienfaits sur le marbre.* Cette réponse eût fait honneur à Napoléon. Il suffit d'ajouter que pendant le reste de la journée il fut environné des plus grands égards.

Extrait du n° 5 « New-York Commercial Advertiser »

21 juin 1824.

COLONISATION D'HAÏTI. — Il s'est tenu hier au soir, au New-York Institution, un meeting composé de nos concitoyens les plus respectables, dans le but d'examiner les propositions du Président Boyer relatives à la colonisation de l'île de Saint-Domingue par nos noirs libres.

Le docteur Spring fut appelé à présider la réunion, et M. Hiram Ketchum fut choisi pour secrétaire. On avait espéré y voir le citoyen Granville, afin qu'il expliquât plus complètement les vues de son gouvernement et fit connaître l'étendue de ses pouvoirs; mais il en a été empêché par une indisposition. Les vues et les opinions des assistants furent librement exposées, et un avis général prévalut en faveur de l'organisation d'une société pour favoriser le projet du Président d'Haïti. La principale question agitée fut de savoir si l'on ouvrirait une correspondance avec la Société mère de colonisation, ou si l'on organiserait une institution séparée et distincte de toutes les autres. Il

separate and distinct from any other. It was contended on the one hand that the National Colonization Society was decidedly opposed to sending any of our black population to Hayti, that place being considered too near for the safety of our Southern brethren, whose numerous slave population might then become more dangerous than at present. It was also contended that the project of an African Colony had in a measure failed, that the climate was destructive and that the project is not only becoming more and more unpopular in this section of the country, but will in the end be found to be impracticable. General Mercer, of Virginia, who was present by special invitation, being requested to explain his views and as far as he could, those of the Southern gentlemen upon this interesting subject, addressed the meeting in an able and forcible manner for some time. He was totally opposed and so was the Society (of which he is one of the Managers), to the Haytian project. But he denied that this opposition arose from any apprehensions of danger. He had never heard it objected that Hayti was too near. But he contended that the plan was entirely inadequate to the great object in view, viz, the colonization of all our free coloured population, and the complete extinguishment of the slave trade. Hayti would not afford room for the whole of this population, and the slave trade could not be effectually stopped without planting colonies upon the Western Coast Africa. In regard to the alleged failure of the attempts to plant a colony at Cape Mesurado, he denied that it had comparatively speaking been even unfortunate. History did not afford an example where so much had been done in so short a time and with so little means. It had been more favoured than Sierra Leone or any of the European colonies upon that coast, and even the colonization of New York and Virginia did not commence under such auspicious circumstances, and as to the country and climate they are the most fruitful and delightful in the world. General Mercer observed that as it respected the offers now made by President Boyer, they had already been proposed to the Colonization Society and rejected. And propositions still more favourable had been made by France, the government of which had offered to settle this population in French Guiana, transport them thither, give them lands, and support them until they should be able to take care of themselves, and even bring them back again at the end of two years should the settlers be dissatisfied. These propositions had also been rejected on the ground that the great object of destroying the slave trade, so dear to philanthropists, would be defeated. A letter was afterwards read from General Harper, in which opinions essentially different from those of General Mercer were expressed. General Harper said that the great reason of the opposition of the South to Hayti as a colony was its proxi-

fut soutenu, d'une part, que la Société nationale de colonisation était décidément opposée à l'envoi de nos gens de couleur à Haïti, considérant ce lieu trop proche pour la sûreté de nos États du Sud dont la nombreuse population esclave pourrait alors devenir plus dangereuse qu'à présent. D'autre part, il fut également soutenu que le projet de colonisation en Afrique n'avait pas réussi; que le climat de cette région était destructeur; que le projet ne devient pas seulement de plus en plus impopulaire dans ce pays, mais qu'il serait inexécutable. Le général Mercer, de la Virginie, qui s'était trouvé présent par une invitation toute spéciale, ayant été prié d'expliquer ses vues et, autant que possible, celles des citoyens du Sud sur cet intéressant sujet, s'exprima dans un langage habile et énergique. Il se montra, comme tous les membres de la Société dont il est un des directeurs, entièrement opposé au projet haïtien. Mais il désavoua que cette opposition s'élevât d'aucune crainte de danger, puisqu'il n'a jamais entendu objecter qu'Haïti fut trop proche. Et il soutint que le plan était tout à fait disproportionné avec la grandeur du but proposé, qui est de coloniser toute notre population de couleur libre et d'éteindre complètement l'esclavage; qu'Haïti n'offrirait pas d'espace suffisant pour toute cette population, et que la traite des esclaves ne pourrait être effectivement arrêtée que par l'établissement de colonies sur la côte occidentale de l'Afrique. En ce qui concerne l'allégation de l'insuccès des tentatives faites pour fonder une colonie au Cap Mesurado, il dénia le fait, cette colonie n'étant pas, comparativement parlant, même malheureuse. L'histoire, a-t-il ajouté, n'offre pas d'exemple où tant de choses ont été faites en si peu de temps et avec si peu de moyens, et cette colonie a été plus favorisée que Sierra-Leone ou aucune des colonies européennes établies sur la même côte, et même la colonisation de New-York et de la Virginie n'avait pas commencé sous d'aussi heureux auspices. Pour ce qui concerne le pays, dit-il, il est des plus fertiles, et le climat en est le plus délicieux du monde. Le général Mercer fit observer, néanmoins, que les offres faites par le Président Boyer avaient été soumises à la Société de colonisation, qui les a rejetées. Des propositions encore plus avantageuses avaient été faites par la France: le gouvernement français avait offert d'établir cette population dans la Guyane française, de l'y transporter, de lui donner des terres, de l'entretenir jusqu'au moment où elle serait en mesure de pourvoir elle-même à ses besoins, et même de ramener les colons chez eux si, au bout de deux années, ils n'étaient pas satisfaits. Ces propositions ont été aussi rejetées, par la raison que le grand but, si cher aux philanthropes, celui de l'abolition de la traite, eût été manqué. Une lettre du général Harper fut ensuite lue; elle exprime des opinions tout à fait différentes de celles émises par le général Mercer. Le général

mity to us, and the facility of communication between the blacks of the two countries that would exist. From the tenor of the letter, however, if we understand it correctly, the writer and many others would have no objection to a distinct society for the purpose now in view, and he seemed to think that both colonies could be prosecuted successfully at once. The gentlemen present seemed on the whole to think that the Haytian project should be prosecuted, if at all, without any reference to the Colonization Society, and with this view a committee of nine was appointed to report upon the subject at an adjourned meeting to be held on Friday evening next at six o'clock. The following gentlemen compose the committee, viz., Thos Eddy, J. Wainwright, H. Ketchum, Geo. Newbold, P. A. Jay, Joseph Smith, Isaac Collins, Ald. Cowdrey, and Professor Griscom.

Extract 6th. — From the National Gazette.

Philadelphia, June 21, 1824.

Attention is due to the account of the meeting held at New York respecting colonization in Hayti. The objections of General Mercer to the plan as reported are of the most visionary nature. The colonization in Africa of all the free coloured people of the United States is but a "waking dream". Hayti will be found abundantly large for all who will consent to emigrate. Allowance should be made for the number that will prefer their country's smoke before any "outlandish fire."

The size of the island must have been forgotten when it was observed that it could not afford room for the whole of that description of persons among us. It contains 30,000 square miles, and its present inhabitants do not in number reach half a million. England and Wales contain only 58,335 square miles. Were all our coloured people free and bond added to the Haytians the population of Hayti would not then amount to one third of that of England of whose 32,000,000 of acres, 7,000,000 or 8,000,000 were said not long since to remain uncultivated.

The soil of Hayti is eminently fertile and exuberantly various in its vegetable productions. According to Bryan Edwards, the plains alone in the former Spanish part of the island are capable of producing more sugar and other valuable commodities than the British West Indies collectively. That writer remarks of the French possessions before the expulsion of the whites, that "for beautiful scenery, richness of soil, salubrity and variety

Harper dit que le grand motif de l'opposition du Sud à l'établissement d'une colonie en Haïti n'était que la proximité de ce lieu et la facilité qui existerait dans les communications entre les noirs des deux pays. D'après la teneur de cette lettre, si nous l'interprétons bien, l'auteur et bien d'autres ne seraient pas opposés à la formation d'une Société distincte pour l'accomplissement du projet qu'on a en vue, et même il semblerait croire que l'on pourrait immédiatement s'occuper avec succès et en même temps de l'établissement des deux colonies. Les membres présents semblèrent désirer l'exécution du plan haïtien, sans en référer à la Société de colonisation. Et dans cette vue, un Comité de neuf membres fut nommé pour faire un rapport à ce sujet, dans une prochaine réunion qui aura lieu vendredi à 6 heures du soir. Ce comité est composé de MM. Thos. Eddy, J. Wainwright, H. Ketchum, Geo. Newbold, P. A. Jay, Joseph Smith, Isaac Collins, Ald. Cowdrey et du professeur Griscom.

Extrait n° 6 du « National Gazette. »

Philadelphie, 21 juin 1824.

Le rapport fait à l'occasion du meeting tenu à New-York, relativement à la colonisation d'Haïti, mérite toute notre attention. Les objections du général Mercer contre le projet, telles qu'elles sont rapportées, ne sont que de pures visions. La colonisation en Afrique de tous les gens de couleur libres des États-Unis n'est qu'un « rêve creux. » L'étendue d'Haïti suffit largement à recevoir tous ceux qui voudront bien émigrer, exception faite de ceux qui préféreront la fumée de leurs foyers aux « feux lointains de la terre étrangère. »

On a dû avoir oublié l'étendue de cette île, en affirmant qu'elle ne pourrait pas offrir assez de place pour recevoir toute cette classe de personnes qui se trouvent parmi nous. Cette étendue est de 30,000 milles carrés, et la population actuelle ne s'élève pas à un demi-million d'âmes. L'Angleterre et le pays de Galles n'ont que 58,335 milles carrés. En réunissant aux Haïtiens toute notre population de couleur libre et esclave, la population d'Haïti ne s'élèverait pas au tiers de celle de l'Angleterre, dont 7 ou 8,000,000 seulement de ses 32,000,000 d'âmes sont sans culture, d'après un rapport fait assez récemment.

Le sol d'Haïti est éminemment fertile et d'une exubérante variété dans ses productions végétales. Suivant Bryan Edwards, les plaines de l'ancienne partie espagnole sont à elles seules susceptibles de produire plus de sucre et d'autres denrées précieuses que toutes les Antilles anglaises réunies. Cet auteur fait remarquer que la partie française, avant l'expulsion des blancs,

of climate they might justly be deemed the "paradise of the new world." The climate is indeed often fatal to strangers on the coast, but it is acknowledged to be healthy and temperate in the interior. As for the declaration ascribed to General Mercer that the country and climate of the Western coast of Africa are the most fruitful and delightful in the world, we receive it as one of those hyperbolic superlatives which frequently escape from rhetoricians in the ardour of declamation. Many strange fancies however buz in the mind of an enthusiast in relation to the favourite pursuit. If the free coloured people be deemed, in his slave holding states, oppressive on account of their improvidence and vices, and dangerous in their intercourse with the slaves, they will be much less inconvenient and formidable any where abroad. Every opportunity, therefore, tempting and beneficial to themselves, of getting them off, should be embraced, whether offered by President Boyer or the government of France. Admitting that they might become enemies in Hayti or French Guiana, it should still be remembered that precautions could be more easily and effectually taken against an external than a domestic foe. The present exoneration would be a certain good, the future hostility a contingent and resistible evil.

Extract 7th. — From the National Gazette.

Philadelphia, June 22nd, 1824.

We deem it well to mention to the editor of the *N. Y. American* whose opinions and dispositions we much respect, that neither the conversation of President Boyer's agent nor the text of his formal instructions, gave us the least reason to suppose that there is any design to make the two objects, the emigration of our people of colour to Hayti and the recognition of Haytian independence, "dependent on each other" or in any manner correlative. The latter, we hold to be almost impossible while the present union shall endure. It seems to us very desirable that the more immediate friends of the Haytians in this country should become themselves, and render the Haytian authorities, duly sensible of the hopelessness and consequent disadvantage of the pursuit. The agitation of the question tends to aggravate the jealousy and ill will in relation to Hayti which exist on a large portion of the United States.

« pouvait être appelée justement le « Paradis du Nouveau Monde, » pour la beauté de ses sites, la richesse de son sol, la salubrité et la variété de son climat. » Son climat est, en effet, souvent fatal aux étrangers sur les côtes, mais il est reconnu sain et tempéré dans l'intérieur. Pour ce qui concerne l'allégation du général Mercer, que le sol et le climat de la côte occidentale de l'Afrique sont les plus fertiles et les plus délicieux du monde, nous considérons cette assertion comme une de ces hyperboles exagérées qui échappent fréquemment aux rhéteurs dans l'ardeur de la déclamation. Beaucoup d'idées étranges assiègent l'esprit de ces hommes enthousiastes poursuivant l'exécution d'un plan qui flatte leurs goûts. Si dans les États à esclaves on considère les gens de couleur libres comme dangereux, par les rapports qu'ils entretiennent avec les esclaves, par leurs vices et leur imprudence, cet inconvénient serait beaucoup moins grand, s'ils étaient partout ailleurs. On devrait donc profiter de toute bonne occasion qui les engage à s'en aller, qu'elle soit offerte par le Président Boyer ou par le Gouvernement français. En admettant qu'ils puissent devenir nos ennemis soit en Haïti, soit dans la Guyane française, on pourrait encore prendre plus aisément d'efficaces précautions contre des ennemis extérieurs que contre ceux de l'intérieur. L'allègement actuel serait pour nous un bien certain, tandis que les hostilités à redouter ne seraient qu'un mal fortuit auquel nous pourrions résister.

Extrait n° 7 du « National Gazette. »

Philadelphie, 22 juin 1824.

Nous croyons bon de faire savoir à l'Éditeur du *New York American*, dont nous respectons beaucoup les idées et les opinions, que ni le langage de l'agent du Président Boyer, ni le texte formel de ses instructions, ne nous donnent le droit de supposer qu'il existe un rapport quelconque entre l'émigration de nos gens de couleur pour Haïti et la reconnaissance de l'indépendance de ce pays. Il n'y a aucune corrélation entre ces deux questions; elles sont indépendantes l'une de l'autre. Nous croyons presque impossible de poser la dernière au peuple actuel de l'Union. Il nous semble qu'il est désirable que les meilleurs amis des Haïtiens qui se trouvent ici sentent eux-mêmes et fassent sentir aux autorités haïtiennes l'inutilité et le désavantage d'une telle démarche. En agitant cette question, on ne tend qu'à aggraver la jalousie et les mauvaises dispositions qui existent contre Haïti et qui sont le partage de la grande majorité des États-Unis.

Extract 7th bis. — From the National Gazette.

I am under obligations to you for inserting in your paper of Saturday the communication I sent respecting Mr. L. D. Dewey's correspondence with President Boyer. At the same time I cannot but regret that my intention has been misunderstood. From that part of the correspondence which you published on the 16th with remarks, it evidently appeared that President Boyer was under the impression that the Colonization Society would aid in the removal of such of our coloured people as were disposed to go to Hayti. His agent, too, it is to be presumed, had come to this country under the same expectation. Some of our own citizens also with whom I have conversed, were surprized to hear that the managers of the Colonization Society had not taken any part in this correspondence. Upon these grounds, and not with an intention of protesting against the proceedings of Mr. Dewey or of any other person disposed to favour his plans, I sent you what was designed as a simple statement of matter of fact. No alarm has been created, so far as I can ascertain among the friends of colonization. They have too much confidence in their cause to doubt the issue when the matter shall be brought fairly before an enlightened public. They have no objections to a "full hearing and consideration" of every other project which can be devised for the benefit of our coloured people, and will rejoice in the discovery and cheerfully unite their efforts if it can be satisfactorily proved that there is a better method to effect this object than that upon which they have fallen. Let the managers upon this subject speak for themselves: "Very far indeed are the managers of this society from dissuading any of the free people of colour to accept the asylum generously offered them by the Emperor of Hayti. But independent of any reference whatever to the future conversion and civilization of Africa, is not the impediment of a foreign language which the colonists must acquire before they can understand their new laws, of a religion to which they are strangers, of a government which savours at least of military despotism, sufficient to turn the scale in favour of Africa, to which the colonists would in time impart their own manners, religion laws, and language? However disposed to cherish good will and respect for all other nations, an American, whether bond or free, would probably prefer an American to a French foundation for his civil and political institutions." 3 Report. Col. Soc., p. 26. With due respect for the opinions of others, and without any wish to interfere with their plans, I subscribe myself again,

A FRIEND TO COLONIZATION.

Extrait n° 7 bis du « National Gazette. »

Je vous suis obligé d'avoir inséré dans votre numéro de samedi le communiqué que je vous adressai relativement à la correspondance de M. L.-D. Dewey avec le président Boyer. Je ne peux que regretter, en même temps, de voir qu'on a mal interprété mes intentions. D'après un paragraphe de la correspondance que vous avez publiée le 16, avec des observations, il paraît évident que le Président Boyer s'était figuré que la Société de Colonisation aiderait au déplacement de nos gens de couleur qui seraient disposés à se rendre en Haïti; il est également à présumer que son envoyé est arrivé ici avec le même espoir. Quelques-uns de nos propres concitoyens, avec qui j'ai causé, furent surpris d'apprendre que les directeurs de la Société de Colonisation n'avaient pris aucune part à cette correspondance. Pour ces motifs, et sans avoir eu nullement l'intention de protester contre les actes de M. Dewey ou de toute autre personne disposée à favoriser ses plans, je vous envoyai, comme un simple exposé des faits, ce qui avait été décidé. Il n'y a eu, autant que je peux le certifier, aucune alarme jetée parmi les amis de Colonisation. Ils ont trop de confiance dans leur cause pour douter d'un bon résultat, quand le sujet sera librement soumis à un public éclairé. Ils ne sont nullement opposés à écouter et à prendre en considération tout autre projet qui peut être formé au profit de notre population de couleur; ils se réjouiront, au contraire, de la découverte d'un meilleur moyen que celui sur lequel ils sont tombés pour parvenir à ce but, et uniront même volontiers leurs efforts pour opérer la découverte de ce moyen. Laissons parler sur ce sujet les directeurs eux-mêmes: « Les directeurs de la Société sont en vérité très-loin de dissuader aucun homme de couleur libre d'accepter l'asile qui lui est généralement offert par l'empereur d'Haïti. Mais, sans avoir égard à la conversion future et à la civilisation de l'Afrique, n'existe-t-il pas l'obstacle d'une langue étrangère que les colons seraient obligés d'apprendre avant de pouvoir comprendre leurs nouvelles lois? N'existe-t-il pas une religion qui n'est pas la leur et un gouvernement qui a le goût du despotisme militaire? Tout cela ne suffit-il pas pour donner la préférence à l'Afrique, où les colons pourraient introduire à temps leur langue, leur religion, leurs lois et leurs mœurs? Quoique bien disposé en faveur de toutes les autres nations, l'Américain libre ou esclave donnerait la préférence plutôt à un établissement américain que français, pour y asseoir ses institutions civiles et politiques. » (*Troisième Rapport de la Société de Colonisation*, p. 26.) Avec tout le respect dû aux opinions des autres et sans aucun désir d'entraver leurs projets, je me souscris encore,

UN AMI DE L'ÉMIGRATION.

Extract 8th. — To the Editor of the Commercial Advertiser.

New York, June 18th, 1824.

Sir.—I have just finished the perusal of a passage in your *Commercial Advertiser* in relation to Hayti, and were it not that I am confined to my bed by a violent fever brought on by a cold, I should have enjoyed the pleasing duty of thanking you in person for the liberal and philanthropic observations inserted in the gazette of which you are the editor.

Allow me then, Sir, to be the organ, and the same paper the medium by which I may be enabled to transmit to you the expressions of sincere gratitude which I tender to you in the name of my country. *Glory redound to you and all those who do not think that a sable countenance indicates a black heart* (1).

(1) I was happy to find an occasion for repeating these noble words of my father, under the following circumstances:—

“British and Foreign anti-Slavery Society.”

Annual meeting of this Society held in London on the 29th of May, 1865, under the presidency of Samuel Gurney, Esq., M. P.

Mr. Henry Granville, chargé d'affaires for the Republic of Hayti, moved the first resolution, as follows:

“That the Report, of which an abstract has been read, be printed and circulated under the direction of the Committee, and that the gentlemen whose names have been submitted to the Meeting be the Committee and the officers for the ensuing year, with power to add to their number.”

He spoke in French. His speech, interpreted by the Secretary, was as follows:—

“He said, that although very much out of health, he felt it a duty to be present at this meeting. He had attended the 28th Anniversary of the *Aborigines' Protection Society*, held at Exeter Hall on the 25th, and had then taken advantage of the opportunity to say a few words of thanks and gratitude to that Society, and a few words of hope, for its labours on behalf of all suffering races; but the meeting of to-day concerned him more immediately, more directly, more specially, because of the race to which he belonged. Yes, the races are equal, and humanity is one before God. No race, whatever the prejudices of opinion against it, ought to be beld under the yoke, or placed under the ban of general civilization. Nothing could be less equitable, nor more opposed to the intentions of Providence. The most advanced races ought to extend a fraternal hand to those more backward—but not therefore disinherited, for they possess the elements of progress—and should help them onward and guide them by their light. All the races were created free by the Sovereign Master, and had an equal right to all the privileges of citizenship. Hayti and Liberia, two sister negro Republics, offer a striking, a notable example in favour of the complete emancipation of the negro race, and of its capacity for self-government. The blacks of Hayti, let it be remembered, did not revolt being slaves, but being once free, they turned upon those who sought to re-enslave them. What had the Haytians not endured to achieve and to maintain their liberty and their independence! Contemporaneous history ought to render them justice.

Happily the institution of Slavery is crumbling around us, and we are assisting to break it up. What blood had been shed, in these later times, to blot out this hideous, shameful, iniquitous system! Might that of Abraham Lincoln, glorious apostle and martyr of liberty, be the last! But Providence overrules all things for good; and one might suppose, that for the triumph of

Extrait n° 8 du « National Gazette » du 22 juin 1824.

New-York, 18 juin.

A l'Éditeur du *Commercial Advertiser*.

Monsieur, je viens de lire un passage concernant Haïti, inséré dans votre *Commercial Advertiser*. Si je n'étais pas forcé de garder le lit à cause d'une fièvre violente occasionnée par un froid que j'ai gagné, je me ferais l'agréable devoir d'aller vous remercier en personne pour les réflexions libérales et philanthropiques qui ont été publiées dans le journal dont vous êtes l'éditeur.

Permettez-moi donc, Monsieur, d'être l'organe de mes concitoyens et de vous transmettre, au moyen de votre journal, les expressions de sincère gratitude que je vous présente au nom de mon pays. *Gloire à vous et à tous ceux qui ne pensent pas qu'une face noire indique un cœur noir* (1).

(1) J'ai été heureux de trouver l'occasion de répéter ces nobles paroles de mon père dans la circonstance qu'on va lire:

« Société anglaise et étrangère contre l'esclavage. »

Meeting annuel de cette Société, — tenu à Londres, le 29 mai 1845, — sous la présidence de Samuel Gurney, Esq., membre du Parlement britannique.

Mr. Henri Granville, chargé d'affaires de la République d'Haïti, a proposé la première résolution, ainsi conçue: « Que le rapport dont un aperçu a été lu soit imprimé et circule sous la direction du Comité, et que les personnes dont les noms ont été soumis à l'Assemblée forment le Comité de l'année suivante, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre. — Il s'exprima en français. Son discours, interprété par le Secrétaire, est comme suit:

« Il dit que, quoique indisposé, il a senti qu'il était de son devoir d'être présent à ce meeting. Il a assisté au vingt-huitième anniversaire de la *Société pour la protection des Aborigènes*, tenu à Exeter Hall, le 25 courant, et il en a pris alors occasion pour exprimer à la Société ses remerciements et sa gratitude, ainsi que ses espérances pour ses travaux en faveur des races qui souffrent; mais le meeting d'aujourd'hui le concerne plus immédiatement, plus directement, plus spécialement, à cause de la race à laquelle il appartient. Oui, les races sont égales et l'humanité est une devant Dieu. Aucune race, quels que soient les préjugés d'opinion qu'on puisse avoir contre elle, ne doit être tenue sous le joug ou mise au ban de la civilisation générale: rien ne serait moins équitable ni plus opposé aux intentions de la Providence. Les races plus avancées doivent tendre une main fraternelle à celles qui sont, en retard — mais non déshéritées (car elles possèdent les éléments de progrès), les aider et les guider de leurs lumières. Toutes les races furent créées libres par le Souverain Maître et ont également droit à tous les privilèges de la citoyenneté. Haïti et Libéria, deux sœurs Républiques noires, offrent un frappant exemple en faveur de la complète émancipation de la race noire et de sa capacité à se gouverner elle-même. Les noirs d'Haïti, qu'on s'en souvienne, ne se révoltèrent pas étant esclaves; mais une fois libres, ils se tournèrent contre ceux qui cherchaient à les réasservir. Que n'ont-ils pas enduré, les Haïtiens, pour achever et maintenir leur liberté et leur indépendance! L'histoire contemporaine doit leur rendre justice.

« Heureusement, l'institution de l'esclavage s'écroule, et nous assistons à cette débâcle. Que de sang a été versé, dans ces derniers temps, pour anéantir ce hideux, honteux, inique système! Puisse le sang d'Abraham Lincoln, glorieux apôtre et martyr de la Liberté, être le dernier versé! Mais la Provi-

As the concluding part of your article on Hayti concerns me personally, I shall here cite the names of Mr. M'Keever, a superior officer in the United States navy, City Hotel; Mr. Carnes, an American merchant, No 173, Pearl Street; Mr. Abm. Slover Bedford, Long Island; the son of M. Fontaine, French Merchant, No 131, Water Street. These gentlemen and many others whose names I regret not being able to call to mind have left nothing untried to make me forget a scene which must have so painfully affected me, and if kind acts and delicate attentions could for ever obliterate afflicting recollections, I should not at

great ideas, great causes, human sacrifices were needed. Would the religion of Christ have triumphed in the world without the martyrdom of the Saviour? He would gratefully thank the Society, in the name of his country, and of his fellow-countrymen, for its philanthropic sentiments, and its generous and persevering efforts on behalf of his race; and he thanked Heaven the privilege had been permitted him of being present at one of its great meetings. He would improve the happy opportunity to repeat words which had ever remained engraven on his mind, and which had fallen from the lips of his deceased and much-lamented father—words worthy of his heart and his character—whilst endeavouring, in 1824, to promote the emigration from the United States to Hayti of the free people of colour, suffering so much on account of the prejudice against colour: "Glory and honour to you, to all who believe that a black face does not necessarily indicate a black heart."

Mr. GERALD RALSTON, Consul-General for Liberia, seconded the resolution. He said:—

Mr. President, I have the greatest pleasure in adding a few words in support of the motion of my excellent colleague, the Chargé d'Affaires of Hayti, for the adoption of the Report of the Committee. There is a great, nay a special propriety in the motion of the Representative of Hayti being advocated by the Representative of Liberia. The agents of the only civilized negro nations of the world ought to manifest their gratitude and their appreciation of the most useful services of the *Anti-Slavery Society* for the amelioration of the condition and the social improvement of the negro race; labours which have eventuated in so spreading emancipation principles that these have now resulted in the abolition of Slavery in America. Before I sit down I beg to mention to this benevolent assembly what I am sure will give great pleasure. I hold in my hand two treaties, lately made between the Republics of Hayti and Liberia, and between Portugal and Liberia. I will refer only to the article in each document to show how much favoured we have been in getting the recognition of the principle that slave-trade is piracy, and shall be punished accordingly. After many years of fruitless effort to get this introduced into international law, I was fortunate in meeting, in the person of the Ambassador for the Republic of Hayti (1), a warm sympathizer in this most important principle. He adopted the proposed article readily and most cordially. The result has been the article as follows: "La Traite des Esclaves est assimilée à la piraterie. Elle est rigoureusement défendue, et les navires des deux Etats qui se livreront à cet infâme trafic seront jugés et punis d'après les lois en vigueur dans leurs pays respectifs contre la piraterie." So also the treaty made between Portugal and Liberia contains a similar article in nearly the same words; and I am sure this meeting will rejoice with me, that we have been able to get three nations to denounce slave-trade as piracy by international law. I beg for the adoption of the Report of the Committee, with the expression of thanks for their zealous efforts to promote the welfare of the negroes throughout the civilized world, but particularly in America, and in Africa where they most abound."

The resolution was carried unanimously.

(1) M. F.-E. Dubois.

(Extract from the number for the 1st June, 1865, of the *Anti-Slavery Reporter*.)

Comme la partie finale de votre article sur Haïti me concerne personnellement, je citerai ici les noms de MM. Keever, officier supérieur de la marine des Etats-Unis, City Hotel; M. Carnes, négociant américain, 173, Pearl Street; Mr. Abm. Slover Bedford, Long Island; le fils de M. Fontaine, négociant français, 131, Water Street. Ces Messieurs et plusieurs autres, dont je regrette de ne pouvoir me rappeler les noms, n'ont rien épargné pour me faire oublier une scène qui m'a si péniblement affecté; et si des bontés et des attentions délicates pouvaient à jamais

denee règle toutes choses pour le bien. Il faut, il semblerait, des sacrifices humains au triomphe des grandes idées et des grandes causes. La religion du Christ aurait-elle triomphé dans le monde sans le martyr de notre Sauveur?

» Je fais mes reconnaissances et remerciements à la Société — au nom de mon pays et de mes compatriotes — pour ses sentiments philanthropiques et ses généreux et persévérants efforts en faveur de ma race. Je remercie le ciel de m'avoir accordé le privilège d'assister à l'un de ses grands meetings. Je suis heureux de trouver l'occasion de répéter ces paroles, qui sont restées à jamais gravées dans ma mémoire, et qui sont tombées des lèvres de mon regretté père, paroles dignes de son cœur et de son caractère, alors qu'il s'efforçait, en 1824, de faciliter l'émigration des Etats-Unis à Haïti des gens de couleur libres qui souffraient atrocement du préjugé de couleur:

» *Gloire et honneur à vous et à tous ceux qui croient qu'un épiderme noir n'indique pas nécessairement un cœur noir.* »

» MR. GÉRALD RALSTON, Consul-général de Libéria, appuya la motion. Il dit:

» Mr. le Président, j'ai le plus grand plaisir d'ajouter quelques mots pour appuyer la motion de mon excellent collègue le chargé d'affaires d'Haïti, en faveur de l'adoption du rapport du Comité. Il y a une convenance particulière à ce que la motion du représentant d'Haïti soit soutenue par le représentant de Libéria. Les agents des seules nations noires civilisées du monde doivent manifester leur gratitude et leur appréciation des très-utiles services de la « *Société contre l'esclavage* » pour l'amélioration de la condition et le perfectionnement social de la race noire, travaux qui ont tellement répandu les principes d'émancipation qu'il en est résulté l'abolition de l'esclavage en Amérique. Avant de m'asseoir, je demande la permission de mentionner à cette bienveillante assemblée un fait qui, j'en suis sûr, lui causera un grand plaisir.—Je tiens dans mes mains deux traités dernièrement conclus entre les Républiques d'Haïti et de Libéria et entre le Portugal et Libéria.—Je veux citer seulement l'article des deux documents qui montrera combien nous avons été favorisés en obtenant la reconnaissance du principe que le commerce d'esclaves est la piraterie et doit être puni en conséquence. Après plusieurs années d'efforts infructueux pour obtenir l'introduction de cette clause dans la loi internationale, j'ai été heureux de rencontrer dans la personne du Ministre de la République d'Haïti (1) un chaud partisan de ce très-important principe. Il adopta promptement et très-cordialement l'article proposé, d'où résulta la clause suivante du traité: « La traite des esclaves est assimilée à la piraterie. Elle est rigoureusement défendue, et les navires des deux Etats qui se livreront à cet infâme trafic seront jugés et punis d'après les lois en vigueur dans leurs pays respectifs contre la piraterie. » Le traité conclu entre le Portugal et Libéria contient un article semblable rédigé à peu près dans les mêmes termes; et je suis sûr que ce meeting se réjouira avec moi de ce que nous avons pu porter trois nations à dénoncer le commerce des esclaves comme piraterie, par la loi internationale. Je demande l'adoption du Rapport du Comité, et je remercie la Société de ses efforts et de son zèle pour promouvoir le bien-être des noirs par tout le monde civilisé, mais particulièrement en Amérique et en Afrique, où ils sont en plus grand nombre. »

La résolution fut votée unanimement.

(1) M. F.-E. Dubois.

(Extrait de la livraison du 1^{er} juin 1865, de « *The Anti-Slavery Reporter* ».)

this moment remember my having passed a night at New Brunswick.

The superior officer of the American navy with whom this unpleasant affair occurred behaved the following day in the most noble manner, and if history had not handed down to posterity the renown of American gallantry, the conduct of this officer would alone suffice to proclaim it, for one must be truly magnanimous to atone for one's faults when everything conspires to commit them with impunity.

I should have much desired to dwell more largely on this subject, but my illness prevents my so doing. However, in good or bad health, you shall always find me, Sir,

Your grateful Servant,

J. GRANVILLE.

Extract 9th.

Philadelphia, June 28th, 1824.

We are glad to see that a Society has been formed in New York with reference to Colonization in Hayti. Much good may result from the concert of several Societies established respectively in the principal cities of the seaboard, and having the same end. It appears to us that a respectable and intelligent American acquainted with the language of Hayti should be deputed to visit the island, in order to examine and report the conditions of things there. The benevolent friends of the coloured people should not advise them to emigrate to Hayti or elsewhere until it be known by direct investigation how they may be circumstanced abroad. Whatever degree of credit be due in courtesy and reason to the representations of the Haytian agents or citizens in this country, such evidence as a proper American observer might furnish in his testimony is still desirable if not indispensable. If all be right in Hayti as to intent and faculties, in this case there can be no hesitation there about giving full scope for an enquiry obnoxious to no suspicion of sinister design. Some gentleman possessing the requisite qualifications and leisure, is, we may presume, to be found in New-York or Philadelphia who would undertake the errand from public spirited and philanthropic motives, and inspire full confidence on both sides in the fairness and solidity of his statements and conclusions. He who should thus contribute to place any considerable part of our coloured population in a congenial and flourishing situation without material disadvantage to any part of his own country, would be abundantly rewarded in the act.

effacer des souvenirs affligeants, je ne me souviendrais pas en ce moment de ma nuit à New-Brunswick.

L'officier supérieur de la marine américaine qui a provoqué cette déplaisante affaire s'est conduit, le jour suivant, de la manière la plus noble; et si l'histoire n'avait pas déjà transmis à la postérité le renom de la bravoure américaine, la conduite de cet officier suffirait seule à le proclamer, car il faut être vraiment grand pour se repentir de ses torts quand tout conspire à les laisser commettre impunément.

J'aurais vivement désiré m'étendre plus longuement sur ce sujet; mais mon état de maladie m'empêche de le faire. Cependant, que je sois en bonne ou en mauvaise santé, vous me trouverez toujours, Monsieur, votre reconnaissant serviteur.

J. GRANVILLE.

Extrait n° 9 du « National Gazette ».

Philadelphie, 28 juin 1824.

Nous sommes heureux de voir qu'une Société a été formée à New-York dans le but de favoriser l'émigration à Haïti. Il peut résulter beaucoup de bien de l'union de plusieurs Sociétés établies respectivement dans les principales villes du littoral et tendant au même but. Il nous semble qu'un Américain intelligent et respectable, connaissant le langage d'Haïti, devrait être envoyé pour visiter cette île, l'examiner et faire un rapport sur l'état des choses. Ceux qui veulent du bien aux gens de couleur ne devraient leur conseiller d'émigrer à Haïti ou ailleurs que quand ils auraient su, par des informations directes, comment ils pourraient y être traités. Quel que soit le degré de confiance due par raison ou par convenance aux représentations des agents haïtiens ou des citoyens d'ici, le témoignage d'un bon observateur américain, quel qu'il soit, est encore nécessaire pour ne pas dire indispensable.

Si tout est bien en Haïti, sous le rapport des intentions et des facultés qui s'y trouvent, il ne pourrait y avoir d'hésitation, et l'on ne saurait non plus y supposer qu'il existe une mauvaise intention de s'enquérir minutieusement de tout. Nous pensons qu'on trouverait à New-York ou à Philadelphie quelqu'un possédant les qualités requises et ayant du loisir; il entreprendrait le voyage, animé de sentiments philanthropiques et revêtu d'un caractère public propre à inspirer une entière confiance de part et d'autre pour la véracité et la loyauté de ses rapports et de ses conclusions. Celui qui contribuerait ainsi à placer une bonne partie de notre population de couleur dans une situation convenable et florissante, sans aucun préjudice matériel pour son propre pays, serait largement récompensé de ses efforts.

The subjoined notification has appeared in the New York newspapers. It will not insure much credit to its authors for good sense and temper. Mr. Dewey is to be supposed to have had the best intentions, and the "certain individuals" mentioned happen to be gentlemen of considerable merits, and as capable as any others of appreciating "great national objects".

At a special meeting of the managers of the New York auxiliary (African) Colonization Society, held at the City hall on Monday, the 21st instant, the following preamble and resolutions were unanimously adopted, viz. Whereas a certain pamphlet has lately been published purporting to be an official correspondence between Loring D. Dewey, agent of the Colonization Society, and President Boyer of Hayti, in reference to the emigration of coloured people to that island; and whereas, in consequence of said correspondence, Citizen Granville has been sent by President Boyer to this country as agent with funds for the purpose of treating with the Colonization Society on the subject of said correspondence, and

Whereas said correspondence was commenced and carried on by Mr. Loring D. Dewey without the knowledge and contrary to the known views of the American Colonization Society, of which he is still an agent; and whereas a meeting of certain individuals has recently been held in this city, in consequence of such correspondence, with the view of forming at once an Institution for the purpose of availing themselves of this occasion to promote emigration to Hayti, and therefore interfere with the great national objects contemplated by the American Colonization Society;

Resolved.—That this Board, acting as auxiliary to the parent Society at Washington, and as such being fully apprised of their views in reference to former applications from Hayti and elsewhere on this subject, and to the propriety of directing their operations to the coast of Africa, do hereby feel constrained publicly to disclaim any knowledge, agency, or assent whatever on the part of the Parent Society or of this Auxiliary as to this correspondence.

Resolved also.—That application be made to the Parent Society for the purpose of superseding Loring D. Dewey in his commission as Agent.

Resolved that the foregoing preamble and resolutions be published.

HENRY RUTGERS, *President.*

ALEXANDER M'CLEOD, *Vice-President.*

P. N. STRONG, *Corresponding Secretary.*

J. B. BECK, M. D. REO, *Secretary,*

Committee of the New-York Aux.

Col. Society.

La notification suivante a paru dans les journaux de New-York. Elle n'assure pas à ses auteurs un grand honneur sous le rapport du bon sens et de l'esprit. On doit supposer les meilleures intentions du monde à M. Dewey, et les « quelques individus » dont il est fait mention se trouvent être des hommes d'un grand mérite, aussi capables que d'autres d'apprécier « de grands objets nationaux. »

Dans un meeting spécial des directeurs de la Société auxiliaire de colonisation en Afrique, tenu à City Hall, lundi 21 du courant, le préambule et les résolutions suivantes furent unanimement adoptés :

« Attendu qu'une certaine brochure a été récemment publiée, tendant à faire connaître une correspondance échangée entre M. Loring D. Dewey, agent de la Société de colonisation, et le Président Boyer, d'Haïti, à l'égard de l'émigration à cette île de la population de couleur, et attendu qu'en conséquence de ladite correspondance, le citoyen Granville a été envoyé en cette contrée par le Président Boyer, comme agent et avec des fonds, dans le dessein de traiter avec la Société de Colonisation sur l'objet de ladite correspondance ;

Attendu que ladite correspondance fut commencée et continuée par M. L. D. Dewey sans la connaissance et contrairement aux vues bien connues de la Société de Colonisation américaine, dont il est encore un agent ;

Et attendu qu'un meeting de certains individus a été tenu récemment dans cette ville, en conséquence de cette correspondance, en vue de former tout de suite une institution ayant pour but de profiter de cette occasion pour favoriser l'émigration à Haïti, et par conséquent d'intervenir dans les grands objets nationaux qu'a en vue la Société de Colonisation américaine ;

Pour ces motifs, il est résolu que ce Comité, agissant en qualité d'auxiliaire de la Société-mère de Washington, et étant, comme telle, pleinement instruite de ses vues relativement aux premières démarches d'Haïti et d'autres pays sur ce sujet, et à la convenance de diriger ses opérations sur la côte d'Afrique, se voit obligé de désavouer publiquement toutes instructions, action ou assentiment quelconques de la part de la Société-mère ou de son auxiliaire, à l'égard de cette correspondance.

Il est aussi résolu qu'il sera fait une adresse à la Société-mère dans le but de demander la révocation de Loring D. Dewey comme agent, et que les présents préambules et résolutions seront publiés. »

HENRI RUTGERS, *président.*

ALEXANDER M^c CLEOD, *vice-président.*

P. N. STRONG, *secrétaire-correspondant.*

J. B. BECK, M. D. REO, *secrétaires,*

du Comité de la Société auxiliaire de

Colonisation de New-York.

Extract 10th.

New York, June 26th, 1824.

HAYTI. — An adjourned meeting of Citizens for taking into consideration the expediency of favouring the proposition of President Boyer inviting free persons of colour in the United States to a settlement in Hayti, was held last evening at the room of the Historical Society. We have not space this evening for a full account of the proceedings. A large number of our most respectable citizens were present.

The committee appointed at a former meeting reported in favour of the plan, and of establishing a Society for the purpose of aiding emigrants, who may wish to avail themselves of President Boyer's liberal offer. A Board of managers, consisting of twentyfive was appointed *pro tempore*, until the association shall be organized and a constitution formed. The terms of membership are twenty dollars for life or three dollars annually; the proceeds of subscription to be appropriated to the beneyolent objects contemplated by the institution. A communication was received from the free persons of colour in this city, approving of these philanthropic efforts for alleviating and ameliorating their condition and tendering their co-operation by the establishment of a similar institution. Citizen Granville, who was present, rose, and, in neat and forcible terms, expressed the great satisfaction which he felt on the occasion. He more over stated that he was charged by his countrymen to make the enquiry whether, if a Society of a similar kind should be formed in Hayti, it would be agreeable to this Society to allow them to cooperate with us, and to place in our hands and at our disposal all the funds which, as private individuals, they might be able to raise. The proposition was acceded to with much satisfaction, and a resolution of thanks for the generous proposal adopted.

Extract 11th.

Philadelphia, July 1st, 1824.

The Committee of the New York meeting in regard to Colonization in Hayti held this language in their report on the subject :

• According to the census of the United States made in 1820, there were in the State of New York 29,279 free persons of colour and 10,088 slaves. Since that time it is known that the

Extrait n° 10.

New York, 26 juin 1824.

HAYTI. — Un meeting de citoyens, qui avait été ajourné, pour examiner s'il y avait convenance à favoriser la proposition du Président Boyer, invitant les hommes de couleur libres des Etats-Unis à s'établir en Haïti, fut tenu, la soirée dernière, à la Chambre de la Société historique. Nous n'avons pas d'espace, ce soir, pour donner un récit complet des délibérations. — Un grand nombre de nos concitoyens les plus respectables y furent présents.

Le Comité nommé dans une réunion précédente fit son rapport en faveur du plan et aussi de l'établissement d'une Société ayant pour but d'aider les émigrants qui peuvent désirer profiter de l'offre libérale du Président Boyer. Un conseil de vingt-cinq directeurs fut nommé « *pro tempore* » jusqu'à ce que l'Association soit organisée et une constitution formée.

Les conditions pour être membre de la Société sont de souscrire 20 dollars à vie ou 3 dollars annuellement, le produit de la souscription devant être appliqué aux bienfaisants objets qu'on a en vue par l'institution. Une communication fut reçue des personnes de couleur libres de cette ville, approuvant les efforts philanthropiques pour adoucir et améliorer leur condition et offrant leur coopération par la création d'une institution semblable.

Le citoyen Granville, qui fut présent, se leva et, dans des termes simples et forts, exprima la grande satisfaction qu'il éprouvait en cette occasion. Il exposa, en outre, qu'il était chargé par ses concitoyens de s'informer si, dans le cas où une Société semblable était formée en Haïti, il serait agréable à celle d'ici de lui permettre de coopérer avec elle et de mettre dans ses mains et à sa disposition tous les fonds que, comme individus privés, elle pourrait recueillir. La proposition fut acceptée avec beaucoup de satisfaction, et il fut adopté une résolution de remerciements pour cette offre généreuse.

Extrait n° 11.

Philadelphie, 1^{er} juillet 1824.

Le Comité du meeting de New-York relatif à la colonisation d'Haïti a tenu ce langage dans son rapport sur ce sujet :

• Suivant le recensement des Etats-Unis, fait en 1820, il y avait dans l'Etat de New-York 29,279 personnes de couleur libres et 10,088 esclaves.

• On sait que depuis ce temps le nombre des esclaves a dimi-

number of slaves has diminished, and the number of free persons of colour has increased. The period fixed by law for the termination of slavery in this state is the 4th July, 1827.

• It is well known that the condition of our coloured population is very unfortunate, and when the committee advert to the means of their introduction among us and the cause which now prevents their moral and intellectual advancement, they cannot doubt that their fellow citizens, influenced as well by their sense of justice as the impulse of philanthropy, will cheerfully embrace any opportunity that may present to place the descendants of Africa in a situation which will furnish them with more powerful motives than are offered them among ourselves to respectability of character and intellectual improvement.

• The island of Hayti is supposed to offer such a situation. The propositions made by the government of that country have been considered by the committee with as much attention as the short time allowed them to make a report would permit. These propositions appear to the committee to be liberal, and, in their opinion, are honourable to the Government whence they emanated.

The Committee have also conferred with citizen Granville, the authorized agent of the Republic of Hayti in this country, and from information derived from him as well as from that before in their possession, they feel assured that the form of government there insures to the citizens a good degree of civil and religious liberty, and that the means of improvement at present in successful operation there, will at no distant period enable Hayti to hold a respectable rank among Christian nations. Those of our coloured population who may think proper to emigrate to that country, will immediately become citizens and possessors of all the privileges and immunities appertaining to that character.

It is not however to be concealed that such emigrants may, by a change of climate and connexion with a people speaking a different language from their own, be subjected for a time to inconveniences and embarrassments. These may however be surmounted, and the children of the emigrants will be born to a better inheritance and brighter prospects than awaited the nativity of their parents.

Extract 12.—From the " Boston Sentinel " of Saturday, July 6th.

HAYTI.—Mr. Editor—In compliance with the request of several very respectable gentlemen of this city and the solicitations of persons of my own colour, I am induced to publish the following statement in relation to the country and government of Hayti.

nué et que celui des personnes de couleur libres a augmenté. Le terme fixé par la loi pour l'abolition de l'esclavage dans cet Etat est le 4 juillet 1827.

• Il est bien connu que la condition de nos gens de couleur est très-malheureuse, et quand le Comité considère les moyens de les introduire parmi nous et la cause qui les empêche maintenant d'avancer sous le rapport moral et intellectuel, il ne peut douter que ses concitoyens, mus aussi bien par le sentiment de la justice que par l'impulsion de la philanthropie, n'embrassent de bon cœur toute occasion qui pourra se présenter pour placer les descendants de l'Afrique dans une situation qui leur fournisse de plus puissants motifs que ceux qui leur sont offerts parmi nous-mêmes pour parvenir à la respectabilité du caractère et au perfectionnement intellectuel.

• L'île d'Haïti, on suppose, leur offre cette situation. Les propositions faites par le Gouvernement de ce pays ont été examinées par le Comité avec autant d'attention que pouvait lui permettre d'y accorder le peu de temps qui lui a été laissé pour faire un rapport. Ces propositions paraissent libérales au Comité et, dans son opinion, font honneur au Gouvernement duquel elles émanent. Le Comité a aussi conféré avec le citoyen Granville, l'agent autorisé de la République d'Haïti dans ce pays, et, des informations provenant de lui aussi bien que de celles qui étaient déjà en la possession du Comité, il est résulté pour celui-ci la conviction que la forme de gouvernement à Haïti assure aux citoyens assez de liberté civile et religieuse, et que les mesures d'amélioration qui s'y pratiquent heureusement en ce moment mettront Haïti à même de tenir, avant longtemps, un rang respectable parmi les nations chrétiennes. Ceux de nos gens de couleur qui peuvent trouver bon d'émigrer pour ce pays deviendront immédiatement citoyens et jouiront de tous les privilèges et immunités appartenant à ce caractère. Cependant, on ne doit pas se dissimuler que ces émigrants pourront, par le changement de climat et leurs relations avec un peuple parlant un langage différent du leur, être soumis pendant un certain temps à des inconvénients et à des embarras qui peuvent cependant être surmontés, et les enfants des émigrants naîtront dans de meilleures conditions d'hérédité et sous des auspices plus brillants que ceux qui ont entouré le berceau de leurs aïeux. »

Extrait n° 12 du " Boston Sentinel ", samedi 6 juillet 1824.

HAYTI. — M. l'Editeur, à la prière de plusieurs Messieurs très-respectables de cette ville et sur les sollicitations de personnes de ma propre couleur, je me décide à publier l'exposé sui-

I the more cheerfully comply with these requests in hopes that those free people of colour especially who are disposed to seek an asylum for the enjoyment of liberty and the common rights of man in a foreign clime, may be benefited by this publication. Having been a resident for some months in the island of Hayti, I am fully persuaded that it is the best and most suitable place of residence which Providence has hitherto offered to an emancipated people of colour, for the enjoyment of liberty and equality with their attendant blessings. At an interview which I had with President Boyer, some months ago, he was pleased to make a verbal statement of the same offers to me, as an organ of communication to the free people of colour, in the United States, which he has recently made to the Colonization Society in answer to several enquiries made by the Rev. Mr. Dewey.

After having made known to his Excellency the object of my visit and having received permission from him to preach and discharge the duties of a missionary of the Gospel in the island, I never received the least molestation from any person, but, on the contrary, was always treated with the greatest respect by all the officers of the government and by all classes of the people.

The island is delightfully situated, abounding with all the necessaries and even the luxuries of life. It presents to the eye the most romantic and beautiful scenery, and while its verdant mountains recall to our minds what we have read of ancient Gilboa, Tabor, Lebanon, Carmel and Sion, its fertile valleys present us with the rich luxuriance of the valleys of the Israelitish Canaan. The staple productions are coffee, rice, tobacco, indigo and Indian corn. The forests abound with the best mahogany, logwood and fustic, and the pastures are literally covered with flocks and herds. A yoke of well made oxen measuring six feet six inches may be purchased for \$17 or \$18; a handsome cow and calf for \$7; and swine and poultry at the same rate. The markets are supplied with plenty of fresh and salt water fish, oysters, lobsters and turtles. A turtle weighing eighty or ninety pounds may be purchased for \$2. Through the months of June, July, August and September, I resided upon the island, and during this time, which is considered the hottest part of the year, and the most unhealthy to strangers, I enjoyed as good health as at any period of my life. The Haytians have made great progress in the mechanical arts which receive liberal encouragement. Goldsmiths, silversmiths, blacksmiths, tailors, bootmakers, painters, cabinet-makers, coopers, tanners, curriers, carpenters, ship carpenters, turners, wheelwrights, tinworkers, sugar manufacturers and distillers would find constant and profitable employment.

vant concernant le gouvernement et l'île d'Haïti. Je le fais d'autant plus volontiers que j'ai l'espoir que cette publication pourra profiter à la population de couleur, particulièrement à celle qui est disposée à aller chercher sous un climat étranger un asile pour la jouissance de la liberté et des droits communs aux hommes.

Ayant demeuré quelques mois dans l'île d'Haïti, je suis entièrement persuadé que c'est le lieu de résidence le plus propre et le meilleur que la Providence ait jusqu'ici offert à la population de couleur émancipée pour la jouissance de la liberté, de l'égalité et des bienfaits qui en dérivent. Dans une entrevue que j'eus avec le Président Boyer, il y a quelques mois, il voulut bien me faire, comme moyen de communication avec les gens de couleur des Etats-Unis, un exposé verbal de quelques offres qu'il a faites récemment à la Société de Colonisation en réponse à plusieurs questions du révérend M. Dewey. Après avoir fait connaître à Son Excellence l'objet de mon voyage et en avoir obtenu la permission de prêcher et de remplir dans l'île les devoirs d'un missionnaire de l'évangile, je n'ai jamais éprouvé de la part de personne la moindre contrariété ou vexation; au contraire, j'ai toujours été traité avec le plus grand respect par tous les fonctionnaires du Gouvernement et par toutes les classes de la population. L'île est délicieusement située et elle fournit abondamment tout ce qu'il faut aux commodités et même au luxe de la vie. Elle présente à l'œil les scènes les plus romantiques et les plus magnifiques, et tandis que ses verdoyantes montagnes rappellent aux esprits ce que nous avons lu de l'ancienne Gilboée, du Thabor, du Liban, du Carmel et de Sion, ses fertiles vallées nous représentent la riche surabondance des vallées du Chanaan israélite. Ses principales productions sont le café, le riz, le tabac, l'indigo et le maïs. Ses forêts abondent du meilleur acajou, de campêche et de gayac, et ses pâturages sont littéralement couverts de troupeaux de grands et de petits animaux. Une macorne de bœufs peut être achetée 17 ou 18\$, une belle vache et son veau 7\$, le porc et la volaille dans la même proportion. Les marchés sont abondamment approvisionnés de poissons d'eau douce et d'eau salée, d'huîtres, de homards et de tortues. On peut acheter pour 2\$ une tortue pesant 80 à 90 livres. J'ai résidé dans l'île durant les mois de juin, juillet, août et septembre, et pendant cette période, qui est la plus chaude de l'année et la plus insalubre pour les étrangers, j'ai joui d'une aussi bonne santé que dans aucune autre partie de ma vie. Les Haïtiens ont fait de grands progrès dans les arts mécaniques, qui sont libéralement encouragés. Les orfèvres, les forgerons, tailleurs, bottiers, peintres, ébénistes, tonneliers, tanneurs, corroyeurs, menuisiers, charpentiers de maison et de navire, tourneurs, charrons, ferblantiers, fabricants de sucre et distillateurs y trouveraient à s'employer constamment et avec profit.

A country the local situation of which is favorable to trade and commercial enterprise, possessing a free and well regulated government which encourages the useful and liberal arts, a country possessing an enterprising population of several hundred thousands of active and brave men who have determined to live free or die gloriously in the defence of freedom, must possess advantages highly inviting to men who are sighing for the enjoyment of the common rights and liberties of mankind. The time, I trust, is not far distant when all wise and good men will use their influence to place the free coloured people of the United States upon the delightful island of Hayti.

THOMAS PAUL.

Boston, July 1st, 1824.

Extract 13th.—From the « N.-Y. Commercial Advertiser » of yesterday.

Baltimore, June 7th, 1824.

I have no doubt, sir, that colonization of free blacks in Hayti would be very useful, and it will give me great pleasure to see it in progress, for the more avenues are open for the discharge of this species of population into places better suited to them, the better for them and for this country. Let all who prefer Hayti, therefore, go thither, and let all those Americans who think it a better asylum for them than Africa give that direction to their contributions.

But the two plans are essentially different, having different objects in some very important respects, although the same in others. I am one of those who doubt the expediency of blending them. Hayti can never be made as Africa may, the receptacle of the whole black population of the United States, which it is not large enough to contain, and to send them thither would not civilize and christianize Africa, which is one of our great objects. A still more immediate and formidable objection to blending the two schemes arises from the alarms and apprehensions of the Southern States, to which attention must be paid and which would be excited in the highest degree by seeing the negro population of the islands in their neighbourhood thus increased. Such a measure could not fail to render them ardently and actively hostile to the whole scheme, which can hardly succeed without their aid. The colonization of a few free blacks from the North and East by a Northern and Eastern Association would not appear to them so dangerous or be likely to excite their hostility and active opposition. Hence it appears to me the most desirable course to form a Northern and Eastern

Un pays dont la situation géographique est favorable au négoce et aux entreprises commerciales, qui possède un gouvernement libre et bien réglé qui encourage les arts utiles et libéraux, un pays qui a une population entreprenante de plusieurs centaines de mille hommes actifs et braves, lesquels sont déterminés à vivre libres ou à mourir glorieusement pour la défense de la liberté, doit posséder des avantages propres à attirer les hommes qui soupirent après la jouissance des droits et des libertés communes à l'humanité. Le temps, j'en ai la confiance, n'est pas loin où tous les hommes sages et bons useront de leur influence pour placer la population de couleur libre des Etats-Unis sur la délicieuse terre d'Haïti.

THOMAS PAUL.

Boston, 1^{er} juillet, 1824.

Extrait n° 13 du « New-York Commercial Advertiser » d'hier.

Baltimore, 7 juin 1824.

Je ne doute point, Monsieur, que la colonisation des noirs libres à Haïti ne soit très-utile, et il me serait très-agréable de la voir en progrès, car, plus les avenues sont ouvertes à l'écoulement de cette espèce de population dans des lieux mieux appropriés, mieux cela est pour elle et pour ce pays-ci. Que tous ceux qui préfèrent Haïti y aillent, et que tous ces Américains qui la jugent un meilleur asile pour eux que l'Afrique donnent cette direction à leurs contributions.

Mais les deux plans sont essentiellement différents, ayant des objets différents, à quelques égards très-importants, quoique les mêmes sous d'autres rapports. Je suis un de ceux qui doutent de la convenance de les fondre. On ne pourra jamais faire d'Haïti, comme l'Afrique peut l'être, le réceptacle de toute la population noire des Etats-Unis, qu'elle n'est pas assez grande à contenir; et en envoyant cette population à Haïti, ce ne serait pas civiliser et christianiser l'Afrique, ce qui est un de nos grands objets. Une objection encore plus immédiate et plus formidable à fondre les deux projets s'élève des alarmes et des appréhensions des Etats du Sud, sentiment qu'il faut considérer et qui serait excité au plus haut degré, quand ils verraient ainsi augmentée la population noire des îles de leur voisinage. Une telle mesure ne manquerait pas de provoquer leur ardente et active hostilité contre tout projet, qui ne peut que difficilement réussir sans leur aide. La colonisation d'un petit nombre de noirs libres du Nord et de l'Est par une Association du Nord et de l'Est ne leur paraîtrait pas si dangereuse ou n'exciterait probablement pas leur hostilité et leur active opposition. Il me semble donc que la marche la plus

Society for this special purpose, wholly and avowedly distinct from the American Society, which I think ought to devote its whole attention and means to the establishment of colonies on the coast of Africa for the fourfold purpose of improving the condition of the free blacks of this country, of opening the way for the entire but gradual abolition of slavery in the United States with the consent of the slave owners themselves, of completely extinguishing the slave trade, and of imparting to Africa, by means of those colonies, the benefits of civilization and the blessings of religion. These are the great objects which the American Society has and ought constantly to keep in view. Those of the Northern and Eastern Societies, though far more limited, are highly meritorious and important. The two schemes by no means interfere with each other. On the contrary, they may afford each other mutual aid, and both work together for great good.

With very high respect, I am, Sir,

Your most obedient servant,

ROBERT G. HARPER.

Rev. Mr Dewey.

Extract 14th.

Philadelphia, Tuesday, July 13th, 1824.

A large number of the coloured people of this city assembled at Bethel Church on the 6th inst., and passed unanimously the following resolutions, the Rev. R. Allen being in the chair,

Resolved, that we do approve of the proposals of President Boyer, also, heartily concur with him in the belief that the emigration to the island of Hayti will be more advantageous to us than to the colony in Africa.

It was also proposed and resolved that a committee of twenty be appointed to devise and adopt such measures as shall or may be deemed most expedient for the promotion of the above object, which accordingly was done.

désirable serait de former, pour ce dessein spécial, une Société du Nord et de l'Est, entièrement et ostensiblement distincte de la Société américaine, laquelle, je pense, doit consacrer toute son attention et tous ses moyens à l'établissement de colonies sur la côte d'Afrique, dans le quadruple but d'améliorer la condition des noirs libres de ce pays, d'ouvrir la voie à la complète mais graduelle abolition de l'esclavage aux Etats-Unis avec le consentement des propriétaires eux-mêmes, d'éteindre entièrement l'esclavage et de communiquer à l'Afrique, au moyen de ces colonies, les avantages de la civilisation et les bienfaits de la religion. Voilà le grand but que la Société américaine a et doit avoir constamment en vue. Les objets des Sociétés du Nord et de l'Est, quoique beaucoup plus limités, sont hautement méritoires et importants. Ces deux projets ne se nuisent en aucune façon : au contraire, ils peuvent s'entr'aider mutuellement et concourir en même temps à un grand bien.

Avec un très-grand respect, je suis, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ROBERT G. HARPER.

Au Rév. M. Dewey.

Extrait n° 14.

Philadelphie, mardi 13 juillet 1824.

Un grand nombre de gens de couleur de cette ville se sont réunis à l'Eglise de Bethel, le 6 courant, et ont adopté unanimement les résolutions suivantes, sous la présidence du Révérend R. Allen :

« Nous approuvons les propositions du Président Boyer et nous partageons cordialement sa croyance que l'émigration à l'île d'Haïti nous sera plus avantageuse qu'en Afrique. »

Il fut aussi proposé et résolu qu'un Comité de 20 membres serait nommé pour rédiger et adopter telles mesures qui devront ou pourront être jugées les plus convenables pour l'encouragement de l'objet précité, ce qui fut fait en conséquence.

148
Extrait du « Télégraphe », Gazette officielle.

Port-au-Prince, 5 septembre 1824.

(Ici le texte anglais manque.)

Extrait du « New-York Daily Advertiser »,

Vendredi 18 juin 1824.

Nous avons fait mention, il y a quelques jours, des mesures adoptées par le Président Boyer, d'Haïti, à l'effet d'assister les personnes de couleur libres dans les Etats-Unis, qui désirent aller habiter cette île et s'y établir d'une façon permanente sous sa juridiction. Nous croyons fermement que c'est le plan le plus avantageux et le plus praticable qui ait encore été formé pour le soulagement et le bien-être de cette population; nous n'y trouvons aucune objection sérieuse. La distance est comparativement petite à celle d'Afrique, et les dépenses pour s'y rendre par conséquent beaucoup moindres; et encore, une grande proportion de cette dépense sera fournie par le gouvernement haïtien. Le climat est beaucoup plus salubre que celui de l'Afrique. Les terres de ces îles sont fertiles et, par une conséquence nécessaire, les moyens d'existence aisés à se procurer. A ces circonstances on doit joindre l'état de la société, l'existence d'un gouvernement et une sécurité entière contre les dangers extérieurs de la part des voleurs d'hommes et des pirates de chair humaine.

Les propositions du Président Boyer sont très-libérales et dignes du magistrat éclairé d'un peuple libre. L'agent de ce gouvernement, que nous avons ici, est un homme d'intelligence et d'un caractère respectable, bien informé de tout ce qui concerne cette île et des vues de son gouvernement. Nous pensons que sa visite aux Etats-Unis produira des bénéfices importants aux deux pays.

Ces dispositions doivent être particulièrement intéressantes au peuple de cet Etat, dans les moments présents, dans trois ans

l'esclavage devant y être aboli et tous les esclaves rendus libres.

Le nombre des gens de couleur libres qui existent parmi nous sera donc alors augmenté de quelques milliers, lesquels devront tous, d'une façon ou de l'autre, trouver les moyens de subsistance. Parmi tant d'êtres qui ont jusqu'ici dépendu d'autres pour leur maintien, il est à supposer qu'il n'y en aura pas peu qui seront un fardeau pour la communauté, spécialement après quelques années. Préparer un asile pour ceux qui peuvent, d'un instant à l'autre, passer de l'esclavage à la liberté, dans lequel ils trouveront les motifs les plus forts pour devenir des membres industriels et utiles à la société, est un objet de grande importance pour eux et pour l'Etat.

Si le projet proposé au peuple de ce pays par le Président Boyer est adopté et exécuté avec zèle, nous avons peu de doute que beaucoup de ceux dont nous venons de parler ne soient par là sauvés de l'influence des mauvaises coutumes, de l'oisiveté, du vagabondage, du vice et par conséquent des punitions. Il nous semble qu'il n'y a pas de méthode plus convenable pour éviter et prévenir ces maux que celle qui est offerte en ce moment au public.

Pour nous prévaloir utilement de ces avantages, il est nécessaire que les hommes libéraux, éclairés et bienveillants, se forment en une Société pour cette fin. Pour mener ce plan à son entière exécution, il faudra sans doute de l'attention et du travail; mais rien dans ce genre n'a été accompli sans peine. Aussi la récompense de ceux qui y prendront part sera d'une nature bien supérieure: la satisfaction de faire un grand bien à une portion malheureuse de leurs semblables, à eux-mêmes et à leur patrie, est la seule digne récompense de la bienfaisance.

Nous espérons que l'occasion qui s'offre d'accomplir tant de bien à si peu de frais ne sera pas perdue, et que les hommes qui jouissent de la considération de la société, qui sont distingués par leurs principes et leur patriotisme et accoutumés dans les voies et les travaux de la charité et de la bienfaisance, s'engageront avec zèle dans le plan proposé et prêteront leur appui, leurs conseils et leurs efforts à son exécution.

Extrait du « New-York Daily Advertiser ».

17 juillet 1824.

Un examen assez suivi des journaux répandus dans les diverses parties de cette contrée nous permet de croire, autant que nos observations ont pu s'étendre, que le plan proposé pour l'émigration des hommes de couleur libres des Etats-Unis et pour leur établissement à Haïti est généralement approuvé. Nous n'avons trouvé aucune sérieuse objection à ce projet, auquel on applaudit dans presque toute la République et surtout dans les Etats situés à l'est et au nord de Baltimore. Les hommes de couleur de Philadelphie ont dernièrement tenu une assemblée dans laquelle ils ont pris des déterminations conformes aux propositions du Président Boyer, et ont déclaré qu'il leur serait plus avantageux de s'établir à Haïti qu'en Afrique. On nomma aussi un Comité chargé d'aviser aux mesures les plus propres à favoriser l'exécution du projet en question.

La Société qui s'est formée dans cette ville est maintenant organisée et se prépare à agir efficacement. Elle est en correspondance avec des philanthropes distingués de diverses parties de la République, auxquels elle a fait connaître l'objet de l'association, sollicitant respectueusement la coopération de ceux qui partagent les mêmes vues sur l'importance d'un tel plan et la possibilité de l'exécution.

Nous apprenons que beaucoup se sont adressés à la Société formée en cette ville, et que leur exemple sera suivi par beaucoup d'autres individus qui désirent profiter d'une aussi belle occasion de s'établir avec leurs familles dans un pays qui leur offre tant d'encouragement et de privilèges, en cas qu'ils veulent s'y fixer comme habitants.

L'adresse de la Société fut publiée dans notre feuille d'hier matin. C'est un exposé clair et simple, exempt d'enthousiasme et d'exagération; on ne cherche point à exciter sans fondement la sympathie dans le public, ou à faire naître des espérances et une attente fausses dans ceux qui sont plus immédiatement et plus particulièrement intéressés au résultat. Les personnes qui désirent se procurer des renseignements afin de pouvoir déterminer si elles profiteront de l'occasion qui leur est offerte de se fixer dans un pays plus convenable à leur situation, et où elles sont appelées par des espérances plus flatteuses de prospérité et de bonheur futur, pourront s'adresser aux membres actifs de la Société, et ces derniers s'empresseront de leur communiquer tous les documents qui sont parvenus à leur connaissance.

Extrait de la « Gazette Nationale » de Philadelphie.

20 juillet 1824.

Nous avons reçu des nouvelles d'Haïti jusqu'au 3 du courant inclusivement. Les habitants de cette République pensent que les députés envoyés en France, il y a plusieurs mois, pour y négocier la reconnaissance de l'indépendance, réussiront dans l'objet de leur mission.

On suppose que les proclamations du Président Boyer, ayant trait aux préparatifs contre une attaque, ne sont qu'une feinte propre à assurer le succès de la négociation.

Nous remarquons que le *Propagateur*, journal haïtien, s'efforce de persuader aux habitants des Etats-Unis qu'ils doivent reconnaître formellement l'indépendance d'Haïti. L'écrivain semble en même temps ne pas ignorer la force des objections qui mettent obstacle à la démarche qu'il recommande. Il laisse entrevoir que les Etats-Unis seraient alors obligés d'abolir ou de modifier l'esclavage des noirs, et que cette considération d'intérêt n'est point propre à favoriser le projet de la reconnaissance en question.

Extract 15th. — From the "National Gazette".

Extract of a letter from a gentleman in Philadelphia to a friend in New York.

July 21st, 1824.

Since my last of the 7th inst. I have been very thoughtful about the project of colonizing our free people of colour in Hayti. I have always deemed it preferable to the visionary scheme of sending them to perish on the inhospitable shores of Africa. But before we engage in any new plans we should be fully satisfied that we are doing right. It is evident that President Boyer does not mean to receive our idle, vicious, and vagabond blacks, but to cull the very best from among our coloured population. Now before we lend our aid to this measure we should be well assured not only that in so doing we shall better the condition of the emigrants, but that we shall not injure those who remain and ourselves also. If we send away the better class, what can we expect but that those who remain will become still more idle and dissolute, will be left to fill our prisons and almshouses, and to find employment for our tread-mills. The orderly blacks are efficacious auxiliaries in governing the rest; their good example has a very powerful influence in curbing the evil propensities of their less favoured associates. If President Boyer would be content to take our thieves and drunkards and leave us our sober and industrious blacks we should be very much obliged to him. It is always a serious matter and attended with many dangers to remove a people from their native clime and accustomed habits to new regions and untried employments. The colonists sent under the patronage of the British government to the Cape of Good Hope were furnished with implements of husbandry and had their passage paid either in whole or in part by the Ministry, who gave them also a maintenance for a considerable period after their arrival. They had been accustomed to industry and economy, yet they have suffered greatly, and the scheme is in a fair way of becoming abortive. Of the many thousands sent by the same government to colonize Canada, although very liberally encouraged, few have succeeded well or remain on the lands given them. There is doubtless much fine land in Hayti. Have we such assurances as can be relied on that the emigrants will be planted

Extrait n° 15, de la « Gazette Nationale ».

Extrait d'une lettre d'une personne de Philadelphie à un de ses amis de New-York.

21 juillet 1824.

Depuis ma dernière lettre du 7, je me suis très-préoccupé du projet de colonisation en Haïti de notre population de couleur libre. Je l'ai toujours jugé préférable au chimérique projet de l'envoyer périr sur les plages inhospitalières de l'Afrique. Mais avant de nous engager dans aucun plan nouveau, nous devrions être pleinement convaincus que nous faisons bien. Il est évident que le Président Boyer n'entend pas recevoir nos noirs paresseux, vicieux et vagabonds, mais recueillir les meilleurs de notre population de couleur. Maintenant, avant de prêter notre aide à cette mesure, nous devrions être bien assurés qu'en faisant ainsi non-seulement nous améliorerons la condition des émigrants, mais nous ne ferons pas de mal à ceux qui resteront et à nous-mêmes aussi. Si nous en envoyons la meilleure portion, que pouvons-nous attendre, sinon que ceux qui resteront deviendront encore plus paresseux et plus dissolus, serviront à remplir nos prisons et nos hospices et à donner de l'emploi à nos moulins de discipline? Les noirs paisibles sont d'efficaces auxiliaires pour gouverner les autres; leur bon exemple a une très-puissante influence pour contenir les mauvais penchants de leurs camarades moins favorisés. Si le Président Boyer voulait bien se contenter de prendre nos voleurs et nos ivrognes et nous laisser nos noirs sobres et industriels, nous lui en serions bien obligés. C'est toujours une matière sérieuse et accompagnée de maints dangers que d'arracher une population à son sol natal et à ses vieilles habitudes pour la transporter dans de nouvelles régions et dans des emplois non encore essayés. Les colons envoyés sous le patronage du gouvernement anglais au Cap de Bonne-Espérance étaient pourvus d'instruments de labourage et avaient leur passage payé en tout ou en partie par le ministère, qui leur procura aussi les moyens de vivre pendant une période considérable après leur arrivée. Ils avaient été accoutumés à l'industrie et à l'économie, et cependant ils ont beaucoup souffert et le plan est en bon train d'avorter. Des milliers d'individus envoyés par le même gouvernement pour coloniser le Canada, — avec des encouragements très-libéraux, un petit nombre a bien réussi ou reste sur les terres qui leur furent données. Il y a sans doute beaucoup d'excellentes terres en Haïti. Sommes-nous certains que les émigrants seront établis sur ces terres? Ne peuvent-ils pas être envoyés dans l'intérieur et installés sur les terrains les

on these? May they not be sent into the interior and settled on the most waste and barren tracts, far removed from a market for their produce should they succeed in raising any? The coffee plant and sugar cane are long in coming to maturity. Should the new comers prove ultimately equal to their culture, will an adequate support be given to them until they can support themselves, and should they become discontented will means be found for their return to the United States? Our free people of colour are in constitution and habits essentially American. It is nothing that their fathers and grandfathers were born in Africa. The present race have grown on our soil and are inured to no other clime. And are we sure that the islanders may not be disturbed by France? Are the claims of Spain to the eastern section extinguished? Is not the country liable every moment to the most serious annoyances from these quarters? May not the emigrants as soon as they put foot on shore be dragged into military service? In case of attack from abroad it admits not of doubt. The government, acting on the policy which usually directs other nations, will demand the services of all who claim or receive its protection. After all these colonizing schemes are mere expedients. They cure not the sore disease with which slavery and its train of festering concomitants affect the body politic. It is neither Africa nor Hayti that will relieve the United States of its coloured population. I deem the project fantastical. We have now in round number bond and free two millions of this unhappy race among us. To keep down the population to its present standard we must therefore contrive to send away 50,000 annually. Will any discreet man say we are equal to this Herculean task?

“As we cannot therefore, send, these people out of our country—and I presume force will never be resorted to for the purpose, our policy should be to fit them to become useful citizens. We have under Providence been the means of liberating many of them and of preventing thousands from being again dragged into slavery. This was well. We have been at much labour and expense in educating them. It was our bounden duty. What remains but to furnish them with suitable employment? Instead, therefore, of forming societies for colonizing Africa or Hayti, let societies be formed to procure occupations for them at home. They are by our prejudices shut out at present from our workshops. Why should the avenues of productive industry be closed to men because their skins are black? Why should they not become weavers, shoemakers, blacksmiths, tailors, carpenters, bricklayers, masons, etc., etc.? All this might surely be accomplished. A few premiums or fees judiciously conferred might induce conscientious and skilful tradesmen to take coloured boys

plus vastes, les plus incultes et les plus stériles, très-éloignés d'un marché pour leurs produits, s'ils réussissaient à en faire? Le café et la canne à sucre mettent un long temps à atteindre la maturité. Si les nouveaux venus prouvaient finalement qu'ils étaient propres à leur culture, leur viendrait-on en aide jusqu'à ce qu'ils pussent se suffire à eux-mêmes, et s'ils devenaient mécontents, leur faciliterait-on les moyens de retourner aux États-Unis? Notre population de couleur libre est essentiellement américaine par le caractère et les habitudes. Ce n'est rien que ses pères et ses ancêtres soient nés en Afrique. La race actuelle s'est développée sur notre sol et n'est habituée à aucun autre climat. Et sommes-nous certains que les insulaires ne seront pas inquiétés par la France? Est-ce que les droits de l'Espagne sur la partie de l'Est sont éteints? Est-ce que le pays n'est pas exposé à tout moment aux très-sérieuses atteintes de ces puissances? Est-ce que les émigrants, aussitôt qu'ils auront mis le pied sur le rivage, ne seront pas forcés de faire le service militaire? En cas d'attaque du dehors, cela n'admet pas de doute. Le gouvernement, agissant d'après la politique qui d'ordinaire dirige d'autres nations, demandera le service à tous ceux qui réclament ou reçoivent sa protection. Après tout, ces plans de colonisation sont de purs expédients. Ils ne guérissent pas la grave maladie qui, sous le nom d'esclavage avec son cortège d'ulcères, affecte le corps politique. Ce n'est ni l'Afrique, ni Haïti qui débarrassera les États-Unis de leur population de couleur. Je juge le projet fantastique. Nous avons actuellement parmi nous, en nombre rond, esclaves et libres, 2,000,000 de cette malheureuse race. Pour maintenir la population à la règle actuelle, nous devons donc nous arranger à en faire partir 50,000 annuellement. Aucun homme sage dira-t-il que nous sommes capables de cette tâche herculéenne? Or, comme nous ne pouvons faire sortir ces gens de notre pays (et je présume que jamais on n'aura recours à la force pour y parvenir), notre politique devrait être de les rendre propres à devenir d'utiles citoyens. Grâce à la Providence, beaucoup d'entre eux ont été libérés par notre fait, et nous avons empêché que des milliers ne fussent encore jetés dans l'esclavage. C'était bien. Nous les avons élevés avec beaucoup de travail et de dépense. C'était notre devoir impérieux. Que reste-t-il à faire, sinon à leur fournir des emplois sortables? Donc, au lieu de former des Sociétés pour coloniser l'Afrique ou Haïti, que des Sociétés se forment pour leur procurer chez nous des occupations. Ils sont maintenant exclus de nos ateliers par nos préjugés. Pourquoi les avenues de l'industrie productive seraient-elles fermées à des hommes à cause de la noirceur de leur peau? Pourquoi ne deviendraient-ils pas tisserands, cordonniers, forgerons, tailleurs, charpentiers, maçons, etc.? Tout cela pourrait être sûrement accompli. Quel-

as apprentices. When these were taught, they could of course instruct others, and the object would be accomplished. We should then have the satisfaction and the benefit of seeing these degraded people—instead of being, as too many of them are, a pest to society, — rank among the most useful of our mechanics and artists.

Extract 16th.

A writer in the *National Intelligencer* (*) of Saturday, who displays much uneasiness concerning Haytian emigration, and seems to deem himself entitled to speak in the name of the African Colonization Society, makes the following observations in a long essay.

“ It is not to be expected that there is to be found an inhabitant of the United States who acquainted with the results of the efforts of the Colonization Society, would deny that colonization in Africa to any immediate desirable extent is palpably within the scope of the undivided exertions of the friends of the Colonization Society. We believe that the editor of a certain gazette in Philadelphia will acknowledge that a colony is planted in Africa enjoying health, security and the means of support for the colonists”. The editor of this gazette is probably the person to whom reference is made in the foregoing extract. We answer, then, that we do deny that colonization in Africa to the desirable extent is within the power of its friends, or that there is any colony planted in Africa “enjoying health and security”. The “desirable extent” is the transportation of such members of our people of colour as may afford relief to the United States or a part of the Union from the national evil.

The few hundreds, consisting of men, women and children, whom the Colonization Society have been able to settle in Africa, after so many years of exertion and at so much cost amount to almost nothing in the whole estimate, and indicate rather the incompetency than the power of the Society to accomplish its avowed and only desirable objects. We are far from believing that the African coast is healthy, and are equally incredulous as to the security which some thirty, forty or fifty men able to bear arms are said to enjoy in the neighbourhood of tribes of perfidious barbarians who are able to move in thousands against the settlement.

A meeting of many of the most respectable people of colour of the city of Richmond, Virginia, took place on the 5th inst. in relation to emigration to Hayti. A resolution was passed which

(*) Gazette of Washington.

ques primes ou récompenses judicieusement conférées pourraient porter de consciencieux et habiles marchands à prendre les petits garçons de couleur comme apprentis. Quand ceux-ci auraient appris, ils pourraient naturellement enseigner aux autres, et le but serait rempli. Nous aurions alors la satisfaction et l'avantage de voir cette population dégradée cesser d'être une peste pour la société, comme la plupart le sont, et rangée parmi les plus utiles de nos mécaniciens et de nos artistes.

Extrait n° 16.

Un écrivain du « *National Intelligencer* » (*) de samedi, qui montre beaucoup d'inquiétude à l'égard de l'émigration à Haïti et semble se croire le droit de parler au nom de la Société de Colonisation en Afrique, présente les observations suivantes dans une longue dissertation : « On ne peut pas espérer rencontrer un habitant des Etats-Unis qui, connaissant le résultat des efforts de la Société de Colonisation, veuille nier que la colonisation en Afrique, faite immédiatement et sur une échelle quelconque, ne soit manifestement dans le dessein des efforts communs des amis de la Société de Colonisation. Nous pensons que l'éditeur d'un certain journal de Philadelphie reconnaîtra qu'une colonie est établie en Afrique, jouissant de la santé, de la sécurité et des moyens d'appui pour les colons. » — L'éditeur de ce journal est probablement la personne à qui l'allusion est faite dans le précédent extrait. Nous répondons alors que nous nions positivement que la colonisation en Afrique, sur une échelle convenable, soit à la portée de ses amis ou qu'il y ait aucune colonie établie en Afrique et « jouissant de la santé et de la sécurité. » — « L'étendue convenable » est le transport d'autant de nos gens de couleur qui puissent être nécessaires pour soulager les Etats-Unis ou une partie de l'union du mal national.

Les quelques centaines d'individus, hommes, femmes et enfants, que la Société a pu établir en Afrique, après tant d'années et d'efforts et au prix de tant de sacrifices, s'élèvent à presque rien en somme, et indiquent plutôt l'impuissance que le pouvoir de la Société à atteindre son but réel et avoué. Nous sommes loin de penser que la côte d'Afrique soit salubre, et nous sommes également incrédules quant à la sécurité dont 30, 40 ou 50 hommes capables de porter les armes jouissent, dit-on, dans le voisinage de tribus de barbares perfides qui sont capables de se ruer par milliers contre l'établissement.

Une réunion nombreuse des hommes de couleur les plus respectables de la ville de Richmond, en Virginie, a eu lieu le 5 du

(*) Journal de Washington.

states that the meeting received with much satisfaction the humane and very liberal invitation of the President of Hayti.

A public meeting has been held in Baltimore on the same subject, at which it was resolved "that it was expedient to form an association for the purpose of aiding and promoting the emigration of the free people of colour as contemplated by the constituted authorities of Hayti. The association is denominated "The Baltimore Emigration Society." The fifteen gentlemen chosen as managers are among the most respectable of Baltimore.

Extract 17th. — From the "New-York Daily Advertiser".

June 26th, 1824.

The following is the translation of Mr J. Granville's address to the meeting of coloured people delivered on Thursday evening last at the church in Elm-Street.

"FRIENDS, BRETHREN and SISTERS,

The commission which I have been charged by my Government to execute in the United States appears to have been attended with difficulties which have hitherto excited fears and apprehensions in many minds. I present myself before you in order to obviate, to lessen or remove those difficulties, and the more arduous this task may be the more shall I congratulate myself on having contributed to ameliorate the lot and improve the condition of those families which shall accept with full confidence the generous offers of a liberal government.

I shall not attempt to conceal from you the unavoidable trials which must attend a removal to a new or foreign country, in which the emigrants will find a difference of manners, of language, and even of religion. His native soil has always a peculiar attraction to a human being, even when it is certain that he may find himself better off in another situation. The Laplander delights himself in the midst of his snowy mountains and his fields of ice. The Arab of the desert passes his life merely in the region of burning sands, whilst the hissings of the serpent, and the roaring of the lion excite no fears in the mind of the African. Nature has engraven upon our hearts a love for the places in which we were born. Fatiguing journeys, troublesome and expensive voyages, a change of climate, the fear of sickness (sometimes more distressing than the reality), the painful uncertainty which the emigrant feels with respect to the fate which may await him in a strange and distant country — a country which is sometimes described to him in gloomy

courant, à propos de l'émigration à Haïti. Il y a été adopté la résolution que le meeting accepte avec beaucoup de satisfaction l'humaine et très-libérale invitation du Président d'Haïti.

Un meeting public s'est tenu à Baltimore sur le même sujet. On y a résolu « qu'il était utile de former une Association dans le but d'aider et d'encourager l'émigration des gens de couleur projetée par les autorités constituées d'Haïti. » L'Association est dénommée « *Société d'Emigration de Baltimore.* » Les quinze gentlemen choisis comme directeurs ont été pris parmi les plus respectables de Baltimore.

Extrait n° 17 du "New-York Daily Advertiser".

26 juin 1824.

La pièce suivante est la traduction de l'Adresse de M. J. Granville au meeting des gens de couleur réunis dans la soirée de jeudi dernier dans l'église d'Elen Street.

« AMIS, FRÈRES ET SŒURS,

La mission que j'ai été chargé par mon gouvernement [de remplir aux Etats-Unis semble être environnée de difficultés qui ont jusqu'ici excité des appréhensions et des craintes dans beaucoup d'esprits. Je me présente moi-même devant vous afin d'obvier à ces difficultés, de les diminuer ou de les écarter, et plus cette tâche sera ardue, plus je me féliciterai d'avoir contribué à améliorer la condition et le sort de ces familles qui accepteront avec pleine confiance les offres généreuses d'un gouvernement libéral.

Je ne chercherai pas à vous dissimuler les inévitables épreuves qui doivent accompagner votre transport dans un pays nouveau et étranger, où les émigrants trouveront une différence de mœurs, de langage et même de religion. Le sol natal a toujours une attraction particulière pour tout être humain, même lorsqu'il est certain de se trouver mieux dans une autre situation. Le Lapon se plaît dans ses montagnes de neige et dans ses champs de glace. L'Arabe du désert passe sa vie simplement dans la région des sables brûlants, tandis que le sifflement du serpent et les rugissements du lion n'excitent aucune crainte dans l'âme de l'Africain. La nature a gravé dans nos cœurs l'amour des lieux qui nous ont vus naître. Des traversées fatigantes, des voyages incommodes et dispendieux, un changement de climat, la crainte de la maladie (quelquefois plus désolante que la réalité), la pénible incertitude que l'émigrant éprouve relativement au sort qui l'attend dans un pays inconnu et lointain, dans un pays qui lui est quelquefois décrit sous de sombres et repoussantes

and forbidding colours,—these are considerations which it is my duty to advert to.

Of two evils, we should ever choose the least. I need not enumerate the trials which you have endured. Let the veil of oblivion be cast over them for ever.

I do not come here to obtain recruits. For more than 30 years the world has beheld us struggling alone against the tempests of despotism. Though we have not withheld from others we have received nothing from any; alone we have resisted the storm; the winds are now calm and our vessel glides smoothly upon an ocean of tranquillity and happiness. An efficient government offers you protection, offers to share with you blessings and advantages which you cannot experience here. It is for yourselves, therefore, to decide between those advantages and the unpleasant circumstances attendant upon the early period of emigration. United together in companies as much as possible, in Hayti you will scarcely feel the inconvenience of a foreign language. Our numerous relations with the United States and with England have spread your language through our country, and practice, and study will render you familiar with ours. The acquisition of a new language adds to the dignity and pleasures of existence.

Your habits, though somewhat different from ours, have nothing in them at variance with our institutions, and we shall find nothing in them as an accusation against you. Your religion differs in some points from ours, but we all worship the same God. Your prayers and ours may ascend to Heaven by different modes, but they all reach the throne of the Eternal. The soil which you have often watered with your tears is, it is true, the land of your birth, but with what language does it address you? “Gather up, my children, your dearest treasures, bid an eternal farewell to the ashes of your fathers, and, since happiness does not wait you here, seek it among those who will not blush to call you brethren”

Every country has prejudices which cannot be disregarded. We also have ours. Those among you who are living in tolerable comfort must expect to encounter some expense and even losses in the transportation of their goods; something must be sacrificed on the one hand in order to gain on the other. The voyage may be trying to some because all are not accustomed to the sea, but it is a voyage only of a fortnight or at worst 20 days. The change of climate will not be of much consequence to you, you will be placed in cool situations until you are accustomed to the climate. The only disease which you have to dread is intemperance. If you continue sober you have nothing to fear. You may divest yourselves of all apprehensions when

couleurs, ce sont des considérations qu'il est de mon devoir de vous faire remarquer.

De deux maux nous devons toujours choisir le moindre. Je n'ai pas besoin de vous énumérer les épreuves que vous avez endurées. Que le voile de l'oubli soit à jamais jeté sur elles! Je ne viens pas ici pour faire des recrues. Pendant plus de trente ans, le monde nous a vus lutter seuls contre les tempêtes du despotisme. Quoique nous n'ayons rien refusé aux autres, nous n'avons rien reçu de personne; seuls nous avons résisté à la tempête, les esprits sont maintenant calmes et notre vaisseau glisse doucement sur un océan de tranquillité et de bonheur. Un gouvernement efficace vous offre protection, vous offre de partager avec vous les bienfaits et les avantages que vous ne pouvez avoir ici. C'est donc à vous-mêmes de vous décider entre ces avantages et les circonstances déplaisantes qui accompagnent la première période de l'émigration. Unis ensemble en compagnie, autant que possible, en Haïti, vous sentirez à peine l'incommodité d'un langage étranger. Nos nombreuses relations avec les Etats-Unis et l'Angleterre ont répandu votre langue dans tout notre pays, et la pratique et l'étude vous rendront familière la nôtre. L'acquisition d'une nouvelle langue ajoute à la dignité et aux plaisirs de l'existence.

Vos habitudes, quoique un peu différentes des nôtres, n'ont rien en elles qui soit en désaccord avec nos institutions, et nous ne trouvons rien en elles qui soit comme une accusation contre vous. Votre religion diffère en quelques points de la nôtre, mais nous tous nous adorons le même Dieu. Vos prières et les nôtres peuvent monter au ciel par différentes voies, mais toutes elles arriveront au trône de l'Eternel. La terre que vous avez souvent arrosée de vos larmes est, il est vrai, la terre de votre naissance; mais avec quel langage s'adresse-t-elle à vous? « Réunissez, mes enfants, vos très-chers trésors, dites un éternel adieu aux cendres de vos pères, et puisque le bonheur ne vous attend pas ici, cherchez-le parmi ceux qui ne rougiront pas de vous appeler « frères ». Chaque pays a ses préjugés qui ne peuvent être méprisés. Nous aussi nous avons les nôtres. Ceux parmi vous qui vivent dans un certain confort doivent s'attendre à rencontrer quelques dépenses et même des pertes dans le transport de leurs biens; quelque chose doit être sacrifié, d'un côté, afin de gagner de l'autre. Le voyage pourra être désagréable à quelques-uns, parce que tous ne sont pas habitués à la mer; mais c'est une traversée de quinze jours ou au plus de vingt jours. Le changement de climat ne sera pas de beaucoup d'importance pour vous, vous serez placés dans des lieux frais jusqu'à ce que vous soyez accoutumés au climat. La seule maladie que vous ayez à redouter c'est l'intempérance. Si vous continuez à être

you reflect upon the offers which our government has made you, and the promises that are held out to you by the President of Hayti, who, like his predecessor, has promised nothing in vain. With respect to the declamations that are made against our country, listen to them not. Listen to those who have been there, those who know how to make correct observations, and to act discreetly. Listen to such as these, and suffer all our detractors to die in their own bitterness. Your children, those precious objects of your solicitude, your children will receive a good education, and you will have the unspeakable satisfaction of knowing that the education which is bestowed upon them will awaken them not to a deeper sense of the evils they must endure and the degradations they must suffer, but to a more feeling sense of the blessings of Providence. Youth is easily habituated to anything; men may also endure with patience the first effect of the change of residence. It remains then for me to advert to the most interesting portion of the human race, the females, being those who will have most to suffer in consequence of a first change. All our solicitude will be directed to them. The hospitality which we exercise towards strangers is not in us a virtue, it is a pleasure, a pleasure which we are permitted to enjoy in excess. Yes, beloved sisters, you will find in our families all the attention, all the kindness which is due to your amiable sex. I explain myself without reserve. I have but a word more to add. I know that there are many persons among you who may find themselves in situations which will not permit of their emigration. It is not to them that I address myself. It is the unfortunate, those who are willing to labour but who can find no work, whom I invite to go. If they really prefer industry and reputation to idleness and contempt, let them come and we will receive them; but if, accustomed to the mark of ignominy, they persevere in dragging on a shameful existence, let them remain, let them drink deep of the cup of dishonour, but may their feet never contaminate our shores."

Extract 19th.

A meeting of coloured people was held on Tuesday evening in this city, and a Society organized for the purpose of aiding the work of emigration. It is stated that a very large number of coloured people in this city are solicitous to embark for Hayti.

sobres, vous n'avez rien à craindre. Vous pouvez vous dépouiller de toutes craintes, quand vous réfléchirez sur les offres que notre gouvernement vous a faites et sur les promesses qui vous sont présentées par le Président d'Haïti, qui, comme son prédécesseur, n'a jamais rien promis en vain. Quant aux déclamations qui sont faites contre notre pays, ne les écoutez pas. Écoutez ceux qui y ont été, ceux qui savent faire d'exactes observations et agir sagement. N'écoutez que ceux-là et laissez tous nos détracteurs s'anéantir dans leur propre fiel. Vos enfants, ces précieux objets de votre sollicitude, vos enfants recevront une bonne éducation, et vous aurez l'inexprimable satisfaction de savoir que l'éducation qui leur est distribuée réveillera en eux, non pas un profond sentiment des maux qu'ils doivent endurer et des dégradations qu'ils doivent souffrir, mais un sentiment plus intime des bienfaits de la Providence. La jeunesse s'habitue aisément à toute chose. Les hommes peuvent aussi supporter avec patience les premiers effets du changement de résidence.

Il me reste maintenant à appeler l'attention de la partie la plus intéressante de la race humaine, les femmes, qui auront le plus à souffrir des conséquences d'un premier changement. Toute notre sollicitude sera pour elles. L'hospitalité que nous exerçons envers les étrangers n'est pas en nous une vertu, c'est un plaisir, un plaisir dont nous nous permettons de jouir à l'excès. Oui, bien-aimées sœurs, vous trouverez dans nos familles toutes les attentions, toutes les bontés qui sont dues à votre aimable sexe. Je m'explique sans réserve, je n'ai plus qu'un mot à ajouter. Je sais qu'il y a beaucoup de personnes parmi vous qui peuvent se trouver dans des situations qui ne leur permettront pas d'émigrer. Ce n'est pas à elles que je m'adresse. Ce sont ces infortunées, celles qui veulent travailler mais qui ne peuvent point trouver de l'ouvrage, que j'invite à partir. Si réellement elles préfèrent l'industrie et la réputation à la paresse et au mépris, qu'elles viennent, et nous les recevrons; mais si, habituées à la marque de l'ignominie, elles aiment mieux persévérer à s'enfoncer dans une honteuse existence, qu'elles boivent largement à la coupe du déshonneur, mais que leurs pieds ne salissent jamais nos rivages. »

Extrait n° 19.

Une réunion d'hommes de couleur a eu lieu, mardi soir, en cette ville, et une Société a été organisée dans le but d'aider à l'œuvre de l'émigration. On rapporte qu'un très-grand nombre de gens de couleur de cette ville sollicitent de s'embarquer pour Haïti.

Extract 20th.

EMIGRATION TO HAYTI.—We understand that the agent of the Society for promoting the emigration of free coloured people to Hayti concluded a contract with Mr. Porter, this morning, for the conveyance of one hundred emigrants to Hayti on board the brig *De Witt Clinton*, a superior vessel only six months old, and upwards of 300 tons burden.

Extract 21st.

About thirty families of coloured people are expected, under the direction of Mr Granville, to sail to-day from this port for Hayti. Other families will soon follow them.

Extract 22nd.

EMIGRANTS TO HAYTI. — The beautiful new brig *De Witt Clinton*, Capt. Barnston, 300 tons burden, belonging to Wm. Porter, of New-York, sailed yesterday for Port-au-Prince, with one hundred and twenty-three coloured men and women, who are emigrating to Hayti with a view to bettering their condition.

Extract 23rd.

Baltimore, Sept., 4th, 1824.

EMIGRATION TO HAYTI.—At a meeting of the managers of the Baltimore Emigration Society, convened in the Council Chamber of the city of Baltimore, Sept. 3rd, 1824, the Board proceeded to the election of officers, when the Hon. Edward Johnson, mayor of the city, was chosen President, and the Right Rev. Bishop Kemp, Vice President, Joseph Cushing, Esq., treasurer, and Danied Raymond, Esq., Secretary.

Citizen Granville, agent from the Haytian government, was then introduced to the Society, and explained in a very lucid manner the object of the government of Hayti in sending him on his present mission.

The following resolution was then unanimously passed—Resolved : That this Board approve of the object of the mission of Citizen Granville, and recommend the coloured people of Baltimore to accept of the liberal offers now made to them through him by the government of Hayti.

Extrait n° 20.

Nous apprenons que l'agent de la Société fondée pour favoriser l'émigration à Haïti des gens de couleur a conclu un contrat avec M. Porter, ce matin, pour le transport de 100 émigrants à Haïti, à bord du *De Witt Clinton*, navire supérieur, n'ayant que six mois, et jaugeant plus de 300 tonneaux de charge.

Extrait n° 21.

Environ trente familles de gens de couleur sont attendues, sous la direction de M. Granville, pour prendre la mer d'ici, aujourd'hui, à destination d'Haïti. D'autres familles les suivront bientôt.

Extrait n° 22.

LES EMIGRANTS POUR HAITI. — Le magnifique et nouveau brick *De Witt Clinton*, capitaine Barnston, de 300 tonneaux de charge, appartenant à W^m Porter, de New-York, a mis à la voile hier pour Port-au-Prince, avec 123 hommes et femmes de couleur, qui émigrent pour Haïti, en vue d'améliorer leur condition.

Extrait n° 23.

Baltimore, le 4 septembre 1824.

EMIGRATION A HAITI. — A un meeting des directeurs de la Société d'Emigration de Baltimore, convoqué dans la chambre du Conseil de cette ville, le 3 septembre, le Conseil procéda à l'élection des officiers. L'honorable Edward Johnson, maire de la ville, fut élu président, et le très-révérend évêque Kemp, vice-président; M. Joseph Cushing, trésorier, et M. Daniel Raymond, secrétaire.

Le citoyen Granville, agent du gouvernement haïtien, fut ensuite introduit et expliqua à la Société, d'une manière très-claire, le but du gouvernement d'Haïti, en l'envoyant remplir cette mission.

La résolution suivante fut alors unanimement adoptée : « Que le Conseil approuve l'objet de la mission du citoyen Granville, et recommande aux gens de couleur de Baltimore d'accepter les offres libérales qu'il leur a faites de la part du gouvernement d'Haïti. »

A numerous meeting of the respectable people of colour of the city of Baltimore was held in Bethel Church on Friday, the 3rd inst. The meeting was addressed by Citizen Granville, the agent of the Haytian Republic, who answered in a clear and satisfactory manner several important questions which were propounded to him on the subject of emigration to that country, after which the meeting adopted the following resolution :

“ Resolved, that we highly appreciate the liberal offers of President Boyer, and that we will use all honourable means to procure a speedy and effectual emigration of the free people of colour. ”

Several coloured persons have already intimated their intention of embracing the liberal offers of the Haytian Government, and we understand a fine vessel for their accomodation is immediately to be chartered in this port.

Extract 24th.

New York, Sept. 13th, 1824.

EMIGRATION TO HAYTI. — The Haytian Emigration Society have chartered the ship “ *Concordia* ”, Captain Bailey, about 400 tons burden, to proceed to Hayti with a full complement of emigrants already engaged. She will sail the first week in October, with 160 passengers.

Extract 25th.

Philadelphia, Wednesday, Sept. 15th, 1824.

The interesting letter of Mr. Granville, the respectable agent of President Boyer of Hayti, which is inserted in our first page, was sent to us some weeks ago, but the want of a translation and other circumstances prevented us from publishing it immediately. We lay before our readers both the original and a version which has been furnished by one of his friends, in order that he may be understood by all. We incline much to this Haytian project of colonization, believing it, as we do, to possess various advantages over any other.

The official documents from Hayti which we have read warrant the opinion that the authorities of the island act with good faith in the business, and should have credit for the generous and natural sympathies which they profess.

It appears that an association has been formed at Port-au-Prince under the name of the Philanthropic Society of Hayti, one whose objects is to assist the coloured people elsewhere who

Une nombreuse réunion de gens de couleur respectables de la ville de Baltimore a eu lieu en l'église de Béthel, le vendredi 3 courant. La réunion avait été préparée par le citoyen Granville, l'agent de la République d'Haïti, lequel répondit d'une manière claire et satisfaisante à plusieurs questions importantes qui lui furent posées au sujet de l'émigration dans ce pays. Après quoi la réunion adopta la résolution suivante :

« Qu'elle apprécie hautement les offres libérales du Président Boyer, et qu'elle adoptera des mesures convenables pour amener une prompte et efficace émigration des gens de couleur libres. »

Plusieurs personnes de couleur ont fait déjà connaître leur intention d'accepter les offres libérales du gouvernement haïtien, et nous apprenons qu'un beau navire va être immédiatement affrété en ce port pour leur commodité.

Extrait n° 24.

New-York, le 13 septembre 1824.

EMIGRATION A HAITI. — La Société d'émigration haïtienne a frété le navire *Concordia*, capitaine Bailey, de 400 tonneaux de charge environ, pour aller à Haïti, avec un grand nombre d'emigrants déjà engagés. Ce navire mettra à la voile dans la première semaine d'octobre, avec 160 passagers.

Extrait n° 25.

Philadelphie, mercredi, 15 septembre 1824.

L'intéressante lettre de M. Granville, le respectable agent du Président Boyer, d'Haïti, qui est insérée dans notre première page, nous fut envoyée, il y a quelques semaines; mais le manque d'une traduction et d'autres circonstances nous empêchèrent de la publier immédiatement. Nous en donnons à nos lecteurs, à la fois, l'original et une version qui en a été fournie par un de ses amis, afin qu'il puisse être compris de tout le monde. — Nous sommes très-porté pour le projet haïtien de Colonisation, croyant qu'il contient des avantages variés comparativement à tout autre. Les documents officiels d'Haïti, que nous avons lus, garantissent l'opinion que les autorités de l'île agissent avec bonne foi dans l'affaire et doivent être crues pour les sympathies généreuses et naturelles qu'elles professent.

Il paraît qu'une Association a été formée à Port-au-Prince, sous le nom de *Société philanthropique d'Haïti*, dont l'un des objets est d'assister les gens de couleur des autres pays qui peuvent

may wish to settle in the island. The Haytian Secretary of State, a man of considerable abilities and liberal education, has been chosen its president and takes a deep interest in its objects. It will contribute funds towards the equipment of emigrants from the United States. Mr. Granville deems the apprehension of an invasion of Hayti by the French to be altogether visionary. Perhaps he is right, but we have not the same assurance. However, the danger is more or less remote or doubtful, and we think that we should not allow it to arrest us if we were in the situation of a coloured person who would be otherwise prudent and ready in emigrating. Free scope for the exercise of industry and capacity in whatever profession, equality of rights and condition, social and political, the agricultural life in independence and comparative dignity, the incorporation of descendants with a State which they could regard as their own, and in which they might attain to the highest offices, the opportunity to acquire wealth with all the consequences and enjoyments which it brings in other countries—these are powerful allurements and solid benefits, and not the only ones which could be enumerated in the discussion of this subject.

The official census, which seems to have been prepared with considerable care and regularity, exhibits a population larger than we supposed the island to possess, although only half of the amount stated in the New York pamphlet respecting emigration to Hayti. The military force is formidable, education is daily extended in the best modes, liberal principles are inculcated in all the periodical publications and in most of the State papers, in short, the seeds of civilization and general prosperity have been broadly cast, and institutions including the government in most of its branches have grown up, to which it is impossible not to yield some degree of esteem and confidence, whatever doubts and misgivings may have been indulged relative to the main and ultimate results. An intelligent writer of Boston, after mentioning what has been done and what is doing in Hayti, asks: "What people of the earth ever emerged from a state of ignorance and servitude as galling as theirs, and in the short space of twenty years made greater progress in civilization and improvement than this people have". Judging from all that has reached us in print from the island, from the manuscript information which Mr. Granville has placed in our hands, and from the train of his ideas, we should concur with the Boston writer in the purport of his question, and it would be uncandid not to make this acknowledgment. We must repeat a wish which we ventured to suggest some time ago, that the plan of encouraging the emigration of our people of colour to Hayti may lead to an investigation and exposition of the state

désirer s'établir dans l'île. Le secrétaire d'Etat haïtien, homme de grandes capacités et d'une éducation libérale, en a été élu le président, et il prend un vif intérêt à son objet. Elle contribuera en fonds à l'équipement des émigrants des États-Unis. M. Granville juge l'apprehension d'une invasion d'Haïti, par la France, entièrement imaginaire. Peut-être a-t-il raison; mais nous n'avons pas la même assurance. D'ailleurs le danger est plus ou moins lointain ou douteux, et nous pensons que nous ne nous laisserions pas arrêter par cette perspective, si nous étions dans la situation d'une personne de couleur qui serait autrement prudente et prête à émigrer. — Libre carrière à l'exercice de l'industrie et de la capacité dans n'importe quelle profession, égalité de droits et de condition sociale et politique, la vie agricole dans l'indépendance et la dignité comparatives, l'incorporation des descendants à un Etat qu'ils pourraient regarder comme le leur et où ils pourraient atteindre aux plus hauts emplois, l'occasion d'acquérir la richesse avec toutes les conséquences et les jouissances qu'elle apporte dans d'autres pays, ce sont de puissants appâts et de solides avantages, et pas les seuls qui pourraient être énumérés dans la discussion de ce sujet.

Le recensement officiel, qui semble avoir été préparé avec un soin et une régularité extrêmes, donne à l'île une population plus forte que nous ne supposions, quoiqu'elle ne soit que la moitié du chiffre énoncé dans la brochure de New-York, concernant l'émigration à Haïti. — La force militaire est formidable; l'éducation se répand chaque jour dans les meilleures conditions; les principes libéraux sont professés dans toutes les publications périodiques et dans la plupart des papiers d'Etat; en un mot, les semences de civilisation et de prospérité générale ont été largement jetées, et des institutions comprenant le gouvernement dans la plupart de ses branches ont grandi, ce à quoi il est impossible de ne pas accorder quelque degré d'estime et de confiance, quoique des doutes et des craintes aient été permis relativement aux résultats principaux et définitifs.

Un intelligent écrivain de Boston, après avoir mentionné ce qui de la terre a été fait en Haïti et ce qui s'y pratique, demande: "Quel peuple est jamais sorti d'un état d'ignorance et de servitude aussi douloureux, et, dans le court espace de vingt ans, a fait de plus grands progrès en civilisation et en perfectionnement que ce peuple?" — Jugeant, par tout ce qui nous est parvenu de l'île en imprimés et en informations manuscrites, lesquels documents M. Granville a placés en nos mains, nous devons concourir, avec l'écrivain de Boston, au but de la question, et ce serait déloyal de ne pas faire cet aveu. Nous devons répéter un vœu que nous nous aventurâmes à suggérer, il y a quelque

of things by some American or European upon whose sagacity and impartiality reliance can be placed.

Extract 26th.—From the " National Gazette ".

Sept. 20th, 1824.

We understand that about two hundred coloured people sailed from this port yesterday in the Ship *James M.* for Hayti.

Sept. 22rd, 1824.

A writer in the *National Intelligencer*, decrying the project of emigration to Hayti observes, " As to the free coloured man, the effusions of his mind and the exertions of his body will be spent in enriching and empowering a nation, in the creation of which he had no hand." The same reasoning might as wisely have been used in Great Britain and Ireland with respect to all those who thought of emigrating to this country after it had achieved its independence. The emigrants have " enriched and empowered " themselves as well as the nation, and are completely incorporated with it.

Extract 27th.

October 11th, 1824.

A son of Africa yesterday presented himself to the committee for promoting emigration to Hayti, and enquired the way to that island, having travelled with his pack upon his back from Whitewater, Wayne County, Indiana, by the way of Sandusky, Buffalo, Rochester and Albany, to this city, a distance of 1450 miles!! (1) He was immediately sent on board the *Concordia*, which will sail for Hayti on Tuesday next, with a full cargo of emigrants.

October 14th.

EMIGRATION TO HAYTI.— The ship *Concordia* is expected to sail this afternoon or to-morrow morning from this port for Hayti with about 160 coloured persons of both sexes.

(1) About 483 leagues.

temps, à savoir, que le plan d'encourager l'émigration de notre population de couleur à Haïti peut conduire à une investigation et à un exposé de l'état des choses, par quelque Américain ou Européen, sur la sagacité et l'impartialité duquel on peut se reposer.

Extrait n° 26 du « National Gazette ».

20 septembre 1824.

Nous apprenons qu'environ deux cents personnes de couleur sont parties de ce port, hier, sur le navire *James M.*, pour Haïti.

22 septembre 1824.

Un écrivain du « *National Intelligencer* », décrivant le projet d'émigration à Haïti, fait observer, « à l'endroit de l'homme de couleur, que les effusions de son esprit et les efforts de son corps seront dépensés à enrichir et à rendre puissante une nation à la fondation de laquelle il n'avait pas participé ». De la sorte, on pourrait user du même raisonnement, dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande, à l'égard de ceux qui inclinaient à partir pour ce pays-ci et qui, après cela, avaient achevé son indépendance. Les émigrants ont enrichi et rendu puissants eux-mêmes aussi bien que la nation, et lui sont complètement incorporés.

Extrait n° 27.

11 octobre 1824.

Un fils de l'Afrique s'est présenté au Comité chargé de favoriser l'émigration à Haïti et s'est informé de la route de l'île, après avoir voyagé, avec son paquet sur le dos, de White-Walker, Wayne County, Indiana, par la route de Sandusky, Buffalo, Rochester et Albany à cette ville, ce qui fait un parcours de 1,450 milles!!! (1) Il fut immédiatement envoyé à bord de la « *Concordia* », qui mettra à la voile pour Haïti mardi prochain, avec un grand nombre d'émigrants.

14 octobre.

EMIGRATION A HAITI — Le navire *Concordia* partira de ce port, on l'espère, cette après midi ou demain matin, pour Haïti, avec environ 160 personnes de couleur des deux sexes.

(1) Environ 483 lieues.

October 16th.

EMIGRATION. — The brig *Columbus* has sailed from Alexandria for Hayti with 60 passengers, people of colour.

Extract 28th. — From the “*National Gazette*”.

September 15th, 1824.

To the Editor of the *National Gazette*.

SIR,

Since my return to this city I have read in the *National Gazette* of the 21st of last month an extract of a letter from a person in Philadelphia to one of his friends at New York. The writer, whom I have the honor of knowing makes several objections to the emigration of your coloured people to Hayti. The favourable reception I met with from you on my arrival here leads me to expect you will please to grant my answers a place in the same vehicle with the questions of Mr... Previous to discussing the subject with him, I shall here present a few reflections emanating from present circumstances. Although I clearly explained myself to the free people of colour of the United States in my address to them from New York, doubt and uncertainty seem still to prevail respecting the offers and promises of the Haytian government, a sort of incertitude appears to counteract the noble efforts of beneficence;—the religious creeds of the emigrants, the population of Hayti, its armed force, the instability of its political state, its independence unacknowledged by France,—all this forms a medley of objections which would disconcert the most enterprising man, were it not that a good action is accompanied by its own recompense.

I have said, and I repeat, that religious toleration is cherished among us. In this particular, I am but the echo of our Constitution. All rays terminate in the centre, yet they do not all issue from the same point of the circumference of the circle; but, if any religion sect should disturb public order, or social harmony, there is not the least doubt but its eccentricity would be suppressed. Religion is the eldest sister of legislation; they exercise their authority over two different portions of the same domain. As we do not acknowledge any law of primogeniture, the separation of the powers of the two sisters cannot impede their harmony or good understanding, and on all sides it ought to be understood that the judge is not the law, nor is the minister the Gospel.

16 Octobre.

EMIGRATION.— Le brick « *Columbus* » a mis à la voile d'Alexandrie pour Haïti avec 60 passagers de couleur.

Extrait n° 28 du « *National Gazette* ».

15 septembre 1824.

A l'Editeur de la *Gazette nationale*.

MONSIEUR,

Depuis mon retour en cette ville, j'ai eu occasion de lire dans la *Gazette nationale* du 21 du mois passé l'extrait d'une lettre d'une personne de Philadelphie à un de ses amis de New-York. L'auteur, que j'ai l'honneur de connaître, présente différentes objections sur l'émigration de vos gens de couleur à Haïti. L'accueil favorable que j'ai reçu de vous, à mon arrivée ici, me fait espérer que vous voudrez bien permettre que mes réponses passent par la même filière que les questions de M^{...}.

Avant d'entamer la matière avec lui, je vais exposer ici quelques réflexions que me suggèrent les circonstances actuelles. Quoique je me sois clairement expliqué aux gens de couleur libres des Etats-Unis, dans mon adresse de New-York, le doute et l'incertitude semblent planer encore sur les offres et les promesses du gouvernement haïtien; une force d'inertie paraît vouloir s'opposer aux nobles travaux de la bienfaisance; les religions des émigrants, la population d'Haïti, sa force armée, l'instabilité de son état politique, sa non-reconnaissance par la France, tout cela forme un chaos d'objections qui dégoûteraient l'homme le plus courageux, si une bonne action n'avait pas en elle-même sa récompense.

J'ai dit et je répète que chez nous la tolérance est générale; en cela je ne suis que l'écho de notre Constitution, tous les rayons aboutissent au centre; cependant ils ne partent pas tous du même point de la circonférence. Mais si une secte, par un zèle indiscret, troublait l'ordre général et la tranquillité publique, sans contredit, on réprimerait ses écarts. La religion est la sœur aînée de la législation; elles exercent leur empire sur deux portions différentes du même domaine. Comme nous ne reconnaissons point le droit de primogéniture, la séparation des pouvoirs des deux sœurs ne doit point nuire à leur bonne intelligence, et des deux côtés on doit bien se pénétrer que le juge n'est pas la loi ni le ministre la religion.

The people of Hayti and their armed force were about to become a subject of discussion ; but the census I received on the 13th inst. puts an end to all debate on this head. The population consists of 935,335 individuals. The National Guard taken from this population is 11,325 men, and the armed force on active duty, and which is not numbered in the census, amounts to 45,520 men.

With regard to the extent of the island, here follow the identical words of Moreau de Saint-Mery in his description of the Spanish part, printed at Philadelphia in 1796 :—“ With respect to its extent almost all maps differ from each other, and it is certain that they represent the island to be less than it really is. According to the observations of the Count de Chastenot de Puységur, made in 1784 and 1785, it is 160 leagues long from East to West, and from 60 to 70 broad from North to South, exclusive of the small adjacent islands belonging to it, which, by a moderate calculation, will present a superficies of at least 40,000 square miles ” Our population is not proportionable to this surface, because we have been under the necessity of sustaining a war of extermination against France ; we have also had intestine dissensions which our enemies took care to encourage as long as lay in their power ; moreover, the two thirds of the island were inhabited by people leading a pastoral life, who only occupied themselves with tillage as far as was indispensable for their subsistence ; their commercial intercourse was next to nothing, consequently they had merely the means for subsistence and but few of the comforts of life.

Many political economists, and amongst them Destutt de Tracy, in Europe, and Daniel Raymond, in America, have promulgated this great truth, that the population is in the ratio to the means of its subsistence. I shall add that when the means of subsistence are combined with those of existence, the population increases with an astonishing rapidity. The proof of this is evident in the census of the island of Hayti. Let one give a glance only at the northern part, ruled by Christophe, at the part, heretofore Spanish, and at that under the government of the immortal Pétion. The first, given up to all the horrors characteristic of Nero, Heliogabalus, Commodus, Caracalla, Phalaris, and so many others, consisted of nearly one sixth of the island, and had at best but a government of Cossacks ; the old men, the women, the children, the Janissaries, the Satraps, all were obliged to toil at fortifications and castles, which at this day attest a despotism the most absolute whereof history can furnish an example. Although this part may be as fertile as that which enjoyed the happiness of being governed by Pétion, it contains but 367,721 inhabitants. The second, inhabited by men whose indolence is generally acknow-

La population d'Haïti et sa force armée allaient être un sujet de controverse ; mais le recensement que j'ai reçu le 13 de ce mois fera cesser toute discussion à cet égard. La population est de 935,335 habitants ; la garde nationale tirée de cette population est de 11,328 hommes, et la force armée, qui fait le service actif et qui n'appartient point au recensement, est de 45,520 hommes.

Quant à l'étendue de l'île, voici les propres expressions de Moreau de Saint-Méry dans la description de la partie espagnole, imprimée à Philadelphie en 1796 : « Quant à son étendue, presque toutes les cartes diffèrent les unes des autres, et l'on assure que la plupart représentent l'île moins grande qu'elle ne l'est réellement. Selon les observations du comte de Chastenot de Puységur, faites en 1784 et 1785, elle est de 160 lieues de long de l'Est à l'Ouest, et de 60 à 70 de large du Nord au Sud, non compris les petites îles adjacentes qui en dépendent, ce qui, par un calcul modéré, présentera une surface d'au moins 40,000 milles carrés. » Notre population n'est point proportionnée à cette surface, parce que nous avons eu à supporter une guerre d'extermination contre la France ; nous avons eu des dissensions intestines que nos ennemis ont eu soin d'entretenir le plus longtemps qu'ils ont pu ; en outre, les deux tiers de l'île étaient habités par un peuple berger qui ne s'occupait de culture que pour son propre entretien ; ses relations commerciales étaient presque nulles, par conséquent il n'avait que des moyens de subsistance et très-peu de moyens d'existence.

Beaucoup d'économistes politiques, entre autres Destutt de Tracy en Europe et Daniel Raymond en Amérique, ont développé cette grande vérité que la population est en raison de ses moyens de subsistance. J'ajouterai que lorsque les moyens de subsistance se combinent avec les moyens d'existence, la population s'accroît avec une étonnante rapidité ; la preuve en est palpable dans le recensement de l'île d'Haïti : que l'on jette un coup d'œil sur la partie du Nord, où commandait Christophe, sur la partie ci-devant espagnole et sur celle que gouvernait l'immortel Pétion ; la première, livrée à toutes les horreurs que l'on a citées de Néron, d'Héliogabale, de Commode, de Caracalla, de Phalaris et de tant d'autres, se composait d'environ un sixième de l'île et n'avait pour tout bien qu'un gouvernement de Cosaques ; les vieillards, les femmes, les enfants, les janissaires, les satrapes, tout le monde était obligé de travailler à des fortifications et à des châteaux qui attestent encore le despotisme le plus absolu dont l'histoire ait fourni d'exemple ; quoique cette partie soit aussi fertile que celle qui avait le bonheur d'être gouvernée par Pétion, elle ne contient que 367,721 habitants. La deuxième, habitée par des hommes dont l'indolence est généralement connue, est beaucoup plus fertile que le reste de l'île ; cependant,

ledged, is much more fertile than the rest of the island; nevertheless it has only 61,468 souls; in fine the third, which forms the other sixth, contains 506,146 souls, so that in the sixth part of the island there are actually more inhabitants than on the other five together (1). Whence proceeds that enormous difference? From the trifling commerce carried on in the northern part, its non-existence in the east, and its great extension in the western and southern quarters. With these causes are to be combined the agricultural and good or bad administration. In a few days I shall present the reports of our Secretary of State and Minister of Finances to the House of Representatives for the five last years; the difference will be still more striking.

I have indulged myself with this kind of episode in order to show that if our island is not so well peopled as it ought to be from its internal industry and its trade from abroad, that does not belong to the ordinary causes which render the population stationary or retrograde.

I resume my subject. Our political state it is said is vacillating, our government not settled, we are not acknowledged. This political state, this government, this acknowledgment are mere words. *We are not recognized by any potentate, yet we keep up an intercourse with all commercial nations.* We have broken off all communication with the islands of our archipelago, and without quitting our country we dispose of our productions, we purchase the fruits of foreign industry, and we behold in our ports vessels from England, from the United States, Germany, Sweden, from the Hanseatic towns, even from that power whose national pride has so long refused to release us from her guardianship, she who, however, does not blush, whilst she borrows the flags of other nations, to come and partake of our commercial banquet.

If our government is not seated, it is because we prefer to remain standing..... Trahit sua quemque voluptas. We are recognized by nobody, and everybody knows us. If our independence were publicly proclaimed by France we should buy and sell to the value of a few millions of piastres more, but we should not be any the more independent.

Now although the writer in your paper be of a very pacific disposition, I am going to take him by surprise. Perhaps, Sir, you will blame me for attacking those who are averse to warfare. I fight without wounding; my arms are caresses.

He asserts that if the better sort of your people of colour be

elle ne contient que 61,468 âmes. Enfin la troisième, qui forme l'autre sixième, contient 506,146 âmes, de manière qu'un sixième de l'île se trouve plus peuplé que les cinq autres sixièmes ensemble (1). D'où provient cette énorme différence? Du peu de commerce qui existait dans la partie du Nord, de sa nullité dans la partie de l'Est et de sa grande extension dans l'Ouest et dans le Sud. Avec ces causes sont combinées l'agriculture et la bonne ou mauvaise administration. Dans quelques jours, je présenterai, pour les cinq dernières années, les rapports du Secrétaire d'Etat Ministre des finances, à la Chambre des représentants; les différences seront encore plus frappantes.

Je me suis permis cette espèce d'épisode pour faire voir que si notre île n'est pas aussi peuplée qu'elle devrait l'être, par son industrie intérieure et son commerce extérieur, cela ne tient point aux causes ordinaires qui rendent la population stationnaire ou rétrograde.

Je rentre en ligne. Notre état politique est incertain, dit-on, notre gouvernement n'est pas assis, nous ne sommes point reconnus. Cet état politique, ce gouvernement, cette reconnaissance ne sont que des mots. *Nous ne sommes reconnus d'aucune puissance,* et nous avons des relations avec tous les peuples commerçants. Nous avons rompu toute communication avec les îles de notre archipel, et, sans sortir de chez nous, nous vendons nos denrées, nous achetons les produits de l'industrie étrangère, et nous voyons dans nos ports les navires d'Angleterre, des États-Unis, d'Allemagne, de Suède, des villes anséatiques et de cette puissance même dont l'orgueil national a si longtemps refusé de nous délivrer de sa tutelle et qui, cependant, ne rougit point d'emprunter les pavillons des autres nations pour venir commercer avec nous. Si notre gouvernement n'est pas assis, c'est que nous aimons mieux rester debout. . . . *Trahit sua quemque voluptas. Nous ne sommes reconnus de personne,* et tout le monde nous connaît. Si notre indépendance était publiquement proclamée par la France, nous vendrions et nous achèterions pour quelques millions de gourdes de plus, mais nous n'en serions pas plus indépendants.

Maintenant, quoique M..... soit d'une humeur très-pacifique je vais le prendre à l'abordage. Vous me blâmez peut-être, Monsieur, d'attaquer ceux qui ne veulent point faire la guerre. Je combats sans blesser : mes coups sont des caresses.

M..... prétend que si l'on envoie à Haïti la meilleure classe de vos gens de couleur, l'autre deviendra encore plus paresseuse

(1) Il faut observer que depuis que l'île est sous un seul gouvernement, une grande partie de la population de l'Ouest et du Sud a reflué vers le Nord et vers l'Est.

(1) It must be remarked since the island has been placed under one government, a great part of the population of the west and south has flocked towards the north and east.

sent to Hayti, the residue in these States will become still more indolent and dissolute. I am no wise of this opinion. The edifying conduct of the better class has no more influence over the depravity of the brutified part than the morality of the white Americans has over drunkards, profligates and pilferers of the same epidermis. The sole difference is that the contempt in which you hold the rabble of colour extends to the rest, and what is most deplorable in this matter is, that this moral penalty has no effect upon those who are the object of it, it glides over, and goes to exercise its corrosive quality upon those who are entitled to your esteem. It is the innocent who suffer for the guilty. There are some whom you select from the mass, and to whom you render deserved consideration, but are there many?

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

In this respect it is not the same with you, it is not by entering your prisons, beholding your gibbets that a correct opinion is formed of you. It is by your institutions, replete with beneficence, that one can judge of you, it is by your academies, by your manufactories, by all those channels of industry which diffuse happiness through all your States.

Mr..... doubts that the emigrants will be settled on fertile lands, is apprehensive they may be secluded in barren deserts, remote from markets, where they might dispose of their productions in case they should have any; whether they may receive sufficient succour until they be capable of supporting themselves. Had I not the pleasure of personal acquaintance with him, had not his philanthropic disposition already conciliated the gratitude of the coloured people, I should qualify his doubts as insults to our government. How can it be supposed that a nation will invite the unfortunate to its bosom in order to render them still more unhappy than they were before? Does not the felicity of a country consist in the prosperity of its inhabitants? Let Mr..... peruse the instructions I have received from the President of Hayti, and let him judge of others by himself. As regards those who may not be content amongst us, they may withdraw at their own expense, for should they not find comfort in our great family, in vain may they seek for it in other countries.

Mr..... asks if France will not trouble us, if the claims of Spain be extinguished. These two questions amount to one for us, because in all this matter if we have any business it is with France alone, and although every probability be in our favour, supposing still the case to be otherwise, we entertain too favorable an opinion of the French government to imagine it would send some hundreds of thousands of men to perish

et plus dissolue. Je ne le pense pas du tout : la conduite édifiante de la meilleure classe ne produit pas plus d'influence sur la dépravation de la classe abrutiée que la moralité des Américains blancs n'en produit sur les ivrognes, les prostituées et les voleurs du même épiderme. La seule différence qu'il y ait, c'est que le mépris que vous avez pour la canaille de couleur rejaillit fortement sur le reste de cette classe, et ce qu'il y a de désolant en cela, c'est que cette punition morale n'a point de prise sur ceux qui en sont l'objet; elle glisse sur eux et va exercer son action corrosive sur ceux qui sont dignes de votre estime; c'est l'innocent qui souffre pour le coupable. Il y en a bien quelques-uns que vous tirez de la masse et à qui vous payez une considération méritée; mais combien sont-ils?

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Il n'en est pas de même de vous; ce n'est point en entrant dans vos prisons, en voyant vos gibets, que l'on forme l'opinion qu'on doit avoir de vous. C'est par vos établissements de bienfaisance que l'on juge de vous, c'est par vos manufactures, par vos académies, c'est enfin par tous ces canaux industriels qui font circuler le bonheur dans vos Etats.

M..... doute si les émigrants seront placés sur des terrains fertiles; s'ils ne seront point relégués dans des déserts incultes, éloignés des marchés où ils pourraient trouver à se défaire de leurs denrées en cas qu'ils en fissent; s'ils recevront des secours suffisants en attendant qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes. Si je n'avais l'avantage de le connaître personnellement, si son caractère philanthropique ne lui avait déjà concilié la reconnaissance des gens de couleur, je considérerais ses doutes comme une injure faite à notre gouvernement. Comment peut-on supposer qu'une nation appellera dans son sein des malheureux pour les rendre plus malheureux qu'ils ne l'étaient ailleurs? Et encore, quelle espèce de malheureux! La félicité d'un pays ne consiste-t-elle pas dans la félicité de ses habitants? Que M.... parcoure les instructions que j'ai reçues du Président d'Haïti, et qu'il juge des autres par lui-même. Pour ce qui concerne le retour de ceux qui ne seront point contents chez nous, ils s'en iront à leurs dépens; parce qu'ils ne se trouvent pas bien dans notre grande famille, ils ne peuvent l'être nulle part.

M.... demande si la France ne nous inquiétera pas, si les réclamations de l'Espagne sont éteintes. Ces deux questions n'en font qu'une pour nous, parce que dans tout cela, si nous avons affaire, ce ne sera qu'à la France. et quoique toutes les probabilités soient en notre faveur, en supposant qu'elles fussent nulles, nous avons trop bonne opinion du gouvernement français pour penser qu'il enverrait quelques centaines de milliers d'hommes

or rot on our plains. In spite of all these suppositions of danger, no one is ignorant that we have extensive commercial relations with France. As individuals the French resort to our island, and we admit them without difficulty. We see them with pleasure, because their manners are amiable, there is a certain sympathy which approximates the natives of both countries, and when they meet in our country with some of our people who have inhaled the smoke of glory in the campaigns of Austerlitz, Marengo, Lutzen, Bautzen, etc., they call to mind the image of the great Man, a heavy sigh escapes, and fraternity blazes in all hearts. But if a mad ambition should snap the bonds just uniting under such happy auspices, then the melodious harp gives place to the shrill clarion, and, similar to an interruption to an armistice, we break off from each other but to meet again in the field of battle. As to the chimeric project of invading our island it is the most Quixotic ever generated in a delirious imagination. We also can point to our "Thermopylæ" and our Leonidas, our Cambronne, and our Guards, we have also a powerful and terrible auxiliary—our meridian sun.

Mr..... asks if the country be not subject to commotions of a serious kind in the eastern part. At the commencement of the junction of this quarter with the rest of the Republic, some turbulent spirits who had lost their prerogatives and privileges as nobles, were desirous of leading the people astray. They were reprimanded with a mildness which they mistook for weakness; they continued deaf to the voice of reason; then it was that power divested itself of indulgence to arm itself with the inflexible rod of severity; justice spoke, the perturbators disappeared, and tranquillity is permanent. The people of the east have never enjoyed such happiness as at present: for the truth of this I appeal to all who have seen that country in both epochs.

Mr..... enquires if the emigrants on their arrival will not be compelled to do military duty. At critical periods we have had no need of them nor of others, and with much more reason at present. Besides, the ranks of our army are filled up even beyond its complement, and the government issues more furloughs than enlistments are made. Most assuredly, as he says, in case of an attack from abroad they must defend themselves as we do; the policy which in this case prevails in other nations has nothing unreasonable in it, and we shall not hesitate to follow it.

After all, says he, these colonizations are but expedients which do not cure the great evil with which slavery has affected your body politic. It is neither Africa nor Hayti that can ease you of your coloured population. I am of his opinion; emigration,

pourrir dans nos plaines : la fertilité de notre sol nous dispense d'engrais.

Malgré toutes ces suppositions de dangers, personne n'ignore que nous avons de nombreuses relations commerciales avec la France. Comme particuliers, les Français viennent chez nous; nous les recevons sans difficulté; nous les voyons avec plaisir, parce que leur caractère est aimable; il y a une certaine sympathie qui nous attire les uns vers les autres, et quand ils se rencontrent chez nous avec ceux des nôtres qui ont avalé avec eux la fumée de la gloire dans les champs d'Austerlitz, de Marengo, de Lutzen, de Bautzen, etc., on donne un souvenir et un soupir au Grand Homme, et la fraternité enflamme tous les cœurs. Mais si une ambition insensée rompt les liens qui commencent à se former sous de si heureux auspices, alors la harpe harmonieuse fera place au clairon bruyant, et, comme à la fin d'un armistice, nous nous séparerons pour nous revoir sur le champ de bataille.

Quant au prétendu projet d'invasion de notre île, c'est le projet le plus chimérique que puisse enfanter une imagination délirante. Nous aussi nous avons nos Thermopyles et nos Léonidas, nos Cambrones et nos gardes; nous avons surtout un puissant et terrible auxiliaire, notre soleil.

M..... demande si le pays n'est point sujet à des troubles sérieux dans la partie de l'Est. Au commencement de la jonction de cette partie au reste de la République, quelques esprits turbulents, qui avaient perdu leurs prerogatives et leurs privilèges de noblesse, avaient voulu égarer le peuple; on les a réprimandés avec une douceur qu'ils ont prise pour de la faiblesse; ils sont restés sourds à la voix de la raison; alors le pouvoir s'est dépouillé de l'indulgence pour s'armer de la verge inflexible de la sévérité: la justice a parlé, les perturbateurs ont disparu et la tranquillité est permanente. Le peuple de la partie de l'Est n'a jamais été aussi heureux qu'il l'est maintenant; j'en appelle à tous ceux qui ont vu cette contrée aux deux époques.

M.... demande si les émigrants, aussitôt leur arrivée, ne seront pas obligés d'être militaires. Dans nos moments de crise, nous n'avons eu besoin ni d'eux ni d'autres: à plus forte raison maintenant. D'ailleurs, le cadre de notre armée est rempli au delà du grand complet, et le gouvernement donne plus de congés qu'on ne fait de recrues. Bien certainement, comme il le dit lui-même, en cas d'attaque extérieure, il faudra qu'ils se défendent comme nous; la politique qui dirige en ceci les autres nations n'a rien que de raisonnable, et nous n'hésiterons pas à la suivre.

Après tout, dit M...., ces colonisations ne sont que des expédients qui ne guérissent point le grand mal dont l'esclavage a affecté votre corps politique; ce n'est ni l'Afrique ni Haïti qui pourront vous débarrasser de votre population de couleur.—

colonization, and persecution itself, are palliatives for this gangrene (for to you it is a gangrene); but although we know that we are all subject to death, although we be certain, that it is inevitable, yet we fail not to have recourse to physicians and remedies. Why, says Mr...., are the avenues to industry closed against certain men merely because their scarfskin or epidermis is black?

Sic voluere Patres!

He wishes to see this class rank with your most useful artists and mechanics, and this perhaps is the sole way of removing the degradation which is become inveterate among them; but the force of pride and of prejudice will ever prevent the accomplishment of this laudable project. One of the best palliatives, then, is emigration to our regions. Hayti, blooming after misfortune, beautiful by her liberty, says to them, as the Carthaginian Queen of old said to the Trojan Prince:

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

If they choose to come and partake of our happiness, the temple of hospitality is open for them. If they be more at their ease here, here let them remain. There is no wretchedness as long as it is unfelt.

These observations are but preliminary to the proofs which will be adduced of the numerous advantages likely to result to your people of colour from emigration to our island. In a short time facts will speak for themselves.

I remain Sir, your humble obedient servant,

J. GRANVILLE.

Extract 29th.

A society of coloured people has been formed in Cincinnati for the purpose of obtaining correct intelligence of the nature of the soil and climate of Saint Domingo, and an agent is to be sent out to make enquiries and report early in the spring.

Extract 30th.

New York, November 8th.

HAYTI.—The emigration to Hayti continues. Yesterday morning the brig *Robert Reade* sailed for Aux Cayes with a full complement of coloured persons, who before they put to sea appointed a number of officers to preserve order during the voyage.

Je suis de son opinion; les émigrations, les colonisations et même les persécutions ne sont que des palliatifs à cette gangrène, — car c'est pour vous une gangrène. — Mais quoique nous sachions que nous sommes tous sujets à la mort, quoique nous soyons certains qu'elle est inévitable, nous ne laissons pas que d'employer des médicaments et des médecins. Pourquoi, dit M...., les avenues de l'industrie productive sont-elles fermées à certains hommes parce que leur épiderme est noire?

Sic voluere patres.

Il veut voir cette classe rangée parmi vos utiles artisans et vos meilleurs artistes: c'est peut-être le seul moyen d'extirper la dégradation qui s'est enracinée chez eux; mais la force de l'orgueil et du préjugé empêchera toujours l'exécution de ce louable projet. Un des meilleurs palliatifs est donc l'émigration chez nous. Haïti, belle de ses malheurs, belle de sa liberté, leur dit, comme la reine de Carthage au prince Troyen:

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

S'ils veulent venir partager notre bonheur, le temple de l'hospitalité leur est ouvert; s'ils se trouvent mieux ici, qu'ils restent. Le malheur n'est malheur qu'autant qu'on le ressent.

Ces observations ne sont que l'avant-propos des preuves qui attesteront les nombreux avantages produits par l'émigration de votre population de couleur chez nous. Dans peu de temps, les faits parleront.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

J. GRANVILLE.

Philadelphie, le 20 août 1824.

Extrait n° 29.

Une Société de gens de couleur a été formée à Cincinnati, dans le but d'avoir des renseignements exacts sur le sol et le climat de Saint-Domingue, et un agent doit y être expédié pour faire une enquête et un rapport au commencement du printemps.

Extrait n° 30.

New-York, 8 novembre.

HAYTI. — L'émigration à Haïti continue. Hier matin, le brick *Robert Reade* a mis à la voile pour les Cayes avec un grand nombre d'hommes de couleur qui, avant de se mettre en mer, ont nommé un Comité pour maintenir l'ordre durant la traversée.

Extract 31st.

December 15th.

We have received letters and papers from Port-au-Prince, Hayti, as late as the 26th ultimo, together with a printed copy of the official documents appertaining to the late abortive negotiation between Hayti and France. We find in the Port-au-Prince *Feuille du Commerce* the following consular notice, which we copy in order to prevent any persons from emigration to Hayti with the false hope that they will be able to leave it when they please.

UNITED STATES AGENCY.

Port-au-Prince, November 5th.

Official notice has been received at this office from the government of Hayti that the most rigorous measures will be put in force against vessels detected in the act of carrying away Haytians or emigrants from the island, and that in the event of the fact not being discovered until after the departure of the vessel the consignees will be held responsible. The parties interested will please be governed accordingly.

And. W. ARMSTRONG,
U. S. Agent.

Extract 32nd.

An intelligent correspondent in one of the Haytian ports has communicated to us the following information under date of the 26th ult :—

Our commerce with this country is now at a dead stand and I see no prospect of improvement so long as the price of produce is so low and that the cultivators continue to be taxed at the present rate. The following will show how much they are benefited by their labours. The most an industrious man and his wife can raise is two thousand pounds of coffee per annum.

Extrait n° 31.

15 décembre.

Nous avons reçu des lettres et des journaux du Port-au-Prince, Haïti, jusqu'au 26 dernier, avec un exemplaire des documents officiels concernant la récente négociation avortée entre Haïti et la France.

Nous trouvons dans la *Feuille du Commerce*, du Port-au-Prince, l'avis consulaire suivant, que nous transcrivons, afin d'empêcher toutes personnes d'émigrer pour Haïti avec la fausse espérance qu'elles seront capables de quitter l'île quand il leur plaira.

AGENCE DES ETATS-UNIS

Port-au-Prince, 5 novembre.

Cette Agence a reçu du gouvernement d'Haïti l'avis officiel que les mesures les plus rigoureuses seront mises à exécution contre les navires qui seront surpris à transporter au dehors des Haïtiens ou des émigrants sortant de l'île, et que si le fait venait à n'être découvert qu'après le départ des navires, les consignataires en seraient tenus responsables. Les parties intéressées voudront bien se conduire en conséquence.

AND. W. ARMSTRONG,
Agent des Etats-Unis.

Extrait n° 32.

Un intelligent correspondant d'une des villes d'Haïti nous a communiqué les renseignements suivants, sous la date du 26 dernier (nov.) :

• Notre commerce avec ce pays-ci est maintenant dans un état de stagnation, et je ne vois aucune perspective d'amélioration aussi longtemps que le prix du produit sera si bas et que les cultivateurs continueront à être taxés au taux actuel.

• Ce qui suit montrera combien ils tirent profit de leurs travaux.

• L'habitant cultivateur industriel et sa femme peuvent produire au plus deux mille livres de café par an.

2,000lb coffee at the highest market price.... #9—#180 .

CHARGES.

Territorial duty..	#16	» per 1,000lb	#32	
Transportation...	2	» —	4	
Brokerage.....	2 50	—	5	
				41 .
				<u>#139 .</u>

Half to the owner of the soil leaves for the labourer, #69 50.

The price above quoted is that which is obtained by inhabitants in the neighbourhood of Port-au-Prince, the Cape, or some large sea port towns. Those that have to take their produce to the speculators get no more than #7, so that #49 50 is as much as a man and his wife can expect from their joint labours. While therefore the price of produce continues as low as it now is, we can look for no improvement in trade, for the people are too poor to afford more than the common necessaries of life.

How much then emigrants to this country can be benefited by their removal from ours, especially when there is such an insurmountable prejudice against their religion, and where the manners, language and customs are so totally different from their own, can be justly estimated.

Extract 33rd.

December 16th, 1824.

A letter from Port-au-Prince, Hayti, dated 18th ult, says that a vessel had arrived there from Philadelphia full of emigrants with the smallpox raging among them. She was ordered outside of the harbour, and directions were given that not an individual should be permitted to land.

Extract 1st. — From "Nile's Register", of Philadelphia.

COLONIZATION OF THE BLACKS.

June 26th, 1824.

The Rev. L. D. Dewey, an agent of the American Colonization Society, has addressed a letter to President Boyer, of Hayti to ascertain on what terms free people of colour disposed to immigrate to it would be received in that Republic. The

2,000^{lb} de café, au plus haut prix du marché #9—#180 .

FRAIS :

» Droit territorial.	#16	» par mill.	= #32	
» Transport.....	2	» —	= 4	
» Courtage.....	2 50	—	= 5	
				41 .
				<u>#139 .</u>

» Moitié au propriétaire, il reste à l'habitant, #69.50.

» Le prix suscit  est celui qui est obtenu par les habitants du voisinage du Port-au-Prince, du Cap ou de quelques grandes villes ports de mer. Ceux qui ont   porter leurs produits aux sp culateurs n'obtiennent pas plus de #7, de mani re que #49.50, c'est tout ce qu'un homme et sa femme peuvent attendre de leurs travaux communs. Donc, tandis que le prix du produit continue    tre aussi bas qu'il est maintenant, nous ne pouvons esp rer d'am lioration dans le commerce, car le peuple est trop pauvre pour se permettre plus que le n cessaire ordinaire de la vie.

» Alors, quelle r mun ration ceux qui  migrent pour ce pays-ci peuvent-ils esp rer de leur d placement, du n tre sp cialement, quand il y a tant de pr jug s insurmontables contre leur religion et que les m eurs, le langage et les coutumes sont si compl tement diff rents des leurs ? »

Extrait n  33.

16 d cembre 1824.

Une lettre du Port-au-Prince (Ha ti), du 18 dernier, dit qu'un navire y  tait arriv  de Philadelphie charg  d' migrants, avec la petite v role, qui faisait des ravages parmi eux. Ce navire re ut l'ordre de se mettre hors de la rade, et on prescrivit, en outre, de ne permettre   personne de descendre   terre.

1^{er} Extrait du « Nile's Register » de Philadelphia.

COLONISATION DES NOIRS.

26 juin 1824.

Le r v rend L.-D. Dewey, agent de la Soci t  de Colonisation am ricaine, a adress  une lettre au Pr sident Boyer, d'Ha ti, afin de s'assurer   quelles conditions il voudrait recevoir dans cette R publique les gens de couleur libres qui sont dispos s  

substance of this letter and the reply of the President is given below.

The *National Intelligencer* (1) undertakes to say that the act was "wholly unauthorized" on the part of Mr. Dewey; that he was an agent on the part of the African Colonization Society, and intimates from the serious turn which the matter has taken, that it may be necessary for this Society to disavow the proceeding — its object being "to restore the descendants of Africans to the country from which their ancestors were stollen".

But the main ground assumed by others in opposition to the project of Mr. Dewey is — that Hayti is too near the United States to be strengthened by such an accession of population, and they further say that one of the main objects of the African Colonization Society is to build up an establishment that will have effect to abolish the slave trade.

I have always supposed that the leading purpose of the African Colonization Society was to reduce the amount of our coloured population and keep it in check. The hope of doing this by the transport of such persons to Africa is visionary in the extreme. Millions of dollars a year would not pay the cost of it, if a sufficient number of persons were willing to go. The whole revenue of the United States would probably be inadequate to accomplish this object, yet it is comparatively easy to build up a powerful colony that may in time become a great and independent nation, and command that the slave trade on the adjacent coasts should cease. For this latter purpose, the settlement at Messurado may be encouraged and strengthened and protected, and the future commerce with it will perhaps repay in part the amount expended; but for the design of reducing the coloured population among us, the African Colony is too distant to have any sensible effect whatever. If we should send away even 5,000 (2) persons a year at the cost of only 100 dolls. apiece, the increase of a small district of one of the slave holding states would of itself prevent a diminution of the number of such persons. But Hayti is close at hand, and when the people should arrive there, our care of them further than our good wishes might extend, would cease, for they would be placed under an exceedingly well organized government and receive the protection of its laws.

The objection that the island is "too near" does not seem

(1) Journal of Washington.

(2) This perhaps is about the annual average amount of the stock from other parts of the world on which the American nation was built, and this amount is greater than we can expect to send to Africa and subsist there. Exert ourselves as we may. As yet the whole number sent away is about, or less than, 400 persons and what have they cost?

émigrer. La substance de cette lettre et la réponse du Président sont rapportées ci dessous :

Le *National Intelligencer* (1) se charge de dire que c'était « absolument sans autorisation » que M. Dewey avait agi; qu'il était l'agent de la Société de Colonisation africaine, et il fait entendre, depuis la tournure sérieuse qu'a prise l'affaire, qu'il peut être nécessaire à cette Société de désavouer le procédé, le but de celle-ci étant de « rendre les descendants de l'Afrique au pays d'où leurs ancêtres ont été enlevés. » — Mais la principale raison que d'autres opposent au projet de M. Dewey, c'est qu'Haïti est trop près des Etats-Unis pour être fortifiée par un tel accroissement de population; et ils disent, en outre, que l'un des principaux objets de la Société de Colonisation africaine est de fonder un établissement qui aura pour effet d'abolir l'esclavage.

J'ai toujours supposé que le but principal de la Société de Colonisation africaine était de réduire le chiffre de notre population de couleur et de la tenir en échec. L'espoir d'en arriver là par le transport de telles personnes en Afrique est chimérique au dernier degré. Des millions de dollars par an ne paieraient pas le prix de l'entreprise, si un nombre suffisant d'individus voulaient bien partir. Tout le revenu des Etats-Unis serait probablement insuffisant à l'accomplir. Cependant, il est comparativement aisé de fonder une colonie puissante, qui pourra avec le temps devenir une nation grande et indépendante et commander la cessation de l'esclavage sur les côtes adjacentes. Pour ce dernier dessein, l'établissement à Mesurado peut être encouragé, raffermi et protégé, et le commerce futur avec lui remboursera peut-être en partie le montant dépensé. Mais quant au projet de réduire la population de couleur parmi nous, la colonie africaine est trop éloignée pour produire aucun effet sensible de quelque nature que ce soit. Si nous expédions même 5,000 personnes (2) par an, au prix seulement de 100 dollars chacune, l'accroissement d'un petit district d'un des Etats à esclaves empêcherait de lui-même une diminution du nombre de ces personnes. — Mais Haïti est tout près; et quand ces gens arriveraient là, nos soucis pour eux, quelle qu'en soit l'étendue, cesseraient, car ils seraient placés sous un gouvernement parfaitement organisé et auraient la protection de ses lois.

L'objection que l'île est « trop proche » ne nous semble pas

(1) Journal de Washington.

(2) C'est peut-être environ la moyenne annuelle de l'émigration d'autres parties du monde, sur quoi s'est fondée la nationalité américaine, et ce nombre est plus élevé que ce que nous pouvons espérer d'envoyer en Afrique et y exister. Evertuons-nous comme nous pouvons. Jusqu'ici, le nombre expédié est au moins d'environ 400 personnes; et qu'ont-elles coûté?

to be a sound one, that the people will maintain their independence and grow and increase to a mighty nation of civilized men, rival others in the knowledge of the useful arts and sciences, and be able to maintain a powerful army and a respectable navy is what every man must expect, and that other islands will have the same general government is a thing to be calculated on with reasonable certainty. The means of Europe and the United States combined cannot stop their progress though they may impede and harrass the operation of the Haytians. The climate, soil, and condition of this people may be said to render them invulnerable by a foreign enemy, unless by exciting domestic commotions; but whatever may be the differences among themselves, the common feeling of resistance to the domination of white men cannot be allayed. It is become a first principal in the mind of a Haytian. We would as willingly submit to their will as they unto ours.

In this state of the case expediency approves what necessity imposes, and our object should be to cultivate the best dispositions in the people of Hayti, and so to act that if possible the free blacks of that great island may regard us as their particular friends, and probably there is no other way so well adapted to bring this about as by encouraging emigration to that country (1).

It is in vain that we shut our eyes and refuse to see these matters. We must look at and calculate them, and the sooner we do it the better.

The agent alluded to by President Boyer has arrived at New York via Philadelphia. His name is Granville, and he is spoken of as a very well educated and intelligent gentleman. His complexion is a dark "mustee," not darker than persons from Peru or Mexico. One of the Philadelphia papers says that the Haytian government is now making arrangements to receive six thousand settlers; that they will be found with a passage, and four months' provisions allowed them on their arrival and a reasonable portion of land. These liberal advantages are not done with a pecuniary but a moral view, and a brotherly love for an unfortunate and unjustly, inhumanly and unchristianly oppressed portion of the human race.

Another paper says "As Mr. Granville, the agent of the Haytian government, was on his way last week from Philadelphia to this city, he stopped at a public house in New Brunswick, to take supper. Between 50 and 60 persons sat down to the table and Mr. Granville among the rest. It happened that he was seated next a U. S. officer who was unfortunately ignorant of

solide; que la population maintiendra son indépendance et se développera au point de devenir une puissante nation d'hommes civilisés, rivalisera avec d'autres dans la connaissance des arts et des sciences utiles, et sera capable d'entretenir une puissante armée et une marine respectable, c'est ce que chacun doit espérer, et enfin, que d'autres îles auront le même gouvernement général, c'est encore une chose sur laquelle il faut compter avec une certitude raisonnable. — Les moyens combinés de l'Europe et des Etats-Unis ne peuvent arrêter les progrès de ce peuple, quoiqu'ils puissent retarder et affaiblir l'action des Haïtiens. Le climat, le sol et la condition de ce peuple doivent le rendre invulnérable vis-à-vis d'un ennemi étranger, à moins d'y exciter des commotions domestiques; mais quelles que puissent être les dissidences dans son sein, le sentiment commun de résistance à la domination des blancs ne peut être affaibli. C'est devenu le sentiment dominant des Haïtiens. Nous nous soumettrions d'aussi bon gré à leur volonté qu'ils se soumettraient à la nôtre.

Dans cet état de la question, la convenance approuve ce que la nécessité impose, et notre but devrait être de cultiver les meilleures dispositions du peuple d'Haïti et d'agir de manière que, si c'est possible, les noirs libres de cette grande île nous regardent comme leurs amis particuliers, et il n'y a vraisemblablement aucune autre voie plus propre à amener les choses à bonne fin qu'à encourager l'émigration vers ce pays (1).

C'est en vain que nous fermons nos yeux et que nous refusons de considérer ces matières. Nous devons les envisager et les calculer, et plus tôt nous le ferons mieux cela vaudra.

L'agent auquel le Président Boyer a fait allusion est arrivé à Newport, via Philadelphie. Il s'appelle Granville, et on en parle comme d'un homme très-bien élevé et très-intelligent; sa couleur est celle d'un quarteron brun, pas plus foncé que les personnes du Pérou ou du Mexique.

Un des journaux de Philadelphie rapporte que le gouvernement haïtien fait en ce moment des arrangements pour recevoir 6,000 émigrants; qu'ils auront le passage et, à leur arrivée, quatre mois de provisions et une portion raisonnable de terre. Ces avantages libéraux ne sont pas accordés dans un but pécuniaire, mais dans un but moral et par amour fraternel pour une portion malheureuse de la race humaine, opprimée injustement, inhumainement et d'une manière peu chrétienne.

Un autre journal dit: « Comme M. Granville, l'agent du gouvernement haïtien, voyageait, la semaine passée, de Philadelphie à cette ville, il s'arrêta dans un hôtel à New-Brunswick

(1) Les remarques du Président Boyer, sur ce sujet, sont exactement conformes.

(1) Boyer's remarks on this subject are exactly to the point.

his rank and character. Observing Mr. Granville at his elbow, the officer remarked: "Sir, are you not aware that it is contrary to custom for white men and coloured people to eat at the same table?" To this Mr. Granville made no reply. The officer then repeated his observation in a more offensive form, and rose from the table, declaring he would not eat with a negro. Mr. Granville then rose, requested the officer to resume his seat and addressed the company as follows: — "I am informed that it is contrary to the custom of this country for whites and coloured people to eat at the same table. I am a stranger, gentlemen, from Hayti, and my ignorance of the custom must be my apology." He then left the table. Immediately we understood, more than half, the company followed his example, and went to the landlord to request that he would set a table where they might have the pleasure of eating with that gentleman (pointing to Mr. Granville). The next morning, the officer being convinced of his mistake, wrote an apology to the Haytian and received in return the following laconic and noble reply:

"Sir, I write insults in sand, favours on marble."

Another incident is worthy of notice; as Mr. Granville was about to leave the table, observing the epaulette upon the officer's shoulder, he remarked "Sir, I am an officer also in my own country, and if I were there it would be part of my duty, Sir, to take into custody those Haytians who insult strangers."

If this is a specimen of Haytian manners, it would not be amiss to send some of our young men to President Boyer, that they may learn how to behave themselves like gentlemen and like Christians.

The editor of the *New York Commercial Advertiser* having favourably noticed Citizen Granville, and spoken of the importance of a good understanding with Hayti, received a letter from the agent of which the following is a translation. There is a degree of frankness and good sense about this man that will force all to believe that a sable countenance may not indicate a black heart.

New-York, 18th June, 1824.

To the Editor of the "*Commercial Advertiser*".

Sir. — I have just finished the perusal of a passage in your *Commercial Advertiser* in relation to Hayti. Were it not that I am confined to my bed by a violent fever brought on by a cold, I should have enjoyed the pleasing duty of thanking you in

pour souper. Cinquante à soixante personnes se mirent à table, M. Granville entr'autres. Il arriva qu'il était assis près d'un officier des Etats-Unis qui, malheureusement, ignorait son rang et son caractère. Remarquant M. Granville à ses côtés, l'officier lui fit cette observation: « Ne savez-vous pas, Monsieur, qu'il est contraire à la coutume que les blancs et les gens de couleur mangent à la même table? » A cela, M. Granville ne fit aucune réplique. Alors l'officier répéta son observation d'une manière plus offensante et se leva de table, en déclarant qu'il ne mangerait pas avec un nègre. — M. Granville se leva à son tour, pria l'officier de reprendre son siège et, s'adressant à la compagnie: « Je suis informé, dit-il, qu'il est contraire à l'usage de ce pays que les blancs et les gens de couleur mangent à la même table. Je suis un étranger, d'Haïti, et mon ignorance de cette coutume doit être mon excuse. » Et il quitta la table. On nous dit qu'aussitôt, plus de la moitié des convives suivit son exemple et alla demander à l'aubergiste de faire dresser une table où ils pussent avoir le plaisir de manger avec ce gentleman (indiquant M. Granville). Le lendemain matin, l'officier, convaincu de son erreur, écrivit une lettre d'excuses à l'Haïtien, et reçut, en retour, cette laconique réponse: « Monsieur, je trace les insultes sur le sable et je grave les bienfaits sur le marbre (1). »

Un autre incident est digne de remarque. Comme M. Granville se disposait à quitter la table, remarquant que l'officier portait des épaulettes, il dit: « Monsieur, moi aussi je suis officier dans mon pays, et si j'y étais, une partie de mon devoir serait de faire arrêter ces Haïtiens qui insultent les étrangers. »

Si c'est là un spécimen des mœurs haïtiennes, ce ne serait pas mal d'envoyer quelques-uns de nos jeunes hommes au Président Boyer, afin qu'ils apprennent à se comporter comme des gentilshommes et des chrétiens.

L'éditeur du *Commercial Advertiser*, de New-York, ayant fait une mention favorable du citoyen Granville, et parlé de l'importance d'une bonne entente avec Haïti, reçut de l'agent une lettre dont voici la traduction. Il y a un degré de franchise et de bon sens dans cet homme qui forcera tout le monde à penser qu'une figure noire peut ne pas indiquer un cœur noir.

New-York, 18 juin 1824.

A l'Editeur du "*Commercial Advertiser*".

Monsieur, je viens de lire un passage concernant Haïti dans votre *Commercial Advertiser*. Si je n'étais par forcé de garder le lit à cause d'une fièvre violente occasionnée par un froid que j'ai gagné, je me ferais l'agréable devoir d'aller en personne

(1) On se rappelle qu'il était alors Substitut du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de cassation.

person for the liberal and philanthropic observations inserted in the gazette of which you are the editor. Allow me then, Sir, to be the organ and the same paper the medium by which I may be enabled to transmit to you the expression of sincere gratitude which I tender to you in the name of my country. "Glory redound to you and to all those who do not think that a sable countenance indicates a black heart."

As the concluding part of your article on Hayti concerns me personally, I shall here cite the names of Mr. McKeever, a superior officer in the United States Navy, City Hotel; Mr. Carnes, an American merchant, N° 173, Pearl Street; Mr. Abraham Slover-Bedford, Long Island; the son of Monsieur Fontaine, French merchant, N° 171, Water Street. These gentlemen and many others whose names I regret not being able to call to my mind, have left nothing untried to make me forget a scene which must have so painfully affected me; and if kind acts and delicate attentions could for ever obliterate afflicting recollections, I should not at this moment remember my having passed a night at New Brunswick. The superior officer of the American Navy with whom this unpleasant affair occurred behaved the following day in the most noble manner, and if history had not handed down to posterity the renown of American gallantry, the conduct of this officer would alone suffice to proclaim it, for one must be truly magnanimous to atone for ones faults when every thing conspires to commit them with impunity. I should have much desired to dwell more largely on this subject, but my illness prevents my so doing. However, whether in good or bad health, you shall always find me, Sir,
Your grateful servant,

J. GRANVILLE.

Note by the translator. — Some of the sentences in Citizen Granville's note are quite idiomatical, elegantly turned, and peculiar to the French language, and I found it somewhat difficult to give them the appropriate English dress.

Extract 2nd from the "Nile's Register".

Philadelphia, July, 8th 1834.

THE FREE BLACKS. — HAYTI AND AFRICA. — The arrival of an agent from the Republic of Hayti for the purpose of facilitating the conveyance to that island of the free people of colour of the United States who may feel disposed to proceed thither on the liberal terms offered by President Boyer, has

vous remercier des observations libérales et philanthropiques publiées dans la Gazette dont vous êtes l'éditeur. Permettez-moi donc, Monsieur, d'être l'organe de mes concitoyens et de vous transmettre, au moyen de votre journal, les expressions de sincère gratitude que je vous présente au nom de mon pays. Honneur à vous et à tous ceux qui ne pensent pas qu'un visage noir indique un cœur noir!

Comme la partie finale de votre article sur Haïti me concerne personnellement, je citerai ici les noms de Messieurs Keever, officier supérieur de la marine des États-Unis, City Hotel; M. Carnes, négociant américain, n° 173, Pearl Street; M. Abraham Slover-Bedford, Long Island; le fils de M. Fontaine, négociant français, n° 171, Water Street. Ces Messieurs, et plusieurs autres dont je regrette de ne pouvoir me rappeler les noms, n'ont rien épargné pour me faire oublier une scène qui m'a si douloureusement affecté; et si des bontés et des attentions délicates pouvaient à jamais effacer des souvenirs affligeants, je ne me rappellerais pas en ce moment la nuit que j'ai passée à New-Brunswick. L'officier supérieur de la marine américaine qui a provoqué cette déplaisante affaire s'est conduit, le jour suivant, de la manière la plus digne; et si l'histoire n'avait pas déjà transmis à la postérité le renom de la valeur américaine, la conduite de cet officier suffirait seule à le proclamer, car il faut être véritablement grand pour se repentir de ses fautes quand tout conspire à les laisser commettre impunément.

J'aurais vivement désiré m'étendre plus longuement sur ce sujet; mais mon état de maladie m'empêche de le faire. Cependant, que je sois en bonne ou en mauvaise santé, vous trouverez toujours, Monsieur,

Votre reconnaissant serviteur,

J. GRANVILLE.

Note du traducteur. — Quelques-unes des phrases de la lettre du citoyen Granville sont tout à fait idiotiques, élégamment tournées, et particulières à la langue française. Je trouve quelque difficulté à les rendre convenablement en anglais.

2° Extrait du "Nile's Register".

Philadelphie, 8 juillet 1824.

LES NOIRS LIBRES. — HAITI ET L'AFRIQUE. — L'arrivée d'un agent de la République d'Haïti avec mission de faciliter le passage à cette île des gens de couleur libres des États-Unis qui sont disposés à s'y rendre, sur les conditions libérales offertes par le Président Boyer, a provoqué la vive attention du public et m'a déterminé à rédiger et à publier dans cette

caused the subject to occupy a large share of the public attention, and induced me to make and publish in this sheet a collection of articles relative to the matter in general, which is truly one of great interest to the citizens of the Southern and middle States and not unimportant to every person of the Republic.

It appears to have become a settled opinion that means should be taken, so far as they rightfully can, to relieve the citizens of the United States of the free black population whereby the emancipation of slaves might be exceedingly encouraged, and all classes be preserved from the real or supposed evils that would attend the liberation of great numbers of coloured persons especially in all the States south of the Susquehanna. It seems to be a well established fact that a mixture of the free with those that are in bondage is injurious to the moral principles and productive of unhappiness to both. This would not be the case if the negro by emancipation could change the colour of his skin and do away with that prejudice which condemns him to an association only with negroes, and in every respect arrests his progress in improvement; for let him do what he will, he is a negro still, and cannot participate in those things which in a few years, or at most in a generation, exalt equally uncouth, ignorant and stupid white persons to a respectable standing, and enable them to fill places of honor and profit with advantage to the community. That the blacks are as susceptible of as great improvement is evident not in solitary cases only but as a people. There are whole countries in Europe in which there is less general intelligence, less polish and civilization than in Hayti, though the whole generation of slaves has not yet passed away and the people had as it were every thing to learn. Many gentlemen who have extensively mixed with the Haytians speak of their conduct in as favourable terms as they would of that of the people of Great Britain or France in the same grades of employment or rank in life. The black day labourers of Hayti are not more ignorant than the day labourers of the countries named, and are far in advance of those in Spain, Portugal, Russia, Poland; and those in whom more polish is expected are not a whit behind their fellows in the same grade elsewhere, regard being had to the fact that it is only a few years since the blacks became citizens and assumed "the management of their own affairs in their own way." But they read, write, think, and act like other people, and their business and affairs are governed by as sound a discretion as is commonly met with, and I am told there is as much order, dignity and moderation in their parties and associations of various kinds as can be met with elsewhere, so that the young men and young women, except for their sable complexions, would be considered as well behaved gentle-

feuille une série d'articles relatifs à la matière, qui est vraiment d'un grand intérêt pour les citoyens des États du Sud et du Centre, et pas sans importance pour chaque personne de la République.

Une opinion semble s'être établie, à savoir que des mesures devraient être prises, autant qu'il est possible de le faire raisonnablement, pour délivrer les citoyens des États-Unis de la population libre de couleur, par lesquelles mesures l'émancipation des esclaves pourrait être extrêmement encouragée et toutes les classes préservées des maux réels ou supposés qui accompagneraient la libération d'un grand nombre de personnes de couleur, spécialement dans tous les États du Sud de la Susquehanna. Un fait semble être bien démontré que le mélange des libres avec les esclaves est injurieux pour les principes moraux et engendre des malheurs pour les deux parties. Ce ne serait pas le cas si le noir, par l'émancipation, pouvait changer la couleur de sa peau et écarter ce préjugé qui le condamne à une association seulement avec les noirs et arrête à tous égards son perfectionnement, car, quoi qu'il fasse, il est toujours nègre et ne peut participer à ces choses qui, dans peu d'années ou tout au plus dans une génération, élèvent également des personnes blanches, grossières, ignorantes et stupides sur un pied respectable et les rendent capables de remplir des charges d'honneur et de profit avec avantages pour la communauté. Que les noirs soient aussi susceptibles de grands progrès, c'est évident non pas seulement en des cas particuliers, mais aussi comme peuple. Il y a des pays entiers en Europe où il existe moins d'intelligence générale, moins de politesse et de civilisation qu'en Haïti, quoique toute la génération des esclaves n'ait pas encore passé et que le peuple ait, comme de fait, tout à apprendre. Plusieurs personnes qui ont vécu parmi les Haïtiens parlent de leur conduite dans des termes aussi honorables qu'ils le feraient des Anglais ou des Français dans les mêmes conditions d'emploi ou de rang dans la vie. Les journaliers noirs d'Haïti ne sont pas plus ignorants que ceux d'Angleterre et de France, et sont plus avancés que ceux d'Espagne, de Portugal, de Russie, de Pologne; et ceux dont on espère plus de politesse ne sont pas d'un atome en arrière de leurs camarades placés dans les mêmes conditions ailleurs, en tenant compte que c'est seulement depuis peu d'années que les noirs sont devenus citoyens et ont pris la direction de leurs propres affaires. Mais ils lisent, écrivent, pensent et agissent comme tout autre peuple, et leurs affaires sont conduites avec une raison aussi saine que celle que l'on rencontre communément, et l'on dit qu'il y a autant d'ordre, de dignité et de modération dans leurs réunions et leurs associations de toutes sortes que l'on peut en trouver ailleurs, de manière

men and ladies in any company. This results from the operation of the most powerful principle that prevails in the human heart, the desire of advancement in knowledge, wealth, respectability, and there is the same scope for its operation in Hayti that there is even in the United States, but our blacks, because they are blacks, have neither the motive nor the opportunity of exerting it whereby they may attain such advancement. Though free they are as slaves, and condemned to an association with slaves, tempting and being tempted rather to brutalize than civilize each other.

Every principle that should predominate in the mind of the white people of the United States whether as Christians or philanthropists, or from self interest leads us to desire the emigration of the free blacks if rightfully effected for their benefit and our own relief; and if the way was opened so that they could go off in great numbers it is not to be doubted that many who hold slaves would emancipate them, for the danger of so doing could no longer be pleaded in excuse for refusing to perform that which the conscience of every man tells him is right in itself, though it is deemed inexpedient, and indeed so it is as a common measure. As things are at present conditioned, I would almost as soon advocate a general insurrection as a general emancipation, much as I am interested in the extinction of slavery, whether of white or black persons, in the apprehension that a general extermination would necessarily follow.

Though I have ever respected the motives of the African Colonization Society, it has always appeared to me as incapable of producing any sensible effect as to the reduction of the amount of the black population among us. We may build up a powerful colony, but its powers must grow out of its own natural increase, not from the force of migration to it from this country. If the reader will refer to the Register of the 15th Nov. 1817 (vol. 13, page 167), he will find a curious editorial essay on this subject, wherein the argument is elucidated by facts and probabilities of a very interesting nature in regard to the settlement and progress of population in these United States, by which it appears reasonable to believe that although more than 27 millions of persons had lived or were living within our present territory from the period of the first settlements up to the time stated, yet that even this favoured country had received only about 400,000 emigrants all told, and during the same period of time — nearly 200 years. What, then, can we expect to do in Africa as checking the progress of population in America? With all our exertions, at a great cost of money and sacrifice of life, we have sent only about 300 persons away, and

que les jeunes hommes et les jeunes femmes, abstraction faite de leur couleur noire, se conduisent comme les mêmes personnes de n'importe quel pays. Ceci résulte de l'opération du plus puissant principe qui domine dans le cœur humain, le désir de progresser en connaissances, en richesses, en respectabilité, et il y a la même place pour son opération en Haïti qu'il y en a même aux États-Unis; mais nos noirs, parce qu'ils sont noirs, n'ont pas les motifs ou l'occasion de prouver comment ils pourraient atteindre à une telle position. Quoique libres, ils sont comme des esclaves et condamnés à vivre avec des esclaves, plutôt entraînés à s'abrutir qu'à se civiliser les uns les autres.

Tout principe qui prédominerait dans l'esprit des blancs des États-Unis, soit comme chrétiens ou philanthropes, ou qui traitait de l'intérêt personnel, nous conduirait à désirer l'émigration des noirs libres, convenablement effectuée, pour leur avantage et notre soulagement; et si la voie était ouverte de manière qu'ils pussent partir en grand nombre, il est certain que la plupart de ceux qui font le commerce d'esclaves les émanciperaient, car le danger de les affranchir ne serait pas plus longtemps donné comme excuse pour refuser d'accomplir ce que la conscience de tout homme lui dit être juste en soi-même, quoique ce soit jugé inopportun (et de fait il en est ainsi) comme mesure publique. Comme les choses sont en ce moment, je soutiendrais presque aussi bien une insurrection générale qu'une émancipation générale, étant très-intéressé à l'extinction de l'esclavage soit des blancs ou des noirs, dans l'apprehension qu'une extermination générale doit nécessairement s'en suivre.

Quoique j'aie invariablement respecté les motifs de la Société de Colonisation africaine, elle m'a toujours paru incapable de produire aucun effet sensible quant à la réduction du chiffre de la population noire parmi nous. Nous pouvons fonder une puissante colonie, mais sa puissance doit provenir naturellement de son propre accroissement et non pas de la force de l'émigration d'ici. Si le lecteur veut bien se référer au « Register » du 15 novembre 1817 (vol. 13, page 167), il trouvera à ce sujet un curieux essai éditorial, où l'argument est élucidé par des faits et des probabilités d'une nature très-intéressante à l'égard de l'établissement et du progrès de la population aux États-Unis, et par lesquels il semble raisonnable de penser que quoique plus de 27 millions de personnes aient vécu sur notre territoire actuel depuis le temps des premiers établissements jusqu'à l'époque indiquée, cependant ce pays favorisé n'avait reçu qu'environ 400,000 émigrants durant cette période de temps (200 ans près). Que pouvons-nous alors espérer de faire en Afrique en arrêtant le progrès de la population en Amérique? Avec tous nos efforts, au prix

the transport and protection of them has probably caused us to lose more than fifty valuable white persons, officers and seamen and agents on the coast, and the blacks are located in a country wherein they have every difficulty to contend with. To Hayti, at less cost and risk we could in the same time have sent many thousands if they were willing to go, and we might rest assured that when they arrived there they would be under the protection of the laws of a well organized and powerful government, and there is no reason to believe otherwise than that if a few should proceed to that island they would be followed by tens of thousands before many years. Hayti is capable of sustaining a population of several millions, and perhaps three-fourths or four-fifths of the island is yet as it were in a state of nature or uncultivated. The former Spanish part, which was much the largest, could hardly be said to be peopled at all, so sparse was the population. This Republic could receive all the coloured persons of the United States, bond or free, at once, without being overstocked, if prepared to supply them with provisions for a few months. Hayti is not the land of their ancestors, but it is and will be the American black man's home, the asylum of this oppressed race in the new world. The independence of the island is in no more danger than our own, perhaps less easy to be destroyed by foreign interposition on account of its support from climate, and we know that the most numerous and best appointed army that probably ever left Europe for any other quarter of the world in modern times made no more progress in its subjugation than the capture of a few places on the sea board at which the soldiers died off by thousands. And it is reasonable to suppose that before many years there may be a city in Hayti called *Pétion*, perhaps, at which the representatives of a number of independent states shall assemble to attend to the affairs of a great nation, as our own representatives meet at our Washington. This thing ought to be calculated on. It is an event that must be expected, one that we cannot prevent. It is wise, then, to look at it steadily, and prepare ourselves to meet it. When it will happen no man knoweth, but that it will take place every reflecting person must believe.

The importance of the trade with Hayti to the United States may be estimated from the following official facts, of the tonnage employed and the exports to that island, compared with the trade that we have with several nations for the year ending on the 30th September, 1823 :—

de beaucoup d'argent et de sacrifices de vies, nous n'avons fait partir qu'environ 300 individus, dont le transport et la protection nous ont probablement coûté la perte de cinquante précieux blancs, officiers, marins et agents, sur la côte, et les noirs sont établis dans un pays où ils ont toutes sortes de difficultés à surmonter. En Haïti, avec moins de frais et de risques, nous aurions pu, dans le même temps, envoyer plusieurs milliers s'ils voulaient y aller, et nous pourrions être certains qu'arrivés là, ils seraient sous la protection des lois d'un gouvernement bien organisé et puissant, et il n'y a aucune raison de penser que si un petit nombre partait pour cette île, il serait suivi *par des milliers* avant longtemps. Haïti peut contenir une population de plusieurs millions d'âmes, et peut-être les trois quarts ou les quatre cinquièmes de l'île se trouvent encore à l'état de nature ou incultes. L'ancienne partie espagnole, qui était de beaucoup la plus vaste, était à peine peuplée, tant la population était éparse. Cette République pourrait recevoir à la fois et sans encombre toute la population de couleur libre ou esclave des Etats-Unis, si on la pourvoit de provisions pour quelques mois. Haïti n'est pas la patrie des aïeux de l'homme noir américain, mais elle est et sera son asile et le refuge de cette race opprimée dans le Nouveau Monde. L'indépendance de l'île n'est pas plus en danger que la nôtre; elle est peut-être moins susceptible d'être détruite par l'invasion étrangère, à cause du climat qui la protège, et nous n'ignorons pas que l'armée la plus nombreuse et la mieux organisée qui jamais ait quitté l'Europe pour un point quelconque du globe, dans les temps modernes, n'a pu y faire d'autres progrès, dans ses vues d'asservissement, que de s'emparer de quelques ports de mer où ses soldats mouraient par milliers. On doit avec raison espérer voir, avant longtemps, paraître une ville en Haïti qui portera le nom de *Pétion* et où peut être les Représentants d'une foule d'Etats indépendants se réuniront pour s'occuper des affaires d'un grand peuple, tout comme les nôtres à Washington. On doit le prévoir, c'est un événement qu'il faut attendre et que nous ne pouvons prévenir. Alors, il est sage de le considérer mûrement et de nous y préparer. Personne ne sait quand il arrivera, mais il doit arriver; aucun esprit réfléchi n'en saurait douter.

L'importance du commerce d'Haïti avec les Etats-Unis peut être estimée sur les données officielles suivantes, concernant le tonnage employé et les exportations de cette île, le tout comparé avec le commerce de plusieurs nations avec lesquelles nous sommes en rapport, et calculé pour l'année finissant le 30 septembre 1823 :

COUNTRIES.	TONNAGE departing (American). Tonns.	VALUE of articles exported.	
		Domestic.	Foreign.
Hayti	37.480	\$1.670.140	\$708.642
Russia.....	2.771	51.635	597.099
Prussia.....	»	7.268	568
Sweden	3.080	151.037	147.191
Denmark et Norwége.....	908	39.783	53.134
Spain.....	5.502	151.842	85.413
Portugal.....	1.470	49.977	300
Italy and Malta	6.057	115.994	951.911
Trieste and other Adriatic Ports.....	3.818	25.697	919.618
Turkey, Levant, Egypte, etc...	1.876	4.877	559.783
China.....	9.478	288.375	4.347.686
	32.159	884.585	7.814.545

This shows that Hayti consumes twice the quantity of our own goods that all these nations receive and the tonnage employed is as 37,480 to 32,159; but it must be remembered that the voyage to Hayti is shorter, and perhaps the number of persons who get a living by the trade with the first may not much exceed that employed in and subsisted by the last, but small vessels require a greater proportionate number of hands than large ones, and as to the export of foreign articles, or what is called the carrying trade, it appears that this island takes more of them than Russia, Spain and Portugal, with whom we have envoys extraordinary and ministers plenipotentiary, to take care of our trade, for we have no other business with them, or at least ought not to have. Besides, Hayti furnishes the means of a great part of our commerce in the Mediterranean, which is protected by a fleet, and for the privilege of carrying on which we lately paid tribute to Algiers, etc. These things require only to be mentioned, and comment on the importance of a good understanding with Hayti is useless.

But there is reason to apprehend the loss of this valuable trade at some future day, if we shall not conquer our prejudices

PAYS.	TONNAGE américain d'exportation. Tonneaux.	VALEUR des articles exportés.	
		Indigènes.	Etrangers.
Haïti	37.480	\$1.670.140	\$708.642
Russie	2.771	51.635	597.099
Prusse.....	»	7.268	508
Suède	3.080	151.037	147.191
Danemarck et Norwége.....	908	39.783	53.134
Espagne.....	5.502	151.842	85.413
Portugal.....	1.470	49.977	300
Italie et Malte	6.057	115.994	951.911
Trieste et autres ports de l'Adriatique.....	3.818	25.697	919.618
Turquie, Levant, Egypte, etc..	1.876	4.877	559.783
Chine.....	9.478	288.375	4.347.686
Totaux.....	32.159	884.585	7.814.545

Ceci démontre qu'Haïti consomme le double de nos produits en comparaison de ce qu'en reçoivent les autres nations, et que le tonnage employé est dans la proportion de 37,480 à 32,159; mais on ne doit pas oublier que le voyage pour aller à Haïti est plus court et que peut-être le nombre d'individus qui gagnent leur existence par le commerce avec ces nations peut ne pas dépasser de beaucoup celui des personnes qu'on emploie et qui vivent par le commerce avec cette île, car les petits navires exigent proportionnellement plus de bras que les grands, et pour ce qui concerne l'exportation des articles exotiques ou ce qu'on appelle le commerce de transit, il paraît qu'Haïti en exporte plus que la Russie, l'Espagne et le Portugal, puissances auprès desquelles nous avons des envoyés extraordinaires et des ministres plenipotentiaires pour protéger notre commerce, car nous n'avons aucune autre affaire avec elles ou nous ne devrions en avoir d'autre. D'ailleurs, Haïti alimente une grande partie de notre commerce dans la Méditerranée, lequel est protégé par une flotte, et, pour le privilège de continuer ce commerce, nous avons dernièrement payé un tribut à Alger, etc. Ces particularités n'ont besoin que d'être exposées, car il est inutile de faire des commentaires sur l'importance d'une bonne entente avec Haïti.

and treat the government of Hayti as other independent governments are treated. France has yet refused to acknowledge the independence of the Island, but it is less dependent on France than France herself is on Russia; yet Great Britain, the United States, and other powers have regarded the island as if it still appertained to the French Crown. We have not acted thus with Colombia, Buenos Ayres, Chili, etc.; and president Boyer has certainly some reason to complain of us, but his complaints have as yet been more in sorrow than in anger, for he can appreciate the difficult and delicate situation in which we are placed, and seems disposed to make all possible allowance for it. Still such great men as Petion and Boyer cannot be always expected to fill the presidency of Hayti, and the government thereof may be disposed to demand a recognition of their independence, which is really established. But when the question comes up we shall have to act on it, and until then perhaps it is our true policy to remain as we are. It will require a vast exertion in the people of the Southern States to reconcile themselves to the idea of seeing a coloured man representing a sovereign nation, at the dining table or in the drawing room of the President of the United States; such is the effect of colour and of the supposed necessity of having regard to it.

However, much may be done to keep up a good understanding by encouraging the emigration of free blacks to the Republic, and policy unites with justice and humanity in the proceeding. We cannot blot out the island from the map of the West Indies, or retard the progress of its population to power, nor should we desire either, if we could accomplish them. These people have the same right to pursue their own happiness that we ourselves possess, and they have used their power so far with wonderful moderation and forbearance, more so than any European nation has ever manifested when like conditioned to acquire territory and gain strength. Let us then excite a good feeling in our favour by cooperating with President Boyer in his humane project of making the Republic of Hayti the asylum of his race in America. It is a subject worthy of great consideration. "*Prevention is better than cure*"

Societies are forming in New-York and Philadelphia for this purpose, and it is to be hoped that the African Colonization Society will take up the matter seriously, and abandon what cannot have any sensible effect as to relieving us of our coloured population for a proceeding that may at least keep the progress of it in check for many years to come, provided the affair is rightfully managed. And the policy should be especially to induce young females to depart. They would be equally acceptable to the Haytians, and the transfer of a comparatively small

Il y a des raisons d'appréhender la perte de ce précieux commerce, à un moment donné, si nous ne surmontons pas nos préjugés et si nous ne traitons pas le gouvernement d'Haïti sur le même pied que nous traitons d'autres gouvernements indépendants. La France a encore refusé de reconnaître l'indépendance de cette île, mais elle dépend moins de la France que la France elle-même ne dépend de la Russie. Cependant, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et d'autres puissances la considèrent comme si elle appartenait encore à la couronne de France. Nous n'avons pas agi ainsi avec la Colombie, Buenos-Ayres, le Chili, etc., et le Président Boyer a certainement quelque raison de se plaindre de nous; mais ses plaintes comportent jusqu'aujourd'hui plus de regret que de ressentiment, car il peut apprécier la situation difficile et délicate où nous sommes placés, et il paraît disposé à faire tous ses efforts pour nous en excuser. Toutefois, on ne peut espérer que des grands hommes comme Pétion et Boyer soient toujours appelés à la présidence d'Haïti, et le gouvernement de ce pays peut se montrer disposé à demander la reconnaissance de son indépendance, qui est réellement établie. Mais quand cette question sera posée, nous aurons à la considérer, et jusqu'à ce moment c'est peut-être notre vraie politique de rester comme nous sommes. Il faudra de grands efforts à la population des Etats du Sud pour se faire à l'idée de voir un homme de couleur représenter une nation souveraine à la table ou au salon du Président des Etats-Unis; tel est l'effet de la couleur et de la nécessité supposée d'y avoir égard.

Cependant, on peut faire beaucoup pour entretenir une bonne entente. La politique s'unirait à la justice et à l'humanité, en encourageant l'émigration des noirs libres à cette République. Nous ne pouvons point effacer cette île de la carte des Antilles, ni retarder la marche de ses habitants à la conquête de leur souveraineté. Nous le désirerions que nous ne pourrions l'accomplir. Ce peuple a le même droit que nous de chercher sa prospérité; il a usé de sa puissance avec une modération étonnante et avec plus de ménagement que n'en a jamais montré aucune nation européenne, dans les mêmes conditions, pour acquérir du territoire et pour gagner de la force. Faisons donc naître un bon sentiment en notre faveur en coopérant avec le Président Boyer à l'accomplissement de son projet humanitaire, qui est de faire de la République d'Haïti l'asile des hommes de sa race en Amérique. C'est un sujet digne d'une haute considération. "*Prévenir vaut mieux que guérir.*"

Des Sociétés se forment dans ce but à New-York et à Philadelphie, et il faut espérer que la Société *Africaine de Colonisation* prendra cette affaire au sérieux et abandonnera tout ce qui ne saurait sensiblement servir à nous alléger de notre popu-

number of them would accomplish what ostensibly is the great purpose of the Colonization Society. By moving a male we only remove one person, but a female has an effect on the future as well as the present population of the country, and if it is really desired to reduce the relative amount of the blacks compared with the whites, it may be surely yet imperceptibly accomplished by a resort to this measure. Let the money that we are willing to expend for this purpose be almost exclusively appropriated to serve as marriage portions to such young free females of colour as will emigrate to Hayti, where in every respect it is to be expected that their condition will be much improved, and those that might be vagabonds here will become respectable matrons there, the wives of "grave and reverend senators," perhaps, or gallant captains, independent land holders, or thrifty merchants.

Extract 3. — From the « Niles' Register ».

Philadelphia, Sept. 4th, 1824.

The *Feuille du Commerce* publishes the account of Mr. Granville's journey from Philadelphia to New-York — preceded by this quotation: "A polished man, like fine gold, is current alike in every country".

Extract 4th. — From the « Nile's Register », page 190.

Philadelphia, November 20th, 1834.

HAYTI. — The ship *Armata* sailed from Baltimore on Monday last with about three hundred free people of colour who had accepted the offers of President Boyer to become citizens of Hayti. If those who have proceeded to that island continue to give good reports of their reception and prospects they will be followed by tens of thousands. As yet, however, too great a proportion of the emigrants are males, and as, after a sincere desire to benefit this degraded class of our population the chief consideration is a reduction of their numbers among us, it will naturally occur that the departure of one female is of more importance than that of several males. It would be true policy in those who are zealous to keep the coloured population in check, to encourage by all rightful means the emigration of girls of fifteen and upwards.

lation de couleur par un mode de procéder qui peut au moins être paralysé pour longtemps, s'il est bien conduit. La politique devrait porter principalement les jeunes femmes à émigrer; elles seraient également bien venues des Haïtiens, et le transport même d'un petit nombre remplirait ce qui est visiblement le grand but de la Société de Colonisation. En déplaçant un homme, on ne déplace qu'un individu; mais une femme influe autant sur le présent que sur l'avenir de la population du pays, et si l'on désire réellement réduire le chiffre relatif des noirs comparé à celui des blancs, cela peut être sûrement et, imperceptiblement accompli en employant cette mesure. Que l'argent que nous voulons bien dépenser dans ce but soit presque exclusivement consacré comme dot à accorder à celles de ces jeunes femmes de couleur libres qui voudront émigrer à Haïti, où, sous tous les rapports, leur condition, on doit l'espérer, sera beaucoup améliorée. Celles qui ne seraient que des vagabondes ici deviendraient là-bas des mères respectables, des épouses de « graves et vénérables sénateurs » peut-être, ou de quelques braves généraux, de propriétaires indépendants ou de riches négociants.

Extrait n° 3 du « Nile's Register ».

Philadelphie, 4 septembre 1824.

La « Feuille du Commerce » publie le récit du voyage de M. Granville de Philadelphie à New-York, en le faisant précéder par cette sentence: « L'homme bien élevé a, comme l'or fin, sa valeur réelle dans n'importe quel pays. »

Extrait n° 4 du « Nile's Register », page 190.

Philadelphie, 20 novembre 1824.

HAYTI. — Le navire « *Armata* » a mis à la voile de Baltimore, lundi dernier, avec environ trois cents personnes de couleur libres, qui ont accepté les offres du Président Boyer pour devenir citoyens d'Haïti. Si ceux qui sont partis pour cette île continuent à faire de bons rapports sur la réception qui leur a été faite et sur les perspectives qui s'ouvrent devant eux, ils seront suivis par des milliers d'autres. Cependant, jusqu'à présent, la plus grande proportion des émigrants est composée d'hommes, et comme, par le désir sincère de faire du bien à cette classe dégradée de notre population, on voudrait principalement en réduire le nombre parmi nous, il s'en suit naturellement que le départ d'une femme est plus important que celui de plusieurs hommes. Il serait de bonne politique de la part de ceux qui sont

Extract 5th. — From the "Nile's Register", page 255.

Philadelphia, Décembre 18th, 1824.

HAYTI. — Citizen Granville has embarked for Hayti from the Delaware. He was accompanied by a large number of emigrants. During his stay in this country he has, by his gentlemanly and humane conduct, insured the respect and esteem of a great number of our citizens.

Extract 6th. — From the "Nile's Register", page 289.

Baltimore, January 8th, 1825.

The general account from the free blacks who lately emigrated from the United States to the island and Republic of Hayti is pleasing. It seems that they have been well received, and those that are willing to work find ready employment and good wages, and the Haytians have been very kind and attentive to them. Mechanics are very much encouraged. It however appears very plain that the island is unfitted for the intemperate and the lazy. But this class makes out badly everywhere.

The "Society of Friends" in North Carolina have about seven hundred blacks under their charge, whom they will send off to Hayti as soon as they can obtain all requisite information and make the necessary arrangements. These are chiefly the descendants of those who were slaves to members of this society previous to the adoption of their testimony against the possession of such property. By the laws of the State they could not entirely release themselves of them, and they have remained under charge of the yearly meeting, not as compelled to render service to any of the members thereof, notwithstanding the meeting was held responsible for the good conduct of the blacks as masters are for that of slaves in general. It appears that those persons are willing to proceed to Hayti, and as they will be sent in a body, and no doubt will be well supplied with many necessities and conveniences, it is to be hoped that they will form a very interesting and happy settlement in that island, for it is stated that they bear a good character for industry and sobriety, and are more intelligent and better informed than others of their colour.

jaloux de renfermer dans de justes limites la population de couleur, d'encourager, par tous les moyens possibles, l'émigration de jeunes filles de quinze ans et au-dessus.

Extrait n° 5. — "Nile's Register", page 255.

Philadelphie, 18 décembre 1824.

HAYTI. — Le citoyen Granville est parti de la Delaware pour Haïti, accompagné d'un grand nombre d'émigrants. Pendant son séjour dans ce pays, il s'est assuré le respect et l'estime d'un grand nombre de nos concitoyens, par sa conduite distinguée et humaine.

Extrait n° 6. — "Nile's Register", page 289.

Baltimore, 8 janvier 1825.

Les rapports faits, en général, par les noirs libres qui ont récemment émigré des Etats-Unis pour l'île et République d'Haïti, sont satisfaisants. Il paraît qu'ils y ont été bien reçus et que ceux qui veulent travailler trouvent facilement à s'employer et de bons salaires. Les Haïtiens ont été très-bons et pleins d'attentions pour eux. Les ouvriers mécaniciens sont très-encouragés. Il paraît pourtant très-clair que cette île ne convient ni aux gens intempérants ni aux paresseux; mais cette classe se fait mal partout. — La « Société des Amis de la Caroline du Nord » a environ 700 noirs à sa charge, qu'elle enverra en Haïti aussitôt qu'elle aura obtenu tous les renseignements nécessaires et pris les arrangements convenables. Ce sont principalement les descendants des esclaves qui appartenaient aux membres de cette Société avant qu'ils eussent formulé leur déclaration contre la possession d'une belle propriété. Par les lois de l'Etat, ils ne peuvent se détacher d'eux entièrement, et ils sont restés à la charge du meeting annuel, non pas sous l'obligation d'être utiles à aucun membre de la Société, quoique le meeting soit responsable de la conduite de ces noirs, comme les maîtres, en général, le sont de leurs esclaves. Il paraît que ces personnes veulent partir pour Haïti, et comme elles seront envoyées en corps et qu'elles seront sans doute bien pourvues des choses nécessaires, on croit qu'elles formeront dans cette île un établissement très-prospère et intéressant, car on a constaté qu'elles sont bien notées pour leur caractère industrieux et leur sobriété, et qu'elles sont en outre plus intelligentes et plus instruites que d'autres de leur couleur.

CORRESPONDANCE (Suite).

Philadelphie, le 12 juin 1824.

Au Président d'Haïti.

PRÉSIDENT,

Je vais partir aujourd'hui à midi pour New-York.

Par l'entremise de M. Correy et de M. Biddle, j'ai vu, depuis mon arrivée, beaucoup de personnes qui applaudissent à vos intentions bienfaisantes et qui se proposent de seconder vos vues de tout leur pouvoir. J'ai vu M. Walsh, éditeur de la *Gazette nationale*; j'ai beaucoup causé avec lui et je l'ai laissé fort satisfait des renseignements qu'il m'a demandés. Malgré le commerce des Etats-Unis avec nous, on n'a pas la moindre idée de ce que nous sommes; on me regarde comme une bête curieuse, on donne des réunions pour m'entendre parler, aussi je jase comme une pie. Tout le monde m'accable de questions auxquelles je répons de mon mieux.

Je vous prie de vouloir bien ordonner qu'il me soit envoyé plusieurs exemplaires de la Constitution, les rapports du Secrétaire d'Etat à la Chambre pour les années 1819, 20, 21, 22 et 23, les différents examens, l'état général de la population, le nombre des régiments et tous les autres renseignements qui peuvent faire concevoir de nous une idée avantageuse.

Je vous prie d'être auprès de la famille l'organe de mes sentiments affectueux; quand je serai à New-York, j'enverrai à ces demoiselles des cordes de harpe; en attendant, elles

recevront quelques variations de la « Musette de Nina » pour la harpe.

Les différents articles que j'ai l'honneur de vous prier de me faire envoyer me sont d'une grande nécessité; plus tôt ils arriveront, mieux ce sera. D'après ce que je vois, je crois que l'entreprise réussira parfaitement; mais j'aurai beaucoup à courir; heureusement que j'ai de bonnes jambes.

En attendant que je puisse vous donner des renseignements plus précis, je vous prie d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

J. GRANVILLE.

New-York, 16 juin 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, je suis arrivé ici le 13 de ce mois. J'ai vu M. Lowring Dewey et M. Collins; ils m'ont présenté à beaucoup de personnes respectables, qui sont favorablement disposées à notre égard et qui ont lu avec admiration les dispositions bienfaisantes consignées dans les instructions que vous m'avez données. Tout se dispose heureusement. A Philadelphie, nous avons aussi de nombreux amis que j'ai visités par l'entremise de M. Correy et de M. Biddle; M. Nau m'avait donné une lettre de recommandation pour ce dernier. D'après tout ce que je vois, je pense que je n'aurai que des rapports satisfaisants à vous faire. On s'occupe de la traduction de toutes les pièces pour en faire une brochure publique.

Votre respectueux et affectionné serviteur,

J. GRANVILLE.

New-York, 25 juin 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, j'ai l'honneur de vous prévenir que depuis le 13 de ce mois, jour de mon arrivée ici, j'ai commencé à m'occuper de la mission dont vous m'avez honoré. J'ai vu M. Dewey, M. Collins et M. Nixon; j'ai remis aux deux pre-

miers leurs lettres et au troisième la sienne et l'argent dont vous m'aviez chargé pour lui.

J'éprouve en ce moment une grande contrariété que j'espère cependant surmonter : il y a à Washington une Société pour la Colonisation des gens de couleur en Afrique ; cette Société-mère a des branches dans les principales villes des Etats-Unis, et les membres qui composent la grande communauté sont directement opposés à la colonisation en Haïti, les uns par des vues politiques, d'autres par des vues morales. Tout en admirant votre humanité, tout en prodiguant des louanges à vos vues bienfaisantes, ils disent et ils écrivent que ce n'est point au nom de la Société que M. Dewey a fait des propositions au gouvernement d'Haïti ; en conséquence, ils ont demandé qu'il fût rejeté de la communauté. M. Dewey a répondu qu'il n'avait aucun compte à rendre à la Société auxiliaire de New-York et qu'il s'était expliqué avec la Société-mère de Washington ; cependant, la Société-mère ne veut pas entendre parler de colonisation en Haïti. Hier, j'ai eu une conférence avec cette Société auxiliaire ; elle m'a fort bien reçu ; mais, après m'avoir dit tout ce dont j'ai l'honneur de vous faire part, elle m'a engagé d'écrire au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et au secrétaire de la Société ; je le ferai sans compromettre la dignité de notre Gouvernement. Malgré tout, il se forme ici en notre faveur une Société dont le noyau est composé des personnes les plus notables de la ville. Elle a établi une souscription à raison de vingt gourdes par membre ; elle aura, comme celle de Washington, des Sociétés auxiliaires dans les principales villes des Etats-Unis ; en outre, elle admet les souscriptions qui se formeront dans les pays étrangers ; les Haïtiens peuvent envoyer leurs souscriptions. Quoique ce commencement soit d'un bon augure, je ne dois point vous dissimuler que l'on prépare de grands et nombreux obstacles à votre entreprise. Il y a déjà quelques germes de méfiance et de discorde dans les gens à qui nous tendons les bras ; mais tout cela se dissipera.

Pendant mon voyage de Philadelphie à New-York, il m'est arrivé la scène la plus désagréable du monde ; mais ma conduite l'a fait tourner à l'avantage de notre nation. Le temps

ne me permet pas de vous détailler ici cette aventure ; peut-être que les papiers publics vous en ont déjà instruit. Dans ma prochaine lettre, qui partira vers le commencement du mois prochain, j'aurai l'honneur de vous donner des nouvelles beaucoup plus détaillées et probablement beaucoup plus satisfaisantes.

En attendant, je vous prie d'agréer l'assurance de ma respectueuse affection.

J. GRANVILLE.

Je n'ai pas le temps d'écrire à Héloïse ; je vous prie de lui dire que je me porte bien.

..... juin 1824.

Au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis.

MONSIEUR,

J'ai été envoyé ici par le gouvernement de la République d'Haïti pour payer le passage des personnes issues du sang africain qui voudront aller s'établir dans notre île.

La correspondance entre le Président de notre République et un citoyen respectable des Etats-Unis a excité quelques légères difficultés entre ce dernier et la Société auxiliaire de New-York qui s'occupe de la colonisation en Afrique. D'après une conférence que j'ai eue avec les membres de cette Société, j'ai été invité à vous faire connaître l'objet de ma mission. J'aurais fait cette démarche dès mon arrivée aux Etats-Unis, si des personnes notables ne m'avaient point dit que le Gouvernement dont vous êtes un des principaux membres reste tout à fait étranger à cette affaire. Instrument passif d'un acte généreux de mon Gouvernement, je me félicite d'avoir l'occasion de saluer un grand homme (1).

J'ai l'honneur de vous adresser une brochure qui contient les pièces relatives à ma mission. Comme la voix publique a dû vous annoncer ce que beaucoup d'apôtres de l'humanité dans les Etats-Unis ont fait en notre faveur, je me bornerai

(1) C'était John Quincy-Adams, qui devint en 1825 Président des Etats-Unis.

à vous supplier de vouloir bien me faire savoir si ma mission n'est contraire en rien à l'ordre public des Etats-Unis.

En attendant l'honneur de votre détermination, je vous prie d'agréer l'assurance de mon profond respect.

J. GRANVILLE.

New-York, 26 juin 1824.

Au Président d'Haïti.

PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques exemplaires des feuilles périodiques les plus importantes de cette ville. J'ai marqué presque tous les passages qui nous sont relatifs; vous y verrez les détails d'une scène désagréable que j'ai eue lors de mon voyage de Philadelphie ici; cette aventure s'est tournée à mon avantage et nous a donné de nombreux partisans. Comme vous verrez, le commencement est de bon augure; cependant, il existe une difficulté que vous pouvez aplanir: la majorité des émigrants futurs se compose de protestants, de quakers et de méthodistes; le protestant ne veut point défilér la parade le dimanche, le quaker ni le dimanche ni les autres jours; le méthodiste veut avoir le privilège de communiquer ses inspirations.

On m'a demandé beaucoup d'explications sur la liberté de conscience et des pratiques religieuses; j'ai eu beau citer notre Constitution, j'ai eu beau présenter les instructions que j'ai reçues de vous, on n'est point satisfait. Le quaker veut savoir s'il sera obligé de faire partie de la garde nationale, le protestant demande si l'on ne peut pas faire une loi pour empêcher que les quatre revues de la garde nationale tombent le dimanche, et le méthodiste, si l'on peut priver l'homme de l'apanage de propager la loi de Dieu. Malheureusement, c'est dans cette dernière classe de fous que nous avons le plus de nos gens. Il est difficile de détruire le fanatisme lorsqu'il est fortifié par l'ignorance. Des explications bien détaillées aplaniront beaucoup d'obstacles. Les principales questions que l'on

m'adresse tendent toujours à savoir quelle est notre population; je réponds toujours qu'elle est d'environ deux millions et demi. Il est d'une grande importance pour nous que l'on ait une haute opinion de nos forces et de notre population, et si le mensonge peut être innocent, je crois que c'est dans le cas où je me trouve.

Jusqu'à présent, les lettres que j'ai l'honneur de vous adresser ne sont que des préfaces, des avant-propos, des introductions, des avis au lecteur, etc. Je n'ai encore rien de positif à vous annoncer; mais je puis vous assurer qu'en dépit de tous les obstacles vous réussirez.

Votre respectueux et affectionné serviteur,

J. GRANVILLE.

Je ne pense pas que mes concitoyens seront fâchés de la proposition que j'ai faite en leur nom.

New-York, 9 juillet 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, j'ai l'honneur de vous adresser par le brick le *Revenu*, capitaine Abner Cushing, quelques gazettes relatives à nous et un ouvrage que j'ai été chargé de vous présenter de la part d'un quaker bien instruit, qui est un des principaux membres de la Société de Colonisation en Haïti. Malgré toute la bonne volonté de ces Messieurs, les choses vont très-lentement, et je ne puis guère rien entreprendre avant que l'on ait déterminé de quelle manière on doit agir. Je n'ai point encore pu fréter de navire, parce que, bien qu'une infinité de gens veuillent émigrer, il faut une peine infinie pour les réunir. Il faut établir des bureaux où ils puissent se présenter pour donner leurs noms, et cela ne peut se faire que lorsque les deux Sociétés de New-York seront entièrement formées et auront conféré ensemble. J'ai réussi à faire embarquer deux hommes qui se destinent à la culture. J'ai eu beaucoup de peine à obtenir leur passage, parce que le capitaine ne voulait les prendre que pour vingt-cinq gourdes en les nour-

rissant. Ne pouvant point outrepasser mes instructions et voyant la grande envie que ces gens avaient de se rendre chez nous, je leur ai prêté à chacun onze gourdes qu'ils rendront à ma femme. On m'a dit qu'ils sont d'excellents sujets, très-intelligents et très-laborieux; ils m'ont témoigné le désir de travailler sur vos propriétés. Il y en a deux autres qui vont pour le compte de M. Inginac, avec des charrues, mais ils paient trente gourdes chacun. L'on me fait espérer que lorsque j'aurai occasion de fréter des navires, les passages reviendront à environ douze gourdes, y compris la nourriture.

Par les derniers papiers que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, vous avez vu le désagrément que j'ai éprouvé lors de mon passage de Philadelphie ici. Malgré tous les éloges et toutes les prévenances dont on m'accable, il me tarde d'être hors d'ici. Oh! l'abominable pays. J'ai l'honneur de vous insérer la demande des pièces intéressantes qui pourraient inspirer de nous l'idée qu'on doit avoir; ceci est d'une grande nécessité et d'une grande importance. Il paraît qu'on a caché ou fait disparaître tout ce qui pouvait nous être favorable. Les gens de couleur sont ici, quoiqu'ils en disent, dans un tel état d'abjection que chaque fois que je me trouve avec eux je crois que leur avilissement rejaillit sur moi. Je vous prie de vouloir bien prendre connaissance de la fin de la brochure jaune que j'ai l'honneur de vous adresser, en commençant à la page 28.

Dans une vingtaine de jours je pense que j'aurai des nouvelles satisfaisantes à vous donner.

En attendant, je vous prie d'agréer l'assurance de mon profond respect et de mon inviolable affection.

J. GRANVILLE.

New-York, le 21 juillet 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, j'ai l'honneur de vous envoyer quelques gazettes où vous trouverez des articles qui vous concernent.

L'adresse du général Clarkson au peuple des Etats-Unis a

produit ici une grande impression. Cette Société d'émigration dont il est président fera beaucoup pour nous et pour l'émancipation générale; mais les commencements sont encore longs et difficiles.

Les 50 milliers de café ont été vendus à 16 centimes $1/2$, ce qui ne fait que 8,250 gourdes; le fret, les assurances, la commission, etc., produiront encore une grande diminution dans cet argent.

Le préjugé, quoique plus faible ici que dans le Sud, n'en existe pas moins, et jusque dans la philanthropie il y a des restrictions humiliantes pour nous; beaucoup de ceux qui parlent en faveur des gens de couleur évitent de se trouver en société avec eux; plusieurs fois déjà on m'a invité à des réunions où je suis le seul de ma classe; cependant, ces invitations sont données en présence de beaucoup de nos frères qui pourraient figurer avec avantage dans la société la plus distinguée. Dans les églises, dans les écoles, dans les promenades, les spectacles, les cafés, on voit cette avilissante distinction du nègre et du blanc. Il y a ici beaucoup de gens de couleur et de noirs respectables qui feraient honneur à notre pays; eh bien! ils sont moins considérés que le décroeteur blanc qui nettoie leurs souliers; malheureusement ils sont habitués à cet état comme nous le sommes au soleil. Pour moi, qui n'ai jamais vécu dans une pareille condition, pour moi, qui ai commandé des blancs avec honneur et distinction dans leur propre pays, je suis dans une position bien pénible: le dernier va-nu-pieds blanc vient me faire des questions sur notre République avec toute l'insolence d'un valet de bourreau. Dans un concert donné ici dernièrement, on a affiché qu'on n'y laisserait entrer ni les chiens ni les gens de couleur.

Je n'éprouve point personnellement ces mortifications, parce que je me garde bien d'aller dans aucun endroit public; mais je vois tout ce qu'on fait aux autres, et, quoi qu'on en dise, on est ici, comme ailleurs, plus libéral en théorie qu'en pratique, et si l'on adopte avec tant de chaleur toutes ces propositions d'émigration et de colonisation, ce n'est que pour se débarrasser de nous et non pour nous faire du bien. Dans les papiers publics vous en verrez la preuve. Dans cet état de choses, vous jugez bien que mes voyages dans l'inté-

rieur et même dans les ports septentrionaux ne peuvent s'effectuer sans courir le risque d'être insulté comme je l'ai été à New-Brunswick. Par le procès-verbal de la dernière réunion de la Société d'émigration, vous verrez qu'il est question d'employer une ou deux personnes pour m'accompagner dans mes voyages; ce procédé, qui fait honneur à la Société, ne pourra que me gêner dans tout ce que j'aurai à faire. Ce ne sera pas moi qui agirai, je serai seulement promené comme un automate curieux. M. Dewey est avantageusement connu des hommes de couleur, il paraît dévoué à nos intérêts; il pourra beaucoup plus faire que moi. En outre, c'est dans cette ville que se trouvent le plus de descendants d'Afrique. Ils m'ont vu, ils ont conféré avec moi, ils sont contents des explications que je leur ai données, et ils correspondent avec les autres villes qui désirent aussi l'émigration. Si les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre vous paraissent fondées, je vous prie de vouloir bien ordonner mon rappel. Comme je ne quitterai les Etats-Unis qu'après avoir obtenu votre agrément, je vais dans une dizaine de jours retourner à Philadelphie pour opérer la formation de la Société qui doit s'organiser dans cette ville, et si le temps et les circonstances le permettent, j'irai en faire autant à Boston. Je joins à mon paquet une lettre de M. Dewey. Je me dispose à remettre au trésorier de la Société l'argent provenant du café, aussitôt que le l'aurai reçu de M. Ch. Collins.

En attendant l'honneur de recevoir votre réponse, je vous prie d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

J. GRANVILLE.

Veillez me rappeler au souvenir de la famille; je serais bien aise de savoir quelles sont les cordes de harpe dont ces demoiselles ont besoin.

New-York, le 21 juillet 1824.

A S. Exc. le Président d'Haïti.

Le citoyen Granville étant déterminé à s'en retourner à Haïti, et ses affaires étant plus difficiles qu'il ne pourrait bien y suffire lors même qu'il resterait, nous avons con-

versé ensemble sur l'objet de nommer un agent de votre Gouvernement dans ce pays, lequel agent serait responsable envers vous. Dès son arrivée ici, je lui ai parlé de cette mesure, parce qu'il me paraissait que l'assistance d'un pareil agent lui serait nécessaire. Le fait de passer ici des contrats pour les navires et les provisions des émigrants, lesquels contrats doivent être remplis par votre Gouvernement à Haïti, amène la nécessité de nommer un agent autorisé à passer ces contrats. Cet agent se sentirait obligé de consulter et de ménager vos intérêts. Il paraît aussi nécessaire d'avoir une personne qui voyagerait dans le pays avec l'autorisation de votre Gouvernement, pour encourager les émigrants en leur donnant l'assurance de l'importance et de la réalité des offres que vous leur faites ou dont ils auraient entendu parler. Dans cette vue, il serait utile que la personne nommée à cet effet eût déjà obtenu la confiance du peuple de couleur. J'ai beaucoup considéré ce sujet, et je suis persuadé que d'aucune autre manière je ne pourrais aider davantage l'émigration pour votre île qu'en remplissant les devoirs d'une telle agence. J'ai acquis la confiance du peuple de couleur à un haut degré, je connais parfaitement bien le pays, je suis connu presque partout et j'ai le plus grand désir d'être utile à votre cause et de lui dévouer ma vie. J'ai donc conclu, avec l'avis du citoyen Granville et d'autres sincères amis de la cause, de m'offrir à vous pour avoir la commission d'agir comme agent de votre Gouvernement pour favoriser l'émigration des personnes de couleur à Haïti. Quant à ce qui est de la récompense de mes services, un salaire suffisant pour me faire vivre d'une façon convenable est tout ce que j'espère.

Vous pourriez demander à la Société d'émigration de New-York de rapporter à votre Gouvernement les fautes ou négligences que je pourrais commettre dans l'accomplissement de mes devoirs, afin d'avoir des garanties contre toute tromperie ou fraude. Laisant ceci à votre libre disposition, je me souscris avec la plus haute considération.

LOWRING D. DEWEY.

New-York, le 24 juillet 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, j'ai l'honneur de vous adresser quelques journaux relatifs à nous. Nos affaires prennent une bonne tournure, l'intérêt que nous inspirons s'accroît de jour en jour. J'ai été visité par différents membres du Congrès, qui ont été fort satisfaits de la réponse du *Télégraphe* à l'article insultant du gazettier de Philadelphie. Je suis bien aise que cet écrit se soit répandu ici et dans les autres villes, parce qu'il sert à confirmer l'idée que j'ai donnée de notre République.

J'ai prononcé avant-hier une adresse aux gens de couleur dans une réunion de plus de 3,000 individus; beaucoup de blancs étaient présents, et tout le monde a été content de mes observations; je ne puis vous l'envoyer maintenant, parce qu'elle est sous presse avec la traduction; le sujet était trop sérieux et trop long pour que je parlasse en anglais en présence d'un si nombreux auditoire; je m'attendais même à trouver une plus grande affluence, parce qu'on observe toutes mes démarches et que l'on recueille toutes mes paroles. Il est probable que vous avez déjà reçu plusieurs lettres de différents quakers qui vous demandent si leur secte sera obligée, comme les autres Haïtiens, de porter les armes; je me trouve tous les jours embarrassé par cette question, parce qu'ils ne veulent pas même faire partie de la garde nationale. Je les renvoie toujours au numéro 2 de l'article 5 de mes instructions, mais cela ne les rassure pas assez. Je leur ai promis de vous écrire à ce sujet, et tous les jours ils me demandent si je n'ai pas encore reçu de réponse; je leur dis que j'attends cette réponse tous les jours.

Vous avez sans doute appris le remplacement de Chateaubriand en France par Villèle. Je ne crois pas que cela puisse rien changer à nos affaires. Il est probable que par la prochaine occasion, avant de quitter New-York, j'aurai l'honneur de vous faire part de nouvelles plus intéressantes que celles que je vous ai données jusqu'à ce moment.

En attendant, je demeure votre respectueux et affectionné serviteur.

J. GRANVILLE.

Port-au-Prince, le 2 août 1824.

Jean - Pierre Boyer, Président d'Haïti, au citoyen J. Granville, agent du Gouvernement de la République d'Haïti aux États-Unis.

J'ai reçu, citoyen, vos lettres des 14 et 26 juin dernier, ainsi que les diverses feuilles périodiques que vous m'avez envoyées. Plusieurs jours avant la réception de vos dépêches, j'avais été informé de ce que vous aviez éprouvé à New-Brunswick, par les papiers publics de New-York et de Philadelphie. Il m'a été très-satisfaisant d'apprendre que vous vous étiez conduit dans cette circonstance avec la prudence et la modération convenables (1).

Je désire sincèrement de voir se réaliser les espérances que vous concevez pour la réussite de la mission dont vous êtes chargé, parce qu'en offrant à nos frères d'Amérique une Patrie et tous les avantages dont ils sont privés aux États-Unis, la pensée du Gouvernement de la République est dégagée de toute considération personnelle et n'embrasse absolument que leur bien-être; s'il en arrive autrement, je me consolerais de n'avoir pas pu contribuer à l'amélioration du sort de tant d'infortunés, en me rappelant que j'aurai fait tout ce qui dépendait de moi pour parvenir à un plus heureux résultat. Je me borne donc à vous recommander, citoyen, de vous renfermer dans les instructions que je vous ai remises à votre départ d'ici; elles sont suffisamment explicatives pour les personnes de bonne foi qui ont l'intention de concilier ce que veut la politique de leur régime intérieur et ce que

(1) Extrait du *Télégraphe, Gazette officielle d'Haïti*, du 18 juillet 1824.

« Quoique cette détermination (l'envoi d'un agent aux États-Unis pour favoriser l'émigration) fût en harmonie avec les désirs de tout ce qu'il y a d'hommes bien nés aux États-Unis, nous étions cependant loin de nous attendre à une réussite complète et sans opposition; nous avions même prévu les désagréments que le citoyen Granville, notre agent et notre compatriote, a éprouvés dans son voyage de Philadelphie à New-York; mais nous avions trop de confiance en sa prudence pour ne pas être persuadés qu'il se placerait au dessus des intrigues mises en jeu pour entraver son honorable mission. La scène de New-Brunswick nous a prouvé deux choses consolantes: la première, que nous ne nous sommes pas trompés sur l'opinion que nous avions du citoyen Granville; la seconde, que s'il s'élève en Amérique une voix en faveur du préjugé, il s'en élève mille en faveur de la raison et de l'humanité. »

réclament l'humanité et l'intérêt des émigrants. Quant à certaines gens qui sont mus par des sentiments contraires, je crois qu'il est d'autant plus inutile de vouloir résoudre toutes les objections puériles ou spécieuses dont ils étayent leur opposition, qu'on ne peut raisonnablement espérer de convaincre ceux qui redoutent la conviction qu'ils semblent chercher. Cependant, voulant ne rien négliger de tout ce qui pourrait mener à une prompte exécution le projet de diriger sur Haïti la population libre noire et jaune des États-Unis, je vous autorise à faire tout ce qui sera en harmonie avec vos pouvoirs et qui ne compromettra pas la dignité de la République; mais, si un mois après la réception de la présente, malgré vos efforts et malgré les garanties que j'ai dénoncées, on persistait toujours à se retrancher derrière les obstacles dont vous m'avez entretenu, votre présence ne pourrait plus être d'aucune utilité dans ces États, et alors vous reviendriez ici sans retard; dans le cas où ces obstacles seraient levés, vous donneriez suite à l'objet de votre mission.

Je vous charge par la présente occasion de voir M. Richard Willcox, de New-York, afin de visiter les nouveaux appareils de guerre qu'il a inventés pour la défense des ports ou côtes contre l'agression des flottes ennemies; si, d'après l'examen que vous en aurez fait, vous jugez que ses brûlots, ses projectiles incendiaires peuvent être d'un grand avantage pour la République, en cas d'invasion du dehors, sans néanmoins entraîner à de trop fortes dépenses, vous engagerez M. Willcox à venir ici faire quelques essais de ses inventions sous les yeux du Gouvernement, qui pourra alors traiter avec lui; je lui fais écrire dans ce sens, en réponse à la lettre et au prospectus qu'il m'a adressés.

J'attendrai avec impatience de nouveaux renseignements sur ce qui concerne votre mission.

Agréé, citoyen, la nouvelle assurance de mon affectueuse considération.

BOYER.

P. S. — Après avoir soigneusement examiné les projectiles et les appareils de guerre de l'invention de M. Willcox, je vous recommande, si vous en jugez l'application utile à la défense

de la République, de me faire un rapport détaillé de vos observations sur la nature des avantages qui en résulteront pour Haïti, afin de recevoir mes dernières instructions à cet égard, avant d'autoriser aucune dépense ni aucun déplacement de la part de M. Willcox.

New-York, 4 août 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, j'ai l'honneur de vous prévenir que je vais partir demain matin pour Philadelphie, où je ne resterai que le temps nécessaire pour organiser une Société; de là je me rendrai à Baltimore, où l'on m'attend et où la Société est déjà organisée; ensuite je reviendrai ici pour aller à Boston, où l'on est bien porté pour cette entreprise. La Société d'ici est entièrement formée; on frêtera incessamment un navire pour envoyer au Port-au-Prince le premier détachement d'émigrants, qui sera de cent cinquante. La Société va vous écrire et vous rendre compte de son travail. Elle me charge de vous demander votre portrait et celui du Président Pétion pour orner la salle des grandes réunions. Vous avez sans doute été informé de l'arrivée de quelques-uns des émigrants à Jacmel et au Port-au-Prince; je suis obligé de profiter de toutes les occasions pour ne point perdre de temps. Je joins à ma lettre quelques gazettes. Parmi les gens qui vont au Port-au-Prince il y a deux excellents voiliers; je n'ai pas pu les faire partir pour Santo Domingo, parce qu'ils témoignent le désir de s'établir au Port-au-Prince; l'un se nomme Griffin et l'autre Richard Tankard.

Depuis mon départ du Port-au-Prince, je n'ai pas eu l'honneur de recevoir de lettre de vous. On parle ici de notre alliance avec Bolivar.

En attendant votre réponse à ma lettre concernant mon rappel, je vous prie de me croire votre respectueux et affectionné serviteur.

J. GRANVILLE.

Philadelphie, 22 août 1824.

A. S. Exc. le Président d'Haïti.

MONSIEUR,

C'est avec les sentiments les plus vifs de respect et de gratitude que je vous adresse ces lignes. Mon cœur brûle de reconnaissance envers vous pour les offres obligeantes et affectueuses que vous avez bien voulu faire à un pauvre peuple opprimé aux Etats-Unis, en leur ouvrant un asile où ils jouiront de la liberté et de l'égalité. A l'arrivée du citoyen Granville dans ce pays, je me suis immédiatement porté à l'aider, autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, dans l'accomplissement de ses desseins. Malgré beaucoup d'opposition, j'invitai le peuple à s'assembler dans mon Eglise et leur expliquai vos propositions. Je trouvai que ce peuple était très-disposé à les accepter. J'ouvris alors un livre pour y inscrire les noms de ceux qui étaient disposés à s'embarquer pour votre île. J'ai maintenant d'inscrits sur mon livre, sans compter ceux qui sont déjà embarqués, environ cinq cents noms de personnes qui s'embarqueront aussitôt que les provisions nécessaires seront faites. Je reçois journellement des lettres de beaucoup de personnes de couleur de diverses villes et villages me demandant les informations nécessaires sur l'émigration. Je ne doute pas que dans peu de temps il n'y ait des milliers d'embarqués pour votre île, malgré les efforts des habitants blancs pour empêcher que la partie la plus respectable des gens de couleur accepte vos offres; mais il y a tout lieu de croire que leurs efforts seront vains; la voix de la liberté est douce à nos oreilles. Nous vous envoyons cinquante huit adultes sans compter les enfants; la plupart sont des gens respectables et industrieux qui, j'espère, feront un rapport favorable de la terre qu'ils vont habiter. Nous aurions pu avoir d'embarqués trois fois ce nombre, si le bâtiment avait été assez grand pour les prendre; mais les lois de ce pays défendent aux navires d'embarquer plus de deux passagers par chaque cinq tonneaux.

Il y avait eu d'abord un obstacle qui s'était présenté, savoir, la liberté de conscience dans le culte à rendre à l'Être suprême. Mais le citoyen Granville l'a fait disparaître par l'explication qu'il nous a donnée des lois de votre pays, ce que j'ai fait connaître au peuple. Beaucoup des émigrants sur le brik *Charlotte Corday* sont des personnes religieuses et pieuses. J'ai autorisé deux hommes d'entre eux de prêcher et d'exhorter pour eux jusqu'à ce que je puisse leur envoyer un ministre régulièrement ordonné. Nous avons des passagers tout prêts à s'embarquer sur le premier navire, aussitôt qu'il pourra les recevoir. Ces émigrants étaient si impatients de partir que chacun d'eux a payé 4 dols pour ses provisions de voyage. J'aime à croire et j'espère que le Dieu de toute vérité et de toute grâce vous récompensera par ses bénédictions pour votre acte généreux et affectueux envers les fils opprimés de l'Afrique.

Les deux personnes que j'ai autorisées de prêcher sont Jonathan Adams et Cabel Grun.

Avec les sentiments de respect, etc.

RICH. ALLEN.

Francfort, le 22 août 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, je suis en ce moment dans un petit village à environ deux lieues de Philadelphie. Je viens de converser avec M. William Bezeau; il est toujours un de nos zélés partisans. Il m'a confié une particularité qu'il m'a chargé de vous communiquer; il l'aurait fait lui-même, mais il lui est impossible d'écrire en ce moment, parce qu'il est retenu au lit par une affection hydropique. Voici le fait qui, s'il réussit, produira une grande révolution dans toutes les îles de notre archipel: — la République de Colombie et celle des Provinces-Unies du centre de l'Amérique, dont la capitale est Guatémala, se proposent de prêter leur assistance à l'île de Cuba, qui veut se rendre indépendante; les principaux agents de cette île sont à New-York. La révolution aura lieu vers novembre ou décembre prochain; le colonel William

Bezeau, qui se trouve employé dans cette grande affaire, se dispose à aller s'établir chez nous, aussitôt que sa santé le lui permettra. Les principaux habitants de Cuba, qui sont à la tête de l'entreprise conjointement avec les deux Républiques, doivent demander à notre République quelques secours en armes et en munitions.

J'ai l'honneur de vous adresser le premier détachement de Philadelphie, composé de 54 hommes et femmes et 20 enfants. Celui de New-York partira à la fin du mois et celui de Baltimore à peu près dans le même temps; je partirai dimanche prochain pour Baltimore; comme la Société y est déjà formée, je n'y resterai que le moins de temps possible; de là je rebrousserai chemin jusqu'à Boston. Les gens de couleur d'ici ont formé une Société, mais les blancs n'ont pas jugé à propos d'imiter New-York ni Baltimore; cependant ils sont bien portés en faveur de ces pauvres malheureux. J'ai l'honneur de vous adresser différentes gazettes et mon adresse aux gens de couleur; par Baltimore, vous recevrez mes observations et mes réponses aux objections proposées contre l'émigration chez nous. En attendant, je vous prie de vouloir bien me croire toujours votre respectueux et affectionné serviteur.

J. GRANVILLE.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de mes aimables cousines et de ne pas oublier la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire concernant mon rappel. Outre les 74, il y a 6 enfants entre le sevrage et trois ans; je ne compte pas les enfants à la mamelle. Comme personne ne nous a aidés à Philadelphie, j'ai été obligé de consentir, outre les contrats passés, que les six derniers enfants mentionnés compteront pour trois personnes. Le total est de 80 personnes.

Entre Philadelphie et Newcastle, le 24 août 1824.

Au Président d'Haïti.

Président, j'ai eu occasion de visiter une collection de peinture à Philadelphie, d'après une invitation particulière

d'un Italien nommé le docteur Anglesy; le peintre, qui est aussi un Italien, m'a chargé de vous prier d'accepter l'hommage de cinq tableaux dont il désire de faire cadeau à la République d'Haïti; les quatre premiers sont les quatre Vénus de l'Albane, et le cinquième représente une réunion de capucins dans une église. Ces cinq tableaux m'ont paru extrêmement beaux, et je pense qu'ils figureront avec avantage dans vos salons. Je n'ai pas cru devoir les accepter en votre nom, quoique je sache que l'auteur n'aura qu'à se féliciter de vous les avoir offerts. Voici le motif qui m'a porté à différer l'acceptation de cette offre: le peintre m'a fait voir sept autres tableaux dont les sujets sont tirés de l'Histoire Sainte; il y en a deux de 12 pieds de haut sur 8 de large, et un autre de 6 de haut sur 8 de large; les quatre autres sont moins grands, mais ils ne sont pas moins beaux; ils représentent tous des sujets saints et peuvent orner magnifiquement nos églises. Il voudrait vendre ces sept derniers tableaux à l'Etat pour 2,000 gourdes; ils valent cette somme, mais je ne puis rien préjuger de vos intentions. Je vous prie donc de vouloir bien me faire savoir ce que je dois répondre à ce peintre. Il a, en outre, une nombreuse collection d'autres tableaux qu'il emportera avec lui chez nous, si vous consentez à faire l'acquisition des sept qu'il veut vendre à la République.

Vous avez sans doute appris l'arrivée de Lafayette ici et l'accueil flatteur qu'il a reçu des Américains. Vous savez aussi probablement que nos députés ont été à Paris; mais les papiers disent qu'on ne sait pas maintenant où ils sont. On se plaint de ce qu'on tient secret tout ce qui se fait à cet égard.

Il sera d'une grande importance que les premiers arrivés chez nous fassent des rapports avantageux sur leur réception et leur placement. Tout le monde attend l'événement de cette première émigration pour encourager ou dénigrer, pour aller ou pour n'y plus penser. On juge cette première expédition si importante que l'on pense qu'elle influera sur nos relations politiques avec les Etats-Unis et sur la situation des Etats du Sud de leur République; d'après tout ce que j'entends, tout ce que je lis et tout ce que je vois, je pense comme les autres. J'ai reçu ce matin une lettre de New-York; la Société de cette

ville fera partir son premier détachement dimanche ou lundi prochain. Je pense que celui de Baltimore ne tardera pas à suivre celui-ci. En attendant que je sois du nombre des émigrants, je demeure votre respectueux et affectionné serviteur.

J. GRANVILLE.

N^o 7.

Port-au-Prince, le 27 août 1824.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, au citoyen J. Granville, agent de la République d'Haïti, à New-York.

J'ai reçu, citoyen, la lettre que vous m'avez écrite le 21 juillet dernier. Les observations que vous m'adressez relativement à votre mission sont fort judicieuses, et puisque la Société formée à New-York pour faciliter l'émigration en Haïti de la population libre noire et jaune des États-Unis est maintenant en pleine opération, il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous reveniez ici, en laissant au zèle de cette honorable Société le soin d'en poursuivre l'entreprise; si donc vous lui avez déjà fait, comme vous me le marquez, la remise des fonds que vous êtes autorisé de toucher entre les mains de M. Charles Collins, la présente ne changera en rien cette mesure, à laquelle je donne mon approbation; mais, dans le cas contraire, ces fonds demeureront dans la caisse de mon dit sieur Ch. Collins, qui sera chargé de mettre, pour cette année, à la disposition de cette Société, jusqu'à la concurrence de \$ 6,000 pour être employées conformément aux termes de l'art. 10 des instructions dont vous êtes porteur et qui lui sont parfaitement connues.

En faisant part à la Société de New-York des motifs de votre retour en Haïti, vous ne manquerez pas de l'assurer que tout confiant dans sa sagesse, dans l'intérêt qu'elle prend à la cause des descendants des Africains, le gouvernement de la République lui abandonne entièrement la direction et la conduite de leur émigration, et lui garantit les émigrants qui voudront venir partager le bénéfice de nos lois.

M. Dewey, que vous me proposez pour vous remplacer en qualité d'agent de la République, mérite sans doute toute

mon estime; mais, puisque la Société de New-York doit être chargée de diriger l'émigration dont il s'agit, il ne me paraît pas nécessaire de nommer aucun autre agent après votre départ.

Recevez, citoyen, l'assurance de mon affectueuse considération.

BOYER.

Baltimore, le 8 septembre 1824.

Au Président d'Haïti.

PRÉSIDENT,

J'ai reçu avant-hier votre lettre du 2 du mois dernier. Je suis ici depuis quelques jours; j'ai été bien accueilli par les différentes personnes qui composent la Société auxiliaire à celle de New-York; j'ai vu les gens de couleur, je leur ai parlé, ils sont contents. J'en fais partir aujourd'hui pour le Cap dix-sept et deux enfants.

J'ai été obligé de leur donner cette destination, parce que je n'ai pas encore trouvé de navire à fréter pour le Port-au-Prince. Il paraît, d'après toutes mes démarches, que je ne pourrai obtenir de passage nulle part à moins de vingt gourdes. Un moyen d'économiser serait d'acheter ici des objets qui fussent utiles à Haïti; alors les navires frétés pour le transport des objets recevraient les passagers à un prix très-modique. Aussitôt que le bâtiment sera à la voile, je me rendrai à Philadelphie pour voir M. Stephen Girard; de là j'irai à New-York pour voir M. Willcox. Je ne manquerai pas de vous rendre compte de tout.

Peut-être que plusieurs personnes vous ont déjà écrit pour vous engager à ne pas me rappeler; mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer dans mes précédentes, je ne pense pas que ma présence soit utile aux États-Unis après que j'aurai visité Boston. A New-York, à Philadelphie et ici, ils m'ont parlé de la manière la plus persuasive pour m'inviter à ne pas me dégoûter; mais, je le répète, une fois la machine en mouvement dans les principales villes, je n'ai rien à faire; tout ira bien; l'arrivée des deux premiers déta-

chements fera connaître aux autres quels sont les avantages dont ils jouiront chez nous.

Je termine ma lettre en vous priant de croire que je ne serai jamais dégoûté de seconder vos vues bienfaisantes, que je me sentirai toujours fier d'être un des instruments de vos glorieuses actions, mais que je n'hésiterai point à vous présenter mes respectueuses observations quand je penserai que je puis le faire.

Votre respectueux et affectionné serviteur,

J. GRANVILLE.

Port-au-Prince, 14 septembre 1824.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, au citoyen Granville, agent du Gouvernement de la République d'Haïti, à New-York.

J'ai reçu, citoyen, les deux lettres que vous m'avez écrites sous les dates des 22 et 24 août dernier. Je suis satisfait que vous n'avez pas accepté les cinq tableaux que le peintre italien vous a chargé de m'offrir comme un hommage fait à la République d'Haïti ; dans les circonstances présentes, le Gouvernement ne peut faire aucune dépense pour objet de cette nature, attendu que ses vues et ses ressources sont entièrement dirigées sur ce qui concerne la défense du pays.

Le capitaine du bâtiment dont vous m'entretenez est arrivé ici avec les émigrants ; il réclame l'exemption des frais du port et celle des droits d'exportation pour les denrées qu'il a achetées ici avec le produit du prix des passages que le Gouvernement lui a fait payer, en vertu des arrangements que vous aviez pris avec lui à cet égard ; j'ai donné ordre d'y faire honneur ; mais vous êtes invité à ne plus consentir de pareils arrangements pour ce qui est relatif aux droits d'exportation, en vous bornant à ne garantir seulement que l'exemption des frais de port pour les bâtiments qui apporteront ces émigrants. Si toutefois, avant la réception de cette lettre, vous aviez encore souscrit d'autres conditions de la même nature, il y sera également fait honneur, parce que l'invitation que je vous

adresse n'aura son effet qu'à dater du jour où elle vous parviendra.

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez tant sur l'émigration de nos frères d'Amérique que sur les nouvelles étrangères. Comme vous me marquez que vous n'avez pas encore reçu de mes lettres, quoique j'aie répondu ou fait répondre à toutes celles que vous m'avez écrites, je vous réitère par la présente l'autorisation que je vous ai accordée, sur votre demande, dans l'une de vos précédentes, de vous rendre ici après avoir chargé la Société de New-York de donner suite à l'objet de la mission qui vous était confiée.

Agréez, citoyen, la nouvelle assurance de mon affectueuse considération.

BOYER.

Philadelphie, le 31 octobre 1824.

Au Président d'Haïti.

PRÉSIDENT,

J'ai réussi à me procurer des ouvriers pour Samana ; ils vont partir dans quinze jours ; j'en ai aussi envoyé à Santo-Domingo.

Le consul français a dit ici en confidence que nous serons attaqués cet hiver ; c'était avant qu'on eût appris la mort de Louis XVIII ; quoique je ne croie rien de tout cela, je pense devoir vous en prévenir.

Nous devons avoir en ce moment 3,000 émigrants chez nous ; l'hiver va arrêter nos travaux par ici, mais je vais, avant de m'embarquer, engager les deux Sociétés à porter leurs vues vers le Sud. Un négociant français de la Nouvelle-Orléans se propose de se charger de diriger l'émigration pour cet endroit-là ; il se nomme P. E. Sorbé. Je n'ai rien fait à cet égard, parce que je laisserai faire les Sociétés. Un homme que j'avais adressé au commandant Souffrant est revenu ici et commence à débiter des bruits défavorables sur notre compte. Il se plaint amèrement de M. Inginac ; il dit qu'il était allé dans notre pays pour voir et s'en retourner, qu'il a voulu

payer son passage, qu'on a refusé son argent et qu'on n'a pas voulu le laisser partir ; qu'enfin il a été obligé de laisser son linge pour s'en aller. Je lui ai demandé s'il y avait d'autres personnes mécontentes, il m'a dit oui, mais qu'on ne voulait pas les laisser partir. Voici le moment où la faction de colonisation va faire ses efforts pour nous nuire ; elle va mettre en avant cette brute pour arrêter notre marche ; mais si je suis ici je ne manquerai pas de répondre ; si je n'y suis pas, la Société répondra.

En attendant le plaisir de vous revoir, j'ai l'honneur d'être votre respectueux et affectionné serviteur.

J. GRANVILLE.

Philadelphie, 1824.

Au docteur F. Pescay, directeur du Lycée national du Port-au-Prince.

MON CHER DOCTEUR,

Vous aimez les sciences et les arts, vous prenez plaisir à les encourager et à protéger ceux qui les professent ; ainsi, remerciez-moi de ce que je vous adresse le docteur Anderson. Comme le sage entend à demi-mot, je me bornerai à vous dire que ce nouveau collègue est digne de vos égards par ses principes et son érudition, et que je vous serai reconnaissant du bien que vous lui ferez.

Tout à vous,

J. GRANVILLE.

..... 1824.

(Le nom du destinataire de cette lettre manque. Il en est de même de celle qui suit.)

M...,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, ainsi que celle du général Lafayette. Je vous prie de m'excuser de n'y avoir pas répondu plus tôt ; je suis si tracassé qu'on ne me laisse pas même le temps de m'occuper de

ma correspondance particulière. Comme j'étais incertain si vous vous seriez embarqué sur le navire qui part de Baltimore pour Santo-Domingo avant que j'eusse l'avantage de vous envoyer des lettres, j'ai, par le « *Washington* », qui est parti d'ici hier avec des émigrants pour Santo-Domingo, écrit au général Borgella, qui commande cet arrondissement, et je lui ai dit de vous tout ce qu'on doit dire d'un homme bien né. La recommandation du général Lafayette est sans contredit une égide protectrice avec laquelle vous pouvez passer partout, mais vos qualités personnelles peuvent aussi vous servir de bouclier ; et avec votre instruction, vos principes et vos belles manières, vous verrez toujours tomber émoussés à vos pieds les traits qu'osera vous lancer la malveillance.

Si vous allez à Santo-Domingo, vous y verrez le colonel Prézeau, le chef d'escadron Jeanty Chardavoine et le lieutenant Céligny Ardouin, aides-de-camp et parents du général Borgella ; ce sont des personnes dont la connaissance vous sera utile et agréable ; le premier est un homme d'un âge mûr, plein d'expérience et d'érudition ; pendant nos dissensions intestines, il eut le malheur de se trouver chez Christophe, et ses talents et son caractère lui sauvèrent la vie ; les deux autres, plus jeunes, mais aussi aimables, peuvent prouver à nos détracteurs que nous pouvons recevoir une solide éducation sans sortir de chez nous. Vous verrez MM. Valdez, administrateur principal de l'arrondissement ; Delmonte, doyen du Tribunal civil ; Vicente Bobadilla, directeur de l'hôpital militaire ; Thomas Bobadilla, commissaire du Gouvernement ; Joseph, trésorier ; Miguel Labastide, substitut du commissaire du Gouvernement ; le colonel Papilleau, directeur de l'arsenal ; Vallery, directeur de la douane ; Valenz, employé à la douane ; Galice, officier de l'état civil ; le colonel Moison, chef des mouvements maritimes. J'en aurais beaucoup d'autres à vous citer, mais ceux-ci vous les feront connaître.

Si vous allez au Port-au-Prince, adressez-vous de ma part au docteur Pescay, directeur du Lycée national ; M. Elie, représentant du peuple ; Louis Rigaud, colonel du génie ; les deux Villevaleix, employés du Gouvernement ; Frémont,

commissaire des guerres; Nau, trésorier général. Avec eux vous connaîtrez les autres personnes qu'il serait trop long de citer ici.

Si vous allez aux Cayes, vous y verrez MM. Lafargue, directeur de la douane; Fontroe, notaire; Hérard Dumesle, représentant du peuple. Je ne connais pas la ville des Cayes, mais ces trois personnes vous suffiront pour tout ce dont vous aurez besoin. A Jaemel, vous verrez MM. Michel, négociant; Bayard, sénateur; Frith, négociant étranger; Maximilien, commissaire du Gouvernement; Pilié, administrateur principal; Saint-Macary, négociant. Si vous allez au Cap, vous y verrez M. Hippolyte Gélín, représentant du peuple; le général Dupuy, Lechat fils, capitaine du génie; Castaing, colonel du 28^e régiment; Cincinnatus, colonel du 29^e; Backer, commissaire des guerres.

. Agréez, etc.

J. GRANVILLE.

Lettre du général Lafayette à J. Granville.

(Cette pièce manque.)

Réponse de J. Granville au général Lafayette.

(Cette pièce manque.)

Philadelphie, novembre 1824.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je vais m'embarquer pour Samana avec environ 70 émigrants, parmi lesquels il y a quelques ouvriers. J'ai expédié de Philadelphie 14 navires pour le Port-au-Prince et le Cap, et trois autres sont partis d'Alexandrie, de Richmond et de Port-Elisabeth pour le

Port-au-Prince; quatre autres vont partir d'ici au 10 du courant : l'un pour Santo-Domingo, l'autre pour Samana, le troisième pour Porte-Plate, et le quatrième pour le Cap. Trois détachements d'émigrants sont partis de Richmond, d'Alexandrie et de Port-Elisabeth pour le Port-au-Prince.

Je ne vous parle point de Baltimore, parce que je pense que vous avez une correspondance suivie avec la Société auxiliaire de cette ville. Il serait utile que vous dirigeassiez sur Samana et sur Porte-Plate les premiers émigrants que vous avez à envoyer. La plus grande partie de ceux qui se sont embarqués ici sont des agriculteurs, à qui j'ai été obligé de fournir des secours, et comme je n'avais pas assez de fonds ici, j'ai emprunté 800 gourdes. Si la caisse de la Société peut subvenir à cette dépense, je vous prie de vouloir bien me faire passer cette somme; si elle ne le peut pas, je m'arrangerai de manière à ce que le Gouvernement fasse honneur à cette dette au Port-au-Prince ou dans un autre port. Lors de mon dernier voyage dans votre ville, j'avais commencé un engagement avec un de vos respectables concitoyens pour le transport des émigrants. Je lui écris pour l'inviter à se présenter à vous afin de vous faire ses propositions. Si elles peuvent vous convenir, j'en serai bien aise.

Avant de quitter votre terre, il me reste à m'acquitter envers vous d'un devoir qui pour mon cœur est un plaisir : en aidant à faire refluer parmi nous une portion laborieuse de votre population de couleur, non-seulement vous avez fait un cadeau à notre pays, mais vous avez fait plus : vous avez procuré une nouvelle existence à des êtres qui méritaient votre sollicitude. Agréez donc, par mon organe, le double tribut de reconnaissance de ma nation et de vos émigrants. Le cœur ne peut pas toujours exprimer ce qu'il éprouve; mais, si un heureux hasard transporte sur nos plages quelques-uns de vous, ils marcheront accompagnés de nos bénédictions et de celles de nos nouveaux frères; ils verront partout le sourire de la gratitude sur les lèvres du bonheur, et ils se diront : voilà notre ouvrage.

Comme agent de mon Gouvernement, je vous remercie de l'assistance que vous m'avez prodiguée et de l'intérêt que vous

m'avez témoigné pendant le cours de ma mission. Comme simple particulier, j'aurai toujours à me rappeler les attentions délicates et la franche amitié avec lesquelles vous m'avez traité dans vos familles. Je ne désire point que vous ayez jamais besoin de nous ; mais, dans quelque circonstance que ce soit, vous trouverez chez nous l'oubli des injures et le souvenir des bienfaits.

Agréé, je vous prie, etc.

J. GRANVILLE.

Port-au-Prince, 28 décembre 1824.

B. Inginac, général de brigade, secrétaire général près Son Excellence le Président d'Haïti, au citoyen J. Granville, substitut du Commissaire du Gouvernement au Tribunal de cassation, etc., etc., à Samana.

MON CHER CONCITOYEN,

Vos dernières lettres des Etats-Unis, les avis que nous avons reçus de New-York sur votre départ prochain de Philadelphie pour la presque île de Samana, nous font justement présumer ici que vous êtes maintenant rendu audit lieu à bon port ; cependant, n'ayant pas encore eu des nouvelles qui nous l'affirment, tous ceux qui s'intéressent à vous sont dans de bien vives inquiétudes sur votre compte. S. E. le Président me charge de vous dire de ne point différer à vous rendre auprès de lui, ayant besoin de conférer avec vous sous le plus court délai possible.

Tous vos amis, tous ceux du bien de la patrie, mon cher Granville, se réjouissent de votre succès dans l'honorable mission dont vous avez été chargé. Nous vous attendons avec grande impatience afin de vous féliciter du résultat de vos efforts et de vous donner les preuves les plus positives de l'estime et de la considération qui vous sont dues.

En attendant, recevez les nouvelles assurances de ma parfaite amitié.

B. INGINAC.

P. S. — Mettez-vous en route pour ici sans perte de temps. Vous êtes attendu avec impatience.

New-York, 24 décembre 1824.

A S. Exc. Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti.

MONSIEUR,

La Société établie en la cité de New-York pour le bienveillant objet de favoriser l'émigration à l'île d'Haïti des personnes libres de couleur, procédant à la mission pour laquelle elle est instituée, s'est vue inopinément forcée d'arrêter ses opérations.

La cause de cette suspension est due en partie au manque de fonds, mais principalement à l'action de certains rapports défavorables répandus par les émigrants qui sont revenus de ce pays, et par des lettres reçues par quelques-uns de nos concitoyens de leurs correspondants résidant en Haïti. Nous avons fait connaître la substance et la nature de ces rapports dans une lettre que nous avons adressée à la Société philanthropique, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de nous répéter ici. Notre principal but, dans cette lettre, est d'introduire auprès de vous M. Peter Barker, le secrétaire correspondant de notre Société, et le Rév. M. Williams, un de nos directeurs, que nous avons pris la liberté de députer comme nos représentants et agents, pour arrêter avec vous ou telles personnes que vous voudrez bien appointer à cet effet, toutes les mesures jugées nécessaires et convenables, relativement aux futures opérations de cette Société et en vue d'encourager l'émigration à l'île d'Haïti des personnes libres de couleur.

Ils ont aussi pour instruction — toujours avec votre permission — de s'assurer de la vérité ou de la fausseté des rapports et des bruits précités, et de s'enquérir de la santé, de la situation et des opinions privées des émigrants, afin que, s'il est évident, comme nous n'en avons aucun doute, que les fables que nous avons entendues ne sont que des fables, des bruits sans fondement, et que la situation de ceux qui ont émigré est aussi confortable que douce, comme ils avaient droit de l'attendre, nous soyons capables de dissiper les

craintes des incrédules et de confondre les machinations des méchants.

Nous avons seulement à ajouter que la plus parfaite confiance peut être placée dans l'intégrité des gentilshommes que nous avons députés comme nos agents, et que, quelques arrangements que vous puissiez autoriser avec eux, touchant l'objet de leur mission et le but pour lequel cette Société a été formée, ils seront dûment ratifiés par nous et scrupuleusement exécutés.

Nous avons la confiance que les explications qui vous seront présentées par nos agents vous feront penser avec nous que la mesure que nous avons ainsi adoptée est née des plus purs motifs et la seule, dans toutes circonstances, qui puisse assurer une avantageuse continuation de notre Société et, ensuite, l'émigration, de ce port à Haïti, des personnes de couleur libres.

Nous avons l'honneur d'être, avec un grand respect, vos obéissants serviteurs.

M. CLARKSON, *Président.*

H. KETCHUM, *Secrétaire.*

NOTE

Les trois lettres qui suivent sont de ce même M. Lowring D. Dewey, dont le nom est attaché, dans notre histoire nationale, à l'émigration de 1824, et qui a aidé mon père dans cette œuvre. Grâce à l'honorable M. Gérard Ralston, blanc de Philadelphie, et consul général de Libéria à Londres, j'eus la bonne fortune d'y rencontrer, en mai 1865, M. L. D. Dewey, alors vieux et en proie à de douloureuses privations, qui me fournit les notes qu'on va lire :

TRADUCTIONS.

Première Lettre.

Londres, 11 mai 1865.

MON CHER MONSIEUR GRANVILLE,

Ca été pour moi un bonheur aussi grand qu'inespéré de voir le fils d'un homme pour qui j'ai longtemps gardé un très-grand respect et une chaude amitié. Des circonstances très-singulières se rattachent à notre connaissance. J'avais été pour lui la cause involontaire d'incidents et d'émotions très-opposés. Mon action ouvrit la voie à des services publics et à des honneurs d'un caractère très-flatteur. Elle amena aussi la réception publique de traitements et de désappointements accompagnés de circonstances très-déplaisantes. Je fus affecté d'avoir causé à sa noble âme, même par mégarde, la mortification d'une irrévérence intentionnelle et..... des sentiments tristes nés d'espérances déçues, alors qu'il cherchait à faire un grand bien à son pays et aux martyrs de sa race, au bien-être desquels il prenait un vif intérêt, mais qui, en grande partie, n'avaient pas assez d'élévation d'âme pour apprécier ses efforts généreux et pleins d'abnégation à leur égard ou même leur basse dégradation, qui les rendait insensibles aux démarches qu'il faisait en leur faveur.

Vous savez, sans doute, jusqu'à quel point cette entreprise, qui nous réunit ensemble, fut infructueuse et combien sa vie fut empoisonnée par son insuccès. J'en sus quelque chose, mais pas la moitié, je suppose. Mais j'espère qu'il trouva quelque adoucissement dans le bonheur dont il a dû voir jouir les émigrants qui ont apprécié ses efforts jusqu'à un certain point, qui ont réalisé de gros profits, ainsi que je l'ai appris, et qui se rejouissent, par eux-mêmes ou par leurs enfants, que votre excellent père ait rempli sa mission en Amérique en leur faveur. — Je serais enchanté de savoir quelque chose de leur histoire, depuis leur établissement en Haïti, et leur condition actuelle.

Ce fut une erreur de son Gouvernement de n'avoir pas avant tout répondu à ma lettre et de ne m'avoir pas fait connaître ses vœux et ses intentions. Je me serais alors bien préparé à le recevoir et j'aurais indiqué le port où il devrait arriver. Mais, sans que j'eusse la moindre connaissance ou

le moindre soupçon de sa venue, il arriva à Philadelphie, le pire des endroits, sous quelques rapports, pour le bon succès de sa mission. Les quakers avaient une grande influence à Philadelphie, comme jusqu'à présent, et leurs idées particulières. Ils avaient une sorte de sentiment que toute mesure concernant les noirs et n'émanant pas d'eux était fautive. Ils s'opposèrent à leur émigration, prêchèrent même la doctrine que « s'ils étaient affranchis, élevés et bien traités « chez eux » comme domestiques, c'était bien assez », et, dit une de leurs femmes prédicatrices : « nous avons besoin d'eux pour domestiques ». — Je ne voudrais pas dire ou supposer que personne de leur secte n'eût des vues plus élevées sur le bien-être de ces opprimés ; mais ceux-là étaient en très-petit nombre. En général, ils n'admettaient pas les noirs dans leurs écoles ni ne les encourageaient à devenir membres de leur secte ou de leurs églises.

L'arrivée de votre père à Philadelphie le jeta immédiatement dans leurs mains, et quoiqu'il vint aussitôt à New-York pour me voir, ils devinèrent son but et commencèrent à le capter afin de pouvoir contrôler son projet. Ainsi, lorsqu'il arriva, je vis tout de suite que le mal se formait. Mon écrit à son Président fut condamné, dénaturé et représenté comme une honte et comme une sorte d'imposture qui l'avait jeté lui-même dans la honte, comme la victime de la déception et du mensonge.

Je l'introduisis tout de suite auprès de quelques gentlemen très-respectables, mes amis personnels et mes connaissances, qui prirent en main le sujet et rectifièrent les choses dans une certaine étendue. Mais les quakers de New-York furent influencés quelque peu par ceux de Philadelphie, et une sorte de compromis fut proposé, par lequel un gentleman quaker, choisi pour diriger avec votre père, partit aussitôt pour Haïti afin de voir le Gouvernement ; mais il trouva que celui-ci ne voulait pas retirer l'affaire des mains de votre père ni nommer un agent en Haïti pour y surveiller l'établissement des émigrants moyennant un gros salaire, tandis qu'un autre agent serait en Amérique, les deux aux frais du Gouvernement d'Haïti. L'on avait pensé que ce dernier trouverait nécessaire d'avoir un agent en Haïti pour y veiller à l'établissement des émigrants, tandis que votre père donnerait ses soins à leur embarquement à New-York et sur d'autres points de l'Amérique. Ainsi désappointés dans leur combinaison de taxer sans bruit beaucoup d'efforts pour nuire à l'œuvre et faire manquer l'entreprise. Je fus bien informé que les quakers ou

quelques-unes de leurs femmes prêchaient contre l'émigration, et comme beaucoup de leurs domestiques, dédaignant les offres spéciales à eux faites d'être fermiers principalement, eurent l'idée qu'en partant ils pourraient devenir des gentlemen à Port-au-Prince, un grand nombre parmi eux partirent et firent ainsi de bons serviteurs. Ils se manifestèrent contre l'émigration et s'y opposèrent vivement à la fois à Philadelphie, à New-York et en d'autres lieux. Je fus, dans l'occasion, assailli comme l'homme qui les dépouillait de leurs domestiques. Mais on vit en si grand nombre l'importance de la mesure, et on apprécia et honora si hautement son Gouvernement et lui-même aussi pour le noble dessein qu'ils exécutaient, que je pensais que le projet triompherait.

Comme votre père, à la fin, obtint ce que les émigrants jugeaient alors expédient, et pensait qu'il valait mieux s'en retourner, et comme aussi une organisation était formée à New-York pour s'occuper de l'entreprise et qu'une grande Société d'un caractère religieux se fondait également et principalement, je suppose..... par des efforts, on jugea qu'il convenait mieux que je parlasse avec votre père, qui m'y avait invité, afin de connaître ce qu'il y aurait de mieux à faire relativement aux missions, écoles, etc., qu'on avait l'intention de créer. Je partis. En vérité, les espérances étaient très-brillantes quand nous mîmes à la voile de Philadelphie, et nous espérions qu'un grand bien serait réalisé. Mais ce sera l'objet d'une prochaine lettre, où je vous donnerai d'abord quelques détails sur le séjour de votre père aux États-Unis.

Je vous suis très-reconnaissant de la manière bienveillante avec laquelle vous m'avez accueilli, et je me réjouis de tout mon cœur de vous fournir tout ce que je peux concernant la mission de votre père en Amérique. Et je le ferai.

Je demeure bien sincèrement,

Signé : L. D. DEWEY.

Deuxième Lettre.

Londres, 13 mai 1865.

MON CHER MONSIEUR,

Votre digne père arriva à New-York avec le trouble dans l'esprit. Vous savez les incidents de la journée où il se

distingua comme gentilhomme et comme philanthrope. Dans le fait, il en acquit un éclat considérable. Mais il vit les nuages s'amonceler autour de son entreprise. Aussitôt que je sus son arrivée et ce qui était advenu, je ne perdis pas un moment pour l'introduire auprès d'honorables hommes, qui lui témoignèrent infiniment de considération et donnèrent une sérieuse attention à l'objet de sa mission. — J'invitai à dîner avec lui spécialement plusieurs gentlemen distingués, parmi lesquels était le révérend D^r Spring, un des premiers ministres de New-York. Ils le saluèrent avec enthousiasme, en furent enchantés et lui montrèrent beaucoup d'intérêt pour sa mission. Il avait des lettres d'introduction d'hommes qu'il avait vus à Philadelphie pour d'autres hommes de New-York. Il n'y eut pas moyen d'avoir un meeting public de mes amis et des amis de la colonisation seulement, et il fallait qu'un meeting fût convoqué. Une réunion publique eut lieu, et les quakers avaient été si actifs à se saisir de son projet qu'ils exercèrent de l'empire sur le meeting. Je fus complètement mis de côté avec tout ce que j'avais fait, et M. Granville fut réclamé comme étant venu à leur adresse..... Aussitôt, le but de votre père prit une grande importance à leurs yeux, et l'offre de son Gouvernement de prendre des colons d'Amérique était si grande qu'immédiatement on commença à penser qu'un grand office ou bureau d'émigration pour Haïti, avec plusieurs agents importants et bien salariés, le tout pour être soutenu par son Gouvernement, devrait être établi, et des agents aussi envoyés en Haïti. J'en fus chagriné et M. Granville dégoûté. Un agent.... fut choisi par eux et partit aussitôt pour Haïti avec une compagnie d'émigrants. M. Granville ne put qu'acquiescer à cette mesure, quoiqu'il la jugeât inutile. Il arrêta enfin de s'assurer un nombre donné de colons pour partir et se détermina ensuite à retourner en Haïti. Ceci fut effectué, et il partit vers le milieu de décembre.

L'agent envoyé en Haïti retourna mécontent, avant que votre père eût quitté les Etats-Unis et sans avoir obtenu la sanction de son Gouvernement au projet d'émigration qui était proposé, et l'argent ne venant pas dans leurs mains, comme les amis quakers l'avaient pensé, ils laissèrent M. Granville poursuivre sa propre cause, puisqu'ils ne pouvaient empêcher ses offres aux gens de couleur qui, en nombre immense, les acceptaient de bon cœur, mais aussi bon nombre étaient de la pauvre classe des domestiques, ce qui finalement dégoûta votre Gouvernement de l'entreprise, et elle se termina là.

Il faut m'arrêter ici. J'espère vous donner quelque chose de plus intéressant dans ma prochaine lettre.
A vous sincèrement.

Signé: L. D. DEWEY.

Troisième Lettre.

Londres, 23 mai 1863.

MON CHER MONSIEUR,

Je crains de réaliser très-faiblement vos vœux en vous donnant mes souvenirs de votre père.

L'entreprise, qui promettait tant pour le bien d'Haïti et de nos gens de couleur, devint pour lui, vous savez, une affaire très-embarrassante et fort pénible. L'égoïsme de beaucoup de blancs, appliqués seulement à en tirer un gain, l'ignorance et l'illusion de beaucoup de noirs, qui pensaient qu'en Amérique ils devaient être de beaucoup supérieurs à leurs frères d'Haïti, et qu'en y allant ils pourraient y être des gentlemen et des premiers en société, qu'ils y seraient vus et reçus avec bonheur, par leurs frères de race inférieure en ce pays pour être presque leurs maîtres et leurs chefs, lui causèrent beaucoup de tourments à New-York et à Philadelphie, et ce n'était pas fini quand il arriva dans son pays. Mais je n'ai pas à rappeler ici les embarras qui l'y accablèrent, car ils vous sont sans doute bien connus.

Il se détermina à diriger l'affaire du mieux qu'il put lui-même, en expédiant des émigrants de Philadelphie et de New-York, et continua à louer des navires et à recevoir des émigrants, jusqu'à ce qu'il en eût le nombre qu'il jugea nécessaire, environ 4,400 je crois, et il prit la résolution de partir — ce qu'il fit.

Désireux de faire l'entreprise profiter efficacement aux noirs et à Haïti, et conformément aux vœux de votre père, je donnai mon attention et mes soins aux mesures propres à pourvoir les émigrants d'écoles et de bonnes institutions religieuses dans leur nouvelle patrie, et j'engageai à partir, comme instituteurs et comme prédicateurs, plusieurs hommes de distinction. Votre père s'intéressait vivement à la meilleure éducation du peuple et espérait beaucoup de tous ces efforts; mais avec moi-même il était condamné à un amer désappointement.

Pour ce grand objet, et afin de voir et de raconter les avantages obtenus par les émigrants, j'accompagnai votre

père en Haïti, suivant son désir. Il me donna des facilités pour visiter plusieurs des ports les plus importants de l'île et les lieux des établissements des émigrants, et, avant de l'avoir laissé pour m'en retourner, j'étais plein d'espoir que beaucoup de bien serait réalisé, quoique cela n'eût pas tourné comme le Président Boyer et votre père désiraient. Cependant, il y eut de très-bons émigrants, et je jugeai leurs perspectives très-encourageantes quand je quittai et retournai avec la pleine espérance d'en envoyer d'autres avec de nouvelle assistance, tant était favorable le rapport que je pouvais faire sur l'île sur son gouvernement et les émigrants.

Mais à mon arrivée aux États-Unis, je trouvai tout le pays en haine de l'entreprise. Les plus grandes faussetés étaient mises en circulation. Un ou deux émigrants étaient revenus déçus dans leur très-fol espoir de devenir riches tout de suite et d'être mis en possession des meilleures terres, et débitèrent de très-tristes fables qui furent cependant accueillies avec plaisir par un grand nombre de blancs. Je fus attaqué comme celui qui voulait enlever au peuple ses domestiques et faire partir pour Haïti autant de noirs que je pouvais, afin qu'elle pût favoriser l'insurrection dans le Sud. Le courant était si fort contre moi, que je ne pus pas y résister ou continuer une simple Société pour venir en aide aux missions et aux écoles que j'avais établies à Port-au-Prince et dans d'autres endroits. J'eus à écrire à votre père que « tout était perdu, » et je fus presque rejeté par mes propres compatriotes. De fait, j'éprouvai de grands désappointements et de grandes privations. — Mais assez et peut-être trop de ceci, qui concerne si peu votre digne père, assurément l'un des plus grands philanthropes de la terre.

A vous sincèrement.

Signé : L. D. DEWEY.

Port-au-Prince, 5 décembre 1825.

Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti, au citoyen J. Granville, directeur du Lycée national.

J'ai reçu, citoyen Directeur, la lettre que vous m'avez écrite pour me soumettre diverses observations relatives au service intérieur et aux études du Lycée national.

Personne, plus que vous, ne doit être fixé sur l'intérêt que je porte à la prospérité de l'établissement qui vous est confiée mais, quel que soit le désir que j'aurais de le voir atteindre rapidement le but pour lequel il a été fondé, je suis dans la nécessité de subordonner ma sollicitude aux ressources actuelles de l'Etat, et je dois vous dire que la situation des finances ne permet de faire aucune augmentation dans les dépenses du Lycée : ainsi je ne puis accueillir, quant à présent, celles de vos propositions qui tendent à créer de nouveaux frais à la charge du Gouvernement.

Puisque M. Latour est surchargé de travail, nul doute que le citoyen Simonise doive professer la classe de langue anglaise que le premier a faite jusqu'à ce jour, sans être pour cela dispensé de continuer les cours d'arithmétique et d'écriture dont il est chargé : c'est à vous de lui faire part de cette disposition et de veiller à sa ponctuelle exécution.

Mon opinion est parfaitement d'accord avec vos réflexions sur le maître de quartier; cependant, je ne le déplacerais qu'autant que je pourrais l'activer ailleurs, et le nombre des employés de l'Administration ayant été déjà rigoureusement limité, il m'est impossible de l'utiliser dans cette branche de service. Si le citoyen Dessources (vous pouvez lui en faire naître la pensée) veut étudier la méthode de l'enseignement mutuel, et s'il parvient à la connaître d'une manière convenable, je saisirai alors avec plaisir la première occasion qui se présentera de lui être favorable. Ce n'est qu'à cette condition que je consentirai à faire remplacer ce maître de quartier par les cinq élèves dont vous me faites l'éloge et dont j'apprends avec une vive satisfaction les progrès et la bonne conduite.

J'espère, citoyen Directeur, que vous apprécierez les motifs des diverses déterminations que j'ai voulu moi-même vous transmettre, persuadé que vous trouverez dans votre zèle et dans votre patriotisme les moyens de répondre à la confiance que le Gouvernement a mise en vous, et d'assurer au Lycée national le degré de prospérité auquel il doit parvenir sous votre direction.

Je vous salue affectueusement.

BOYER.

Un des Discours prononcés par J. Granville aux examens du Lycée (1825).

Messieurs, s'il est un spectacle fait pour exciter de délicieuses émotions dans des cœurs sensibles, c'est, sans contredit, celui qui s'offre à vos yeux dans cette enceinte : une brillante jeunesse, après avoir porté une attention docile aux savantes leçons de zélés professeurs, vient présenter à des auditeurs attirés par une louable curiosité, à de tendres parents, à des juges éclairés, le fruit de leurs travaux scolaires. Tous ces enfants brûlent à l'envi de paraître avec avantage devant cette auguste assemblée, mais en même temps, chacun d'eux redoute la voix qui va l'interroger ; c'est un heureux effet de leur âge ; l'ombre ne nuit point à la violette, la timidité ne messied point à la jeunesse.

Il n'y a pas encore un an que je suis chargé de la direction de cette institution ; elle était régulièrement tenue ; je l'ai trouvée en ordre, et j'ai l'honneur de vous la présenter sur le même pied ; les professeurs m'ont parfaitement secondé, et les élèves ont généralement répondu à nos soins ; beaucoup ont fait de grands progrès, quelques-uns ont avancé lentement dans la carrière, et très peu sont demeurés stationnaires. Je ne réclame point d'indulgence pour eux ; je vous prierai seulement de vous rappeler que nous avons eu leur âge et que, dans de pareilles circonstances, nos cœurs palpaient de la même inquiétude qui agite les leurs en ce moment.

L'ordre de l'examen a été déterminé par gradation en commençant par les classes inférieures ; par ce moyen, on pourra mieux apprécier l'énormité des difficultés que l'homme rencontre avant d'acquérir les connaissances qui peuvent le rendre utile à son pays ; vous verrez que ces difficultés n'ont point rebuté ces jeunes gens, parce que je leur ai constamment appris que rien ne doit être impossible quand on travaille pour la patrie.

Autre Discours prononcé à l'un des examens du Lycée par M...., un des Professeurs.

Messieurs, les élèves qui composent la deuxième année d'humanités et que j'ai l'honneur de vous présenter sont réduits au nombre de six ; plusieurs de leurs condisciples sont retenus malades au sein de leurs familles ; quelques-uns se sont montrés de véritables déserteurs, effrayés des efforts pénibles et assidus sans lesquels on n'obtient point la science, et ayant en vain espéré que celle-ci s'offrirait d'elle-même comme la *manne* aux Israélites dans le désert. Au reste, quelque limité que soit le nombre, on ne saurait s'en étonner, parce que les élus se laissent toujours compter, et la partie intelligente, dans les sociétés comme dans les hommes, occupe toujours le plus petit espace. Je ne dissimulerai pas non plus que, même parmi ceux qui nous sont restés fidèles, il s'en trouve qu'on pourrait reléguer à une place moins distinguée ; toutefois leur ancienneté leur a valu un honneur qu'ils n'eussent pas aussi facilement obtenu, si le mérite seul eût été pesé dans la balance ; la bonne volonté est digne aussi d'une récompense, et il est souvent utile de faire quelques concessions en faveur des faibles, de peur d'éloigner les timides ou de fournir une excuse aux lâches.

L'arbre de la science se naturalise difficilement, la première culture en est longue et pénible, et l'on n'en connaît vraiment l'excellence que lorsque l'on est parvenu à en savourer les fruits. L'ignorance laisse naturellement tout leur essor impétueux aux passions désordonnées, l'instruction les comprime, les règle et les fait servir à la prospérité publique et individuelle. C'est pourquoi nous avons remarqué, à la gloire des lettres, que les élèves du Lycée national les plus distingués par leurs succès ont porté dans la société des mœurs infiniment plus douces, un caractère plus conciliant, un esprit plus modeste, une conduite plus régulière, une aptitude plus notable aux diverses fonctions de la vie où ils ont été appelés. Je pourrais ajouter que si la patrie avait soudainement besoin de leurs bras, leur courage, quoique peu

exercé, serait plus ferme et leur dévouement plus sûr, parce que l'un et l'autre seraient plus raisonnés ; rarement les écoliers indociles, vicieux et ineptes ont été des fils respectueux ou sont devenus des citoyens estimables. Ce triomphe éclatant de la lumière sur les ténèbres frappera sans doute les parents et ils ouvriront enfin les yeux sur la nécessité de procurer à leurs enfants les trésors de la science préalablement aux richesses, que la fortune donne et retire selon ses caprices.

Vous regretterez sans doute avec nous, Messieurs, que jusqu'à ce jour on se soit si peu empressé de nous envoyer des élèves de tous les points de la République et de profiter du bienfait d'un établissement qui offre pour garantie la protection spéciale du chef illustre de l'Etat, les lumières d'une Commission toute bienveillante, la discipline maintenue par un Directeur dont les talents égalent le patriotisme, enfin les efforts constants des professeurs, jaloux de justifier l'attente de tous. Le Lycée national pourrait être le foyer d'où le feu sacré se répandrait jusqu'aux extrémités de la République, et où les jeunes Haïtiens de la banlieue formeraient des liaisons d'amitié avec ceux des frontières les plus reculées ; cette chaîne morale serait alors un nouveau gage de fraternité dans la génération naissante.

Le vulgaire n'attache ordinairement qu'une estime secondaire à la bonne éducation ; il place en première ligne ce que l'on appelle les considérations d'état et de fortune ; mais le véritable état de l'homme, c'est de jouir, dans toute sa plénitude, de l'exercice de sa raison éclairée par d'utiles préceptes ; la plus belle fortune de l'homme, c'est de posséder la sagesse. Votre bonheur domestique, Messieurs, dépend essentiellement des soins que nous prodiguons à vos enfants. Vous obéissez, pour la plupart, à ces faibles créatures que vous paraissez commander, armés de toute l'autorité paternelle ; c'est par vos enfants que nous faisons régner dans vos demeures le calme ou la tempête ; le professeur est le médecin de l'âme et il porte, selon son habileté et l'assistance de la nature, la santé ou la mort dans les familles.

Je ne prétends pas, lorsque je proclame les bienfaits des lettres, établir ce paradoxe que « les favoris des Muses sont

seuls bons et vertueux » ; je dirai au contraire avec Cicéron que « la vertu sans la science est préférable à la science sans la vertu » ; un sens droit et un cœur honnête suffisent pour nous éclairer sur nos devoirs et pour régler notre conduite ; cependant, lorsqu'à ces dons naturels nous joignons le secours de la science, il en résulte alors un ensemble merveilleux de forces morales au-dessus des passions humaines, nos plus dangereux ennemis. Quelquefois, il est vrai, nous fournissons des armes aux méchants en les éclairant, mais plus souvent encore nous amollissons leur perversité. Venez donc, jeunesse intéressante qu'embrase un chaste amour pour les neuf Sœurs ; venez aussi, vous à qui des dispositions moins heureuses interdisent l'entrée du sanctuaire, et vous que de malignes influences semblent préparer pour être les fléaux de la société, venez, nous vous enseignerons les sentiers de la sagesse, vous la contemplerez dans sa divine splendeur et vous deviendrez meilleurs ; les feux de la zone torride ont besoin d'être tempérés par les eaux de l'Hypocrène et du Permesse ; les passions étant calmées, les esprits éclairés, les mœurs adoucies, chacun poursuivra honorablement la carrière que le sort lui a tracée ; le nom de frère ne sera plus une simple et vaine dénomination : les vertus sociales, répandues dans les premières classes, descendront par degré au cœur des plus obscurs citoyens.

Telle est l'influence des lettres ; partout où elles établissent leur empire elles amènent la prospérité et la gloire, elles règnent victorieusement sur le présent et sur l'avenir, elles donnent à l'homme sa dignité et un rang aux nations. Les héros ne sont point rares, mais on ne compte qu'un Homère et un Virgile. La célébrité des premiers meurt avec eux lorsqu'ils n'ont point l'assistance des seconds pour conserver la mémoire de leurs exploits entière et indestructible jusqu'aux dernières générations. C'est pourquoi les Muses sont appelées filles de Mémoire, etc'est en effet leur propre de disposer des cent voix de la renommée et d'accorder, comme il leur plaît, le don d'immortalité.

Les Haïtiens ont beaucoup fait pour la gloire ; mais celle-ci demeure circonscrite au siècle qui l'a vue naître, parce que les lettres ne l'ont point encore consacrée. Déjà une multi-

tude de traits remarquables dont la renommée occupait autrefois les esprits sont presque ignorés aujourd'hui, et ils tomberont entièrement dans l'oubli si une plume classique n'en trace le récit. Les temps heureux qu'on pourrait appeler l'âge d'or, écoulé sous les premières tribus qui peuplèrent Haïti, l'âge de fer, amené par l'avarice et maintenu par la tyrannie, enfin l'âge de la philanthropie, après les orages d'une révolution longue et sanglante, offrent une variété féconde de sujets intéressants à l'historien et au poète.

Les littérateurs haïtiens ont sur ceux de l'Europe l'avantage d'une nature toute nouvelle. Les grands drames exécutés sur ce théâtre n'appartiennent à l'ancien monde que par l'origine : c'est une mine inépuisable non encore exploitée. Un simple roman, dont les héros sont des enfants, a suffi pour rendre à jamais célèbre une petite île située aux extrémités du monde, dans les mers de l'Inde. Haïti, si féconde en riches productions de son sol, ne le sera pas moins en génies distingués, et lorsque les Muses y trouvent de puissants protecteurs dans le chef suprême de l'Etat, et, à son exemple, dans les fonctionnaires et les citoyens les plus recommandables, le siècle de la littérature haïtienne ne doit pas être éloigné.

Extrait du « Télégraphe » du 6 mai 1827.

La Commission d'Instruction publique s'est transportée au Lycée national, mardi 24 avril. Par l'organe du général Inginac, son président; elle a félicité le citoyen Granville, Directeur du Lycée, de son zèle patriotique, de la bonne tenue et des progrès des élèves. « Déjà, a-t-il ajouté dans un discours improvisé, le génie militaire, l'administration et la médecine se glorifient des recrues faites au Lycée; bientôt on verra sortir de son sein de jeunes citoyens qui propageront dans nos campagnes et dans le commerce les lumières et les bons principes; une souscription patriotique vient d'être remplie par les membres de la Commission : l'agriculture et le commerce auront une chaire au Lycée national. »

Le citoyen Granville, après avoir payé à tous les professeurs un juste tribut d'éloges, s'est plu à faire mention du citoyen Fruneau, professeur de mathématiques, chez lequel la gravité et le savoir ont devancé les années. Les élèves qui ont terminé leurs études, et que la bienveillance du Président a agrégés au corps enseignant, ont reçu une accolade paternelle de tous les membres de la Commission et de plusieurs Représentants de la nation qui se trouvaient présents. Un de ces élèves, le jeune Covin, a prononcé le discours suivant :

« Citoyens,

» Nous paraissions de nouveau devant les justes appréciateurs de nos efforts; votre présence excite en nous un sentiment qui n'est ni la crainte ni l'espérance, mais qui semblerait participer de l'une et de l'autre. On dirait que le temps est arrivé où les vainqueurs, dans nos luttes littéraires, vont recevoir de vos mains indulgentes le prix de leurs travaux et des encouragements à de nouveaux succès. Brûlants de mériter les applaudissements de leurs compatriotes, ils ont consacré au culte des muses un temps dérobé à des plaisirs fugitifs, qui sont ordinairement les seuls biens de l'homme à son aurore. Ils verront bientôt le jour où leurs fatigues seront récompensées; et, pénétrés d'une noble émulation, ils avanceront à grands pas dans la carrière qu'ils ont à parcourir et dont la vaste étendue n'a point effrayé leur courage.

» Grâce soient rendues au mortel bienfaiteur qui, appelé à gouverner sa patrie, jeta les fondements de cet établissement national! Déjà, et plus d'une fois, les étrangers eux-mêmes ont rendu justice à ses talents, à ses vertus, à sa rare prudence; sa gloire est de tous les âges, son nom de tous les siècles; plus heureux que beaucoup d'autres, il a laissé, après lui, un successeur vraiment digne de le remplacer; comme lui, ce chef magnanime a senti le besoin de propager l'éducation parmi ses concitoyens; comme lui, il s'est pénétré de cette grande vérité que le bonheur public est fondé sur les lumières nationales et qu'à l'éducation seule appartient le privilège de dévoiler à l'homme sa dignité tout entière. En effet, sans connaissances libérales, quel serait le moyen d'entretenir le feu sacré de la liberté? C'est à elles qu'a été confiée la garde de cette idole des grands cœurs; sans elles, les Etats les plus puissants, les peuples les plus belliqueux se laissent opprimer en recevant des chaînes cachées sous des fleurs; sans elles aussi, longtemps peut-être, nous serions-nous vus

forcés de renoncer à notre glorieuse devise et de faire succéder aux mots de *patrie* et de *liberté* les lugubres accents du désespoir. Ne nous laissons donc pas de bénir les noms à jamais mémorables de ceux qui, par leur génie, ont perpétué dans notre pays le bonheur dont il jouit, et répétons tous ensemble : *Honneur, gloire aux héros d'Haïti ! honneur, gloire aux soutiens de la Patrie !*

» Mais qui de nous n'est frappé des changements extraordinaires survenus dans notre République ? Qui de nous ne voit avec plaisir l'harmonie et l'accord qui y règnent ? Tels et plus sensibles encore sont les effets que l'éducation a opérés dans nos jeunes compatriotes. Déjà, plusieurs d'entre eux, après s'être distingués parmi nous, ont paru avec éclat au milieu de leurs concitoyens ; d'autres vont suivre leurs pas, et Haïti palpitera de joie en voyant briller constamment les nourrissons dont elle a soigné l'enfance. Réjouis-toi, ô ma chère Patrie, réjouis-toi, fille du soleil ; une longue chaîne de grands talents va contribuer à ta prospérité, et de ce Lycée que tu protèges sortiront des citoyens tous dignes de toi. Telle est la puissance de l'instruction !

» Profitez-en donc, mes chers condisciples ; toutes les sources vous en sont ouvertes. Pour prix de ses bienfaits, la Patrie demande seulement que votre amour pour elle croisse avec le nombre de vos années.

» Persistez dans vos généreux efforts, ne vous découragez pas : les hommes indulgents qui sont à votre tête et les anciens compagnons de vos études s'empresseront toujours de vous aider et de vous encourager. Rappelez-vous combien sont dégoûtants les breuvages administrés à l'homme dans l'état de maladie ; nous payons tous plus ou moins souvent un tribut à la nature avant d'arriver au terme fatal qui doit nous séparer des objets de nos plus chères affections. Cependant, le liquide avalé avec contrainte rappelle dans notre économie animale la santé que nous perdriions sans lui : telle est l'image de l'étude, c'est un arbre dont les racines sont amères, mais dont les fruits sont délicieux. »

Port-au-Prince, le 4 juillet 1827.

A Messieurs les Officiers de la corvette française l'Hébé, sur cette rade.

Messieurs, un Haïtien, qui a gagné sous les drapeaux français l'étoile de la bravoure et les signes de commandement, fait un appel à votre franchise : un de vos compatriotes, M. Pélié, a dit en ville que je suis ici sous la surveillance de la police ; je l'ai prié de me déclarer de qui il tenait cette assertion ; il m'a répondu que c'est d'une conversation qui a eu lieu vis-à-vis du café Guignard entre plusieurs officiers de la corvette française. Si un officier qui a reçu au service de votre patrie huit blessures honorables peut espérer de vous un acte de complaisance, je prie ceux de vous, Messieurs, qui ont eu cette conversation de vouloir bien me faire savoir qui leur a dit que la police me surveille.

En attendant leur réponse, j'ai l'honneur, etc.

J. GRANVILLE.

Rade du Port-au-Prince, le 4 juillet 1827.

A M. Granville, Directeur du Lycée, au Port-au-Prince.

Monsieur, les officiers de la corvette l'Hébé ont été bien étonnés à la réception du contenu de votre lettre. N'ayant point l'honneur de vous connaître, ne nous mêlant en aucune manière des affaires qui peuvent se passer en Haïti, ne connaissant en aucune manière M. Pélié, nous nous empressons, Monsieur, de répondre à ce que vous nous demandez, en vous assurant et certifiant que nous n'avons dit ni pu dire que vous étiez sous la surveillance de la police.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très-humbles serviteurs.

Pour les Officiers, le lieutenant de vaisseau chargé du détail,

F. GRANVILLE.

Cayes, le 27 juillet 1827, an 24^e de l'Indépendance.

Au citoyen J. Granville, Directeur du Lycée national,
Port-au-Prince.

Honorable Compatriote, chargé par les citoyens de cette ville de vous présenter une médaille qu'ils ont fait frapper pour consacrer la mémoire de votre généreux dévouement, en souscrivant à leur vœu, je remplis un devoir bien cher à mon cœur.

Je ne me dissimule pourtant pas la difficulté de transmettre cet hommage d'une manière digne de ceux qui le décernent et de celui qui le reçoit; mais, si la chaleur du sentiment peut suppléer aux expressions, il ne leur restera rien à désirer. Toutefois, me dis-je, celui qui prouve que les grands modèles ne sont pas épuisés en tout, que notre siècle est susceptible de reproduire ces traits où brille la vertu la plus pure, celui-là est toujours indulgent. En effet, si, comme citoyen, vous avez donné l'éloquente leçon de l'exemple et appris à vos compatriotes que l'attachement aux principes conservateurs est ce qui peut seul faire les concitoyens d'une République; si, comme homme, vous avez rappelé que les inspirations du cœur ont aussi leur héroïsme et leurs prodiges, comment douter de l'accueil que vous ferez à mon zèle?

Ainsi, je bornerai tout éloge à dire que l'estime de vos compatriotes est fondée sur les titres les plus beaux et les plus désirables, le *patriotisme* et l'*amitié*. C'est le prix du désintéressement et de la préférence donnée à la vertu sur les dignités que le sage honore, mais auxquelles il ne sacrifiera jamais ces précieux sentiments qui ennoblissent l'âme.

Les citoyens des Cayes pouvaient-ils laisser tomber dans l'oubli un fait que les peuples les plus riches de grands souvenirs se fussent empressés de recueillir, eux qui s'associent à toutes les idées libérales et qui voudraient perpétuer la gloire de toutes les actions dont s'honore l'humanité?

Recevez donc, illustre citoyen, cette médaille que l'admiration vous adresse, comme le gage des liens particuliers qui vous unissent désormais à notre cité, et agréez les profonds sentiments de votre dévoué compatriote.

HÉRARD DUMESLE.

Liste des souscripteurs qui ont concouru à faire frapper la médaille destinée à consacrer le généreux dévouement de l'illustre citoyen Jonathas Granville.

L'effigie de la médaille présente une couronne civique ou de chêne au milieu de laquelle sont inscrits ces mots : « *Au vertueux dévouement de l'illustre citoyen Jonathas Granville* ». La légende est : « *Hommage décerné par l'admiration* ». Le revers offre une couronne de palme avec cette inscription : « *Il sacrifia les dignités au triomphe des principes* ». Il a pour légende : « *A la postérité* ». A l'exergue : Cayes — 1827.

MM.

LE GÉNÉRAL MARION.
CHARLES PROU.
BOURGEOIS.
LOUIS VERRET.
DUPONT.
DEPAS MÉDINA.
V. HERNE.
BORGELLA J^{no}.
J. P. BENOIT.
NARCISSE.
Jⁿ BOTTÉE.
DAUBLAS.
MOURAS, capitaine.
J. J. SULLY.
ROUSSEAU.
LHÉRISON.
DELINOIS.
ROSPIDE.
MARION fils aîné.
GIRAUDIÉ.
CH. LIGONDÉ.
P. BARJON.
F. GRANCHAMP.
CH. HÉRARD fils.
FÉRY, citoyen des Cayes,
demeurant à Jérémie.
DAVID SAINT-PREUX.

MM.

LEBRETON.
Jⁿ POIDEVIN.
G. L. DUROCHER.
J. A. TRICHET.
J. B. TOUYA.
A. LAUDUN.
DELINCE.
LONGUEFOSSE.
LAFARGUE.
GASPARD FRANCOIS.
LEGENDRE J^{no}.
LE DOUX.
GLÉZIL.
BERGEAUD.
Jⁿ-B^{to} TOUREAUX.
A. AVIGNON.
P. CHALVIRÉ.
G^{mo} CHÉGARAY.
SORAY.
MILLIEN DROUILHET.
RAMEAU.
LOUIS TESSONO.
SALGUES.
M. TUFFET.
HÉRARD DUMESLE.
PROSPER FAURE.

Lettre de félicitations de M. Isambert à J. Granville.

(Cette lettre manque.)

Au Président d'Haïti.

PRÉSIDENT,

Les examens du Lycée national commenceront le 17 de ce mois. Il y a longtemps que les élèves de cet établissement n'ont vu parmi eux le Président d'Haïti. Veuillez nous honorer un instant de votre présence, si vos occupations vous le permettent.

Votre respectueux et affectionné serviteur,

J. GRANVILLE.

Port-au-Prince, le 4 décembre 1827.

Port-au-Prince, 13 février 1830.

Au Secrétaire d'Etat, M. J. C. Imbert.

Port-au-Prince.

CITOYEN SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

Un de mes amis, par une négligence qu'aucun honnête homme ne peut excuser, se trouve sur le point d'être déshonoré; son inconduite l'a empêché de rendre compte des deniers que ses fonctions l'obligeaient à percevoir. Ce malheureux jeune homme appartient à une famille qui recevrait les éclaboussures d'une faute que lui seul a commise. L'amitié, l'esprit national, l'honneur même, me portent à faire auprès de vous une démarche qui vous déplaira peut-être; mais songez qu'avant d'avoir été appelé à couvrir vos concitoyens de votre probité et de votre patriotisme, vous avez secouru des hommes qui n'ont point su apprécier vos bontés. La lettre que je joins à ma pétition vous fera voir que je m'unis au colonel Viau pour liquider le déficit qui tient en

prison le citoyen Sévère, parent du colonel Viau, et mon ami. J'offre quarante gourdes par mois à retenir sur mes appointements conjointement à la somme du colonel jusqu'au parfait paiement de ce déficit. Je présente, en outre, pour caution le titre d'une propriété qui vaut plus que le déficit que nous désirons de payer.

Le Président d'Haïti a permis le dépôt de tout le numéraire dont pourrait disposer le citoyen Sévère : il a en argent cinq cents gourdes, et il lui est dû six mois d'appointements qui s'élèvent à deux cents gourdes.

D'après l'acte judiciaire que j'ai l'honneur de vous soumettre avec mes pièces, vous verrez qu'en déduisant les \$700 qui seront déposées au trésor, le citoyen Sévère ne sera redevable à l'Etat que de la somme de *quinze cent trente-six gourdes* 99/100. La retenue à faire sur les appointements du colonel Viau et sur les miens aura lieu jusqu'à ce que nous ayons entièrement payé tout ce que le citoyen Sévère doit à l'Etat.

Je sais quelle responsabilité pèse sur votre ministère; je sais aussi que l'indulgence a empêché beaucoup de scélératesses. Ecoutez ma prière, et vous ajouterez un anneau de plus à la chaîne d'estime et d'affection qui vous lie à la nation.

Votre dévoué

J. GRANVILLE.

Procès-verbal de l'installation de M. V. Plésance à la direction provisoire du Lycée, et Discours prononcés à cette occasion.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Liberté.

Égalité.

Aujourd'hui jeudi, 21 avril 1831, vingt-huitième année de l'indépendance d'Haïti, à huit heures du matin,

La Commission provisoire d'instruction publique, composée du sénateur Jean-François Lespinasse, président; du

sénateur Audigé, des citoyens B. Ardouin, commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil de ce ressort; Théodore Saint-Martin, juge de paix de cette commune; Desmangles, Bazanac, D. Labonté, Lewis Pouilh, T. Séguineau, membres du Conseil des notables, s'est réunie au Lycée national à l'effet d'installer le nouveau directeur de cet établissement.

Rendue en la salle des études, la Commission y a trouvé réunis le citoyen V. Plésance, directeur provisoire; le citoyen Denis, professeur de dessin; les sieurs Delatour et Dantan, professeurs de langues anciennes et modernes, ainsi que le citoyen J. Granville, ex-directeur, et les élèves dudit établissement.

Le président de la Commission a adressé un discours aux élèves, aux professeurs et au directeur provisoire pour leur annoncer la décision de S. E. le Président d'Haïti. Ce discours sera annexé au présent procès-verbal, ainsi que celui adressé à la Commission par le citoyen Plésance immédiatement après celui du président de la Commission. A l'issue de l'un et de l'autre, les cris de : *Vive la République! Vive le Président d'Haïti!* ont été prononcés avec l'enthousiasme de la sincérité par la Commission et tous les assistants à cette imposante cérémonie.

Après quoi, l'appel des élèves du Lycée a été fait par le citoyen Granville : plusieurs n'y ont pas répondu, étant absents de la séance. Le président de la Commission a annoncé ensuite que la séance était levée, et le directeur provisoire a prévenu les élèves qu'ils devront se rendre, demain vendredi, pour recommencer leurs classes, en se concertant ensuite avec le citoyen Granville pour procéder immédiatement à l'inventaire des objets de cet établissement.

Fait et clos au Port-au-Prince, les jour, mois et an que dessus.

Signé : J. F. LESPINASSE, B. AUDIGÉ, B. ARDOUIN,
THÉODORE, J. M. BAZANAC, D. LABONTÉ,
P. T. SÉGUINEAU, DESMANGLES, LEWIS
POUILH.

Discours du Sénateur Lespinasse.

MESSIEURS LES ELÈVES DU LYCÉE,

Le Gouvernement vient de nommer à la direction provisoire de cet établissement M. Edmond Plésance, qui a fait toutes ses classes et qui s'est distingué de la manière la plus honorable dans le Lycée dont vous faites aujourd'hui partie, par des connaissances utiles qu'il sera à même de répandre parmi vous. Connu par la rectitude de ses principes et par des mœurs pures et irréprochables, il a fixé l'attention de S. E. le Président d'Haïti, qui ne pouvait vous donner une plus grande preuve de sa tendresse et de sa haute protection qu'en plaçant à votre tête, pour diriger votre éducation, un jeune citoyen qui s'est rendu également recommandable par les lumières et la maturité de son esprit. Vous avez été à même, sans doute, de remarquer les talents et les qualités de celui qui, avec succès, a professé plusieurs années sous vos yeux; et en appréciant la conduite invariable de notre bien-aimé Président et les témoignages d'intérêt et de bienveillance qu'il n'a cessé de vous donner, vous graverez dans vos cœurs l'amour et la reconnaissance.

Nous nous plaisons aussi à croire, jeunes élèves, que vous vous remettrez à vos études avec la même ardeur et la même assiduité en remplissant avec docilité tous les devoirs qui vous sont prescrits; et en observant constamment les préceptes de morale et de religion qui doivent invariablement vous servir de guides, vous mériterez l'estime de votre directeur et les félicitations des membres de la Commission.

Rappelez-vous sans cesse le bonheur que procurent les sciences, leur influence morale dans les pays civilisés, les bienfaits, en un mot, qu'elles répandent sur les peuples par l'accroissement du travail et de l'industrie, et si l'avantage qu'offre la culture des lettres ne suffit point pour vous porter à l'étude, que le souvenir des bontés qu'eut pour vous *Alexandre Pétion*, de glorieuse mémoire, soit un aiguillon puissant pour exciter une noble émulation parmi vous.

Pour nous, nous serons pleinement satisfaits si cet établis-

sement, qui naquit sous les auspices de nos mœurs républicaines, fournit des citoyens soumis aux lois, amis du bon ordre et de la tranquillité publique.

Messieurs les Professeurs, en vous présentant un nouveau Directeur, nous vous exhortons à unir vos efforts aux siens, pour que rien ne trompe les espérances que le chef de l'Etat conçoit de cette belle et intéressante jeunesse.

Quant à vous, Monsieur le Directeur, en vous installant dans les fonctions que vous êtes appelé à remplir, vous saurez accomplir toutes les obligations que la loi vous impose, en donnant sans relâche tous vos soins à ce précieux établissement; et la Commission pense trop favorablement de votre zèle et de votre patriotisme pour ne pas se persuader d'avance qu'ayant eu pour guide un prédécesseur estimable avec lequel vous avez été constamment, il vous sera facile, à l'aide d'une bonne discipline, de faire suivre les doctrines les plus propres à faire naître l'amour de la patrie dans le cœur de vos disciples.

Discours du citoyen V. Plésance à la Commission.

MESSIEURS,

J'accepte avec reconnaissance la mission importante et délicate que me confie le chef de l'Etat. J'agréé en même temps vos éloges bienveillants et les témoignages de satisfaction que vous me donnez sur ma nomination. Mais, toutes flatteuses et honorables que soient pour moi vos félicitations, le sentiment douloureux que j'éprouve en ce moment ne laisse point dans mon âme d'accès à la joie. Les jouissances, quelles qu'elles soient, que je puisse attendre de ma nouvelle position n'effaceront point les regrets que me causent les adieux d'un bienfaiteur, d'un ami, et l'éloignement d'un camarade d'études qui, jusqu'à ce jour, a eu même destinée que moi ⁽¹⁾. Toutefois, j'impose silence à mes affections et je surmonte tous les scrupules pour répondre à l'appel qui m'est fait au nom du bien public. Ma charge comporte, Messieurs, des obligations bien grandes; je tâcherai de les rem-

(1) L'élève Covin, alors répétiteur.

plir avec le zèle, la patience et le dévouement d'un sincère patriote. Mais s'il arrive que mon inexpérience soit embarrassée au milieu des écueils, je tournerai les yeux vers vous, je vous ferai signe d'accourir, et vous viendrez m'éclairer de vos lumières et m'indiquer la vraie route.

Et vous, mes amis, vous dont la plupart m'ont vu sur les bancs, partageant leurs travaux, voilà qu'aujourd'hui votre ancien compagnon est appelé à l'honneur de vous diriger. Vos visages attristés me disent toute la douleur que vous ressentez en vous voyant séparés d'un père si plein de tendresse pour vous. Puisse ma conduite ne pas ajouter à l'amertume de vos regrets! Mes vœux, mes encouragements vous accompagneront sans cesse dans vos travaux; sans cesse je vous signalerai le but glorieux de vos études et vous montrerai les palmes qui vous attendent au bout de la carrière. Je ne vous demande que de la soumission, des mœurs et du zèle. Vos progrès feront la gloire de la patrie, ils seront aussi la plus douce récompense des efforts du Chef plein d'intérêt pour votre avenir et celui de cette institution libérale ⁽¹⁾.

Port-au-Prince, ... 1831.

Le Breton, journal commercial, littéraire et politique, rapporte, le 6 août 1831, une lettre du Port-au-Prince en date du 3 juillet de la même année, qui annonce, entre autres choses, que nous faisons de grands préparatifs de guerre; que le Président d'Haïti a donné des ordres très-sévères pour faire respecter les blancs et principalement les Français; que le Gouvernement haïtien fait courir le bruit que la France veut réduire les indigènes en esclavage, ce qui nous exaspère fortement contre les Français; que beaucoup d'habitants déclarent qu'à l'apparition d'une flotte française, ils ne quitteront

(1) Ce fut à l'issue de cette séance qu'un des élèves s'écria, au moment où mon père se retirait : *Gloire et honneur au vertueux Directeur qui s'éloigne!* cri qui fut aussitôt répété par tous les élèves. — Arrêtez, dit mon père : « Ces paroles, mes enfants, sont autant de crimes contre vous et contre moi, préférez le sort de *Thémistocle* à celui de *Coriolan*, adieu!

point la ville, et qu'un grand nombre de passagers se disposent à partir par les navires français qui sont en rade.

Cette lettre, qui n'est point signée, fait naître des insinuations que j'appellerais perfides, si je n'étais retenu par le respect que m'inspire la belle épigraphe du journal où elle est insérée (1).

Oui, nous faisons de grands préparatifs de guerre, parce que le peuple qui veut sincèrement la paix doit se préparer sérieusement à la guerre; et le consul général Mollien, dans sa lettre du 4 juin au secrétaire général Inginac, en avait assez dit pour que nous nous attendissions bientôt à des actes d'hostilité de la part de la France (2).

Je ne m'étendrai point sur l'inexactitude des données relatives à nos préparatifs et à nos lieux de dépôt, ces erreurs ne tirent à aucune conséquence; mais dire que le Gouvernement haïtien fait courir le bruit que la France veut réduire les indigènes en esclavage, c'est proférer un blasphème épouvantable. Cette idée nauséabonde, qui présente des absurdités colossales, ne peut entrer dans la tête d'aucun Haïtien; elle peut encore moins faire partie des conceptions de notre Gouvernement. Haïti en esclavage! Grand Dieu! On n'a donc pas bien pesé la valeur de ces mots! L'on n'a donc pas remarqué l'énorme incompatibilité qui se trouve entre eux! Comment pourrait-on supposer qu'une nation qui pendant trente ans ne s'est nourrie que de gloire tentât de réduire en esclavage un peuple qui pendant ce même laps de temps a fait tous les sacrifices imaginables pour respirer l'air pur de la liberté, de cette liberté, déesse à jamais adorée des Français? Celui qui a avancé une pareille assertion a calomnié la France et injurié Haïti. Nous esclaves! Non, jamais!

C'est ici le cas de répéter ces deux fameux vers d'Horace :

« Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinae. »
« L'univers ébranlé croulera sous nos pas,
Nous serons écrasés, nous ne tremblons pas.

(1) Liberté, justice, ordre public.
(2) « Tout en vous exprimant pour la dernière fois, Monsieur, le regret que les relations de bonne amitié qui subsistaient depuis cinq ans entre la France et Haïti aient cessé si tôt, je me félicite en même temps que le bon droit soit resté de notre côté. »

D'ailleurs, comment concilier cette idée de réduction en esclavage avec les paroles du Président d'Haïti dans sa proclamation du 12 juin 1834 (1).

Pour ne pas lui donner un démenti formel, je me bornerai donc à dire à l'auteur de la lettre anonyme que je viens de citer qu'on l'a trompé quand on lui a dit que notre Gouvernement fait courir le bruit que la France veut réduire les indigènes en esclavage. Notre Gouvernement n'a pas le temps de penser à de pareilles chimères, et si un ennemi quelconque venait à les réaliser, il trouverait dans nos cœurs les dernières paroles du Président d'Haïti dans la même proclamation du 12 juin (2).

Voici une autre assertion non moins étrange, mais plus dangereuse que la première : l'auteur de la lettre anonyme prétend que beaucoup d'habitants ont déclaré qu'à l'apparition d'une flotte française ils ne quitteront point la ville. Je le mets au défi de m'en citer un seul; quoi! un Haïtien traitre! un Haïtien porter les armes contre sa patrie! S'il en existe un seul, qu'il avale à longs traits le déshonneur jusqu'à la lie et qu'il ne puisse trouver la mort nulle part. Mais non, c'est impossible, Haïti n'a point de Bourmont!

Quant au transport d'une partie de notre mobilier dans les montagnes et au départ de quelques étrangers, principalement des Français, la lettre du Consul général devait naturellement produire ses effets (3); mais de même que notre...

.
.
(Ici les mots manquent).
.
.

(1) « En vous tenant prêts aux événements que la haine et l'injustice seules peuvent susciter, commandez toujours le respect même de vos détracteurs. Que les étrangers que la confiance a conduits sur notre territoire y trouvent la sécurité que la loi et notre loyauté leur ont constamment garantie. »
(2) « Haïtiens, vous serez constamment fidèles au serment sacré que vous renouvez chaque année, et vous serez toujours dignes, par cette fidélité, de la protection de la divine Providence. Votre patriotisme et votre courageuse détermination, quel que soit l'avenir qui se prépare, commanderont l'estime du monde et l'admiration de la postérité. »
(3) « Il ne me reste plus qu'à vous prier, Monsieur, de réclamer auprès de M. le Président sa protection efficace pour ceux de mes compatriotes que leurs affaires pourraient retenir encore quelque temps à Haïti, malgré mes avis pressants. »

ne savons à qui prodiguer le plus d'éloges, au mortel bien-faisant qui sait d'une manière si délicate graver son nom dans nos cœurs, ou au Roi-Citoyen qui choisit avec tant de discernement les agents qui savent faire honneur à la grande nation qui lui a confié ses destinées. Cependant, croirait-on qu'au moment où la belle action de M. Cerfberr était l'objet de nos conversations, un individu que je suis bien aise de ne pas connaître a osé prêter au Président d'Haïti des sentiments opposés à ceux que nous a inspirés la conduite de l'estimable M. Cerfberr. Cet individu prétend que quinze jours après l'acte de générosité de cet agent respectable, le Président a renvoyé à M. Cerfberr sa commission de consul au Cap, en déclarant qu'il ne délivrerait pas d'exéquatur à un agent qui, sous le manteau de l'humanité, cherchait à attirer des partisans à la France; cet individu termine son insigne calomnie par une phrase qui, si elle n'était ignoble et méprisante, serait insolente. Je ne conçois pas comment le « *Messenger des Chambres* » ait pu prostituer ses feuilles au scandaleux langage de l'impudence.

M. Mollien, en se retirant d'ici, avait laissé aux étrangers comme aux Haïtiens la certitude de la guerre; avant son départ, il avait appelé chez lui les Français, il avait offert aux uns leur passage à bord de la frégate la *Junon*, aux autres des bâtimens de transport aux frais du gouvernement français; enfin il a dit à tous qu'il ne répondait pas de ceux qui resteraient chez nous. J'en appelle à tous les Français qui sont partis et qui sont revenus, à tous ceux qui nous ont montré une noble confiance en restant parmi nous, n'est-ce pas ce qu'a fait et ce qu'a dit M. Mollien? Dans de pareilles circonstances, le Président d'Haïti pouvait-il, devait-il donner un exéquatur à un consul français? L'homme même qui n'aurait pas la moindre idée de la diplomatie résoudre facilement cette question. Aussi c'est un Français qui, à notre insu, a dignement repoussé les inculpations calomnieuses dirigées par la malveillance contre le Président d'Haïti. Que M. L. Guibal trouve ici l'expression de notre gratitude; je n'ai pas encore l'avantage de le connaître, ni lui ni M. le consul Cerfberr, je ne les ai jamais vus; je ne me les représente que comme des êtres moraux parés des attributs du

beau, du sublime; mais je suis certain que mes concitoyens se joindront à moi pour les saluer par les acclamations qu'adresse la reconnaissance à la philanthropie.

Honneur, trois fois honneur aux mortels équitables qui, généreux sans cesser d'être patriotes, ne donnent point de couleur à la vertu!

SOUSCRIPTION HAITIENNE.

Procès-verbal de la séance du 2 septembre 1832.

Entraînés par la reconnaissance qu'inspire la conduite courageuse et vraiment philanthropique de M. Ferrand de Baudière, ancien sénéchal de la ville du Petit-Goâve, qui paya de sa tête, en 1789, la défense de la cause des Haïtiens, lorsqu'il ne s'y trouvait lié par aucun intérêt, plusieurs citoyens avaient conçu et exécuté le projet d'ouvrir une souscription en faveur de son fils, qui habite la capitale et dont la position est assez voisine de la nécessité.

A peine cette résolution fut-elle communiquée aux citoyens, que tout ce qu'il y a d'hommes recommandables s'empresèrent d'y porter leurs noms et de venir au secours du représentant du vieillard malheureux.

Cet acte de gratitude partait d'une cause trop légitime et trop généreuse pour s'exécuter comme s'il se fût agi d'une de ces actions de bienfaisance ordinaire. Il était juste et raisonnable que chacun connût les mesures qu'il convenait de prendre dans l'intérêt de la souscription. C'est pourquoi, par une circulaire en date du 31 août, les souscripteurs furent invités à se réunir au presbytère, le dimanche suivant, 2 septembre, à trois heures de l'après-midi.

La réunion s'étant opérée, chacun a été appelé à émettre son opinion sur l'objet en question. Un membre a fait observer que le dévouement de Ferrand de Baudière ayant embrassé la cause de tous les Haïtiens en général, il était convenable que toute la République participât à cette œuvre

de reconnaissance; une voix unanime a accueilli la proposition.

On ne pouvait atteindre ce but qu'au moyen d'une organisation administrative d'où pût résulter la centralisation des opérations de la capitale et des autres villes; c'est pourquoi il a été arrêté qu'il se formerait un bureau.

Il est procédé à la nomination d'un président.

Le citoyen Jonathas Granville est élu à l'unanimité président du bureau.

Le citoyen Yacinthe Gourjon est désigné trésorier général. Les citoyens J. Georges (1), B. Ardouin, H. D. Franklin, C. Ardouin, L. Dufrene, sont nommés par le président et de l'agrément des souscripteurs membres actifs du bureau pour être chargés de la correspondance.

Les citoyens M. J. Flon, Bellevue Joachim, J.-B. Fontaine, sont désignés pour être secrétaires.

L'ordre du jour appelle les membres du bureau à se réunir chez le citoyen Flon, le lendemain à sept heures du soir, pour s'occuper du procès-verbal de la séance, et de la circulaire à adresser aux citoyens qui seront chargés de la souscription dans chacune des autres villes de la République.

La séance est levée à six heures.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé le jour, mois et an que dessus, pour servir en tant que besoin.

J. GRANVILLE, C. ARDOUIN, J.-B. FONTAINE, BELLEVUE JOACHIM, L. DUFRÈNE, H. D. FRANKLIN, M. J. FLON, D. LABONTÉ, J. THÉZAN, EMILE BALETTE, A. COURET, J. C. SALGADO, J. F. LESPINASSE, B. ARDOUIN, B. AUDIGÉ, HOGU.

Le sénateur Frémont et quelques autres personnes présentes à cette séance étaient absents lorsque ce procès-verbal a été livré à l'impression.

(1) Le citoyen J. Georges a depuis refusé de faire partie du Comité de correspondance.

Discours de J. Granville à l'Assemblée des souscripteurs pour M. Ferrand de Baudière.

Mes chers Concitoyens, je vous ai priés de vous réunir ici pour vous consulter sur les moyens que nous avons à prendre afin de donner à la souscription que nous avons entreprise l'essor le plus rapide et par conséquent le plus avantageux pour celui qui en est l'objet : il y a déjà près de deux mois que nous avons commencé cette souscription, et elle marche avec une lenteur qui désole ceux qui veulent sérieusement le bien-être de l'homme estimable auquel nous nous intéressons. Nous comptons en ce moment 330 souscripteurs; 93 ont effectué un versement de #440; 58 ont souscrit pour #335 qui ne sont point encore arrivées dans notre caisse, et 179 figurent dans le cahier de souscriptions sans avoir fixé ce qu'ils donneront.

Pour me rendre compte approximativement du résultat que nous sommes censés avoir obtenu, j'ai fait trois calculs, que je vais vous soumettre. J'ai comparé la somme versée par les 93 à la somme promise par les 58, et j'ai vu que les 58 feront plus que les 93: le rapport des premiers aux seconds est de #5.77 à #4.73. Comparant ensuite ce qu'ont promis les 58 à ce que donneront les 179, si ces derniers se mettent en rapport avec les premiers, j'ai trouvé la somme de #1,033.87 pour les 179; ces trois sommes réunies formeraient une masse de #1,808.87 pour 330 souscripteurs. Vous avez dû remarquer que dans mon calcul j'ai employé la supposition la plus heureuse en préférant la promesse des 58 à la mise des 93. Je suis certain que vous en auriez fait autant, parce qu'il est de l'essence de l'homme de préférer le mieux au bien; mais comme souvent le mieux est une illusion et le bien une réalité, j'ai cru devoir vous soumettre aussi le calcul que j'ai fait en comparant la mise réelle des 93 à la mise probable des 179, et j'ai trouvé que ces derniers, en imitant les 93, produiraient une masse de #846.67; enfin en réunissant l'effectif des 93 à la promesse des 58 et comparant ce résultat

composé au résultat probable des 479, j'ai trouvé que ces derniers, en prenant le milieu entre les deux premiers, fourniraient une masse de #918.27. Ainsi, dans la première supposition, nous devons espérer que les 330 souscripteurs fourniront #1,808.87; dans la seconde, ils ne produiront que la somme de #1,621.67; enfin, dans la troisième, ils ne formeront qu'une masse de #1,693.27.

Je n'arrêterai pas plus longtemps votre attention sur ces comptes arides et fastidieux. Je vais vous soumettre d'autres observations qui, quoique d'un ordre différent, appartiennent aussi à l'examen judicieux qui doit déterminer ce que nous devons faire pour bien achever ce que nous avons bien commencé.

Vous avez dû voir combien nous avons éprouvé de difficultés pour être relevés par des membres de la souscription quand nous allions présenter notre liste dans la ville; ce sont ces difficultés qui ralentissent la marche de cette souscription. Je vous prie instamment d'examiner comment nous pouvons y remédier. L'incendie de juillet nous a sans doute privés de plus de 300 souscripteurs; mais il nous en reste encore au moins 300 à voir; et si ce sont toujours les mêmes qui soient obligés d'aller présenter la liste, la souscription s'arrêtera court et nous deviendrons la risée de ces êtres abjects qui, étrangers à tout sentiment de générosité, épient constamment l'occasion de dénigrer tout ce qu'il y a de beau, de magnanime dans ceux qu'ils ne peuvent imiter. En outre, nous aurons à supporter les reproches de nos amis et de nos concitoyens, qui nous demanderont pour quelle raison nous ne les avons pas appelés à participer à une action à laquelle ils applaudissent et qu'ils se sentaient capables de faire comme nous.

Enfin, je vais vous présenter une considération non moins importante que tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer. Je viens d'apprendre de notre caissier que des 58 souscripteurs dont je vous ai parlé, et des 479 dont je vous ai fait aussi mention, pas un ne lui a encore envoyé son offrande, et plusieurs personnes m'ont assuré que si nous ne faisons point de recouvrement, nous n'obtiendrons que ce que nous avons déjà reçu nous-mêmes. Je voudrais bien ne point

ajouter foi à cette assertion, mais je vois qu'elle n'est malheureusement que trop bien fondée; je pense donc qu'il est nécessaire que nous chargions un jeune homme de famille recommandable de faire ces recouvrements moyennant une rétribution raisonnable, que l'on prélèvera sur le montant de la souscription, soit à tant pour cent, soit autrement, selon votre volonté.

J'arrive maintenant au point le plus délicat de mes observations, et je ne vous dissimulerai point que c'est avec une certaine hésitation que je l'aborde, parce que je vais me trouver en opposition avec plusieurs personnages estimables dont je respecte l'opinion sans pouvoir la partager. Je veux parler de la destination que nous devons donner au produit de la souscription. Dès notre première réunion, il s'était agi de savoir si cet argent serait remis en numéraire à M. Ferrand de Baudière, ou si les souscripteurs lui achèteraient un immeuble; cette question n'a point été agitée de manière à produire une détermination fixe et immuable, et je sais de notre protégé lui-même qu'une somme quelconque en numéraire lui serait beaucoup plus utile qu'un immeuble; il a des obligations dont un immeuble ne pourrait pas le libérer; ceux mêmes qui souscrivent en sa faveur auront des réclamations à lui faire quand la souscription l'aura mis en état de leur répondre. Je me permettrai donc d'émettre ici mon opinion: je ne pense nullement qu'un immeuble puisse remplir auprès de l'homme intéressant pour lequel nous travaillons le but que nous nous proposons. Je ne mettrai pas en avant ses désirs qu'il m'a communiqués, quoiqu'ils puissent suffire à la détermination qu'il voudrait que nous prissions; mais je ferai observer que nous ne pouvons pas anticiper sur le triple pouvoir que j'appellerai pouvoir national. Rien qu'un acte national peut rendre M. Ferrand propriétaire d'immeuble dans Haiti, et le phare du triple pouvoir est la Constitution; toute autre lumière ne peut que l'égarer. Sans doute, on comptera dans cette souscription les noms des grands fonctionnaires qui composent le pouvoir national; déjà nous en voyons figurer beaucoup dans la seule liste de la capitale; mais encore une fois nous ne sommes pas compétents pour former un acte national; notre souscription est une action civique basée sur la recon-

naissance et la bienfaisance ; elle est pareille à celle qui porte une majorité à décerner un sabre d'honneur, une couronne de laurier, une médaille ou toute autre marque d'estime et d'affection. Je pense donc, mes chers Concitoyens, que nous devons mettre à la disposition de M. Ferrand le produit de la souscription dont nous avons la vertueuse patience de nous occuper ; il en disposera à sa volonté ; là doit finir notre mission, et alors personne ne pourra dire de nous : Ils n'ont pas su s'arrêter.

Telles sont, mes chers Concitoyens, les observations que j'avais à vous soumettre ; je les ai jetées sur le papier afin que votre jugement pût saisir plus facilement mes paroles fugitives et me rendre en échange une lumière permanente dont je serai toujours fier de me servir pour me diriger.

Port-au-Prince, 12 décembre 1832,
an 29^e de l'Indépendance.

Au Secrétaire d'Etat, Monsieur J.-C. Imbert.

Secrétaire d'Etat, les sentiments de respect que vous avez inspirés à tous les gens de bien, qui ne font qu'admirer la droiture avec laquelle vous marchez constamment dans le sentier de l'honneur et de la probité que rien ne saurait égaler, me procurent la satisfaction de vous écrire pour vous exprimer combien les élèves du Lycée national sont affligés de n'avoir jamais eu l'avantage de vous voir donner un signe d'approbation ou d'improbation aux efforts qu'ils ne cessent de faire pour acquérir le trésor le plus précieux.

En effet, je crois devoir me rappeler que depuis que le Gouvernement m'a confié la direction de cet établissement, différents examens ont eu lieu et que vous les avez toujours privés de votre présence.

Ceux de cette année commenceront le 17 du mois courant.

Je vous prie d'honorer mes enfants de la joie de vous posséder en cette nouvelle occasion ; ce serait les mettre au comble de leurs vifs désirs.

L'estime et la considération dont vous m'avez toujours donné des preuves me font espérer d'avance que vous me procurerez la faveur de vous voir les honorer de votre présence.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect et avec un dévouement inviolable.

J. GRANVILLE.

..... 1832.
(Le nom du destinataire de cette lettre y manque.)

MON CHER GÉNÉRAL,

Il y a longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles ; cependant je vous ai écrit plusieurs fois.

Vous avez sans doute appris tous les désagréments que j'ai éprouvés par la méchanceté de quelques monstres de tout âge et de tout sexe ; mais l'innocence a triomphé de la perfidie, et je suis sorti victorieux d'une lutte où j'étais seul en plein jour contre des ennemis qui se cachaient pour m'attaquer. La légèreté et l'imprudence de Délien ont beaucoup contribué à me nuire et à lui attirer les persécutions dont il a été victime. Enfin, toute cette trame honteuse a été mise au jour ; je marche la tête levée, et ceux qui avaient juré ma perte présentent un front humilié devant les amis de l'innocence et de la justice.

(Le reste est illisible.)

Votre dévoué,

J. GRANVILLE.

Une Peinture du Jeu et des terribles effets de cette Passion.

(Extrait d'un Discours prononcé en Loge, aux Cayes.)

Le jeu, ce ministre aveugle et forcené du hasard, qui place entre deux hommes sur un monceau d'or la plus épouvantable alternative, le bonheur ou l'adversité, la fortune ou la misère, le délire de la joie ou les fureurs du désespoir ; qui dévore la substance des épouses et des enfants, qui tarit toutes les sources de la tendresse, de l'amour, de l'amitié, de la reconnaissance, de la probité ; qui engendre, alimente, exalte, justifie toutes les passions, tous les vices, tous les excès et qui n'a pour remplacer tout ce qu'il engloutit

que des poisons ou des poignards; ce monstre destructeur, puisse-t-il être poursuivi dans ses dernières retraites, puisse-t-il être étouffé dans ses affreux repaires! La porte d'une maison de jeu est l'entrée de la caverne du déshonneur. Chaque joueur ne se repose que sur le malheur d'autrui. On ne peut être heureux au jeu que de l'infortune des autres; tout sentiment naturel entre joueurs est étouffé, tout lien social est rompu. Un joueur forme le vœu impie et inhumain de prospérer aux dépens de ses semblables; il est réduit à maudire le bien qui leur arrive et à ne se complaire que dans leur ruine.

Le jeu favorise l'oisiveté en séparant l'idée du gain de celle du travail. Le jeu, source intarissable de désordres et de crimes, dispose les esprits à la dureté, à l'égoïsme le plus atroce; en un instant il produit les révolutions les plus terribles dans le patrimoine des familles particulières au détriment des mœurs publiques et de la société générale.

Toutes les nations ont cherché à prévenir et à réprimer les désordres occasionnés par cette fatale passion. Qui ne frissonne d'horreur en se figurant le spectacle d'un joueur déchiré par les remords, environné des débris de son patrimoine, accablé sous le poids de son infortune, et ne pouvant supporter le fardeau de la vie au milieu des reproches et des pleurs d'une famille désolée?

C'est une contagion dont nous avons été atteints comme beaucoup de nos malheureux frères, mais dont nous avons trouvé l'antidote au fond de nos cœurs; remercions-en le Grand Architecte de l'Univers et communiquons notre préservatif à ceux-mêmes qui ne voudraient pas s'en servir. Peut-on voir d'un bon œil, dans une société bien ordonnée, que les citoyens mettent leur fortune au hasard d'un coup de dé ou de carte, qu'une épouse, des enfants voient s'évanouir en une heure toutes leurs ressources et leurs espérances avec le patrimoine d'un mari ou d'un frère dissipateur?

A combien d'humiliations et de bassesses n'entraîne-t-il pas ses malheureuses victimes? A quel avilissement ne les réduit-il pas? Il est rare que l'on perde sa fortune sans perdre son honneur.

Seybe, le 3 septembre 1833.

Au Sénateur Rigaud, au Port-au-Prince.

J'ai reçu, mon cher Rigaud, la lettre que tu m'as fait le plaisir de m'écrire; c'est la seule qui me soit parvenue du Port-au-Prince; depuis près de six mois que je suis absent de cette ville, je n'ai point de nouvelles de ma pauvre famille; cependant j'ai écrit à ma femme partout où j'ai passé, depuis les Gonaïves jusqu'ici à Seybe, et il faut que tu saches que depuis le Cap j'ai voyagé par terre jusqu'à la rive gauche de la Yuna, que j'ai descendue en canot pour aller débarquer à Samana; vois quel terrain j'ai parcouru.

Je te remercie beaucoup des plans que tu m'as envoyés; ils me seront fort utiles pour différents arpentages que j'ai à faire quand je m'en retournerai à Samana; j'y en ai déjà fait un sur l'habitation Arenadère, où il s'était élevé des difficultés avec les héritiers Tesson et Tessier; mais cela s'est arrangé.

Tu me donnes des consolations, mon cher Rigaud. Si j'en avais besoin ce serait de toi seul que j'en recevrais; mais considère l'heureuse bizarrerie de mon caractère; quand l'homme est malheureux par sa faute, il souffre tantôt avec résignation, tantôt avec repentir, le mal qu'il s'est attiré; quand ce n'est point par sa faute qu'il se trouve écrasé par l'infortune, et quand surtout il voit la vertu en guenilles repoussée de toutes parts, et le crime chamarré d'or courbé sous le poids des honneurs, il se révolte avec fureur contre la perversité des hommes, et la rage du désespoir lui fait maudire son existence à laquelle il a la frénésie d'attenter quelquefois; moi, je souffre, et je souffre beaucoup plus que mon extérieur ne le ferait croire; cependant, je n'ai pas à me repentir de ce que j'ai fait, ma conscience ne me reproche rien, elle est au contraire ma consolatrice, et je volerais de nouveau au lieu du péril, si de nouveau le malheur m'y appelait. Dénoncé par des êtres qui, de leurs odieuses délations, attendent des fonctions lucratives, accusé de faits dont je ne veux pas m'abaisser à prouver l'absurdité et la fausseté, persécuté par l'envie et l'injustice, je suis réduit à me séparer de mon

buer dans la ville des couplets, des odes de leur fabrique, où, en citant en toutes lettres le nom de l'homme de mérite que la faim a réduit à accepter l'aumône de ces riches voleurs, ils portent aux nues ces machines à digestion dont ils avalent tous les jours les viandes et les vins avec l'appétit glouton de Vitellius.

Je me sens fatigué ; je traiterai ce sujet avec plaisir en causant avec toi dans ma prochaine lettre, parce que j'ai goûté les délices de la reconnaissance et que je souffre encore des tourments que m'ont causés des ingrats. L'agrément que j'éprouve en t'écrivant allait me faire oublier de te dire qu'à la suite d'un arpentage que j'ai fait ici, une fièvre cérébrale m'est venue tomber sur le corps comme une bombe et a été sur le point de m'envoyer de l'autre côté de l'enfer ; je suis resté dix jours dans le délire sans rien prendre, le dixième jour le délire a cessé, mais la fièvre a continué dix jours encore ; ma maladie a été si brusque, elle a fait des progrès si rapides que l'on me croyait mort à Higuey, tandis que j'étais dans mon lit à Seybe ; et comme il y a à Higuey beaucoup de gens du Port-au-Prince qui sont venus en pèlerinage, j'ai été obligé d'envoyer par un exprès une lettre à Desgrottes, qu'il fera passer en toute hâte à ma femme, afin de devancer des bruits qui auraient pu jeter la consternation dans ma famille. Je parle à ma femme de toi et d'Audigé dans cette lettre.

Me voilà condamné à rester au moins un mois sans travailler ; mes forces ne reviennent que très-lentement, mais je suis sûr que la fièvre ne reviendra plus. Nous n'avons ici ni livres ni gazettes, je suis réduit à moi seul ; heureusement que j'ai encore du papier et des plumes ; si je ne puis pas lire, je bavarderai avec ma femme et toi par écrit ; cependant, tâche de me procurer des papiers publics, vois si tu peux m'envoyer les feuilles de Courtois depuis le commencement de février ; dis-lui bonjour ainsi qu'à son épouse. Tu vois comme ma lettre est longue, il faut que la tienne le soit aussi ; dis-moi tout ce qui s'est passé, tout ce qui se passe, enfin tout ce qui se passera. Je vais me reposer un peu ; il y a 24 heures que j'ai commencé cette lettre et je ne la finirai que lorsque le courrier sera près de partir. Je te prie de me procurer un graphomètre à quelque prix que ce soit ; j'arpente

avec une boussole, et la pluie l'a un peu décollée ; comme il n'y a personne dans ces parages qui puisse l'arranger, je crains de me voir sans instrument, et, pour ces pays pluvieux, un graphomètre vaut mieux qu'une boussole.

Desgrottes est à Santo-Domingo, il a donné sa démission ; Cousin (*), qui est allé le remplacer, a aussi envoyé la sienne ; quand Favard a vu Samana il n'a pas voulu aller plus loin, et malgré toutes mes instances, il s'est sauvé à bord d'un bâtiment de l'Etat qui se trouvait là. Je ne sais pas pourquoi on a Samana tant en horreur ; quant à moi, je m'y trouve bien, parce que là il n'y a point d'espions qui vous font parler quand vous êtes muet ; il n'y a point d'autorités qui incriminent les paroles les plus innocentes, il n'y a point d'agents provocateurs qui sont payés pour vous irriter au point de vous porter à salir votre main sur leurs joues ou à leur casser un bâton sur leurs épaules afin d'arracher des dommages-intérêts, et, ce que l'on voulait principalement, afin de vous faire moisir au milieu des galériens en attendant que le jury s'assemble, heureux encore si vous n'êtes pas renvoyé à la session suivante faute des témoins qui n'ont pas comparu. J'étais tranquille, voilà un étourdissement qui me prend ; je vais me coucher.

Je viens d'être agréablement éveillé par trois lettres de ma chère Loïse et de mes enfants ; j'apprends avec plaisir que toute ma famille se porte bien. Ecris-moi à Santo-Domingo sous le couvert du citoyen Desgrottes, négociant, ou sous celui du colonel Saladin, ou sous celui du général Carrié. Le général Placide vient de m'écrire qu'il a besoin de moi de suite, et je ne puis pas encore monter à cheval ; écris-moi toujours par Santo-Domingo, je te ferai savoir quand je quitterai Seybe et où j'irai ; dis-en autant à ma femme ; elle aura besoin de savoir cela pour notre correspondance. J'attends de tes nouvelles de suite. Adieu, mon vieux, dis bien des choses de ma part à Favard, Covin, Basquiat, Rinchère et Franklin, s'il est de retour de Jérémie ; j'attends des lettres de ces Messieurs ; ils ne doivent pas exiger que je leur écrive dans ce moment-ci.

(*) Le général Placide Lebrun.

terait tantôt de plaisir, tantôt d'indignation, et le sourire de l'hilarité, après avoir voltigé sur tes lèvres, ferait place aux exclamations de l'horreur. Ce que tu me dis de mon établissement aux Cayes, tout ce qu'il y a de respectable ici me l'avait aussi conseillé; qui plus est, partout où j'ai passé en m'en allant à Samana, on m'a reproché de n'avoir pas pris cette détermination; on dirait que mes concitoyens me considèrent comme l'enfant adoptif des Cayes; quant à ce qui me concerne, tu dois te rappeler que je t'ai dit que c'est là mon plus beau titre. Maintenant, je vais te déduire les motifs qui m'ont empêché de suivre ma première impulsion, car telle elle était: depuis que j'ai eu l'avantage de connaître le général Borgella, il m'a toujours traité comme son propre fils, soit fonctionnaire public, soit simple particulier; mais tout le monde n'a pas vu avec plaisir cette prédilection que je m'efforcerai toujours de mériter et dont je m'honorerai jusqu'à mon dernier soupir; la nation entière et les étrangers du dedans et du dehors, qui sont à la hauteur de nos affaires politiques, ont les yeux sur ce grand homme. Moi, que l'on considère sottement comme le chef de la faction des jeunes gens, moi, que l'on accuse d'exalter leur esprit par le mot de liberté, comme si l'on avait besoin d'exaltation pour adorer la liberté, moi, que la ville des Cayes a honoré d'un témoignage d'estime qui sera le glorieux héritage de mes arrière-neveux, aurais-je pu, aurais-je dû, faible arbrisseau, aller me transplanter sous le feuillage protecteur du chêne majestueux? C'aurait été une imprudence, une bravade, et j'aurais fourni matière à la calomnie contre la ville des Cayes et contre le général. Je voulais même le prier de m'avancer les moyens d'entreprendre le commerce par les voyages à l'extérieur, et quoique je fusse certain qu'il ne m'aurait point refusé cette faveur, j'ai mieux aimé souffrir l'ingratitude des hommes plutôt que de compromettre les dignes amis qui s'intéressent à moi; et je crois avoir bien fait de m'être retiré dans des lieux éloignés où mon travail a fourni à mon existence, où j'ai trouvé le moyen de présenter à l'indigence la main consolatrice de la bienfaisance, enfin où j'ai eu le plaisir de détourner encore de la tête de quelques frères plus malheureux que coupables le mousquet dont la loi menaçait de diriger la balle. Je suis

ici pour un mois environ; je dois m'en retourner au Cap, où une affaire importante (1) exige ma présence; cette ville veut absolument me retenir, mais je n'y resterai pas; j'y ai reçu un accueil bien flatteur, et, rivale des Cayes, elle a offusqué aussi. Je t'envoie une lettre que tu liras et que tu remettras à C....; je me repose entièrement sur ton obligeance à cet égard; je ne l'appellerai jamais par-devant les tribunaux, mais je pourrais fort bien m'adresser à sa loge et même par ton organe. Je suis honteux d'être obligé de tenir un pareil langage. Dis à l'ami S.... que je me rappelle à son souvenir ainsi qu'à celui de son aimable famille; je le prie de ne pas m'oublier pour un reliquat de compte qu'il m'avait dans le temps promis de m'envoyer ici. Je suis dans un état de détresse que peu de personnes supporteraient; malgré tous mes avertissements, ma femme n'a pu rien toucher de ce que l'on me doit; il faut que je renouvelle toute la garde-robe de ma famille, et après avoir dépensé au service de mes amis plusieurs milliers de gourdes, je ne trouve pas au Port-au-Prince un seul homme qui veuille m'en avancer une centaine pour quelques mois; c'est mon graphomètre, c'est l'aiguille de ma femme qui font vivre nos enfants. J'ai réussi à faire faire une souscription pour Ferrand de Baudière et je ne puis me faire payer de ceux qui me doivent! Cependant, je n'échangerai point mon triste sort contre celui de ces reptiles venimeux qui sont cachés sous l'or et la pourpre. — A propos de Ferrand de Baudière, la ville des Cayes n'a donc rien fait pour cette intéressante victime de l'infortune? Vois donc à cela, il n'est jamais trop tard de faire le bien. Mais je m'aperçois que tu dois commencer à t'ennuyer de mon bavardage, ainsi je m'arrête. Dis à nos amis qui veulent bien penser à moi que l'estime d'un homme de bien console de tous les maux. Ecris-moi de suite et fais-moi savoir ce que t'aura dit C.... Mes respects à ta famille. Remets tes lettres de préférence à un voyageur connu qu'à un courrier. Si tu n'es pas fort occupé, écris-moi par duplicata.

Tout à toi.

J. GRANVILLE.

(1) Le règlement de la succession du général Piacide Lebrun dont mon père était l'exécuteur testamentaire.

Voici quelques passages d'un de mes plaidoyers au Cap; tu y reconnaitras un m. . . . qui a souillé l'écharpe représentative. M'adressant à deux avocats qui plaidaient contre moi sous son patronnage, je leur dis : « Vous avez assez de talent pour vous dispenser d'être les échos d'un être vil qui est à jamais écrasé sous le poids de l'exécration publique. »

Dans un autre endroit où je parlais de la conciliation que j'avais tentée entre deux partis, je dis : « Déjà je voyais mes efforts couronnés du plus heureux succès, lorsque tout-à-coup un génie malfaisant, que l'enfer a vomi pour notre honte sur cette terre de fraternité, est venu de son souffle impur nous pousser jusque dans cette enceinte. » En citant les articles 925 et 926 du Code civil, j'envoyai à notre animal un boulet rouge qui le fit fuir du tribunal : « Avant que les hommes eussent fait des lois, ils en avaient une gravée dans leurs cœurs en traits ineffaçables; cette loi première, d'où découlent toutes les autres, c'est la bonne foi; tout le monde la connaît, mais malheureusement tout le monde n'en suit pas les préceptes; cependant, s'il est des êtres qui, élevés à l'école de la scélératesse, ont appris à étouffer le cri de leur conscience et à se glorifier de leurs nombreuses turpitudes, il est des hommes qui, instruits dans le temple de la vérité, y conservent le feu sacré de la vertu; s'il est des misérables qui se prosternent devant la statue de Plutus, il est aussi des âmes bien nées qui n'encensent que les autels de Thémis; s'il est enfin des monstres qui se nourrissent d'infamie, il est encore des mortels généreux qui ne vivent que d'honneur. »

Je t'en supplie, écris-moi de suite; je te le répète, je suis dans la détresse.

J. GRANVILLE.

NOTE.

« *Les écrits polémiques sortis du Lycée sur l'économie politique, écrits qui ne sont pas de moi, mais auxquels j'ai applaudi,* » tel est un passage de la lettre précédemment citée.

Cette polémique, qui se termina le 13 avril 1831 par le duel au sabre entre Duton Inginac et Fruneau, duel où périt ce dernier, se rattache à la vie de mon père. N'en pouvant publier tous les articles, parce qu'il m'a été impossible de les recueillir tous, je veux citer seulement cet extrait d'un de ceux de Fruneau, de ce jeune homme de vingt-deux ans, si distingué par l'élevation des sentiments et de l'esprit :

« Mais, ajouterez-vous, les professeurs, les médecins, etc., étrangers, nous les chasserons lorsque nous n'en aurons plus besoin. Eh ! Messieurs, pourquoi n'attendriez-vous pas pour chasser les industriels étrangers le moment où Haïti aurait suffisamment d'industriels ? *Ne sommes-nous pas, avez-vous dit, parvenus à avoir quelques magistrats éclairés et de grands capitaines.* Oui, Messieurs; mais pour combattre et pour prononcer des jugements, de l'habileté et du zèle suffisent presque, tandis que pour produire, il faut non-seulement de l'habileté et du zèle, mais encore des capitaux; et c'est ce qu'il y a de plus rare en Haïti. Qu'est-ce qui entrave notre agriculture ? qui nous empêche d'établir des manufactures, des maisons de commerce, etc., et nous force à soupirer après les places du gouvernement ? Enfin, qu'est-ce qui paralyse notre industrie ? Qui laisse croître les bayaondes dans nos champs et fait de nos villes sans commerce le séjour de la pauvreté ? L'absence des capitaux. Et qui peut les importer chez nous, si ce ne sont les immigrants industriels ?

« Haïtiens ! abjurez toute haine, ne songez point à vous venger du passé, mais à vous conserver pour l'avenir ; cessez de repousser les étrangers qui importent chez vous les lumières, les capitaux et l'industrie qui manquent à votre bonheur ; cessez de leur attribuer la misère qui pèse sur vous, ou craignez les jugements de la postérité ; craignez qu'un jour vos descendants, vous accusant des lenteurs de leur civilisation, ne vous comparent à cette malheureuse populace de Constantinople qui, frappée de la peste, en accuse les Grecs et se révolte pour les chasser en

s'écriant que le fléau qui l'accable lui vient de Mahomet, qui la punit de ne point exterminer les mécréans: Voulez-vous que les germes de votre future grandeur se développent? sachez mettre à profit les dons de la civilisation de vos voisins; voulez-vous n'avoir rien à craindre de leurs préjugés, de leurs agressions? devenez éclairés et industriels; que l'histoire des peuples, qui comme vous ont été la proie de l'ignorance et de la cupidité, vous serve de leçon. C'est par son commerce que la nation juive, sans patrie, errante et dispersée, a su braver le fanatisme, la haine et l'injustice des autres peuples; c'est l'industrie et les lumières qui ont en France affaibli, détruit le pouvoir et les préjugés de l'aristocratie, et conduit le peuple féodal à la liberté. Voulez-vous enfin, Haïtiens, conserver cette liberté pour laquelle vous avez combattu avec tant de gloire et de courage? faites que vos lois, vos institutions tendent à la plus grande prospérité de votre industrie. Or, que demande l'industrie? LIBERTÉ ET SURETÉ. Votre voix s'élève peut-être contre moi, mais vos suffrages me sont moins chers que votre bonheur; et, contre vous-mêmes, je défendrai jusqu'à mon dernier soupir vos propres intérêts (1)... »

Cap-Haïtien, le 4 octobre 1834.

MON CHER SIMONISE,

Je m'étais rendu au Cap pour me charger de la défense d'un de mes parents, accusé d'un crime qu'il paierait de sa tête, s'il était prouvé. Au jour fixé pour la plaidoirie, le ministère public a objecté une suspicion légitime, et l'on attend du Tribunal de cassation le renvoi du prévenu à un autre tribunal. Si le bonheur voulait que ce fût à celui du Port-au-Prince, je vous prie, au nom de notre alliance et des sentiments d'humanité qui nous animent au même degré, de vous charger de sa défense; c'est un jeune homme plein de mérite et dont l'amabilité a excité en sa faveur tout l'intérêt du Cap. Ne vous attendez pas à recevoir d'autre récompense que celle que vous trouverez dans votre cœur.

La famille éplorée du général Placide m'appelle à Saint-

(1) Numéro du 13 mars 1831 de la Feuille du Commerce.

Yague pour être le subrogé tuteur des mineurs; je serai absent pendant environ un mois.

J'ai reçu du Port-de-Paix des nouvelles de ma sœur; elle se porte bien ainsi que ses enfants. Philogène m'a écrit pour obtenir un permis pour lui, mais je l'ai engagé à rester à son poste dans un moment où de nombreux papiers inquiètent l'administration; peut-être que vous aurez beaucoup à travailler dans cette affaire, parce que l'on prétend que le Président d'Haïti appellera les prévenus au Port-au-Prince; mais, quoi qu'il en soit, chargez-vous spécialement de la défense de mon parent Forge, dit Fanfan.

J'embrasse Clarice et vos enfants. Tout à vous.

J. GRANVILLE.

Port-Liberté, 12 novembre 1834.

A Madame J. Granville, Port-au-Prince.

Il est probable, ma chère vieille, que tu as déjà reçu la lettre que je t'ai écrite de Saint-Yague; depuis le jour de mon arrivée en cette ville, je n'ai eu que des tracas et je n'ai fait que du mauvais sang. Je m'occupe en ce moment à faire réunir les animaux des héritiers Lebrun, et ce travail est un des plus ennuyeux possible. Rouanez a dû te donner de mes nouvelles. Je viens d'arriver du Cap, il y a environ une heure; j'y avais été appelé en toute hâte pour défendre le fils de la pauvre M^{me} Backer, qui se trouve impliqué dans une affaire très-délicate; je n'ai pu résister aux larmes de cette mère désolée; je lui ai promis de plaider pour son fils, mais ce ne sera qu'en janvier; ainsi j'aurai le plaisir de t'embrasser et nos enfants avant le jour de l'an. — Le colonel Castaing m'a dit avoir donné pour me remettre une lettre venant de toi; depuis avant-hier je cherche la personne qui en est porteuse, et je viens d'apprendre que c'est le préposé de Laxavon; je le joindrai demain; je te répondrai aussitôt que j'aurai lu ta lettre; continue de m'écrire sous le couvert de Castaing; donne-moi souvent de tes nouvelles et de celles de toute la famille. Je n'ai rien de nouveau à t'apprendre. J'ai à querel-

ler Jonathine et Dondonne sur leur dernière lettre. Quand tu voudras m'écrire, commence par prendre note de tout ce que tu auras à me dire pendant une journée d'avance, et quand tu auras fini, fais appeler Favard, Théophile, Emile, Léopold ou d'autres de nos connaissances pour faire faire les lettres par ces demoiselles; si ce sont des choses qui ne doivent point sortir de la famille, alors elles écriront seules. Es-tu contente de Compère? travaille-t-il?

Adieu, ma bien-aimée, ma chère et bonne vieille; je t'embrasse bien tendrement, Jonathine, Sénaïde, Compère et Célie; je te recommande nos enfants, particulièrement Jonathine et Sénaïde, tu m'entends; fais-les travailler tant de la plume que de l'aiguille; fais-moi écrire en même temps par les deux sœurs. Rappelle-moi au souvenir de toute la famille.

Tout à toi pour la vie.

J. GRANVILLE.

Envoie-moi par une occasion sûre mon pantalon de drap noir avec ma culotte et mon gilet de drap de soie noir et les boucles en or (1).

Cap-Haïtien, le 29 août 1835.

*A M. Bourjolly, maître d'études au Lycée national,
Port-au-Prince.*

MON CHER MONSIEUR BOURJOLLY,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire le 14 juillet dernier; quant à celle que vous m'avez adressée antérieurement, elle ne m'est point parvenue. Je vous aurais répondu beaucoup plus tôt, mais une fièvre accablante et des tracas de toute espèce m'ont empêché de faire ce que je désirais, et c'est avec la fièvre que je vous trace ces lignes.

(1) Quand mon père plaidait, il portait l'habit noir, le gilet et la petite culotte de drap de soie noir, les bas de soie noire, la cravate blanche et les boucles en or aux souliers.

Ailleurs, on le voyait souvent sous ce costume: habit bleu céleste, collet renversé, avec boutons plats de métal blanc, gilet et cravate blanche, pantalon collant bleu céleste avec bande de velours noir, surmonté de petites bottes à glands de soie noire; genre qu'il avait apporté de France. Dans les bals et quelques autres circonstances, il portait la petite culotte de casimir blanc avec les bas de soie.

Je suis fort sensible aux choses obligeantes que vous me dites; tout ce qui sort de votre bouche ne peut être qu'agréable. J'ai mûrement réfléchi au contenu de votre lettre; je ne vois rien que d'honnête et d'honorable dans vos propositions; j'y acquiesce de tout mon cœur, et si mes vœux peuvent suffire à votre bonheur, vous serez heureux. La démarche que vous faites auprès de moi est naturelle et même louable; mais vous allez faire le premier pas dans une longue carrière parsemée de roses et d'épines; sans connaître la route, il faut que vous soyez guidé, et si vous vous égarez, vous ne vous perdrez pas seul; doubles peine, double tourments. Vous êtes entré dans la société sous d'heureux auspices; elle attend beaucoup de vous, et déjà vous avez beaucoup tenu; vous ne vous arrêterez pas, j'en suis certain. Je ne puis vous laisser ignorer que je suis loin d'être dans l'aisance; mon épouse, mes enfants et moi surtout nous vivons de notre industrie, et Jonathine n'apportera en dot à son époux que les vertus domestiques que nous lui avons inspirées et une portion de notre noble pauvreté. Les temps ne seront pas toujours les mêmes; aussitôt que quelques hommes qui ne méritent pas ce nom seront fatigués d'ennuyer mon indépendance à laquelle je sacrifierai tout, je consacrerai à ma famille tout le bonheur dont je pourrai jouir. Je vous ouvre ma maison, portez-y la gaieté, mais n'y laissez pas le désespoir.

Je ne sais pas encore quand je serai au sein de ma famille, mais écrivez-moi souvent. Rappelez-moi au souvenir de M. et de M^{me} Saint-Macary, et croyez à la sincérité de mon estime et de mon affection.

J. GRANVILLE.

Paris, le 27 août 1836.

Grande Chancellerie
de l'Ordre royal
de
la Légion d'Honneur.
—
3^e Division.
N^o 459.

*A Monsieur Duval, Consul de France
par intérim, au Cap-Haïtien.*

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 30 mai dernier et je ne puis y répondre qu'aujourd'hui, attendu le temps considérable qu'exigent les relations avec votre résidence.

J'éprouve un vif regret que les explications données par vous et par M. Granville ne soient pas suffisantes pour me mettre en mesure de statuer définitivement sur sa demande.

J'espère obtenir de M. le ministre de la marine des renseignements suffisants pour établir l'identité de M. Granville avec le militaire auquel s'applique la nomination dont il réclame le bénéfice.

Mais, dans votre lettre du 30 mai dernier, vous donnez pour principal motif du retard apporté par M. Granville dans sa réclamation qu'il a toujours été employé et par conséquent *salarie* par le Gouvernement d'Haïti. Si M. Granville a accepté des fonctions publiques de ce Gouvernement, cette circonstance changerait entièrement sa position envers la Légion-d'Honneur.

Il est donc nécessaire que vous me donniez à cet égard des éclaircissements positifs qui établissent d'une manière bien nette dans quels rapports le mettent avec le Gouvernement Haïtien les travaux dont il s'est chargé, et qui me fassent connaître s'il n'est pas devenu sujet de ce Gouvernement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le grand chancelier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur,

Le maréchal de camp, secrétaire général de l'Ordre.

Vicomte DE SAINT MARC.

Grande Chancellerie
de l'Ordre royal
de
la Légion d'Honneur
—
3^e Division.
N^o 460.

Paris, le 27 août 1836.

*A Monsieur le Ministre de la Marine
et des Colonies.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour que le relevé des services de M. Granville, engagé en 1806 dans le 1^{er} régiment d'artillerie de marine, et passé dans le 3^e régiment de la même arme vers le commencement de 1814, me soit adressé.

Cette pièce devant m'aider à reconnaître l'identité de ce

militaire avec un M. Granville, habitant aujourd'hui le Cap-Haïtien, qui réclame le bénéfice d'une nomination dans la Légion-d'Honneur, je vous serai infiniment obligé d'y faire porter le détail des blessures qu'aurait pu recevoir M. Granville et tous les renseignements qui pourraient m'éclairer pour la décision que je dois prendre.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très-haute considération.

Pour le grand chancelier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur,

Le maréchal de camp secrétaire général de l'Ordre,

Vicomte DE SAINT-MARC.

Gonaïves, 13 avril 1837.

Au chef d'escadron Legendre, à Saint-Marc.

J'ai reçu cette après-midi, mon cher Legendre, ta lettre du 11 de ce mois. Elle m'a fait plaisir sous tous les rapports. Je te remercie des démarches que tu as faites pour moi auprès du f. L. Fresnel. Je le félicite de l'avancement qu'il a obtenu ; l'homme de bien, même malheureux, doit se réjouir quand il voit les talents encouragés et le mérite récompensé.

Si la vraie lumière, cette lumière douce et pure qui éclaire sans brûler, qui brille sans éblouir, si les liens du sang, de ce sang qui ne coulera jamais que pour laver les taches faites à la Patrie, si tout enfin ne nous unissait de la manière la plus indissoluble, il faudrait inventer une autre chaîne qui resserrât plus étroitement les nœuds formés autour de nous par l'estime et l'amitié ; et cette chaîne je l'appellerais chaîne d'honneur. Oui, mon cher Legendre, tu m'as bien jugé, je ne suis pas fait pour m'avilir, me dégrader au point d'échanger mon honneur pour des monceaux d'or. Riche de ma noble pauvreté, je passe avec mépris au milieu de ces parvenus qui traînent dans des carrosses dorés leur opulente nullité. Cependant, tout en te rendant mille grâces de l'avis fraternel que tu me donnes, je ne puis retenir mon indignation en

voyant avec quelle facilité ou pour mieux dire avec quelle avidité on accueille les propos mensongers que propagent l'odieuse envie et l'exécrable calomnie. Mais il est plus de minuit, je vais prendre une ou deux heures de repos, et quand le sommeil aura calmé mes sens, je continuerai ma conversation avec toi; en attendant, bonsoir ou bonjour.

Le 14, à la diane. Ma foi je me suis éveillé beaucoup plus tard que je ne me l'étais proposé, le sommeil m'a trompé; puissé-je ne l'être plus que de cette manière! Mais causons d'autres choses. Tu me dis d'ouvrir les yeux sur mon devoir, que tout Saint-Marc, tout le Port-au-Prince voient avec étonnement comment un employé de la douane nommé P... ou F... vole ouvertement l'Etat de concert avec les fonctionnaires. Tu connais, dis-tu, ma probité et tu me conseilles de prendre des précautions pour ne pas mériter de reproches. Permetts-moi de te *reprocher* ton peu de conséquence: en quoi donc consisterait cette probité que tu loues en moi, si je tolérais, si je permettais les vols que l'on ferait à l'Etat? Cette probité ne serait qu'un mot vide de sens, et, spectateur bienveillant, je serais inévitablement coopérateur intéressé. Maintenant, concilie avec l'idée que tu as de moi les actes que signalent les gens de bien de Saint-Marc et du Port-au-Prince. Non, mon cher ami, personne ne peut dire que j'ai été témoin de fraude ou de contrebande et que je ne m'y suis pas opposé. Je crois avoir deviné la cause et l'auteur de ces bruits injurieux: il y a quelques mois qu'un mauvais sujet qui finira par se faire fusiller ou qui périra sous le bâton avait insulté gravement le directeur de la douane dans ses fonctions; il fut condamné à trois mois de prison; il s'est pourvu en cassation et l'affaire est en instance; en allant au Port-au-Prince, il a touché à Saint-Marc où il a débité toutes ces horreurs, et il en a fait de même à la capitale. Mais en supposant que ce ne fût pas ce jeune polisson seul qui prétendit avoir remarqué de la fraude ou de la contrebande à la douane des Gonaïves, quelle est donc cette manière de servir l'Etat? On connaît des délits, des crimes, on en connaît les auteurs, et, loin de les désigner nominativement, loin de les accuser, on va dire à la terre que Midas a des oreilles d'âne; tu vois bien que Midas n'était pas le seul bipède qui eût des oreilles d'âne. Eh bien! mon

cher, j'admets qu'il y ait de la contrebande et qu'il y en ait même beaucoup; tu penses bien que ce n'est que nuitamment qu'elle peut se faire, ou bien pendant le temps que la douane est fermée de jour; alors, ou nous y participons, ou l'on nous calomnie indignement; si nous y participons, que font les gardes de la douane? Où sont les patrouilles de la place? Je défie que l'on me cite un seul homme qui ait été pris en flagrant délit comme contrebandier. On croit voir le mal, on peut l'arrêter et on ne le fait pas, on aime mieux clabauder dans les rues et porter de porte en porte des jérémiades patriotiques. Puisque la loi accorde une récompense à ceux qui découvrent des contrebandes, pourquoi ces zélés citoyens, qui ont tant de clairvoyance, qui ont des yeux de lynx, ne dévoilent-ils pas aux autorités tous les méfaits dont on accuse clandestinement les employés de la douane? Rappelle-toi, mon cher Legendre, que *on dit* est un sot, et quand on veut remonter à la source de tous ces bruits, qui acquièrent de nouvelles forces en circulant, on trouve que la montagne en travail enfante une souris. Comme je ne prétends pas être calomnié impunément, je poursuivrai à outrance tous ces reptiles venimeux, tous ces oiseaux de mauvaise augure, qui, ne pouvant supporter l'éclat du jour, troublent dans les ténèbres le sommeil de l'innocence par leurs cris lugubres et déchirants. Je me proposais de quitter la douane, eh bien! j'y resterai: il faut que je fasse avaler à quelques-uns de ces monstres calomniateurs toute la lie du breuvage empoisonné dont ils veulent se servir pour tuer ma réputation.

Rappelle-moi au souvenir du général et de sa famille, et présente mes civilités à la tienne.

Tout à toi,

J. GRANVILLE.

Cap-Haïtien, le 7 mai 1837.

A Monsieur Granville, contrôleur de la douane des Gonaïves.

MONSIEUR ET AMI,

Excepté le petit bonjour que vous avez envoyé *au bon M. Rogerie et à son aimable dame*, nous n'avons pas plus entendu parler de vous que si jamais nous n'avions eu le plaisir de vous connaître. Vous saurez donc que je vous boude sérieusement, ce qui ne m'empêche pas de suivre les principes de l'Écriture Sainte et de vous rendre le bien pour le mal. Vous charger d'une bonne action est le témoignage le plus flatteur de l'estime qu'on vous porte ; c'est la vengeance que j'ai choisie comme la seule qui soit digne de vous.

Je viens donc implorer votre humaine éloquence en faveur d'une femme dont le rang et l'éducation devaient la garantir de la cruelle nécessité de travailler pour gagner sa vie ; grande musicienne, possédant bien sa langue, ayant le ton et les manières de la meilleure compagnie, j'ai pensé que pouvant enseigner le piano et le chant, elle pourrait établir une maison d'éducation aux Gonaïves, où aidée de sa fille, qui se chargerait de la couture, elle trouverait des moyens d'existence que ne lui offre pas le Cap, où peut-être un sentiment involontaire, mais bien pardonnable de fierté, l'empêcherait de s'établir.

Vous, l'homme le plus compatissant que je connaisse, voyez, cherchez, parlez comme vous faites quand il s'agit d'obliger, et ayez la bonté de m'écrire une lettre dont mon amour-propre sera tout fier, dont mon amitié sera toute contente et dont mon cœur sera tout heureux, car je courrai bien vite la communiquer à la femme supérieure qui vous devra peut-être encore quelques beaux jours. Elle ignore que je vous écrive : le malheur a autant besoin de délicatesse que le bonheur a besoin de régime. J'apprécie tout, je connais tout ce qui s'appelle infortune ; ainsi je ne suis pas rangée dans la catégorie des *Sots de Fénélon* ou des *sots* dont parle Fénélon,

qui jamais ne pourront compatir au malheur d'autrui, parce qu'ils n'ont jamais souffert.

Pardonnez, mon indulgent ami, si je ne nomme point notre protégée ; si nous ne pouvons rien pour elle, il est inutile qu'elle sache que nous nous soyons aussi directement occupés d'elle.

M. Rogerie me charge de le rappeler à votre gracieux souvenir.

Adieu, notre aimable et philosophe ami, soyez heureux.

Femme ROGERIE,

Née de PONT VULTYAME.

! ? ; : , () — t, l, e, s et même préceptes au lieu de principes, voilà des retailles avec lesquelles vous pourrez rajuster ce qui manque à ma lettre.

Port-au-Prince, 14 novembre 1837.

Le Grand Juge au citoyen Granville, Commissaire du Gouvernement aux Gonaïves.

CITOYEN COMMISSAIRE,

C'est avec autant de surprise que de mécontentement que je suis informé que vous avez pris sur vous de faire mettre en liberté le nommé J.-B. Adonis, prévenu du crime de torture dont la mort s'en est suivie, lequel avait été renvoyé par devant le Tribunal criminel des Gonaïves, par décision de la Chambre du conseil dudit Tribunal, en vous servant du nom du Président d'Haïti et du mien pour couvrir, dans cette circonstance, l'*excès de pouvoir* dont vous vous êtes rendu coupable et qui n'aurait pu avoir qu'un résultat fâcheux pour vous, si le Tribunal, qui a signalé cet acte illégal de votre part, l'eût directement dénoncé au Tribunal de cassation.

En conséquence, ayant besoin d'explications sur les motifs qui vous ont fait agir ainsi, vous voudrez bien me les faire connaître, vous prévenant qu'à l'avenir vous vous exposeriez à de graves conséquences, si vous exerciez un pareil excès de pouvoir.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : VOLTAIRE.

Gonaïves, ... novembre 1837.

*Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil
de ce ressort, au Grand Juge de la République.*

GRAND JUGE,

J'ai reçu hier au soir la lettre fulminante que vous m'avez écrite le 14 de ce mois.

Je ne chercherai point à me disculper ; je suis coupable devant la loi, je ne suis pas criminel aux yeux des hommes qui ont un cœur. Cependant, avant de vous déduire les motifs que vous me demandez sur l'action extraordinaire qui m'attire de si terribles réprimandes, je proteste que je ne me suis servi ni de votre nom ni de celui du Président d'Haïti pour exercer un acte que l'on aurait dû vous représenter tel qu'il est, sans irriter contre moi les autorités auxquelles je suis comptable de ma conduite publique ; d'ailleurs, on vous a envoyé copie de l'ordre de sortie que j'ai donné au geôlier, et ma plume n'y a tracé ni votre nom ni celui du Président.

Vous avez dû voir, dans les pièces de la procédure instruite contre ce malheureux Jean-Baptiste Adonis, quels sont les déplorables effets de l'ignorance et de la superstition. Dès mon entrée au contrôle de la douane, tout le monde parlait de ce malheureux père. Le jour où les juges eurent appris la sortie de cet homme, ils me demandèrent si c'était par ordre du Grand Juge ou du Président ; nous étions à la chambre du Conseil, où il se trouvait une personne qui ne devait pas entendre ma réponse ; je leur dis que c'était par ordre du Grand Juge, mais que probablement c'était après en avoir conféré avec le Président ; alors, d'une voix unanime et comme par un mouvement spontané, ils s'écrièrent que c'était un grand acte d'humanité qu'avait fait le Président, car ce malheureux était plus à plaindre qu'à blâmer, et il avait déjà beaucoup souffert ; outre le temps qu'il a été au cachot à Saint Marc, il était détenu ici depuis le 30 mars 1836. Le lendemain, nous nous retrouvâmes à la chambre du Conseil, où la même conversation eut

lieu ; alors je leur dis : « Messieurs, vous m'avez prévenu dans ce que j'allais vous avouer ; je vous ai fait hier un mensonge qui me pèse sur le cœur, et c'est pour me soulager que je viens ici ; non, ce n'est ni le Président ni le Grand Juge qui ont fait mettre cet homme en liberté ; c'est moi seul qui l'ai fait ; c'est moi seul qui suis coupable, et c'est sur ma tête seule que tombera la foudre. » Vous voyez, Grand Juge, qu'après un pareil aveu, on ne devait point, par une fausse accusation, aggraver une faute qui par elle-même est énorme.

Les pièces de la procédure instruite contre cet homme ont été envoyées au Président ; vous avez dû les parcourir et vous devez connaître toutes les particularités de cette affaire ; il est donc inutile que je fatigue votre attention en vous détaillant des faits qui vous sont déjà connus.

Vous me demandez quels sont les motifs qui m'ont fait agir ainsi ; hélas ! Grand Juge, il n'y en a pas un seul qui soit plausible devant la loi, mais tous sont admissibles devant le tribunal de la sensibilité, de l'humanité, de la pitié, de la bienfaisance ; mon cœur a entraîné ma tête, et je me suis rendu coupable volontairement. J'ai fait plus : en donnant au geôlier l'ordre de sortie pour ce J.-B. Adonis, j'ai glissé dix gourdes à ce malheureux et je lui ai dit à voix basse de sortir de la ville de suite sans voir personne. Quelques jours après, un individu affublé d'un habit de soldat, couvert d'un chapeau de paille et ayant la mâchoire enveloppée d'un mouchoir, m'aborda dans la rue après la retraite, pendant que je me promenais avec mon fils, et me demanda si ce n'était pas moi qu'on appelle le commissaire Granville ; je lui dis que oui ; il paraissait fort embarrassé et semblait vouloir me parler ; enfin il rompit le silence et me dit qu'il avait appris que les autres juges m'avaient dénoncé au Président, et que si je le voulais Jean-Baptiste se présenterait à moi le lendemain matin pour rentrer en prison ; je lui répondis de se retirer bien vite et de dire à Jean-Baptiste de ne point paraître. A la tournure gauche de cet individu sous un habit militaire et à sa voix, je reconnus que c'était une femme ; elle s'inclina en disant : « Ah ! Dieu, bon Dieu ! » et elle disparut. Je suis certain que c'est la femme de cet homme qu'il a envoyée auprès de moi. Cette particularité n'est connue que de l'offi-

cier que le Président vient d'envoyer ici en mission et d'une autre personne appelée au Port-au-Prince.

Voyez, Grand Juge, voyez quelle noblesse de sentiments dans un simple artisan que des juges plutôt que la loi allaient frapper mortellement pour avoir été criminel par ignorance et par superstition.

Je le répète, tout ce que je vous dis là, Grand Juge, ne peut me disculper en rien ; je suis coupable et je m'attendais à être frappé par la foudre d'une manière plus épouvantable ; mais j'avais la consolante certitude que le Président n'aurait pas souffert que ce malheureux fût remis en prison pour entendre plus tard les conclusions de mort que j'aurais été obligé de prononcer contre lui.

J'ai l'honneur, etc.

J. GRANVILLE.

Jonathas Granville, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil des Gonaïves, rédigea pour M^{me}..... le plaidoyer ci-après, adressé à ce Tribunal.

MAGISTRATS,

Je suis appelée par-devant vous pour m'entendre condamner par corps à payer à M^r M. G..... la somme de # pour des marchandises étrangères que j'ai achetées de sa maison de commerce depuis le 1^{er} janvier 1835 jusqu'au 7 avril 1836.

Faible, sans appui, courbée sous le poids des années, étrangère au langage et aux ruses des avocats, j'entre avec confiance dans le temple de la justice, et ses ministres, loin d'étouffer la voix de l'infortune, l'encourageront par une indulgence protectrice. J'ai dû à la maison R. et M. G. jusqu'à # ; j'ai constamment payé par à-compte jusqu'à la somme de # ; je dois en ce moment # que réclame M. M. G. J'ai été pour lui apporter # gourdes la semaine dernière, il les a refusées en me disant que son avocat l'avait prévenu de ne plus recevoir d'à-compte. Voici encore cet argent. Depuis que je suis dans le commerce et avant que j'y fusse, j'ai toujours vu les négociants agir avec

douceur et modération envers les détaillants qui prennent chez eux des marchandises payables au fur et à mesure de la vente ; ils n'ont jamais usé de mesures de rigueur que contre la mauvaise foi et contre les personnes qui employaient à leur luxe les marchandises qu'elles avaient achetées pour revendre, ou à leurs plaisirs le produit de ces mêmes marchandises. Je ne suis dans aucune de ces deux catégories. J'apporte ici mes livres et le compte de ce que l'on me doit dans la ville et dans la commune, au Gros-Morne, à Terre-Neuve, à l'Artibonite, enfin dans tout l'arrondissement des Gonaïves. Vous verrez qu'il m'est dû #..... J'ai en ce moment chez moi pour plus de #..... de marchandises ; ces deux sommes font plus de #..... et j'en dois un peu plus de #..... On doit voir s'il y a eu en moi de la mauvaise foi ou si j'ai mal employé les objets que j'ai achetés. Parmi tous ceux qui m'écoutent, il s'en trouve beaucoup qui par eux-mêmes ou par leurs enfants sont réduits à la triste nécessité de faire le commerce de détail ; ils doivent savoir à combien de peines, de courses, de désagréments, de paroles outrageantes même nous sommes tous les jours exposés, et nous sommes bien heureux si, après tous ces déboires, nous parvenons à répondre à la confiance d'estimables négociants et à donner à nos enfants un morceau de pain couvert de la poussière des chemins publics et mouillé de la sueur de la probité. L'art. 1030 de notre Code civil dit que le débiteur ne peut point forcer le créancier à recevoir en partie le paiement d'une dette même divisible ; ce même article donne aux juges le pouvoir d'accorder au débiteur des délais modérés pour le paiement et de surseoir à l'exécution des poursuites. Je me trouve dans l'espèce sous l'égide du pouvoir que vous accorde cet article. Je dois, mais j'ai fait des paiements proportionnés à mes recouvrements ; je dois, mais je n'ai point cessé de payer ; je dois, mais un avocat a fait refuser le dernier à-compte que j'ai offert ; peut-on trouver en moi la moindre trace de mauvaise foi ? Et vous, dignes magistrats, souffrirez-vous que j'aie passé sous les verrous destinés aux stellionataires, aux criminels, le temps que je consacre à me libérer envers les créanciers qui se sont reposés sur ma bonne foi ? Qui me nourrira et ma mère pendant que je serai con-

damnée à une flétrissante oisiveté? Qui paiera mes dettes pendant que je ne pourrai pas faire mes recouvrements? Magistrats, vous ne permettrez pas que ce malheur épouvantable vienne m'écraser. Je mets sous votre sauvegarde ma liberté, mon honneur, ma vie. Ecoutez les paroles de quelques-uns de ces grands hommes qui ont été les oracles du droit français, et que vous avez si bien imités en adaptant à notre pays les belles pensées qu'ils avaient consacrées au leur :

« Si néanmoins le débiteur se trouvait dans des circonstances telles que, par des motifs d'humanité ou peut-être pour l'intérêt même du créancier, les juges fussent convaincus que sans porter préjudice à ce créancier ils feraient un acte d'humanité en accordant des délais modérés pour le paiement, la loi les y autorise, mais en leur rappelant le respect qu'ils doivent aux contrats et en les avertissant de n'user de ce pouvoir qu'avec la plus grande réserve. Lorsqu'ils prennent sur eux de surseoir ainsi à l'exécution des poursuites, ils doivent toujours conserver et les droits et l'effet des procédures du créancier en ordonnant que toutes choses demeureront en état. » (Jaubert.)

Un autre s'exprime ainsi : « Mais si le débiteur demande du terme, que devront faire les juges? Leur sera-t-il permis de s'interposer entre le créancier et le débiteur? C'était là un des points les plus délicats à traiter. Nous reconnaissons et nous ne pouvions nous empêcher de reconnaître que les conventions tiennent lieu de lois à ceux qui les ont faites. Comment donc les juges pourraient-ils substituer leur volonté à celle de la loi? Qui ne sait que le moindre retard peut causer les plus grands malheurs à un créancier? Le retard ne peut-il pas mettre le créancier lui-même dans l'impossibilité de remplir ses propres engagements? Le créancier qui n'est pas payé de ce qui lui est dû et qui ne peut payer ce qu'il doit n'est-il pas exposé à voir sa réputation compromise et à être lui-même la cause innocente du malheur de plusieurs familles? D'autre part, n'est-il pas vrai qu'un débiteur de bonne foi peut se trouver dans de telles circonstances que le retardement ne puisse lui être imputé à crime et qu'il y aurait une dureté excessive de la part du créancier qui ne lui accorderait pas

un délai? Eh bien! un débiteur qui n'a que des immeubles, qui notoirement se donne les plus grands mouvements pour les vendre, doit-il subir toutes les calamités trop souvent attachées à l'expropriation forcée, dans le cas surtout où le créancier n'éprouve pas des besoins pressants? La justice n'est-elle pas aussi l'équité naturelle? L'humanité n'a-t-elle pas ses droits? On craint l'arbitraire des juges; mais la conscience des juges ne doit-elle pas servir de garantie à la loi? La loi n'a-t-elle pas besoin de se reposer sur la responsabilité morale des juges? Suivant la jurisprudence, les juges étaient autorisés, selon les circonstances, à accorder quelque délai; aurions-nous pu changer ce point de législation dans notre Code où le peuple français veut trouver à chaque page l'équité à côté de la justice? Les juges pourront donc, en considération de la position du débiteur, et en usant de ce pouvoir avec une grande réserve, accorder des délais modérés. »

Enfin j'emprunte le langage d'un troisième : « Cependant, comme le débiteur le plus honnête peut se trouver dans une position où des poursuites inexorables pourraient le ruiner sans utilité pour le créancier lui-même, le projet, conforme en cela à l'humanité comme à la jurisprudence, laisse aux juges la faculté d'accorder au débiteur un délai, en les avertissant seulement de n'user de ce pouvoir qu'avec la plus grande réserve. »

La chicane pourrait invoquer notre loi transitoire sur la contrainte par corps, mais cette loi n'ôte pas aux juges la faculté de consulter les articles du Code civil d'Haïti. Je n'ai stipulé aucune obligation à terme, et je n'ai point fait faillite ni diminué les sûretés que M. M. G. doit trouver en moi. Je ne vais pas plus longtemps fatiguer votre indulgente attention; mais je ne puis terminer sans vous faire connaître une particularité qui, sans exciter en vous la surprise de l'indignation, ne produira pas sur vous l'enthousiasme de l'admiration. Le même citoyen L. . . . , qui paraît ici contre moi, a reçu de moi # pour vérifier mes comptes et pour me prodiguer ses consultations; il m'a dit qu'il fallait bien que les juges m'accordassent le temps que je demanderais, et que lui-même il devait à M. M. G. # pour lesquelles celui-ci lui accordait six ans.

Je vous demande pardon de la longueur de mon exposé; je suis femme, et quoique juges, il ne vous est pas défendu d'être galants. J'arrive au but. J'offre à M. M. G. #..... tous les mois jusqu'à parfait paiement; je suis certaine d'en donner davantage; mais si un de mes débiteurs me manquait de parole, je diminuerais toutes les sûretés que je puis offrir, et la cessation d'un seul paiement détruirait tout le fruit de mes efforts. Toutes les législations actuelles demandent la suppression de la peine de mort; déjà plusieurs potentats en ont doté leurs peuples, et à deux pas de cette ville, nous voyons un grand magistrat, digne imitateur de son illustre modèle, détourner par une seule parole le mousquet vengeur dont la balle rapide allait punir des têtes ingrates qui venaient de conspirer la perte de leurs frères et de leurs bienfaiteurs. Et moi, fille, femme et mère des héros de notre Révolution, j'irais, septuagénaire abandonnée, chercher un tombeau dans une prison, au milieu d'une tourbe de voleurs et d'assassins!

Gonaïves, le 19 février 1838.

A Monsieur Ch. Lainé, élève de première classe sur le « Nysus », en rade du Port-au-Prince.

Monsieur, si je n'ai pas répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, c'est que je m'attendais à faire le voyage du Port-au-Prince dès le moment que je l'ai reçue; des circonstances impérieuses et imprévues me retiennent encore ici et me privent de l'avantage d'aller vous saluer.

Oui, Monsieur, je suis le Granville qui a fait avec votre père la campagne de 1813, dont la fin n'a pas été comme le commencement. Ce n'est que confusément que je me le rappelle; mais il suffit qu'il m'ait écrit et que vous soyez son fils pour que vous trouviez chez moi et dans ma famille tous les secours que l'hospitalité puisse offrir à l'amitié. Je suis heureux de pouvoir vous être utile et de donner à votre père une nouvelle preuve de l'inviolable attachement que doivent se porter de vieux camarades d'armes qui ont joui et souffert

ensemble. Je vous adresse deux lettres de recommandation que vous aurez la bonté de remettre aux deux personnes à qui je les écris (1). Je suis fâché de ne pouvoir me trouver en personne au Port-au-Prince; mais vous pouvez vous adresser avec confiance aux deux familles qui sont liées avec la mienne et qui vous feront faire connaissance avec mon épouse et mes enfants, s'ils sont en ville.

Je vous salue avec une parfaite considération.

J. GRANVILLE.

Port-au-Prince, le 2 mars 1838.

A M. P^{re} J. Granville, ancien officier du corps royal d'artillerie de marine, Commissaire du Gouvernement aux Gonaïves.

Monsieur, je commence ma lettre par une protestation en forme contre une phrase qui vous est échappée et qui naturellement a dû blesser le cœur d'un frère qui vous est dévoué depuis nombre d'années; comment se fait-il que vous avez commencé votre lettre datée des Gonaïves le 15 février par ces mots: « Il est possible que vous ne vous souveniez pas de moi, ce ne serait pas étonnant, le temps et le tourbillon des affaires, etc., etc. »

Pensez-vous sérieusement, Monsieur, que je puisse avoir oublié ou bien effacé de ma mémoire le nom d'un homme de bien, de l'ancien directeur du Lycée Haïtien, de celui qui a versé son sang pour ma belle Patrie, de M. Granville, enfin? Non et mille fois non, car j'aime à me rappeler le nom des personnes estimables avec lesquelles j'ai eu des rapports dans les pays où j'ai résidé, et lorsque des circonstances indépendantes de ma volonté me forcent de les quitter, j'emporte de ces mêmes personnes des souvenirs tellement flatteurs qu'ils ne peuvent jamais s'effacer de ma mémoire; voilà ce que j'avais à vous dire et les raisons qui ont motivé la protestation que j'ai cru devoir faire contre le premier paragraphe de votre lettre.

Je m'empresse actuellement de vous annoncer que je viens

(1) Le sénateur C. Bazalais et l'avocat Simonise.

de saisir avec le plus vif plaisir l'heureuse occasion qui s'est présentée, celle de m'occuper chaudement de la réclamation que vous m'adressez au sujet de votre traitement de légionnaire et en vous recommandant de la manière la plus particulière à mon ami M. de Lascases, lequel m'a promis, aussitôt son arrivée à Paris, de prendre en haute considération l'objet de votre demande et de remettre lui-même au grand chancelier de la Légion-d'Honneur le triplicata de la lettre que vous m'avez envoyée et que je lui ai remise ces jours derniers.

Espérons, Monsieur, que justice complète vous sera rendue et que, quand bien même des obstacles imprévus se présenteraient, nous ferons tous les efforts possibles pour qu'ils puissent être vaincus (1).

C'est dans cette espérance, Monsieur et ami, que je vous prie de recevoir la nouvelle expression de mes sentiments de cœur et d'affection.

Le consul de France,

FRED. TH. CERFBERR.

P. S. — Le « *Nysus* » étant parti pour Brest, il m'a été impossible de m'acquitter de votre commission près de M. Ch. Lainé, l'un des officiers du bord ; je vous retourne en conséquence les quatre lettres que vous m'avez adressées pour lui être remises.

Gonaïves,..... 1838.

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil de ce ressort, au Grand Juge de la République.

Grand Juge, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 mai de cette année, n° 473, section du secrétariat.

Le citoyen J. J., ex-préposé d'administration à la Petite Rivière de l'Artibonite, a été mis en liberté le 2 avril de cette année, en vertu de votre lettre du 30 novembre 1837, n° 552, adressée au magistrat qui occupait avant moi le parquet au

Tribunal civil des Gonaïves ; mais au lieu d'avoir été cautionné par les officiers du régiment dont il faisait partie antérieurement, il l'a été par le citoyen L....., maintenant trésorier de cette ville et chargé du service administratif de l'arrondissement. Par l'acte dont j'ai l'honneur de vous adresser copie, vous verrez que ce fonctionnaire affecté à l'élargissement de ce malheureux vieillard tous les biens dont il peut disposer, et faute du paiement de la somme due par le citoyen J. J. au temps déterminé, ses biens et sa personne en deviennent responsables ; et comme le temps que vous aviez fixé par votre première lettre était échu le jour même où vous m'écriviez la seconde, je me préparais à faire rentrer à la caisse de l'Etat le déficit du citoyen J. J. qui s'élève à la somme de #..... Quoique tout le monde connaisse ici la solvabilité du citoyen L....., quoique la dernière marque de confiance que vient de lui accorder le Président d'Haïti aurait pu m'autoriser à temporiser un peu, j'aurais fait aveuglément mon devoir, si cette lettre du 22 mai ne m'avait donné une latitude dont je me suis servi avec satisfaction, parce qu'il n'est point dans la nature de l'homme de prendre plaisir à voir souffrir son semblable. J'ai donc laissé au citoyen L..... les six mois qu'accorde à la caution votre lettre sus-mentionnée, à dater du 2 avril de cette année, avec les mêmes conditions exigées par cette lettre. Ci-joint la copie de l'obligation que lui a souscrite le citoyen J. J. entre les deux guichets. J'ose espérer que ma conduite dans cette circonstance ne m'attirera pas votre désapprobation.

Je commencerai demain les poursuites judiciaires contre la maison Rogers et Compagnie concernant le brick *New-Hampshire*, pour les droits de 2,988 barils de sel marin dont ce navire était chargé. Cette affaire a des ramifications beaucoup plus étendues qu'on ne le croit. Le sel de ce brick a produit ici un malheur qui a porté le désespoir dans plusieurs familles et qui en laisse beau coup d'autres dans la plus douloureuse des inquiétudes. Je serai obligé de mettre à jour des faits qui ne font point honneur à notre pays et particulièrement à cette ville ; ce qu'il y a de plus désagréable, c'est que le jugement qui condamnera la maison Rogers à payer les droits de ce sel sera connu à l'étranger, et la maison, pour se justifier aux

(1) En définitive, la réclamation de mon père ne fut pas admise, par la raison qu'il avait accepté du service du gouvernement d'Haïti sans l'autorisation du gouvernement français.

yeux de ses commettants, ne manquera pas de prouver, ce qui ne sera pas difficile, qu'elle n'a nullement profité de la cargaison pour laquelle elle aura payé plus de 3,000 gourdes fortes.

Je suis avec respect votre affectionné serviteur,

J. GRANVILLE.

Gonaïves, le 11 décembre 1838.

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil de ce ressort, au Grand Juge de la République.

GRAND JUGE,

Ce n'est qu'à la hâte que j'ai répondu le 9 à votre lettre du 3 de ce mois, n° 1074, parce que je craignais de perdre une occasion qui partait le soir même de l'arrivée de cette lettre. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous adresser un second certificat de l'officier de santé attaché au 13^e régiment. Quoique je pense que celui du docteur Birmingham suffise, j'ai cru devoir y ajouter celui-ci pour mettre plus à découvert la méchanceté de quelques hommes dont l'envie et la rage font perdre la raison (1). Si l'on m'a dénoncé à vous comme cause de la négligence et de la lenteur du Tribunal des Gonaïves, on a trompé votre religion, on a extorqué de vous une décision qui, quoique sévère, aurait été juste, si les faits à moi imputés avaient l'ombre de la vérité. Je n'ai point paralysé l'action de la justice, comme on s'est plu à le dire; avant de partir des Gonaïves, j'ai laissé à jour toutes les affaires correctionnelles et criminelles dont quelques-unes étaient arriérées de deux ans, et je suis certain qu'on ne vous a jamais fait part de cette circonstance. La seule affaire que j'aie laissée, après y avoir donné mes conclusions écrites, est celle du brick le « *New-Hampshire* » pour les droits que réclamait l'Etat sur la cargaison de sel. On a prétendu que l'ayant commencée, je devais la finir. Habitué à mettre ses caprices à la place des convenances, à substituer sa volonté à celle de la loi, le des-

(1) Ces deux certificats attestaient que mon père, lors de son premier voyage des Gonaïves au Cap, s'était démis le pouce de la main droite en tombant de cheval, se l'était même fracturé, et qu'il en résultait l'incapacité de tenir la plume.

potisme judiciaire ne voit pas avec plaisir la résistance que la raison oppose à l'orgueil et à la vanité. Pendant que j'étais au Cap, j'ai fait écrire au tribunal par mon fils pour lui demander une prolongation de congé, tant à cause de mon incapacité de tenir la plume que par le besoin absolu que j'avais d'être présent au Cap pour mettre fin à d'interminables transactions commencées depuis plus de trois ans (1). Loin de m'accorder ma demande, il m'a répondu négativement en m'annonçant qu'il s'était plaint à vous des entraves que je mettais dans le service judiciaire et particulièrement à la reddition du jugement définitif sur l'affaire de sel du « *New-Hampshire*. » Eh bien! Grand Juge, qu'ont produit toutes ces perfides menées? On a fait des gorges-chaudes sur ma suspension, mais l'affaire du « *New-Hampshire* » a été décidée sans moi pendant que j'étais encore au Cap; le jury ne s'est dissous qu'après avoir épuisé toutes les affaires qui devaient lui être soumises; les autres qui se jugent sans jurés se continuent jusqu'à ce qu'elles soient terminées, et cependant je suis aux Gonaïves les bras croisés. Vous voyez, Grand Juge, qu'il est facile à la malveillance, à la jalousie de perdre l'innocence quand elle ne peut pas se faire entendre. Je n'attaquerai pas avec les armes dont on s'est clandestinement servi contre moi, je ne donnerai pas aux Gonaïves un nouvel exemple du scandale qui a affligé le Tribunal civil de la capitale; mais je vous assure que désormais j'écraserai publiquement les reptiles venimeux dont les dards impuissants viennent se briser contre ma peau.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Grand Juge, votre très-humble serviteur,

J. GRANVILLE.

(1) Nous rappelons que c'était le règlement définitif de la succession du général Placide Lebrun, dont mon père était l'exécuteur testamentaire.

Extrait du journal « l'Union », du 24 mars 1839,
Port-au-Prince.

Nous avons appris, il y a quelques jours, la mort de M. Jonathas Granville, ancien directeur du Lycée national; mais comme alors cette triste nouvelle n'était point confirmée, nous nous étions abstenus de l'annoncer. Elle n'est que trop malheureusement vraie; ses amis auront donc à déplorer la perte d'un cœur franc et loyal, et ses compatriotes un citoyen éclairé. De belles actions ont parsemé cette vie d'homme, actions d'autant plus précieuses qu'il semblait y attacher de l'insouciance. Pour un tel homme, les dévouements et les sacrifices n'étaient rien; aussi l'indigence et l'infortune ne s'adressaient-elles jamais en vain à son extrême humanité. Nous regrettons infiniment de ne pas pouvoir parler de sa carrière militaire et littéraire, ni de sa vie privée et politique, faute de renseignements nécessaires. La mort de M. Jonathas Granville est un événement qui fait époque en l'année 1839; le regret qu'occasionne ce sinistre est général, juste témoignage d'amour que ses compatriotes donnent à la mémoire d'un homme si éclairé et si désintéressé!

Extrait du journal « la Feuille du Commerce » du 7 avril
1839, Port-au-Prince.

Décès du citoyen Jonathas Granville, ancien directeur du Lycée national du Port au-Prince.

Le citoyen Jonathas Granville, né en décembre 1787, autant que nous nous le rappelons, au Port-de-Paix; envoyé en France le 7 floréal an VII de la République française sur la frégate française « la Vestale », capitaine Gaspard; débarqué à Saint-Sébastien, terre d'Espagne, le 12 prairial suivant; rentré au Collège de la Marche ou *Institution nationale des colonies*, rue et montagne Sainte-Geneviève, n° 49 alors, le 7 messidor de la même année, M. Coisson, directeur de l'Institution; Jonathas Granville s'est parfaitement distingué dans les différentes branches d'instruction que l'on y recevait aux frais du gouvernement français, sous le Directoire, de glorieuse mémoire pour son libéralisme éclairé! Jonathas

Granville remportait au Collège les premiers prix dans les premières classes, les classes les plus élevées pour la langue latine, la langue grecque, la langue anglaise, etc., sous les fameux professeurs Belin de Balu pour la littérature grecque et la française; l'abbé Gosse pour l'éloquence, la littérature française et la latine; Prieur pour la littérature anglaise; Goffaux, Moisy, Romelot pour la littérature latine et la grecque; Lesèvre, Lhomandie et son épouse pour l'anglais, le grec ancien et moderne, le latin, l'espagnol, l'allemand, l'italien, l'escrime, la danse, etc.; Lhomandie, homme extraordinaire, qui a traduit Horace en vers; Vergani pour l'anglais, l'italien et l'allemand; Lemare, fameuse tête, professeur de latin et de français; Gail, le fameux helléniste; pour les mathématiques (les hautes branches mathématiques), Duhamel, Dergny, littérateur et membre de l'Institut; Lacroix, Capuron, etc.; pour la chimie et la physique expérimentale, les professeurs Bouillon-Lagrange, Granger, Fourcroy, ayant sous lui des professeurs distingués, Déyeux, etc.; dans l'art nautique pour lequel nous avons un vaisseau modèle au Collège et un ancien contre-amiral de France pour professeur, Granville était un des premiers élèves; dans les arts d'agrément, la musique, l'escrime, la danse, etc., sous Lhomandie, Fabien, Lebrun, Fontaine, violon, Garnier, flûte de l'Opéra, Labossière père et fils, Jonathas était un des élèves les plus distingués. Enfin, dans tous les cours, Granville était toujours premier ou second. Comme son condisciple, je me plais à lui rendre cet éclatant témoignage, qu'il avait surpassé en peu d'années, en deux ans de temps, des élèves qui avaient eu sept et huit ans de classes. Ses dispositions, sa grande facilité étaient prodigieuses, à tel point qu'elles jetaient dans l'étonnement ses professeurs en tous ces différents genres et remplissaient ses condisciples d'admiration, plus pour ses succès extraordinaires et ses dispositions naturelles que pour son application réelle à l'étude; car, Jonathas était bouillant, ardent et s'amusait de tout son cœur et de toutes ses forces pendant les récréations; et, jusque-là même, la nature s'était montrée prodigue à son égard; il surpassait la plupart de ses camarades dans les différents exercices, à la course, aux jeux de barres, de paume, de cordes;

à la lutte, il montrait beaucoup d'adresse et de dextérité; en toutes choses il promettait beaucoup... Il suivit pendant quelque temps les cours de chirurgie et de médecine à l'Ecole de médecine, principalement sous les ordres du célèbre docteur Capuron, conjointement avec Dupuytren, notre condisciple aussi, devenu si célèbre dans le monde entier; Jonathas faisait en six mois plus de progrès que d'autres n'en faisaient en deux ans! Par une fatalité que l'on ne peut concevoir, Jonathas Granville, qui aurait été un excellent chirurgien, un bon et savant médecin, laissa tout à coup l'art savant et utile d'Esculape, dans lequel il faisait de si rapides progrès, pour suivre l'horrible carrière de Mars!... Mais il n'a pas été heureux dans cette honorable profession, alors toute-puissante en France; combattant contre les Allemands, les Russes, etc., il a eu le malheur de recevoir plusieurs blessures graves; et, laissé parmi les morts, il tomba au pouvoir de l'ennemi. Jonathas Granville, lieutenant d'artillerie, décoré de la croix de la Légion-d'Honneur acquise dans les brillantes affaires de Lutzen et de Bautzen, était brave en présence de l'ennemi, sur le champ de bataille, et brave et très-brave dans les combats singuliers; il tirait l'épée à merveille! Quel dommage qu'un tel homme ici. . . . , mais je m'arrête. Hélas! ce camarade, digne d'un meilleur sort, cet ancien camarade de collège qui laisse tant de regrets chez ceux mêmes qu'il ne voyait pas pour ses raisons à lui, nous laisse à tous tant de glorieux souvenirs et d'enfance et dans sa vie d'homme, que nous gémissons du funeste événement, de quelque manière qu'il soit arrivé, qui nous l'a ravi. Il est mort, nous dit-on, au Cap-Haïtien, le mercredi 6 mars dernier; c'est tout ce que nous en savons réellement, du moins jusqu'en ce moment; le surplus nous reste encore inconnu et a tout l'air d'un mystère, du moins pour les habitants du Port-au-Prince; l'avenir nous dira peut-être en combien de jours, comment et de quelle maladie est mort Granville. Voici l'éloge funèbre prononcé sur sa tombe par un de nos plus dignes compatriotes, l'honorable et distingué avocat, le citoyen Poutonnier, du Cap-Haïtien, et une pièce de vers qu'une dame étrangère a faite à sa mémoire.

JOSEPH COURTOIS.

Eloge funèbre du citoyen Jonathas Granville, prononcé au Cap le 7 mars 1839 (au Cimetière).

Je ne viens ici, Messieurs, que pour répandre quelques larmes d'amitié sur les restes inanimés du défunt Jonathas Granville, ex-directeur du Lycée national. C'est le moindre tribut que je puisse payer à la cendre du grand homme qui, dans sa brillante carrière, a versé des flots de lumières sur les pupilles de la nation et dont l'auguste image habitera en eux aussi longtemps que leurs regrets. N'est-ce pas faire en quelque sorte les fonctions de la Divinité que d'initier ses créatures aux mystères les plus occultes de la nature? et cet homme phénoménal qui possédait à la fois l'idiome du vieil Homère, le langage de Virgile, les dialectes du Tasse, la parole de Milton; cet homme qui était, si je puis me servir de cette expression, castillan en Espagne, français en France, et éminemment Haïtien dans son berceau natal; orateur, légiste, géomètre, physicien; cet homme enfin ne doit-il pas avoir des autels chez les Haïtiens dont il a longtemps été le Rollin? Et si l'on fouillait dans les archives de sa vie, quel sublime tableau se déroulerait tout à coup aux yeux de l'humanité!... Je regrette infiniment de n'avoir pu enrichir cette esquisse de quelques traits frappants du savant philosophe qui *gravait les bienfaits sur le marbre et traçait les injures sur le sable*; mais je m'en console néanmoins en pensant que les hommes de lettres, ses amis et ses compagnons de littérature, n'épargneront ni soins ni veilles pour retracer à nos yeux le vivant portrait de celui dont le front est maintenant mutilé par la main des Parques!....

Mais, laissant un moment les belles qualités intellectuelles dont il possédait les trésors et qui le ceignent d'une immortelle auréole, mon esprit se plaît à énumérer les vertus sociales qui le distinguaient du vulgaire. En effet, Messieurs, la simplicité et la modestie de son caractère pouvaient aisément le faire passer pour un homme ordinaire aux yeux du vulgaire peu habitué à découvrir le génie dans ses rapports extérieurs et corporels, et qui s'imagine qu'il doit briller dans le monde comme les rayons divins qui échauf-

font ses écrits, éternels monuments de l'intelligence humaine. Cependant, c'est sous cet extérieur modeste, ces manières simples et naturelles, cet abandon de soi-même pour ne s'occuper que d'autrui, qu'on trouvait le génie énergique qui, hier, s'est éteint comme un flambeau exposé au souffle de la brise, loin d'une épouse vertueuse et adorée qui, tous les jours, interroge le chemin où elle l'avait vu disparaître et qui s'en retourne chaque fois avec l'espérance de le revoir bientôt... Hélas ! elle ne pensait pas que la mort eût dû mettre entre eux une barrière d'airain ; et en ce moment même elle l'ignore peut-être... Quel coup de foudre égalerait la douleur poignante dont elle sera frappée à la nouvelle du trépas de son époux ? Déjà je me peins l'affliction de ses enfants qui, les yeux tournés vers l'horizon du Nord, élevant leurs mains vers la voûte du firmament, demandent au ciel le plus tendre des pères.

Ils ne sont pas les seuls orphelins, il en est bien d'autres : partout où il y a des Haïtiens, M. Jonathas Granville compte des enfants, témoin les larmes dont la jeunesse du Cap arrose son tombeau et les fleurs que je tâche d'y répandre malgré les ennuis qui oppressent mon cœur.

Ces sentiments d'amitié et de gratitude que partout inspirait l'illustre M. Jonathas Granville prenaient leurs sources dans les principes d'humanité et de bienveillance qu'il n'a cessé de professer jusqu'au moment de sa mort. Tout le monde connaît sa philanthropie, dont il a donné de si brillantes preuves dans la noble mission à laquelle il était appelé pour soustraire une partie de nos frères de l'Union américaine à l'élimination dont ils étaient menacés ; tout le monde admire ces travaux entrepris pour le bonheur de l'humanité ; mais on ignore combien il pratiquait la vertu la plus rare chez les hommes, celle de sacrifier son nécessaire aux besoins des pauvres nécessiteux. Il poussait cette vertu jusqu'à se priver souvent de sa bourse et de ses bijoux pour adoucir le sort des malheureux, qui perdent en lui un libérateur, un ange tutélaire. Il courait les chercher dans les prisons, dans les hospices, et partout où il les rencontrait, il leur prodiguait des consolations ou des secours pécuniaires ; il ouvrait les cachots des prisonniers dont il obtenait la grâce, il réconciliait les

familles brouillées par l'intérêt en étouffant entre elles des procès qui allaient les diviser sans retour ; il défendait le malheureux et l'innocent devant les tribunaux et portait leur justification jusqu'au pied du pouvoir ; quelquefois il recueillait le fruit de sa bienfaisance en la voyant couronnée par une heureuse réussite.

Voilà l'homme, Messieurs, dont j'essaie de faire l'éloge. Que d'autres entreprennent de le chercher sur le continent européen, de le suivre dans les campagnes mémorables de Prusse, d'Allemagne et de Russie, et dans d'autres lieux théâtres des victoires françaises ; que d'autres énumèrent ses exploits, comptent ses blessures et ses lauriers et montrent la croix des braves dont il était décoré, ma tâche n'est pas de vanter les rangs, les honneurs, les dignités et la valeur, titres moins estimables que ceux qui s'attachent aux vertus chrétiennes et que la sainteté seule de ces lieux me porte à louer. Oui, Messieurs, nous ne devons point perdre de vue cette lugubre cérémonie : prosternés au pied des autels, nous élevons notre voix pour demander le repos éternel de l'homme juste, bienfaisant, religieux, objet de nos regrets et de nos lamentations. Sa religion ne consistait point en de vaines pratiques de dévotion inspirées plutôt par la terreur que par le véritable amour de Dieu, mais en des œuvres pures et louables. Toute sa doctrine était renfermée dans ce précepte sublime : « Aime ton prochain comme toi-même, » précepte qui est la base de l'amour du Créateur de toutes choses. Aussi l'Homme-Dieu, qui s'est immolé pour le salut des humains, nous a révélé le mérite de la charité chrétienne qui, seule, peut nous ouvrir les portes de la Jérusalem céleste, et celui qui la professait avec tant de zèle et de componction doit sans doute obtenir du Très-Haut le pardon des péchés où il a pu tomber dans le cours de sa vie. Eh ! grand Dieu ! qui de nous peut se vanter d'être sans tache sur cette terre de misères et de corruption ? Mais ta miséricorde infinie ne mesure point la vengeance à l'offense, et les verges de ton pouvoir s'émeussent à la prière du pécheur. Tu nous écoutes, Seigneur, et nos voix, comme la fumée d'un pur encens, s'élèvent jusqu'au pied de ton trône éternel : nous te demandons à genoux, dans ces lieux funéraires, la rémission des péchés de ton serviteur que nous

pleurons ; il a marché dans tes voies, et s'il en a quelquefois dévié, pardonne-lui, Seigneur, et que ta clémence le fasse enfin participer au banquet des élus !!!

POUTONNIER,
Avocat, Cap-Haïtien.

Aux Mânes du bon M. Granville, mort le 6 mars 1839.

Granville, tu n'es plus, ta carrière est finie !
Et c'est un jour d'erreur qui creusa ton tombeau !
Ton pays, tes amis, tes vertus, ton génie
A la postérité lèguent un nom si beau.

La patrie et les lois, les talents, l'infortune
Puisaient dans tes conseils l'espérance et la paix.
Et si tu gémissais de manquer de fortune,
C'est quand tu ne pouvais prodiguer des bienfaits.

Haïtiens, étrangers, nous te regrettons tous,
Chacun pleure et gémit sur la perte d'un frère ;
Le deuil est général, tu n'es plus parmi nous,
Nous perdons un ami, la nation perd un père.

PAR UNE AMIE ÉTRANGÈRE.

Cap-Haïtien.

DITHYRAMBE ÉLÉGIAQUE SUR LA MORT DE JONATHAS GRANVILLE

PAR SON AMI HÉRARD DUMESLE.

Autrefois, dans mes vers, dictés par l'allégresse,
Je chantais mon pays, la vertu, la tendresse ;
L'amour de la patrie, animant mes accords,
Échauffait mon ardeur de ses brûlants transports ;
L'auguste liberté souriait à ma muse ;
Sa foi, ses souvenirs dont souvent on abuse,
Pour tromper les humains et leur forger des fers,
Élevaient ma pensée au-dessus des revers ;
L'amitié dans mon cœur établit son empire.
A l'ombre du cyprès je remonte ma lyre :
Puisse-t-elle, accordée au ton de la douleur,
Moduler des accents inspirés par le cœur,
De mon ami Granville honorer la mémoire,
Célébrer ses vertus, en retracer l'histoire !
Dans la tombe Berret, à peine descendu,
A son sort vit celui d'Avignon confondu ;
Condamné chaque jour à pleurer sur la cendre
De ceux pour qui j'avais l'amitié la plus tendre,
Sur leurs froids monuments je semais quelques fleurs,
Que l'aurore au retour humecta de ses pleurs :
Aussitôt de Rameau la brillante saillie
Expire avec son être à l'été de la vie ;
Sully, qui du Sénat honora le fauteuil,
Fut un nouveau sujet de chagrin et de deuil ;
De ces mortels chéris je déplorais la perte ;
Une mère, pour qui la tombe s'est ouverte,
Ennoblit mes récits de pieux souvenirs (1).
Pour tant d'émotions je n'eus plus de soupirs !
Mais quand du fond du Nord la funeste nouvelle
D'un triste événement, d'une perte cruelle,

(1) La mère du Représentant David Saint-Pierre.

Réveilla dans les cœurs le regret assoupi,
 De mes sens le ressort froissé comme l'épi
 S'éleva jusqu'aux cieux pour retomber encore ;
 Je demandai Granville à l'Être que j'implore ;
 L'écho des tombeaux seul répondit à ma voix !
 Ainsi quand du destin nous subissons les lois,
 L'amitié se consume en plaintes impuissantes :
 Mais de nos souvenirs les images touchantes
 Donnent au sentiment la fraîcheur et l'appui,
 Raniment par degrés la raison qui nous luit,
 Font trouver des douceurs dans la mélancolie,
 Qui médite et gémit sur le sort qui nous lie.
 O toi, cher aux beaux arts et fidèle à l'honneur !
 Toi dont la vérité guida la noble ardeur,
 Toi qui nous rappelas cette franchise antique,
 Et ces mœurs que jadis honora le portique ;
 Jonathas ! que ton âme était grande en effet,
 Lorsque tu nous peignis le charme d'un bienfait,
 Ce doux ravissement qu'inspire la patrie,
 La liberté, l'objet de ton idolâtrie !
 De la science planant sur le monde moral,
 Les trésors répandus sur le sol libéral ;
 Alors tes lycéens accourant pour t'entendre,
 Dans tes hautes leçons venaient ensemble apprendre
 Le culte des beaux-arts et de l'humanité ;
 Et, si tu leur parlais de la divinité,
 Tes suaves discours, ta parole immortelle
 Apportaient dans les cœurs la celeste étincelle.
 « Mes amis, disais-tu, Dieu ne s'enseigne pas ;
 » L'Univers est sorti d'un point de son compas ;
 » Élevez vos regards, contemplez la nature ;
 » De ces mondes divers observez la structure,
 » Admirez les effets de cet ordre constant
 » Qui naît, se reproduit des lois du mouvement ;
 » Ces merveilles, leur but atteste la sagesse
 » De l'Être intelligent qui les régit sans cesse.
 » La sublime harmonie, âme de l'Univers,
 » Résulte du concert de ces accords divers ;
 » Ces astres, balancés dans leur orbe mobile,

» En gardant dans leur marche un équilibre utile,
 » Gravitent à la fois vers le centre éclatant
 » D'où jaillit la lumière en gerbe éblouissant ;
 » Ce soleil radieux sans cesse la féconde ;
 » La comète, qui suit sa course vagabonde,
 » Revient de son ellipse, et, remplissant son but,
 » Verse à mille soleils, en un double tribut,
 » Sa substance formée aux sources éternelles.
 » La lune reproduit les reflets parallèles
 » Qu'un globe réfrangible apporte à son croissant.
 » Vous, cieux et terre et mers, œuvres du Tout-Puissant,
 » Célébrez à jamais sa gloire et son génie !
 » Sa vaste intelligence à la nature unie,
 » Sur nos fronts imprima le sceau de sa bonté.
 » Il nous donna des sens, l'esprit, la volonté,
 » Une âme pour sentir et la raison pour guide. »
 Ainsi tu leur parlais ; l'expression rapide
 De ta grande pensée éclairait les esprits ;
 Le cœur des lycéens te décerna le prix,
 Le seul digne d'une âme où règne la sagesse ;
 Ils t'aimèrent ; la science ennoblit leur jeunesse,
 Tandis que ton génie animait leurs succès,
 Haïti se fraya la route des progrès.
 L'ombre du grand Pétion, au sein de l'empirée,
 Applaudit à ta voix des sages admirée ;
 Elle a pour la patrie un immortel amour ;
 Tu fis des citoyens ; au céleste séjour,
 Sous les bosquets sacrés, elle a reçu ton ombre.
 Loin des vils préjugés, de leur empire sombre,
 Où règnent l'ignorance et l'orgueil et l'erreur,
 Vous goûterez ensemble un éternel bonheur.
 Mais contemplons la terre, et suivons une vie
 Que la gloire célèbre en dépit de l'envie.
 Dans le temple où Thémis prononce ses arrêts,
 Où le pouvoir des lois règle les intérêts,
 Jonathas affermit leur majesté suprême.
 La veuve, l'orphelin et l'accusé lui-même,
 Sous l'abri protecteur de sa ferme équité,
 Renaissaient à l'espoir, voyaient la vérité

Reluire sur leurs droits, ranimer leur confiance.
 Mais bientôt le parquet déplora son absence⁽¹⁾
 Le cri de l'amitié fit tressaillir son cœur;
 Déposant l'épithète, il défendit l'honneur
 Du compagnon chéri de ses jeunes années,
 En butte aux passions injustes, acharnées.
 Le pays reconnu, à ce beau mouvement,
 L'héroïsme de l'âme et son épanchement.
 La cité qui du Sud a consacré la gloire,
 Les Cayes, admirant cette noble victoire,
 Sur l'or reproduisit les titres précieux
 Qu'à la postérité recommandent nos vœux.
 Granville, tu l'as dit, quand loin de la patrie,
 Dans les travaux de Mars tu consumais ta vie,
 De l'étoile d'honneur quand tu fus décoré,
 Ce signe des héros, ce prestige adoré,
 Ne fit pas sur ton cœur l'impression profonde
 De ces sentiments purs que l'estime féconde;
 La médaille y porta du suffrage commun
 Et l'image fidèle et le plus doux parfum.
 Tes fils ressentiront sa puissante influence;
 Ce legs vraiment sacré, recueilli dès l'enfance,
 A leurs jeunes vertus ouvrira l'avenir:
 Il les enflammera du plus noble désir.
 Retournons pour te voir sur la rive étrangère.
 Lorsque de Washington tu visitas la terre,
 Pour remplir d'Haïti les illustres desseins,
 Appeler notre race à de nouveaux destins,
 L'odieux préjugé, repoussant ta nuance,
 Osa, malgré tes droits, malgré la convenance,
 D'un orgueilleux dédain humilier ton front;
 Forcé par l'équité d'expier cet affront,
 Le préjugé vaincu, pour s'excuser, s'amende;
 Ta bouche a prononcé le pardon qu'il demande:

« L'outrage est par mon doigt sur le sable tracé,
 » Le vent le plus léger l'a bientôt effacé;
 » Les belles actions, objet de mes hommages,
 » Vivent dans la pensée et traversent les âges;
 » Le burin sur le bronze aux yeux les reproduit,
 » Sur les ailes du temps la gloire les conduit
 » A la postérité qui les admire encore.
 » C'est ainsi qu'en mon cœur le bienfait que j'honore
 » Et les bons procédés sont à jamais gravés:
 » Le marbre peut périr; ils seront conservés. »
 Les États, étonnés de ton noble langage,
 Rendirent au mérite un éclatant hommage;
 Et ce qu'ils refusaient à l'homme, à la couleur,
 Le talent l'a conquis; il a cueilli la fleur
 Des premiers sentiments qu'obtint la République;
 Ton retour fut marqué par l'estime publique.
 Tel on vit autrefois le grand Haïtien
 Conservant au pouvoir le cœur du citoyen,
 Se dérober aux flots de l'encens populaire,
 Unir la modestie à l'amour tutélaire
 Qu'il garda pour les lois, l'État, la nation;
 Tel, aux empressements de l'admiration,
 On te vit préférer la paisible retraite
 Où l'amitié jouit du bonheur qu'elle apprête.
 Ton destin fut rempli; les peines, les travaux
 Troublèrent de tes jours les instants les plus beaux.
 Tu vins, sans renoncer à ton indépendance,
 T'associer aux calculs des fils de la finance⁽¹⁾;
 Mais du grand Génois tu t'es ressouvenu...
 Leur avide penchant à tes vœux inconnu
 Épouvanta ton âme et ton beau caractère;
 Tu les fuis; reprenant ton ancien ministère,
 Que tu quittas bientôt pour n'y plus revenir;
 Mais joignons à ces traits un plus doux souvenir:

(1) On se souvient encore avec admiration que Granville se démit de sa place de Commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation pour avoir le beau droit de défendre l'ami de son enfance, son condisciple, le citoyen Courtois, injustement accusé. Les citoyens des Cayes, appréciateurs des sentiments généreux qui ennoblièrent les affections de l'homme, lui décernèrent une médaille.

(1) Granville accepta par déférence la fonction de contrôleur de douane aux Gonaïves; mais l'opinion publique s'élevait contre les gens de la finance, et la tribune devint son fidèle écho; son incorruptible désintéressement le plaçait au dessus du soupçon; mais il se démit de cet emploi trop incompatible avec son goût et son caractère. Cependant, pour prouver son désir d'être utile, il retourna au ministère public qu'il exerça cette fois près le Tribunal civil de Gonaïves.

Quand ta philosophie, éprise du théisme
 Que cultiva Géblin, qu'embellit l'écosisme⁽¹⁾,
 Te conduisit au temple où règne la raison,
 A tes sens étonnés s'offrit un horizon,
 Un Univers nouveau dont la Maçonnerie
 Renferme les secrets, voile l'allégorie,
 Là, de l'humanité le culte révééré
 Reçoit le pur encens par nos vœux consacré;
 Et c'est là que tu vis la brillante lumière
 Que Voltaire invoqua vers son heure dernière.
 Dans nos banquets sacrés où l'aimable gaîté
 Épanche le plaisir de son vase enchanté,
 Ton esprit embaumait jusqu'à la jouissance;
 Quand tu vins, entonnant l'hymne à la bienfaisance,
 Peindre les qualités qu'on reconnut en toi,
 Ton rythme harmonieux, pour affermir sa foi,

(1) Granville possédait les qualités du cœur et de l'esprit à ce degré qu'il faudrait pouvoir au moins rapprocher pour être initié aux mystères de la maçonnerie. Il fut reçu dans cet ordre, en France, où il avait été envoyé pour son éducation; il y fit aussi l'apprentissage de l'art de la guerre sous le grand capitaine qui décora sa valeur et son mérite de l'étoile de la Légion-d'Honneur, à l'époque de la plus grande gloire de l'Empire. Retourné dans sa patrie en 1816, il y rapporta d'abondantes lumières; il les propagea dans ce climat où elles produisirent d'heureux fruits dans une jeunesse intéressante, avide d'instruction libérale. A la fin de 1831, lorsque les débris de l'ouragan gisaient encore dans les rues de cette ville qu'ils obstruaient, celui qui avait reçu une médaille des citoyens des Cayes vint les visiter et s'affilier à la loge des *Elèves de la nature*.

Un trait particulier fera mieux connaître l'âme de Granville. Un jour qu'il assistait au repas des élèves du lycée dont il était le directeur (ce fut en 1826), il écoutait en marchant celui d'entre eux dont la tâche était de lire pendant que les autres mangeaient; il s'arrêta tout à coup à ce passage où, retraçant la lutte de Carthage et de Rome, Ségur rapporte ce discours que les Carthaginois tinrent aux députés romains : « Allez dire à ceux qui vous ont envoyés que nos ancêtres nous ont laissé du fer pour défendre nos propriétés et non de l'or pour les racheter. » Et comme si ce fut la première fois que ce trait eut frappé son esprit, il dit au lecteur : — Recommencez; celui-ci obéit; mais à sa contenance on pouvait remarquer l'émotion qui l'agitait durant cette seconde lecture; quand elle fut achevée, il adressa d'un air calme mais expressif cette recommandation aux pupilles de la patrie : « Enfants, souvenez-vous bien de ces paroles. » Granville était persuadé que le patriotisme est la source de toutes les grandes inspirations; aussi s'appliquait-il à faire éclore ce sentiment dans les jeunes cœurs de ses élèves; ce fut là le véritable motif de cette recommandation. J'en atteste son cœur et ses intentions toujours pures. J'en atteste aussi ces mots sublimes du discours qu'il prononça à son retour au Lycée en 1831 : « Mes amis, préférez le sort de Thémistocle à celui de Coriolan. » Mais quelles allusions malignes, quelles perfides insinuations la calomnie ne tira-t-elle pas de la première circonstance!!!

Je serais intarissable si je citais les bienfaits et les actes d'humanité qui ornèrent la carrière de Granville; mais je m'arrête pour ne pas anticiper sur la mission de l'histoire.

Exaltait de ses dons le charme et l'allégresse.
 Tu portas ton offrande à l'humaine faiblesse;
 Les plus grandes vertus ont pour ombre un écart,
 Mais l'homme supérieur a son destin à part :
 L'affreuse calomnie osa sur ta carrière
 Verser à pleine coupe un poison délétère;
 Les méchants sont toujours et partout des ingrats;
 Leur doctrine hypocrite a fait des scélérats;
 Pour assurer leurs coups, ils les portent dans l'ombre;
 Ils couvrent leur dessein du voile le plus sombre.
 Mais ta gloire est vivante, ils ne l'éteindront pas;
 Les traits qu'ils t'ont lancés sont partis de trop bas;
 Tu dédaignas toujours leur fureur impuissante.
 En invoquant du temps la justice éclatante,
 La vérité surgit et le siècle a parlé,
 En écoutant sa voix, tu mourus consolé.
 L'écho de la Tamise et celui de la Seine
 Ont vengé la raison de l'erreur, de la haine;
 De dignes députés ils proclament les vœux,
 Leur noble dévouement, leurs efforts généreux.
 La Delaware même à leurs désirs propice
 Répond avec candeur à ce cri de justice.
 Ces échos imposants répéteront ton nom;
 D'une ère de progrès il fera le renom.
 De la postérité le bienfaisant génie
 Déjà s'est avancé pour recueillir ta vie;
 Le temps qui détruit tout, respectant ton tombeau,
 Fera croître pour toi le laurier le plus beau.
 Si ta mort, comme on dit, est un affreux mystère,
 L'avenir se déroule, il percera la terre!.....
 Reçois, ô mon ami! ce tribut de mes chants,
 De mes derniers adieux reconnais les accents.

NOTE.

Quelque navrant que soit le récit qu'on va lire, je dois exposer ici certaines circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort de mon infortuné père et qui ont laissé dans mon esprit la plus profonde impression ; il est utile que le public impartial sache quelles sont les particularités concomitantes de cette mort mystérieuse.

Il y avait déjà près de deux mois que mon père et moi nous étions au Cap, logés, rue Espagnole, chez le lieutenant Némorin Leroy, son ami. Il se tenait depuis quelques jours à la Petite-Guinée, rue Saint-Sauveur, chez le capitaine Saint-Martin, maître d'armes du 29^e régiment du Cap, qu'il avait connu en France et qui avait perdu tout récemment son fils unique.

Le lundi 4 mars au matin, me voyant triste et pensif chez Saint-Martin, mon père me dit : « Tu penses à ta mère, tu désires la revoir, n'est-ce pas ? — Oui, lui répondis-je. — Eh bien, continua-t-il, va au port et vois s'il y a un caboteur à destination des Gonaïves : nous partirons. » Je me rendis tout de suite au quai, et j'eus le bonheur de trouver que la goëlette de M. Byas devait prendre la mer le lendemain pour les Gonaïves. Remontant aussitôt à la Petite-Guinée, je m'arrêtai dans la rue Espagnole, chez notre hôte le lieutenant N. Leroy, dont la mère, qui était très-affectueuse pour mon père et moi, me dit : « Henri, ton père vient de te faire appeler chez le capitaine Saint-Martin. » Je continuai et, arrivé à la maison rue Saint-Sauveur, je rencontrai au seuil de la porte, sur la rue, comme s'il m'y attendait, le capitaine Saint-Martin, qui s'empressa de me dire : « Ton père a fait une chute en montant sur le lit et s'est fait du mal. » J'entrai dans la pièce, où je ne trouvai pas mon père, et je pénétrai aussitôt dans la chambre de M. Lami Nicolas, ami de Saint-Martin et ancien représentant du peuple, laquelle était contiguë à celle de Saint-Martin, qui ne m'y suivit pas et resta dans le sien. Lorsque je me trouvai en face de mon père, qui était couché sur un matelas à terre, baigné du sang

qui s'écoulait d'une blessure à la lèvre supérieure transpercée et d'une autre à l'œil gauche, je lui dis bouleversé : « Comment ! M. Saint-Martin m'a dit que vous avez fait une chute en montant sur le lit ? — « Une chute ? me répliqua mon père ; non, mon fils, c'est autre chose ; mais tais-toi, ça ne te regarde pas. »

Dès lors, je ne quittai pas la maison, dont on eut le soin de tenir fermées les portes et les fenêtres. Le mardi 5 mars, tandis que j'étais seul auprès de mon père, je le vis se débattre dans de vives convulsions. Effrayé, je criai au secours ; la femme de Lami Nicolas accourut et chercha à calmer mon effroi en me disant : « Ce n'est rien, mon fils, il a déjà éprouvé une convulsion semblable. »

A la fin d'une de ces crises convulsives, couché à côté de mon père sur le grand lit où on l'avait porté, et répandant des pleurs abondants, je le vis tourner ses regards de mon côté, ses yeux remplis de larmes, et il cracha ; son crachat sanguinolent tomba sur le pantalon de toile que je portais et le tacha. La femme de Lami Nicolas me fit ôter le pantalon et en fit disparaître la tache de sang.

Mais le mal faisait, sans que je le soupçonnasse, de rapides progrès ; l'innocence de mon âge (j'avais treize ans à peine) et la recommandation que mon père m'avait faite de me taire m'empêchèrent de discerner la gravité du cas et d'en avertir au moins notre hôte N. Leroy. Mon père fut saisi d'une nouvelle convulsion. Lami Nicolas était comme moi à ses côtés ; j'entendis Lami s'écrier avec humeur : « Mais Saint-Martin, venez donc m'aider ! » Mais Saint-Martin ne paraissait pas, il s'était constamment tenu loin de mon père, comme s'il redoutait son regard.

Mais le 6, au matin, il devint bien évident pour Saint-Martin, pour Lami Nicolas et sa femme, que la maladie était très-grave et qu'il y avait péril en la demeure. Ce ne fut qu'alors que l'éveil fut donné au dehors et qu'on sut dans la ville que M. Granville était en danger de mourir. Les portes s'ouvrirent enfin, les voisins, les amis arrivèrent ; on fit une application de sangsues derrière les oreilles, et lorsque le médecin Désir Martin, l'un de ses amis, se présenta auprès

du lit, je l'entendis dire tristement en tâtant le pouls à mon père : « Mon pauvre Jonathas est perdu ! »

Mon père fut saisi d'une dernière crise. J'étais debout à son chevet. La crise terminée, il me vit, me prit la main en essayant de me parler, mais sa langue était lourde et je ne pus, ni personne, rien entendre de ses paroles. Il s'éteignait. Alors, alors seulement, Saint-Martin parut dans la pièce : il vint se placer à côté du lit du mourant ; mon père expira en sa présence, le mercredi 6 mars, entre huit et neuf heures du matin, et Saint-Martin, paraissant brisé, articula ces mots : « Eh ! mon pauvre Granville n'est plus ! »

Je ne suis pas sûr que la justice ait constaté régulièrement sur le lieu même le décès et l'état du cadavre. Mais, chez notre hôte le lieutenant N. Leroy, où le corps fut transporté et exposé, *je vis de mes yeux et l'on vit comme moi* qu'il portait aux deux bras, sur la poitrine et au dos, des meurtrissures, des ecchymoses, — ce qui prouvait que mon père avait soutenu une lutte, — et, avec la blessure à la lèvre supérieure, à l'œil gauche, entre le globe de l'œil et le bord supérieur de l'orbite, une autre blessure, un trou, dont un officier de santé de l'hôpital militaire, constata la profondeur au moyen d'un porte-crayon d'ardoise en cuivre, qui y pénétra à moitié. Le rapport médical conclut à une mort naturelle, sans assassinat. Notre hôte Némorin Leroy, indigné, fit appeler le docteur Euzèbe, qui examina à son tour le cadavre et déclara que s'il avait à formuler son opinion, elle serait tout à fait opposée à celle de son confrère.

Mais voici l'acte de décès :

N° 22.

Liberté.

Égalité.

Le Citoyen

PIERRE JONATHAS
GRANVILLE.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

Extrait du registre des actes de décès déposé au greffe du Tribunal civil du ressort du Cap Haïtien.

Aujourd'hui jeudi, septième jour du mois de mars mil huit cent trente-neuf, an trente-sixième de l'indépendance, à huit heures du matin.

Acte de décès du citoyen Pierre-Jonathas Granville, natif du Port-de-Paix, âgé de cinquante ans, décédé en cette ville, hier à neuf heures du matin, dans la maison rues Saint-Sauveur et Taranne, demeure du citoyen Lami Nicolas, ex-représentant du peuple de la commune de Vallière ; de son vivant commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil des Gonaïves et y domicilié, fils légitime du feu citoyen Granville, et de la feu citoyenne Anne Labrosse, son épouse, ses père et mère, natifs du Port-de-Paix, de leur vivant y domiciliés.

Suivant la déclaration faite devant nous, Morin, officier de l'état civil de cette commune, par les citoyens François Ali Bottex fils, capitaine adjudant de la place de cette ville, y demeurant, et Jean Leroy, lieutenant quartier-maître du troisième régiment d'infanterie, habitant propriétaire en cette dite ville, tous deux majeurs, dont acte ; lesquels ont, après lecture, signé avec nous, officier de l'état civil sus-désigné, et que le décès du citoyen Pierre-Jonathas Granville a été constaté les jour, mois et an que dessus.

Ainsi (signé) au registre : Jean Leroy, Bottex fils et l'officier de l'état civil Morin.

Aucun de ceux chez qui mon père était ainsi mort ne fut appréhendé au corps, et Saint-Martin, comme les autres, fut libre d'assister aux funérailles, qui eurent lieu le jeudi 7 mars dans la matinée.

Il est donc bien certain que mon père ne mourut pas de mort naturelle, et que son cadavre portait des traces de violence et une blessure assez profonde qui ont amené la mort. Comment expliquer ce trou au-dessus de l'œil ? Assurément, ce n'a pu être le résultat d'une chute sur le carreau. Était-ce le fait d'un accident, d'un coup de fleuret dans un assaut, car j'avais déjà vu mon père et Saint-Martin faire des armes, une fois à cette époque, chez ce dernier ? — Ou bien était-ce le résultat d'un assassinat ? — Tel est le mystère.

Je le répète, Lami Nicolas et sa femme soignèrent mon père avec dévouement pendant sa maladie de 48 heures.

En 1860, voyageant dans le Nord, sachant que Lami Nicolas, dont je n'avais jamais entendu parler depuis 1839,

existait encore et résidait à l'embarcadère de Limonade, je voulus approfondir le secret, impénétrable jusqu'alors, de la mort de mon père, et je me rendis en cet endroit. Lorsque je me présentai chez Lami Nicolas, j'appris qu'il était malade alité. Je me fis conduire auprès de son lit sans annoncer qui j'étais afin de ne pas l'émotionner. En lui serrant la main, je lui demandai s'il me reconnaissait; il répondit négativement; alors je lui dis avec beaucoup de douceur: Je suis Granville. — Oh! que je vous revois avec plaisir, me dit-il! — M. Lami, continuai-je, je vous remercie des soins assidus et dévoués que vous avez prodigués à mon père dans ses derniers moments, j'en ai toujours gardé un souvenir reconnaissant; plus de vingt ans se sont écoulés depuis sa triste fin; je désire approfondir le mystère de sa mort; Saint-Martin et d'autres ne sont plus; je fais un appel à votre loyale véracité, à votre conscience, je vous demande, je vous supplie de me dire franchement comment est mort mon père. — Eh! mon cher Monsieur, comme vous l'avez appris à l'époque, il est mort des suites de la chute qu'il fit en montant sur mon grand lit.

Et je ne pus rien obtenir de plus.

Et le mystère est toujours impénétrable!

TABLE

	Pages.
PRÉFACE.....	1
BIOGRAPHIE.....	3
APPENDICE: Correspondance de Jonathas Granville avec sa famille pendant qu'il est dans l'armée française, ses états de services, son brevet de Légionnaire, etc.	31
Quelques-unes de ses poésies.....	52
Sa Correspondance publique et privée de 1816 à 1823.....	56
Sa Mission aux Etats-Unis d'Amérique, en 1824, pour faciliter l'émigration à Haïti des personnes issues du sang africain.— Correspondance qui a déterminé cette mission.—Instructions du Président Boyer.—Procès-verbaux de meetings.—Adresses aux gens de couleur.—Articles de journaux et discussion pour et contre cette émigration.....	77
Sa Correspondance avec le Président Boyer et avec d'autres personnes relativement à cette mission.....	210
Trois Lettres de M. Loring D. Dewey, datées de Londres, 1865, et relatives à cette mission.....	239
Quelques pièces concernant la direction du Lycée, la médaille des Cayes, la souscription haïtienne en faveur de Ferrand de Baudière fils, et d'autres sujets, de 1825 à 1832.....	245
Sa Correspondance publique et privée de 1833 à 1838.....	273
Ses Eloges funèbres.....	306
Récit des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi sa mort mystérieuse en 1839.....	320

12 septembre 1813.

—
GRANVILLE
(JONATHAS),
originaire de l'île
Saint-Domingue.
—

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

CONSERVATION DES ARCHIVES.

*Dépôt des papiers publics des Colonies, créé par édit
du mois de juin 1776.*

—
EXTRAIT DES DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES.

(Personnel individuel.)

6^me corps.

1^{er} RÉGIMENT IMPÉRIAL D'ARTILLERIE DE MARINE.

1^{re} division.

1^{re} brigade.

—
Etat de proposition à l'emploi de lieutenant vacant par la nomination
de M. Thouvenin au grade de capitaine.

GRANVILLE (JONATHAS), sous-lieutenant, neuf ans de services, deux ans de sous-officier, sous-lieutenant du 4 juin.—La campagne de 1813 en Allemagne, où il n'a cessé de se faire distinguer.

Au camp devant Dresde, le 12 septembre 1813.

Le Colonel du régiment,

Signé.: PRINGET.

Pour extrait :
GUET.

Le chef de bureau du service intérieur, archives et bibliothèques de la Marine et des Colonies, certifie que l'expédition qui précède est conforme aux documents conservés aux dites archives.

Paris, le 26 août 1873.

X^{er} CORDIER.

Vérifié :
Le conservateur
adjoint,
OCTAVE DE BRANGES.

Le ministre de la Marine et des Colonies certifie que la signature apposée ci-dessus est celle de M. Xavier Cordier, chef du bureau du service intérieur, archives et bibliothèques de la marine et des Colonies, et que foi doit y être ajoutée tant en jugement que hors.

Paris, le 27 août 1873.

Pour le ministre et par son ordre :

*Le Conseiller d'Etat, directeur de la
comptabilité générale,*

JULES DELARBRE.

Délivré sans frais à
M. GRANVILLE, 4, rue
Taitbout, hôtel d'Espa-
gne et de Hongrie, en
réponse à sa demande,
en date du 25 août.

(Cette pièce se rapporte au post-scriptum de la page 39 et à l'état de services, pages 48-49).

Certifié que le sieur GRANVILLE (PIERRE-JONATHAS), né en 1789, à Saint-Domingue (Amérique), fils de SIMON et de MARIE-THÉRÈSE-ANNE LABROSSE, taille d'un mètre 730 millimètres, visage ovale, de couleur, front haut, yeux noirs, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, cheveux et sourcils noirs et crépus, a servi comme suit dans les troupes d'artillerie de la marine, savoir :

Engagé pour 10 ans, à Paris, le 20 février 1806. arrivé le 22 mars suivant au 1^{er} régiment de l'arme, canonnier le dit jour.

Sergent, le 1^{er} février 1813.

Sergent-major, le 3 mai 1813.

Sous-lieutenant, le 4 juin 1813.

Chevalier de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1813, sous le n° 37,190.

Lieutenant, le 25 septembre 1813.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite par ordonnance royale du 12 novembre 1817.

Campagnes.

A fait la campagne d'Allemagne en 1813 avec le 2^e bataillon de guerre du 1^{er} régiment d'artillerie de la marine, était présent à la 4^e compagnie, le 3 septembre 1813, date du dernier état de mutations déposé au ministère.

Ainsi qu'il résulte de la matricule de ce corps, au n° 5,394, et de l'état de mutations ci-dessus indiqué.

En foi de quoi, etc., etc.,

Paris, le septembre 1826.

(Ce relevé se rapporte à la lettre de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, n° 460, page 288.)

ERRATA.

Page 19. — 5^e ligne, lisez: *notre honorable compatriote*, au lieu de: notre compatriote.

Page 22. — Dans la note placée au bas de la page, au lieu de: *la mort de Fruneau*, lisez: la mort et l'enterrement de Fruneau, qui donnèrent lieu à deux actes publics: une proclamation du Président d'Haïti, du 20 avril, et une circulaire du grand-juge aux magistrats de l'ordre judiciaire, en date du 22.

Page 169. — 2^e ligne du dernier alinéa, supprimez les mots: *de la terre*, et rétablissez-les à la troisième ligne après le mot: *peuple*.

Page 171. — Dans l'extrait du 22 septembre 1824, 19^e ligne, lisez: *ce pays-ci*, après qu'il eût achevé son indépendance, au lieu de: ce pays-ci, et qui, après cela, avait achevé son indépendance.

Page 191. — A l'anté pénultième alinéa, lisez: *New York*, au lieu de: *Newport*.

Page 193. — 21^e ligne, lisez: *cette laconique et noble réponse*, au lieu de: cette laconique réponse. — Le renvoi de la note placée au bas de la page se rapporte à la fin du 2^e alinéa, après le mot: *étrangers*, au lieu de l'alinéa précédent, qui se termine par le mot: *marbre*.

Page 195. — 28^e ligne, lisez: *vous me trouverez toujours*, au lieu de: vous trouverez toujours.

Page 201. — 10^e ligne, ajoutez le mot: *autrement*, à la suite du mot *penser*.

Page 207. — 1^{re} ligne, lisez: *pour un mode de procéder qui peut au moins en arrêter longtems l'accroissement, pourvu que l'affaire soit bien conduite*, au lieu de: par un mode de procéder qui peut au moins être paralysé pour longtems, s'il est bien conduit.

Page 216. — 17^e ligne, lisez: *réitérer*, au lieu de: insérer.

Page 244. — 9^e ligne, lisez: *avec une nouvelle assistance*, au lieu de: avec de nouvelle assistance.

Page 287. — 10^e ligne, lisez: *guide*, au lieu de: guidé.

Page 320. — 12^e ligne, mettez une virgule après *d'armes*.

